Maurice ABADIE
Lieutenant-Colonel d'infanterie coloniale

LES RACES DU HAUT-TONKIN

de Phong-Tho à Lang-Son

Préface de M. Paul Pelliot, de l'Institut



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS
GÉOGRAPHIQUES, MARITIMES ET COLONIALES
ANCIENNE MAISON CHALLAMEL, FONDÉE EN 1839
17, rue Jacob (VIe)

1924

ISBN of reproduction: 978-1-926846-85-9

LES

RACES DU HAUT-TONKIN

DE PHONG-THO A LANG-SON

Maurice ABADIE
Lieutenant-Colonel d'infanterie coloniale

LES RACES
DU
HAUT-TONKIN

de Phong-Tho à Lang-Son

Préface de M. Paul Pelliot, de l'Institut



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS
GÉOGRAPHIQUES, MARITIMES ET COLONIALES
ANCIENNE MAISON CHALLAMEL, FONDÉE EN 1839
17, rue Jacob (VIe)

1924

LETTRE-PRÉFACE.

MON CHER COLONEL,

Votre manuscrit et vos photographies m'ont vivement intéressé, mais, pris de très court à la veille d'une absence assez longue, je suis bien incapable de présenter l'œuvre au public de la manière qu'il faudrait.

Vous êtes de la lignée des Diguet, des Lunet de Lajonquière, des Bonifacy, et aussi de tant d'officiers des territoires militaires dont les noms n'ont jamais été cités, mais dont les enquêtes consciencieuses, transmises modestement par la voie hiérarchique, ont permis d'édifier sur des bases solides la connaissance ethnographique du Haut-Tonkin. Comme eux, après eux, vous vous êtes senti attiré vers ces populations pittoresques, « thô », « man », « méo », qui, laissant aux Annamites le delta et le fond des vallées, se superposent dans la haute région à des altitudes presque fixes pour chaque groupe. Sur le passé de ces peuplades, vous gardez une réserve que la pénurie des documents ne justifie que trop. Le temps n'est plus où, avec une hardiesse qui se jouait des distances et des siècles, on nous retraçait minutieusement, en des étapes d'une détermination rigoureuse, la « migration des Thai ». La parenté linguistique des Loïs de Hainan, des Thô du Tonkin et du Yunnan, des Laotiens, des Siamois, est des plus étroites; et il est également certain que les langues « thai » dans leur ensemble ne sont qu'un rameau de la même famille de langues qui comprend aussi le chinois. Langues « thai » et dialectes chinois ne constituent à leur tour, selon toute vraisemblance, que le groupe oriental d'une famille linguistique plus vaste, dont le groupe occidental est représenté surtout par le tibétain et le birman. Mais ces données linguistiques, relativement faciles à assurer, ne nous

apprennent presque rien quant au passé historique de ces divers peuples. Les « Man » actuels se donnent comme descendants du chien « pan-hou », et cette tradition se trouve déjà au début de notre ère dans les annales chinoises; mais il n'est pas établi que la légende moderne des « Man » ne leur soit pas revenue précisément des Chinois eux-mêmes. Bref, et tant que les témoignages n'auront pas été dûment contrôlés, critiqués, comparés, pesés, le mieux sera, faute de pouvoir dire ce qu'ont été ces peuples dans le passé, de les montrer tels qu'ils sont dans le présent. Cette évocation, avec la documentation photographique dont vous l'accompagnez, ne peut manquer d'intéresser bien des lecteurs. Même au point de vue philologique, elle n'est pas sans valeur. Il nous importe de mieux connaître dans leur vie réelle les peuplades dont parlent les textes et qui « labourent avec le feu et sèment avec la lance ». Par ailleurs, le sociologue qui veut rendre compte des usages attestés par les plus anciens rituels chinois trouve ici plus qu'à glaner. « Quand les rites sont perdus, il faut les chercher chez les gens de la campagne », dit un dicton chinois. On les retrouve aussi, et au moins autant, chez les vieilles populations non chinoises de la Chine méridionale et du Haut-Tonkin.

Veuillez agréer.....

PAUL PELLIOT.

Paris, 23 décembre 1923.

AVERTISSEMENT.

Les populations si variées qui sont établies dans la Haute-Région tonkinoise ont déjà fait l'objet de nombreuses études de la part de fonctionnaires, d'officiers, de voyageurs, de missionnaires, de colons, etc.

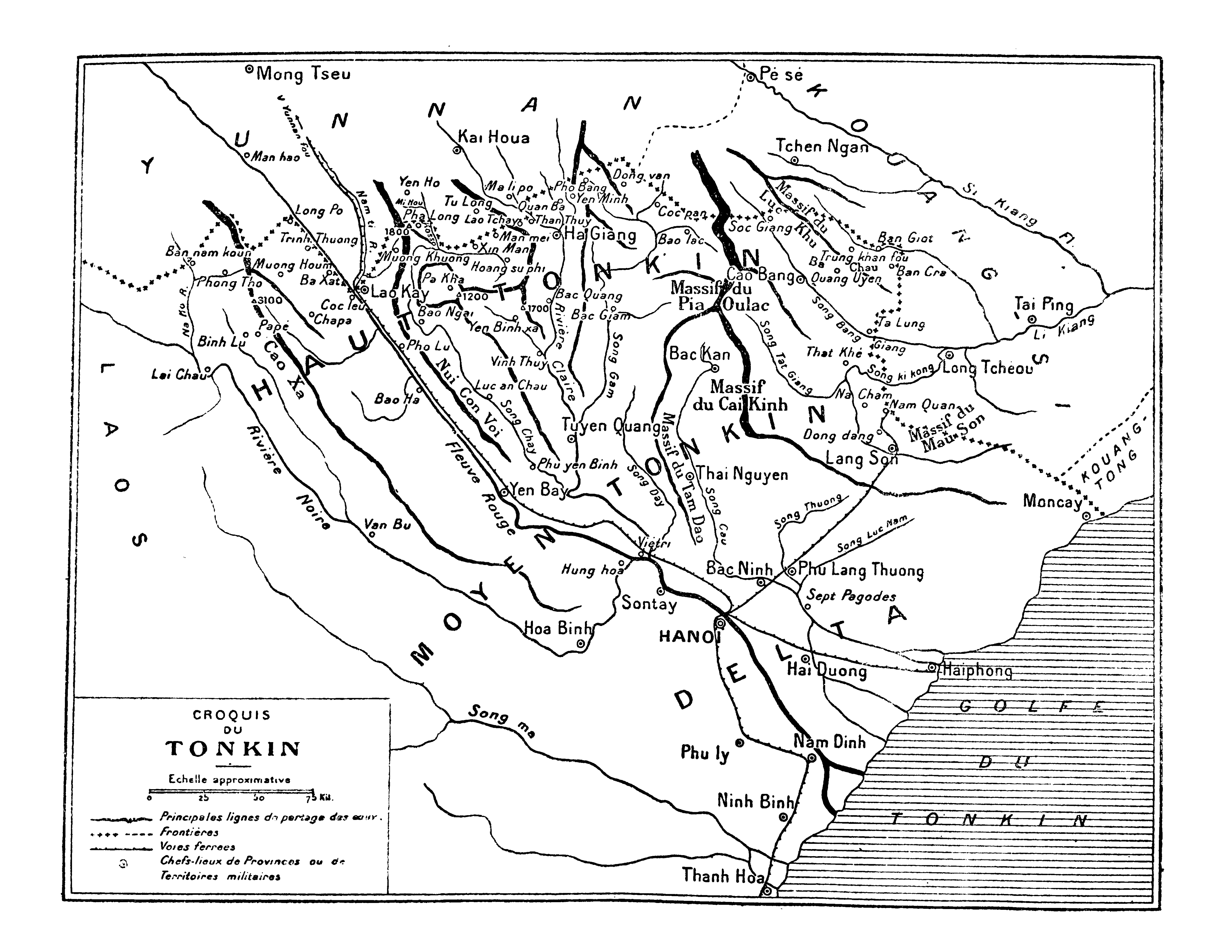
Les intéressants travaux publiés à ce sujet n'ont été condensés jusqu'à ce jour que dans de très rares ouvrages à peu près dépourvus de documentation photographique.

Il nous a semblé utile, pour mieux faire connaître et aimer notre Tonkin, de résumer dans une étude d'ensemble les observations de nos devanciers et celles que nous avons pu recueillir nous-même pendant trois années consécutives passées au milieu des tribus de la Haute-Région.

Pour l'illustration photographique de ce résumé, nous avons choisi dans notre collection 122 clichés, pris parmi les plus typiques et susceptibles de donner une idée exacte du Haut-Tonkin et de ses habitants. Les tarifs actuels des reproductions photographiques nous ont d'ailleurs contraint de limiter ce choix; en particulier, il n'a pas été possible d'insérer, malgré leur haute valeur documentaire, toutes les autochromes rapportées du Haut-Tonkin (paysages et costumes); — leur publication eût triplé le prix de l'ouvrage.

Tel qu'il est, ce modeste travail aura largement atteint son but s'il réussit à provoquer chez le lecteur l'intérêt que méritent des races peuplant plus des trois quarts du Tonkin et qui ne sont nullement des « barbares grossiers », comme le prétendent les Chinois.

MAURICE ABADIE.

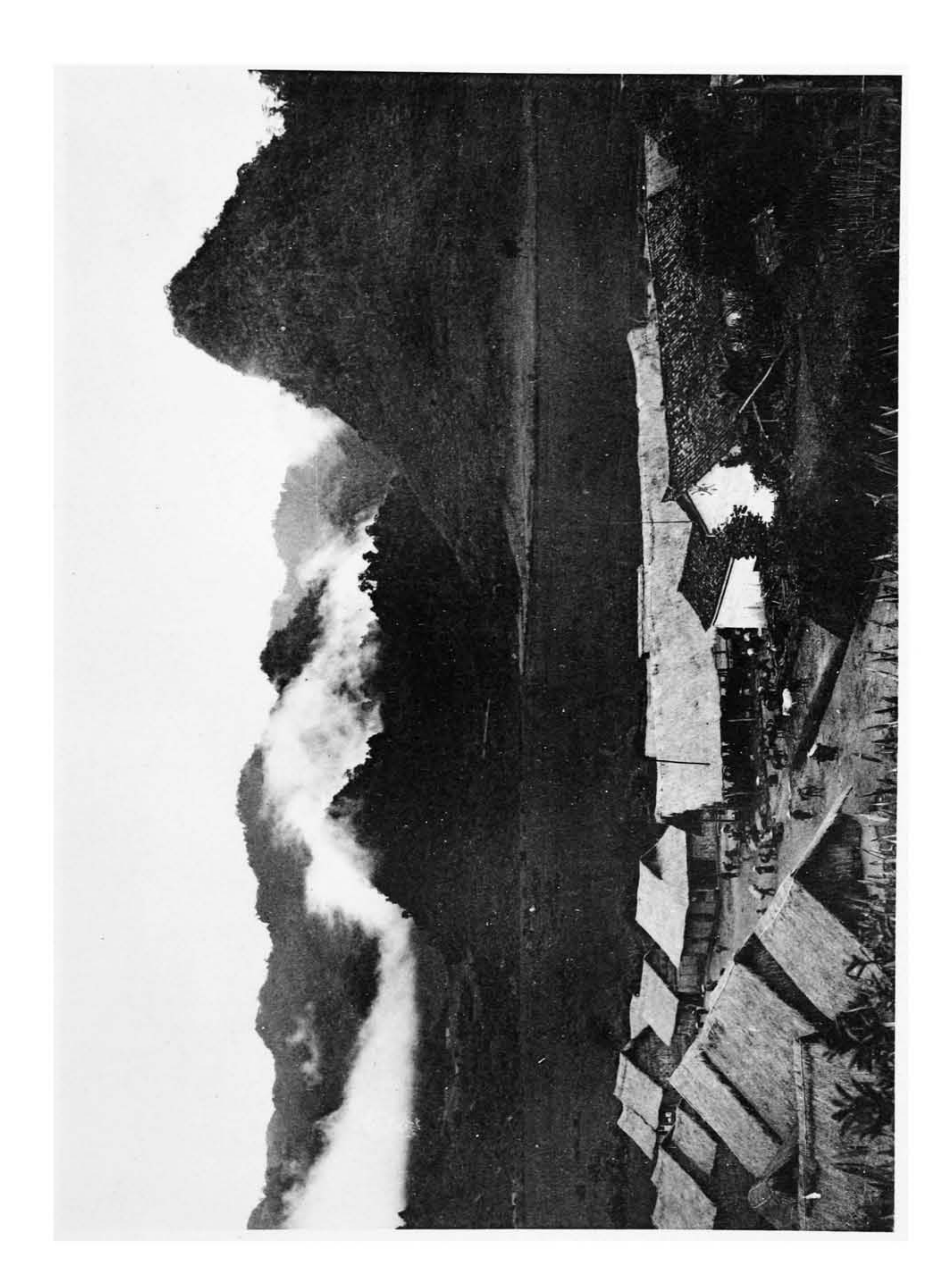


CROQUIS
DU
TONKIN
Echelle approximative
0 25 50 75 Kil.
Principales lignes de partage des eaux.
Frontières
Voies ferrées
Chefs-lieux de Provinces ou de Territoires militaires
YUNNAN
KOUANG SI
KOUANG TONG
LAOS
HAUT TONKIN
MOYEN TONKIN
DELTA
GOLFE DU TONKIN
Mong Tseu
Pé sé
Tchen Ngan
Si Kiang Fl.
Kai Houa
Man hao
v Yunnan fou
Dong van
Pho Bang
Yen Minh
Ma li po
Quan Ba
Than Thuy
Yen Ho
Tu Long
Lao Tchay
Man mei
Ha Giang
Coc pan
Soc Giang
Massif du Luc Khu
Ban Giot
Trung khan fou
Ba Chau
Quang Uyen
Ban Cra
Long Po
Trinh Thuong
Pha Long
Muong Khuong
Xin Man
Hoang su phi
Bao lac
Cao Bang
Massif du Pia Oulac
Tai Ping
Li Kiang
Ban nam koun
Muong Houm
Ba Xat
Phong Tho
Lao Kay
Pa Kha
Bac Quang
Bac Giam
Ta Lung
Coc leu
Chapa
Bao Ngai
Yen Binh xa
Song Bang Giang
That Khe
Song ki kong
Long Tcheou
Binh Lu
Papé
Cao Xa
Pho Lu
Vinh Thuy
Rivière Claire
Song Gam
Song Tat Giang
Bac Kan
Massif du Cai Kinh
Na Cham
Nam Quan
Massif du Mau Son
Lai Chau
Na Ho R.
Nam ti R.
Bao Ha
Luc an Chau
Nui Con Voi
Song Chay
Tuyen Quang
Massif du Tam Dao
Dong dang
Lang Son
Phu yen Binh
Song Day
Thai Nguyen
Moncay
Rivière Noire
Fleuve Rouge
Yen Bay
Song Cau
Song Thuong
Song Luc Nam
Van Bu
Vietri
Hung hoa
Bac Ninh
Phu Lang Thuong
Sontay
Sept Pagodes
Hoa Binh
HANOI
Hai Duong
Haiphong
Song ma
Phu ly
Nam Dinh
Ninh Binh
Thanh Hoa
1800
3100
1200
1700

CHAPITRE PREMIER

LE HAUT-TONKIN

Description physique. — Aperçu historique.
Répartition générale des populations.



65. Village et Cirque de Muong-Khuong.

CHAPITRE PREMIER

Le Haut-Tonkin.

La nature du sol, son orographie, son hydrographie, les voies de communication, les productions, le climat, exercent sur la vie des peuples primitifs une influence prépondérante (1). Cette influence se manifeste au Tonkin d'une manière particulièrement sensible, les modes d'existence des divers groupes, leurs caractères somatiques, leur genre de vie, la plupart de leurs mœurs et de leurs coutumes étant directement déterminés par les conditions physiques de leur habitat. Il nous a donc semblé indispensable de faire précéder l'étude des races du Haut-Tonkin d'une étude géographique de la région.

---

(1) Pour des populations très éloignées les unes des autres, des conditions d'habitat identiques conduisent à des analogies souvent frappantes: les constructions en pisé ou en torchis édifiées par certains paysans d'Europe et de Chine sont en tous points comparables; la toiture en paillottes correspond au toit de chaume; le chanvre est cultivé et traité par les indigènes du Haut-Tonkin par des procédés et un outillage analogues à ceux qu'emploient nos vieux montagnards de France, etc. En ce qui concerne le costume, il est extrêmement curieux de retrouver les mêmes broderies chez les femmes dalmates et les femmes « man », une coiffure analogue chez les femmes « man-ta-pan » et les paysannes napolitaines, la même jupe « plissé-soleil » chez les femmes « nung » et les femmes des vallées des Arves et des Villards en Haute-Maurienne, etc. Quant aux types si variés de costumes provinciaux ou locaux (bretons, auvergnats, savoyards, basques, etc.), ils tendent peu à peu à disparaître en France et en Europe par suite de l'énorme développement des moyens de communication, alors qu'ils se maintiendront encore pendant de longs siècles dans toutes les contrées montagneuses du globe où les relations entre les diverses tribus demeureront rares et difficiles.

A. — Description physique d'ensemble.

(Voir croquis.)

Entre les hauts plateaux du Yunnan et du Kouang-Si, d'une altitude moyenne de 2.000 mètres, et les rivages du golfe du Tonkin s'étagent en gradins successifs trois régions naturelles de caractères très distincts.

Au Nord et au Nord-Ouest, sur la frontière sino-tonkinoise, une région de montagnes abruptes, enchevêtrées, dont les sommets atteignent près de 3.000 mètres et entre lesquelles coulent des torrents profondément encaissés : le haut de ces montagnes est rocheux, généralement déboisé et broussailleux; leurs flancs sont souvent couverts de très belles forêts. Les fonds de vallées y revêtent fréquemment la forme de cirques d'où les rivières s'échappent en cascades par une faille ou un cañon ou par un passage souterrain qu'elles se sont creusé.

Au centre, une région de collines boisées (forêts ou bois de bambous) ou recouvertes d'une brousse épaisse, rattache la région précédente à la bordure nord-ouest du Delta. Cette région de collines peu élevées est généralement désignée sous le nom de Moyen-Tonkin.

Au nord du Delta, la zone comprise entre la voie ferrée Phu-Lang Thuong—Lang-Son et la mer, présente des caractères qui ont beaucoup de ressemblance avec ceux du Moyen-Tonkin.

Au Sud-Est, le Delta, vaste plaine d'alluvions couvrant actuellement une profondeur de plus de 120 kilomètres, de Sontay à la mer, et dont l'étendue gagne sans cesse sur le golfe, par les apports continuels du Fleuve Rouge et de ses affluents. (La ville de Hanoï, qui se trouve à 100 kilomètres du golfe, était au bord de la mer au VIe siècle.) De cette plaine, sillonnée en tous sens par des bras de rivières et des canaux, émergent çà et là des chapelets de pics calcaires, vestiges des rivages disparus.

Le Tonkin, presque tout entier, se trouve dans le bassin du Fleuve Rouge et de ses affluents. Les rivières qui arrosent les provinces de Cao-Bang et de Lang-Son sont tributaires du Si-Kiang qui coule dans le Kouang-Si.

Les bassins du Fleuve Rouge et du Si-Kiang ont des caractères très différents, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

La région frontière, entre Phong-Tho et Lang-Son, fait plus particulièrement l'objet de notre étude; au demeurant, les tribus qui peuplent le Moyen-Tonkin se rattachent à des groupes de la Haute-Région, et elles seront étu-



457. La Rivière Claire à HAGIANG.



466. Région de PHO-BANG.

diées en même temps que ces derniers groupes. Seules, les populations du Delta, presque exclusivement formées d'Annamites, n'entreront pas dans le cadre de cet ouvrage.

Région de la Rivière Noire.

La Rivière Noire, qui vient du Haut-Laos, a un cours général sensiblement parallèle à celui du Fleuve Rouge jusqu'à Hoa-Binh où elle fait un coude brusque vers le Nord-Est, pour aller se jeter dans le Fleuve Rouge non loin de Viétri. Ses affluents de gauche arrosent le pays de Binh-Lu et de Phong-Tho.

Les hautes vallées sont constituées par une succession de cirques plus ou moins étendus dont les fonds se prêtent à la culture des rizières irriguées; les montagnes calcaires et les collines sont couvertes de forêts épaisses aux lianes enchevêtrées; entre les cirques, des crevasses profondes où la rivière coule en torrent avec rapides et cascades.

Par endroits, la vallée s'élargit parfois sur une longueur de plusieurs kilomètres, offrant de part et d'autre du cours d'eau une bande de terrain cultivable.

Les photos 15 (pl. 15), 360, 361 et 363 (pl. 20) indiquent bien le caractère particulier de la région et montrent que les terres à culture ne couvrent qu'une très faible partie du sol.

Région du Fleuve Rouge.

Entre les bassins de la Rivière Noire et du Fleuve Rouge court une grande chaîne de montagnes dont les sommets atteignent presque l'altitude de 3.000 mètres. De cette chaîne se détachent de nombreux rameaux boisés qui se terminent sur la rive droite du Fleuve Rouge par de grands mamelons herbeux. (Voir photo 352, pl. 9.)

Sur ce versant oriental de la chaîne, le terrain présente à peu près le même caractère que sur le versant occidental : torrents encaissés, arrosant une série de petits cirques cultivés.

De Long-Po à Lao-Kay, le Fleuve Rouge sert de frontière entre le Tonkin et le Yunnan; sur la rive gauche (rive chinoise) le terrain remonte à pentes très raides vers les hauts plateaux dénudés du Yunnan méridional (1). A Lao-Kay, le Fleuve Rouge est encore à plus de 300 kilomètres de la mer,

---

(1) A Man-Hao, ville chinoise bâtie sur le Fleuve Rouge en amont de Long-Po, commence l'ancienne route mandarine menant à Yunnan-Fou et désignée sous le nom d'« escalier aux dix mille marches ».

à une altitude inférieure à 100 mètres; par suite, les conditions climatériques de la vallée diffèrent très sensiblement de celles des hauteurs voisines.

Bassin de la Rivière Claire.

Le bassin de la Rivière Claire et de ses affluents couvre toute la partie Nord du Haut-Tonkin et présente trois régions d'aspect différent :

a) *Région du Song-Chay.* — Le Song-Chay naît aux environs de Hoang-Su-Phi, coule d'abord vers l'Ouest, au pied des montagnes de Xin-Man et de Man-Mei qui se rattachent aux plateaux du Yunnan.

Son cours impétueux est profondément encaissé entre des murailles rocheuses d'une hauteur qui atteint parfois 900 mètres. Près de Pha-Long, il fait un coude brusque pour se diriger vers le Sud jusque vers Bao-Ngai, où il prend une direction sensiblement parallèle à celle du Fleuve Rouge dont il n'est séparé que par une ligne de collines d'assez faible altitude.

Dans la grande boucle du Haut-Song-Chay sont englobés les plateaux de Pakha, d'une altitude de 800 à 1.000 mètres et en grande partie déboisés.

Sur la rive droite du Song-Chay, les régions tourmentées de Muong-Khuong et de Pha-Long ne présent que rarement les cirques dont il a été question plus haut, mais une série de montagnes calcaires, aux flancs très escarpés et assez peu boisés; ce même caractère se retrouve dans le grand massif qui sépare les sources du Song-Chay de la Rivière Claire.

Les photos 65 (pl. 1), 158 (pl. 9), 121 (pl. 12), 397 (pl. 11), 117 (pl. 27), 135, 428 et 128 (pl. 43), concernant la région du Haut-Song-Chay, secteurs de Muong-Khuong-Phalong, Pakha, dont l'altitude moyenne atteint environ 1.000 mètres.

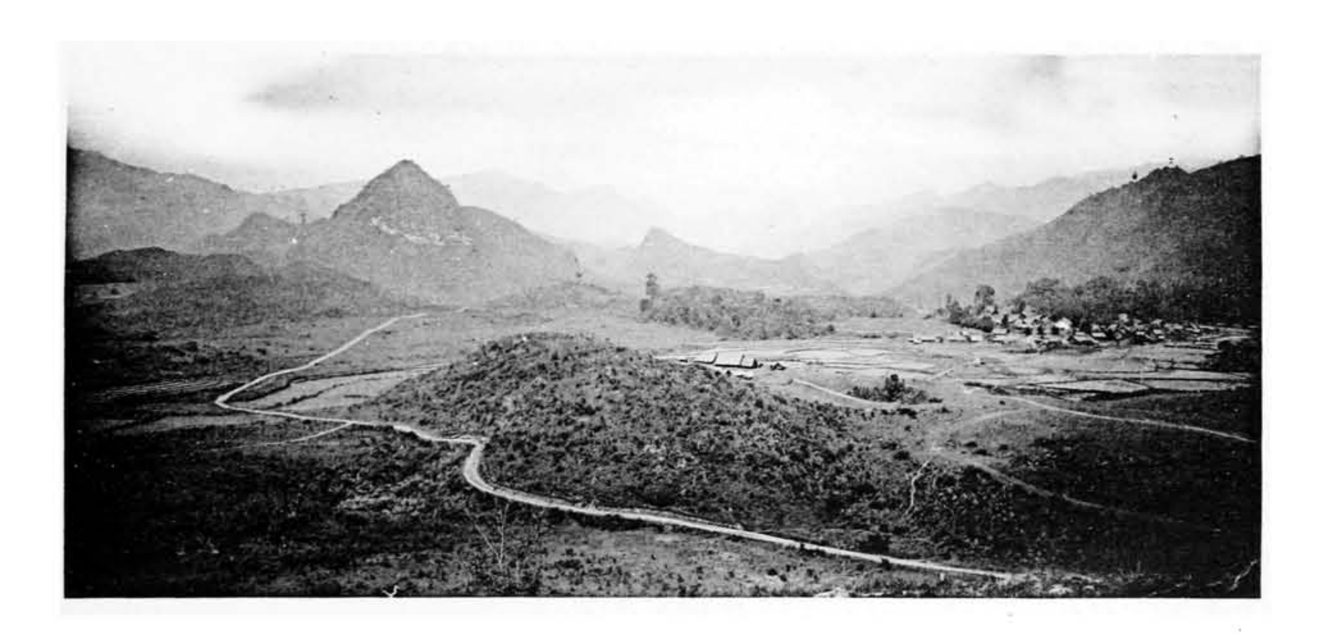
Pour bien caractériser la différence entre cette région et les régions voisines, nous avons reproduit la photo 257 (pl. 3) qui représente les plateaux dénudés de Yen-Ho, au nord de Pha-Long (dernier gradin des hauteurs méridionales du Yunnan), la photo 179 (pl. 3) de la région de Pakha et la photo 323 (pl. 3) qui représente les bords du Song-Chay entre Bao-Ngai et Luc-an-Chau, région de hautes collines couvertes de forêts et de grande brousse, formant transition entre le Haut-Tonkin et le Moyen-Tonkin.

b) *Région de la Rivière Claire.* — A son entrée au Tonkin, près de Tanh-Thuy, la belle Rivière Claire coule d'abord vers le Sud-Est jusqu'à Hagiang où son cours s'infléchit vers le Sud jusqu'en aval de Tuyen-Quang, pour reprendre ensuite la direction du Sud-Est avant de se jeter dans le Fleuve Rouge, près de Viétri.

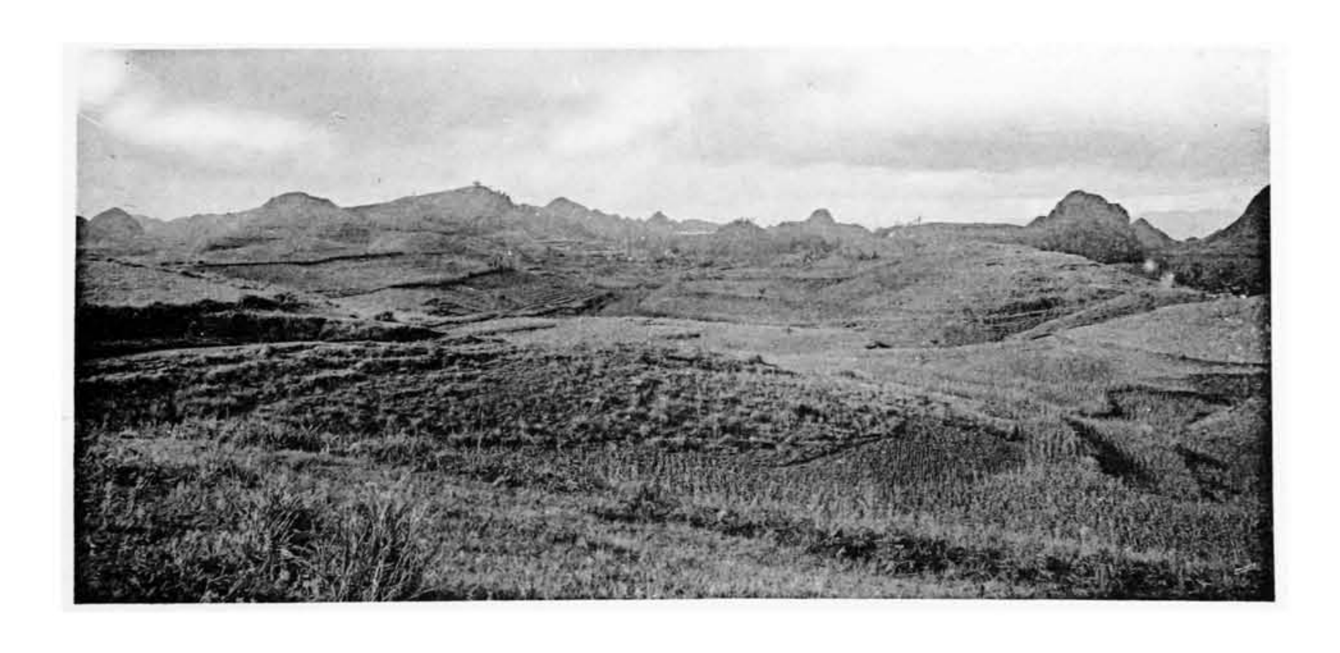
Beaucoup moins encaissée que le Song-Chay dans sa partie supérieure,



323. Région du bas SONG-CHAY.



179. Région de PAKHA (Haut-Song-Chay).



257. Les Hauts Plateaux de YEN-HO
(Yunnan Méridional)

la Rivière Claire a néanmoins un cours capricieux, coupé de nombreux rapides entre lesquels s'étendent des tronçons navigables. Région plus boisée que la précédente, mais d'altitude moyenne notablement inférieure. Voir photo 457 (pl. 2), représentant les bords de la Rivière Claire à Hagiang et les hauteurs de la rive gauche en direction du Nord-Est.

Entre la Rivière Claire et son grand affluent de gauche, le Song-Gam, une grande chaîne de hauteurs rocheuses dont l'altitude dépasse 1.800 mètres qui s'épanouit dans la région frontière en de nombreux chaînons plus élevés qui vont se souder aux hautes terrasses du Yunnan; c'est le pays de Pho-Bang et de Dong-Van dont les photos 466 (pl. 2) et 467 (pl. 41) précisent le caractère.

Ici reparaissent quelques grands cirques de rizières entourés d'une ceinture de montagnes à pic; l'aspect général du pays est un chaos de montagnes rocheuses en calcaire grisâtre, parfois presque noir, où la terre végétale ne couvre que d'infimes espaces.

c) *Région de Bao-Lac.* — Le Song-Gam, qui sort des montagnes à l'est de Bao-Lac, coule d'abord vers l'Ouest, puis prend la direction Nord-Sud pour aller se jeter dans la Rivière Claire en amont de Tuyen-Quang.

La région est assez boisée, d'altitude moyenne et présente un caractère analogue à ceux de la région ci-dessus. A l'est et au sud-est de Bao-Lac s'étend le grand massif qui sépare les bassins du Fleuve Rouge et du Si-Kiang, et qui pousse ses ramifications vers le Sud-Est, entre le Song-Tat-Giang et le Song-Ki-Kong d'une part et les affluents du Song-Cau d'autre part, tributaires du Delta.

Région de Cao-Bang.

Avec le bassin du Song-Bang-Giang, l'aspect du pays est complètement modifié. Ici, plus de hautes chaînes rocheuses, escarpées et sauvages, mais un pays de grands mamelons herbeux et de larges vallées. Voir photo 480 (pl. 5), qui donne une vue d'ensemble de Cao-Bang et du pays avoisinant.

Plus à l'Est, à la corne nord-est de notre Tonkin, la pittoresque région des Ba-Chau offre encore un nouvel aspect. Hautes murailles calcaires, chapelets de pains de sucre de couleur noirâtre qui émergent parfois brusquement du sol et qui entourent de vastes cirques admirablement cultivés; pays raviné par les eaux qui coulent en cascades et qui ont creusé de nombreuses grottes.

Voir la photo 483 (pl. 5) représentant le cirque de Pona, l'un de ceux que traverse le chemin de Cao-Bang à Trung-Kanh-Fou; la photo 489 (pl. 5) montrant la vaste plaine de Trung-Kanh-Fou vue d'une grotte située au flanc de la montagne au sud du poste; la photo 494 (pl. 4) représentant

les jolies cascades de Ban-Giot, entre Trung-Kanh-Fou et Ban-Cra; la photo 488 (pl. 12) du pont en « oméga » construit sur la rivière de Ban-Giot à un kilomètre au nord de l'ancien poste français dont on aperçoit les ruines au sommet d'un mamelon, au second plan.

Région de Lang-Son.

Au sud-est de Cao-Bang, la région de That-Khé à Lang-Son présente les mêmes caractères que la précédente, mais le pays est moins raviné, les plaines cultivées plus vastes, la population sensiblement plus dense. A l'ouest de Lang-Son, le massif du Cai-Kinh forme ligne de partage des eaux entre le Song-Tat-Giang et le bassin du Song-Cau; il s'abaisse vers le Sud-Est en une série de hauteurs boisées qui le raccordent aux mamelons herbeux du Moyen-Tonkin.

A l'est de Lang-Son s'érige le massif de Mau-Son dont l'altitude dépasse encore 1.500 mètres et dont le pied des pentes Sud est longé par le Song-Ki-Kong.

En résumé, malgré les différences notables que présentent entre elles les diverses régions décrites ci-dessus, l'ensemble du Haut-Tonkin peut être ainsi caractérisé :

Pays montagneux de haute altitude moyenne, en partie boisé, profondément découpé et raviné, aux communications difficiles, n'offrant à la culture que des espaces extrêmement réduits et ne pouvant par suite, nourrir qu'une population clairsemée.

Climat.

Le climat du Tonkin présente deux saisons nettement tranchées : d'octobre à avril, c'est la saison d'hiver avec les moussons du Nord-Est, marquée par des températures basses (5 à 6 degrés au-dessus de zéro), des brouillards, des pluies fines (crachin) qui persistent parfois pendant plusieurs semaines consécutives; de mai à septembre, une saison d'été avec moussons du Sud-Ouest, comportant des températures supérieures à 30° que l'extrême humidité de l'air rend souvent des plus pénibles, des pluies rares, mais très abondantes.

Ces deux saisons sont également très bien marquées dans la Haute-Région où il convient, en outre, de tenir compte des questions d'altitude. Dans les parties les moins élevées du Haut-Tonkin, fonds de vallées ou mamelons boisés dont l'altitude est inférieure à 600 ou 700 mètres, l'air reste rempli



201. Village de PHA-LONG (alt. 1100 m.)
Frontière du Yunnan.



472. Poste de BAO-LAC.



494. Cascades de BAN-GIOT
(N. E. de Trung Kanh-fou)

de miasmes malsains et dangereux, la saturation d'humidité rend la période d'été lourde et anémiante.

Dans la haute montagne au contraire, où certains hameaux sont construits à des altitudes qui approchent de 1.500 mètres, l'air est très pur, l'eau excellente, la période d'hiver y est très froide, le thermomètre descendant souvent jusqu'à zéro ; la période d'été y est tempérée et des plus supportables grâce à l'aération parfaite de la région.

Par ailleurs, l'altitude, avec la diminution des pressions atmosphériques qui en résulte, provoque chez les populations montagnardes d'importantes variations dans les caractères physiques, et, en particulier, le développement d'une capacité thoracique sensiblement supérieure à celle des populations des plaines.

Communications.

a) *Chemins de fer.* — Le réseau ferré du Tonkin (voie de 1 mètre) destiné à jouer un rôle prépondérant dans le développement économique et la mise en valeur du pays, comprend actuellement deux lignes qui intéressent la Haute-Région.

En premier lieu, la *ligne de Hanoï à Lao-Kay,* par la rive gauche du moyen Fleuve Rouge et qui se prolonge au Nord jusqu'à Yunnan-Fou.

En second lieu, la *ligne de Hanoï à Lang-Son et Nam-Quan* destinée à se relier ultérieurement aux chemins de fer du Kouang-Si.

Ces deux lignes traversent des régions peuplées par des tribus appartenant aux groupes que nous étudions plus loin ; ces tribus les utilisent déjà à un degré des plus intéressants pour le transport de leurs excédents de production ; cette utilisation ne peút que s'accroître dans l'avenir et elle est appelée à apporter de profondes modifications dans la situation sociale des tribus considérées en augmentant leurs richesses et leur bien-être et en transformant leur civilisation.

L'influence de ces voies ferrées ne s'est pas encore fait sentir sur les populations montagnardes de la frontière, beaucoup trop éloignées, et qui ne produisent ou fabriquent que ce qui est strictement nécessaire à leur existence. La nature extrêmement tourmentée et difficile de la Haute-Région rend presque improbable la construction de nouvelles voies ferrées de pénétration (1) et nous pensons que c'est la construction du réseau routier en projet, qui viendra compléter l'action des voies ferrées en facilitant les rapprochements des diverses tribus et en mettant ces dernières en contact avec des éléments de civilisation supérieure.

---

(1) Sauf peut-être pour l'exploitation des gîtes miniers très riches qui abondent dans les districts montagneux.

b) *Routes carrossables*. — Inexistantes dans la Haute-Région, en dehors des quelques tronçons construits aux abords des centres importants de Lao-Kay, Hagiang, et surtout de Cao-Bang. Cette dernière région est celle qui présente le moins de difficultés à la construction de bonnes routes; le tronçon de Lang-Son à Dong-Dang et Nacham est exploité depuis de longues années et atteindra ultérieurement That-Ké, Cao-Bang et Soc-Giang, à travers une région des plus intéressantes aux points de vue agricole et minier. D'autres grandes routes sont en projet pour remonter les grandes vallées, pénétrant ainsi au cœur du Haut-Tonkin que des services automobiles mettront en communication fréquente et rapide avec les voies ferrées et le Delta. Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, ce développement du réseau routier contribuera à modifier profondément la situation des populations du Haut-Tonkin encore figées dans des mœurs et des coutumes millénaires.

c) *Voies navigables*. — La voie d'eau du Fleuve Rouge a constitué une des premières voies de pénétration vers le Haut-Tonkin; c'est celle que suivit le commerçant français Jean Dupuis qui cherchait un chemin d'accès vers la Chine du Sud.

En amont de Viétri, sur toute l'étendue du Moyen-Tonkin et de la Haute-Région, la navigation est encore assez active. Sampans, bateaux à fond plat, radeaux de bambous, transportent voyageurs et marchandises. La montée est des plus lentes et des plus pénibles, surtout à l'époque des hautes eaux où le courant du fleuve est très rapide; les embarcations sont poussées le long des rives au moyen de perches manœuvrées par des coolies qui se déplacent le long d'une étroite plate-forme fixée au bastingage.

A la descente, les embarcations filent au courant de l'eau. Toute une petite population de pêcheurs et de bateliers s'échelonne le long du fleuve dont elle assure le modeste trafic commercial.

Durant ces dernières années, de très intéressantes expériences d'hydroglisseurs ont été effectuées sur le Fleuve Rouge et on peut prévoir que ce nouveau mode de transport par eau apportera de sensibles améliorations dans les échanges commerciaux entre le Haut-Tonkin et le Delta.

En dehors du Fleuve Rouge, le Haut-Tonkin ne possède pas de grandes voies navigables continues. La Rivière Noire, le bas Song-Chay, la Rivière Claire, le Song-Gam, le Song-Bang-Giang, le Song-Ki-Kong, présentent de nombreux tronçons où la navigation est possible avec des embarcations du modèle décrit ci-dessus; encore ces tronçons sont-ils coupés de chutes ou de rapides dont le franchissement constitue une opération toujours dangereuse ou qui nécessite un transbordement.

Ces divers tronçons navigables sont cependant utilisés pour les petites transactions entre les tribus riveraines. La photo 457 (pl. 2) montre des jonques amarrées à Hagiang (Rivière Claire).



483. Piste et Cirque de Po-Na
(entre Cao-Bang et Quang-Uyen)



480. Cao-Bang (Vue générale).



489. Cirque de Trung-Kanh-Fou.



511. Brêche ouverte dans la montagne
par le Kosso-ho

Dans les hautes vallées, la navigation se fait au moyen de pirogues très allongées, grossièrement taillées en une seule pièce dans le tronc d'un gros arbre. La photo 361 (pl. 20) montre deux pirogues utilisées par les « Thaï » de la région de Phong-Tho, sur les affluents de la haute Rivière Noire.

Ces pirogues ont assez peu de stabilité, mais les bateliers les manœuvrent avec beaucoup d'habileté et d'énergie, traversant parfois les rapides avec une vitesse vertigineuse.

Des pirogues du même genre sont utilisées également dans la région de Dong-Van, pour la traversée des rivières. (Voir photo 470, pl. 11, qui représente une pirogue servant à passer le Song-Nho-Qué, affluent du haut Song-Gam et que traverse la piste de Dong-Van à Bao-Lac.)

d) *Pistes et sentiers muletiers.* — Ce sont les voies de communication presque exclusivement utilisées dans le Haut-Tonkin, concurremment avec les sentiers de piétons. L'autorité militaire, qui administrait jadis tous les territoires frontières, s'est attachée à développer le plus possible un réseau de bons chemins muletiers servant à relier les divers postes.

Autour de chacun de ces postes s'est créé un marché où toutes les tribus avoisinantes viennent échanger leurs produits contre des marchandises chinoises ou européennes apportées par des caravanes. Grâce aux prestations de main-d'œuvre indigène, les chefs de poste ont fait améliorer peu à peu les pistes convergeant vers leurs postes, aménager des moyens de passage sur les cours d'eau, etc., de sorte qu'il n'y a plus guère de hameaux qui ne soient accessibles à cheval. Ces pistes muletières sont de valeur très inégale; celles qui relient les différents postes militaires ont été particulièrement soignées dans leur tracé et leur exécution; elles présentent cependant par endroits des pentes assez fortes et des passages difficiles; quant aux pistes transversales qui desservent le hameaux de montagne, elles sont souvent extrêmement raides et pénibles, avec de nombreux ressauts de rochers, mais les petits chevaux du pays, admirablement agiles et adroits, se tirent fort bien de tous ces mauvais pas, malgré le poids élevé des charges qu'ils transportent. La photo 28 (pl. 7) montre un exemple de piste muletière à la traversée de la grande forêt entre Binh-Lu et Chapa. Dans la partie considérée, l'établissement de cette piste à flanc de côteau n'a nécessité que peu de travaux (déboisement et terrassement minimes). La photo 63 (pl. 6) montre une piste de même genre avec ponceau de madriers. La photo 342 (pl. 8) représente une piste traversant une région de montagnes calcaires entre Muong-Khuong et Pha-Long; il a fallu creuser à la mine le flanc de la montagne, et la piste côtoie par moments des abîmes de plusieurs centaines de mètres de profondeur. La photo 358 (pl. 8) représente la piste de Lao-Kay à Phong-Tho à la traversée du col des nuages; cette piste est de construction très ancienne et du modèle des grands chemins muletiers chinois (chaussée étroite formée de grosses dalles en pierre).

Le cheval constitue l'unique mode de transport du Haut-Tonkin (les coolies sont employés exceptionnellement au transport de certains matériels) ; presque toutes les familles montagnardes possèdent un cheval ; ce précieux auxiliaire ne coûte d'ailleurs pas grand'chose ni comme prix d'achat ni comme nourriture (1).

Les colporteurs et marchands chinois forment de fréquentes caravanes de chevaux de bât pour le transport de leurs marchandises : sel, opium, plantes médicinales, riz, maïs, produits européens, etc. Les caravanes comportent un conducteur « ma fou » pour cinq ou six animaux ; ceux-ci marchent librement à la queue-leu-leu, obéissant à la voix du « ma fou », et nous avons déjà dit avec quelle habileté ils savaient traverser les passages difficiles. Ces petits chevaux entiers sont d'une frugalité remarquable et doués d'un excellent caractère ; seul le passage à proximité d'une jument met un peu de désordre dans la caravane.

e) *Traversée des cours d'eau.* — Les moyens les plus variés sont employés pour traverser les fleuves et rivières de la Haute-Région du Tonkin : ponts, passerelles, bacs, radeaux, pirogues, gués.

Sur le Fleuve Rouge et ses grands affluents, les ponts permanents sont extrêmement rares : ponts de la voie ferrée du Yunnan à Viétri, et à Lao-Kay (sur le Namti, à quelques mètres de son confluent avec le Fleuve Rouge), pont de routes à Hagiang sur la Rivière Claire (2) à Bao-Lac, etc.

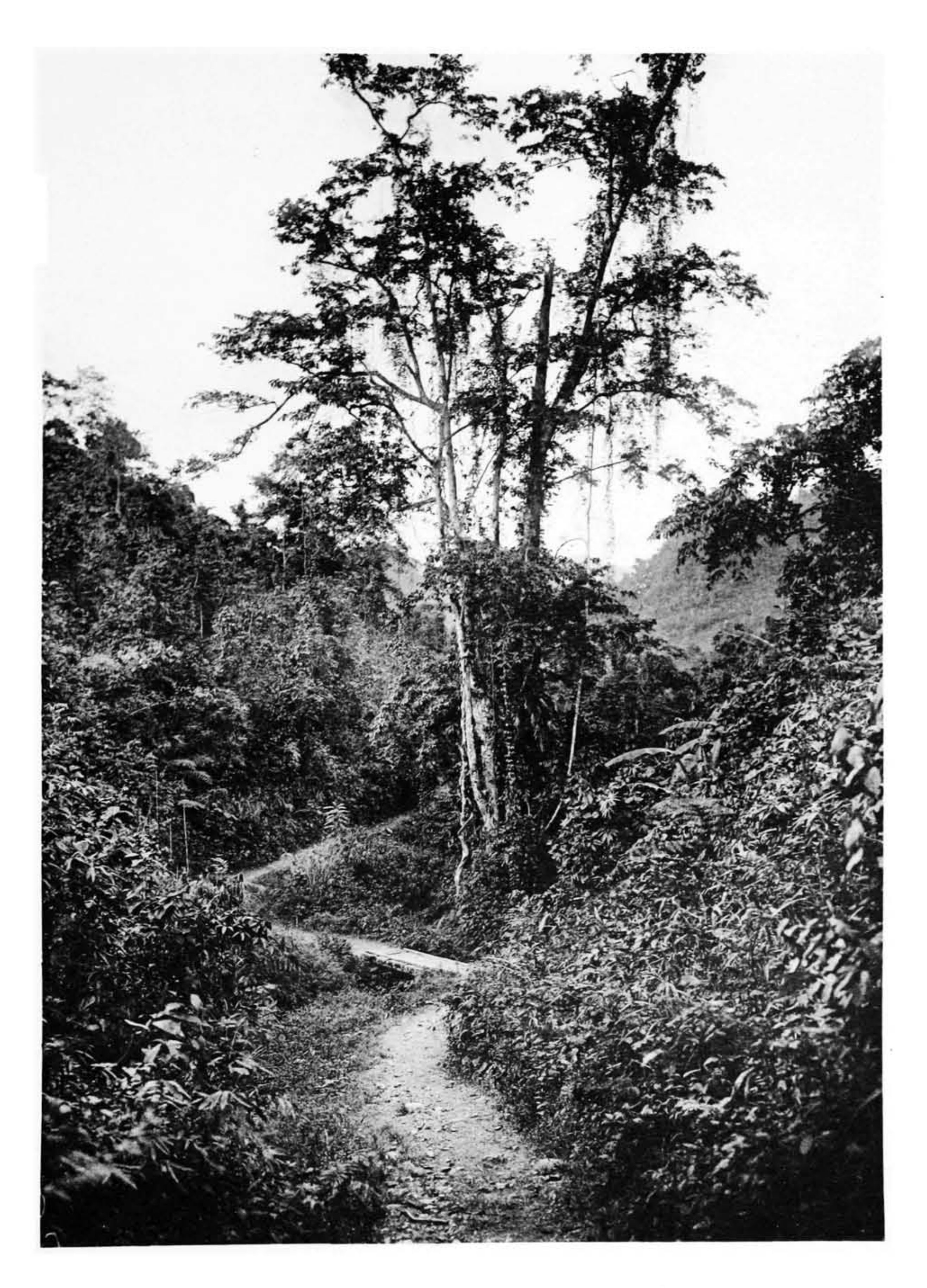
Dans le bassin du Si-Kiang, pont de route sur le Song-Ki-Kong.

Sur les petits cours d'eau, les ponts métalliques d'une portée de 5 à 10 mètres sont relativement nombreux dans toute la région-frontière ; ces ponts apportés à pied d'œuvre par éléments successifs ont été montés sur des piles en maçonnerie et ciment édifiées à l'avance. Là où des ponts métalliques n'ont pu être construits, ils ont été remplacés par des ponts en bois comportant le plus souvent une couverture en tuiles ou en paillottes destinée à mettre le tablier et la charpente à l'abri de l'action destructrice des éléments et prolonger ainsi dans de notables proportions la durée de conservation du pont.

---

(1) En 1923, un cheval de bât de taille moyenne ($1^{m}18$ à $1^{m}20$) se payait dans la Haute-Région de 20 à 30 piastres. (A cette époque la piastre valait de 2 francs à fr. 2,50 ; elle vaut aujourd'hui 10 francs environ après avoir connu le cours de 16 francs à la fin de la guerre européenne). Un cheval de selle de grande taille ($1^{m}24$ à $1^{m}26$) atteignait les prix de 50 à 60 piastres. La nourriture des uns et des autres comprend des feuilles de bambous, quelques poignées d'une herbe spéciale, dite « herbe à chevaux » (« ma tsao »), un peu de son ou de maïs concassé.

(2) Un pont suspendu est projeté à Lao-Kay, sur le Fleuve Rouge, pour relier la ville de Lao-Kay bâtie sur la rive gauche au village de Coc-Leu sur la rive droite. Les piles en maçonnerie sont construites depuis un grand nombre d'années.



63. Piste dans la brousse (au Nord de Lao-Kay)



28. Piste de forêt, entre Binh-Lu et Cha-Pa
(Prov. de Lao-Kay).

La photo 121 (pl. 12) représente un beau pont sur le Mi-Hou, affluent de droite du Haut-Song-Chay, qui sert de frontière entre le Tonkin et le Yunnan sur une longueur d'une quinzaine de kilomètres. Ce pont, d'une très grande solidité, s'appuie sur de gros piliers en maçonnerie ; sa toiture en tuiles, qui déborde largement le tablier et les garde-fous latéraux, assure à l'ensemble une protection des plus efficaces.

La photo 197 (pl. 27) montre un pont en bois d'un modèle beaucoup plus simple et plus fréquent que le précédent, construit sur un torrent que franchit la piste de Muong-Khuong à Pha-Long. Les extrémités du tablier reposent sur de fortes semelles en bois encastrées sur les rives, le milieu du tablier est supporté par des arcs-boutants, la toiture est en paillotte, le plancher du pont est constitué par des madriers jointifs. L'ensemble de la construction est rapidement exécuté, mais sa durée de conservation assez faible ; la toiture doit être refaite à peu près tous les ans ; les boiseries du pont doivent être remplacées au bout de cinq à dix ans, selon les essences employées.

Il convient de mentionner également un autre genre de pont déjà signalé : le pont en « oméga » représenté par la photo 488 (pl. 12) et ainsi nommé à cause de sa vague ressemblance avec la lettre oméga. Les nombreuses petites piles qui portent le tablier du pont ont été maçonnées autour de rochers solidement encastrés dans le lit de la rivière ; la courbure du pont présente sa convexité vers l'amont de manière à augmenter la résistance au courant.

Dans la région de Phong-Tho, les « Thaï » construisent des ponts à tablier de planches sur piles en maçonnerie (photos 368 et 369, pl. 19), ainsi que deux sortes de passerelles : un modèle de passerelle sur pilotis avec tablier en planches et garde-fous en lianes et bambous (voir photo 360, pl. 20) et un autre modèle entièrement construit en lianes.

Les bacs (avec ou sans traille) sont relativement nombreux. La plupart d'entre eux permettent de passer simultanément plusieurs chevaux chargés et une dizaine d'hommes.

La photo 410 (pl. 11) représente le bac de Muong-Houm sur la piste de Lao-Kay à Phong-Tho ; c'est le modèle le plus général qu'on rencontre sur les rivières du Haut-Tonkin.

A Lao-Kay, un grand bac sans traille assure les transbordements sur le Fleuve Rouge entre Lao-Kay et Coc-Leu.

Avant de traverser, ce bac est remonté à la perche le long de la rive de départ, puis placé obliquement au courant qui l'entraîne vers la rive opposée où il aborde à 200 ou 300 mètres en aval du point de départ, selon la force du courant.

La construction des bacs à traille rencontre toujours de grosses difficultés, le poids du câble d'acier à tendre d'une rive à l'autre ne permettant pas le

transport de ce câble à dos de cheval. Le câble doit être apporté à pied d'œuvre par des coolies, amarré à un arbre ou un rocher, puis tendu jusqu'à l'autre rive au moyen d'un cabestan de fortune.

Les radeaux en bambous remplacent souvent les bacs dans les passages où le courant est peu rapide.

Ces radeaux peuvent d'ailleurs être construits avec une grande rapidité, les matériaux nécessaires (bambous et lianes fines pour l'assemblage) se trouvant presque partout à pied d'œuvre.

Nous avons vu des équipes de tirailleurs entraînés fabriquer en un quart d'heure un radeau analogue à celui que représente la photo 397 (pl. 11) et qui permet de passer un cheval et plusieurs hommes.

Les pirogues du modèle signalé plus haut sont aussi employées en remplacement de bacs. La photo 470 (pl. 11) déjà citée représente le passage du Song-Nho qué (entre Dong-Van et Bao-Lac) à l'époque des hautes eaux où le courant est particulièrement rapide et la traversée dangereuse. La pirogue est manœuvrée par deux hommes; elle passe deux tirailleurs tenant chacun par la bride un cheval qui nage à côté de la pirogue.

Les indigènes traversent souvent les rivières à la nage, soutenus par un tronc de bananier sauvage sur lequel ils se placent à califourchon.

Les gués sont assez rares dans les rivières de la Haute-Région tonkinoise, surtout à l'époque des hautes eaux. Le lit des rivières profondément encaissé, souvent encombré de blocs de rochers énormes entre lesquels les eaux se précipitent avec violence pour former ensuite des bassins profonds, explique suffisamment cette rareté des gués.

Ressources et productions. — Agriculture.

Si le Delta du Tonkin peut être considéré comme une des plus riches contrées du globe, capable de nourrir une population extrêmement dense (340 habitants au kilomètre carré — Belgique : 345), il n'en est pas de même en ce qui concerne le Moyen-Tonkin et le Haut-Tonkin où les terrains de culture ne présentent, comme nous l'avons vu, que des surfaces très réduites.

Les cirques et les fonds de vallées ont pu être aménagés en rizières permanentes et constituent les seules parties vraiment fertiles de la région; par endroits, quelques flancs de vallées ont reçu un aménagement analogue, grâce au gros labeur des tribus qui se sont fixées dans les environs. (Les photos 135 et 428, pl. 43, en donnent des exemples.) Partout ailleurs, les terrains cultivés se bornent à quelques parcelles de faible étendue qui ont



342. Gorges de MUONG-KHUONG (Piste de Pha-Long).



340. Piste de MUONG-KHUONG à PHA-LONG.



358. Le Col des Nuages (2000 m. alt.) Piste mandarine de LAO-KAY à PHONG-THO.



341. Piste de LAO-KAY à MUONG-KHUONG.



252. Piste obstruée par la chute d'un arbre.



499. Route en tunnel, près de BAN-CRA.



352. Le Fleuve Rouge en amont de LAO-KAY.



158. Le KOSSO-HO
(frontière sino-tonkinoise - Région de PA-KHA)

dû être, au préalable, débroussaillées ou déboisées, et qui, faute des engrais ou assolements nécessaires, se trouvent complètement épuisées au bout d'un très petit nombre d'années.

Il en résulte qu'au point de vue agricole, le Moyen-Tonkin et surtout le Haut-Tonkin sont des contrées assez pauvres, tout juste capables de nourrir les populations clairsemées qui les habitent. Est-ce à dire que ces régions ne sont pas susceptibles d'un développement agricole intéressant ? Telle n'est point notre pensée, surtout en ce qui concerne les parties de terrains formées de mamelons herbeux dont la transformation en terres à culture serait relativement facile. Mais il faut tenir compte des faits suivants :

a) La population du Haut-Tonkin ne s'accroît que d'une manière assez lente, car si le mouvement d'immigration du Nord au Sud se continue sans interruption, la mortalité est très élevée par suite des médiocres conditions d'existence (nourriture, habitation, hygiène) de cette population. D'autre part, l'immigration annamite, qui pourrait être considérable, étant donnée l'énorme densité constatée dans le Delta, plein à éclater, est en réalité presque insignifiante, le « nha qué » annamite s'acclimatant assez mal dans la Haute-Région.

b) Les tribus du Haut-Tonkin ont conservé tous leurs caractère de peuples primitifs ; elles ont peu de besoins et ne se soucient guère d'augmenter, par un surcroît de travail, la quantité de leurs productions agricoles que les difficultés de communications et de transports rendraient d'un écoulement incertain. Pendant notre séjour dans le secteur Muong-Khuong—Pha-Long, nous avons essayé de persuader les diverses tribus « thaï », « man » et « méo » qu'elles pourraient augmenter leur bien-être en intensifiant leurs cultures dont l'excédent des produits trouverait un placement des plus rémunérateurs dans les distilleries et les brasseries du Delta (1). Nous nous sommes heurté à une insouciance des plus caractérisées et il eût été sans doute nécessaire de continuer cette action pendant de longues années pour obtenir des résultats probants, capables de convaincre et d'entraîner la masse.

Pour les divers motifs ci-dessus, l'avenir de l'agriculture dans le Haut-Tonkin nous apparaît comme devant être des plus limités.

***

Les cultures dominantes sont le riz et le maïs.

Le riz blanc est produit dans les rizières irriguées permanentes.

Le riz de montagne (légèrement rosé et à grains plus petits), le riz gluant, le sarrazin et le maïs sont cultivés aux flancs des montagnes et des collines.

---

(1) Lao-Kay n'est qu'à deux étages de Muong-Khuong et le fret par jonques sur le Fleuve Rouge est extrêmement réduit.

Le blé est quelque peu cultivé dans la région de Trung-Kanh-fou.

Les autres produits du sol utilisés pour l'alimentation consistent en légumes (haricots variés, courges, patates, aubergines, salades, etc.), et en condiments (poivre, sésame, piments, etc.).

Le sel provient soit des mines de sel gemme de la Chine méridionale, soit des salines du golfe du Tonkin.

On trouve encore des produits variés intéressants : canne à sucre, tabac opium, kapok, chanvre, coton, thé, café, plantes médicinales, ferments, teintures, etc.

Les arbres fruitiers sont nombreux : pêchers, cerisiers, noyers, pommiers, grenadiers, goyaviers, pamplemoussiers, etc. La banane est abondante.

Chasse et pêche.

En dehors des fauves (tigres, panthères, ours, etc.), la Haute-Région offre des gibiers variés : cerfs, lapins, — lièvres dans la région de Pha-Long — coqs de bruyère et poules sauvages, faisans, perdrix, cailles, sarcelles, canards, bécasses et bécassines, poules d'eau, aigrettes, etc., etc.

Les rivières sont très poissonneuses ; les tribus riveraines pêchent le poisson au filet, au cormoran, ou à l'épervier.

Nous étudierons plus loin, pour chacun des groupes ou tribus considérés, les procédés spéciaux de chasse et de pêche.

Ressources minières.

Sont très abondantes dans toute la Haute-Région : or, argent, cuivre, calamine, wolfram, graphite, etc. Certaines mines, jadis exploitées par les Chinois, ont été rebouchées, mais sont susceptibles d'être remises en exploitation. Il y a du minerai dans tous les districts montagneux, et du minerai particulièrement riche.

La prospection se poursuit avec activité et nous estimons que dans un avenir assez prochain les industries minières prendront dans le Haut-Tonkin un développement qui viendra profondément modifier l'état social et la civilisation des populations.

Ressources forestières.

Ne sont pas encore complètement évaluées, mais semblent devoir former une source de richesses considérables pour l'exploitation européenne (1).

---

(1) Bois de bambous (inépuisables) pour pâtes à papier, bois durs, essences rares, etc., etc. Ces possibilités d'exploitation n'entrent pas dans le cadre de la présente étude.



393. Ruisseau utilisé comme sentier.



417. Végétation sur les bords du Moyen Song-Chay.



181. Bac sur le Haut Song-Chay.



328. Passage de rivière (individuel) sur radeau de bambous.

L'indigène du Haut-Tonkin n'apprécie pas ces richesses et il ne demande à la forêt que les bois nécessaires à son chauffage et à la construction de ses charpentes, de ses clôtures et de ses outils; il n'hésite guère, comme nous le verrons plus loin, à couper et à incendier tout un coin de forêt pour préparer un terrain de culture. Il convient néanmoins de signaler un commerce particulier de bois de cercueils (« Tuya » fossiles, imputrescibles) qui se fait entre le secteur Lao-Tchay—Thanh-Thuy et les populations chinoises limitrophes qui paient ces bois de cercueil à des prix très élevés.

B. — Aperçu historique.

Nous avons vu, au début du paragraphe précédent, que le Haut-Tonkin comprenait deux régions physiques distinctes :

1° A l'Est, le bassin du Si-Kiang, correspondant au Kouang-Si ;

2° A l'Ouest, le bassin du Fleuve Rouge, correspondant au Yunnan.

L'histoire de ces deux régions, diversement influencée par les événements qui se déroulaient dans les provinces limitrophes, a suivi des cours différents.

Tandis que les populations du haut bassin du Si-Kiang ont constamment gravité dans l'orbite du Kouang-Si et dans celle de l'Annam, dont elles n'étaient séparées par aucun obstacle physique, les vallées du Fleuve Rouge ne recevaient du Yunnan que le contre-coup très amorti des événements dont cette province était le théâtre, et n'étaient en général affectées que par les grandes migrations dont il sera question plus loin.

Bassin du Si-Kiang.

Les populations fixées dans le Delta tonkinois et la région au Nord formaient, avant l'ère chrétienne, deux royaumes :

Le royaume de Van-Lang, dans le Delta, où la tribu des « Giao-Chi » (Annamites) avait la prépondérance.

Le royaume de Ba-Thuc (région de Cao-Bang) formé par un groupement de tribus « thaï » (Kouei-Tcheou, Hoang, Nung, etc.).

En 252 avant J.-C., à la suite d'une guerre entre ces deux royaumes, les Montagnards vainqueurs réunirent les deux pays en un seul royaume, le royaume d'Au-Lac, dont la capitale fut installée à Co-Loa (province actuelle de Bac-Ninh). La prospérité de ce nouveau royaume ayant éveillé les convoitises de l'empereur de Chine Tsin-Che-Houang-Ti, ce dernier essaya d'annexer l'Au-Lac à la Chine ; il envoya dans ce but une armée considérable, sous les ordres des généraux Nham-Ngao et Trieu-Da, et qui s'établit d'abord à Canton. Sur ces entrefaites, l'empereur Tsin-Che-Houang-Ti étant mort, l'empire se démembra et les deux généraux de Canton saisirent cette occasion pour proclamer leur indépendance et former le royaume de Nam-Viet qui comprenait le Kouang-Si, le Kouang-Tong, et d'autres territoires plus au Nord. L'armée du Nam-Viet, renforcée de nombreuses tribus montagnardes, envahit l'Au-Lac qui fut annexé au Nam-Viet (fin du IIIe siècle avant J.-C.) dont Trieu-Da était roi.

Pendant plus d'un siècle, le royaume d'Au-Lac resta rattaché au Nam-Viet indépendant.



397. Traversée de rivière
sur grand radeau de bambous.



410. Bac de MUONG-HOUM
Piste de LAO-KAY à PHONG-THO.



470. Passage du SONG-NHO-QUÉ
en pirogue (chevaux à la nage).



189. Pont de chemin de fer
sur le NAM-TI (LAO-KAY).

En 110 avant J.-C., cinq armées chinoises ayant envahi le Nam-Viet et s'étant emparées de sa capitale, Canton, le Nam-Viet fut annexé à la Chine et son territoire partagé en neuf commanderies, dont celle de Kiao-Tche (Giao-Chi) qui correspondait au Delta tonkinois.

En 46, le nombre des commanderies ci-dessus fut réduit à sept qui formèrent une seule province placée sous l'administration d'un gouverneur chinois résidant dans le Delta.

C'est de cette époque que date l'influence chinoise sur les populations autochtones du Delta, par l'introduction de nombreux éléments chinois (fonctionnaires, marchands, cultivateurs, soldats).

En 240, l'ancien Nam-Viet était scindé en deux provinces :

Kouang-Tcheou, comprenant le Kouang-Si et le Kouang-Tong actuels.

Kiao-Tcheou, correspondant au Tonkin et au Nord-Annam actuels.

La frontière sino-tonkinoise, telle qu'elle existe encore de nos jours, fut tracée en 240, à l'occasion de cette scission. Cette frontière coupait en deux tronçons les tribus montagnardes « Thaï » du bassin du Si-Kiang qui allaient recevoir respectivement l'influence chinoise, soit directement, soit par l'intermédiaire des Annamites qui s'érigeaient en royaume indépendant, avec dynastie indigène. Cette influence ne se faisait d'ailleurs sentir que d'une manière très lente, étant donnés les difficultés de communication et l'esprit d'indépendance des tribus montagnardes ; au surplus, ces dernières ne cessaient de se livrer des guerres continuelles pour s'assurer la suprématie ; à diverses reprises, elles tentaient même de s'associer pour créer un royaume « thaï » qui aurait englobé toutes les populations du bassin du Si-Kiang ; ces révoltes étaient réprimées par les Chinois de la manière la plus dure. L'une des plus importantes fut, au XI[e] siècle, la tentative d'un chef Nung, nommé Nung-Tri-Cao. S'étant proclamé roi une première fois, il tomba entre les mains du roi d'Annam, mais il sut obtenir sa grâce et il fut renvoyé sur ses terres. Aveuglé d'ambition, il se révolta à nouveau en 1052, souleva les tribus du Si-Kiang, s'avança avec son armée jusqu'à Canton, après avoir massacré sur son passage tous les éléments chinois, et se proclama empereur du Dai-Nam (Ta-Nan : grand Sud). Cet empire n'eut qu'une durée éphémère, Nung-Tri-Cao ayant été bientôt vaincu par les armées réunies de l'empereur de Chine et du roi d'Annam. Les siècles qui suivirent marquèrent une période des plus troublées, remplie de guerres intestines, de révoltes et de répressions (1). Malgré cela, les tribus de l'ancien royaume de Ba-Thuc

---

(1) Infertilité de certains sols, insalubrité de certains fonds, prédominance des « barbares » sur les Chinois agricoles et industrieux, guerres civiles « inouïes », famines « infinies », la ruine de l'industrie séricicole, ont contribué et contribuent à cette infériorité du Kouang-Si, province qui, dit Brenier, « n'a jamais été bien solidement rattachée à l'Empire » ; elle a même fait un moment partie de l'Annam en même temps que son voisin le Kouang-Tong. (E. Reclus, *L'Empire du Milieu*, p. 435.)

continuaient à subir l'influence annamite : organisation administrative, rites, législation, langue, etc. Au début du XIXe siècle, le grand roi Gia-Long accentuait encore cette influence en envoyant dans les vallées les plus reculées, des mandarins choisis, qui avaient ordre de s'établir dans le pays, d'y prendre femmes et d'y faire souche. Comme nous le verrons par la suite, les nombreuses unions ainsi contractées furent l'origine d'une race de métis aristocratiques, connue sous le nom de « Tho-Ti », et qui tiennent encore de nos jours d'importantes fonctions administratives.

Les successeurs de Gia-Long ne surent pas se montrer aussi fermes et aussi habiles que le grand roi ; le brigandage et l'anarchie ne tardèrent pas à réapparaître dans les vallées tonkinoises du Si-Kiang, où les mandarins annamites, n'étant plus soutenus par le pouvoir central, se montrèrent impuissants à réprimer les désordres suscités par des chefs locaux auxquels se joignaient souvent des pillards et aventuriers chinois, notamment les bandes des Tai-Ping.

C'est dans cette situation que nous avons trouvé les provinces-frontières nord-est du Tonkin au moment de l'occupation française et il a fallu une longue série d'opérations militaires pour établir dans ces régions l'ordre qui y règne actuellement.

Bassin du Fleuve Rouge.

A l'origine des temps historiques, les populations du Yunnan semblent avoir été placées sous la domination de deux grandes races : les « Thaï » et les « Lolo ».

Les « Thaï » occupaient le Yunnan occidental où il formaient deux grands royaumes : celui de Ngai-Lao (Tali-Fou) et celui de Bat-Ba-Tuc-Phu (Pou-Eurl). Les diverses tribus « thaï », en migration vers le Sud, progressaient dans la vallée du Mékong, absorbant, refoulant ou réduisant en esclavage les populations autochtones et s'avançaient au Sud jusqu'au contact des Kmers (Cambodge) ; certains de leurs éléments obliquaient à l'Est vers les vallées de la Rivière Noire et du Fleuve Rouge.

Les « Lolo » formaient également deux grands royaumes (Lolo blancs et Lolo noirs) qui s'étendaient sur le Se-Tchouen méridional, le Yunnan central et oriental.

Au début du VIIIe siècle, fut formé le grand royaume « Thaï » de Nan-Tchao, qui réunissait sous la suprématie « thaï » toutes les populations du Yunnan et dont les rois recevaient l'investiture de l'Empereur de Chine. Au IXe siècle, les rois du Nan-Tchao eurent à intervenir dans les affaires du Delta tonkinois, à la demande des Giao-Chi un peu trop spoliés par leurs gouverneurs chinois. Les armées du Nan-Tchao envahirent le Tonkin en 863 et s'installèrent dans le Delta où elles restèrent trois ans ; elles en furent



121. Pont en maçonnerie (couvert) sur le Mi-Hou.



488. Pont en Oméga (N.-E. de Trung-Kanh-Fou).



468. Pont de route sur la Rivière Claire à Ha-Giang.



404. Pont à piles en cailloutis (Région de Phong-Tho).

chassées en 866 par l'armée du général chinois Kao-Pien et repartirent pour le Yunnan sans guère laisser de traces.

La dynastie des rois du Nan-Tchao s'étant éteinte en 899, le Yunnan se trouva plongé dans la plus complète anarchie; les diverses tribus recommencèrent à guerroyer les unes contre les autres, malgré plusieurs répressions chinoises très dures.

Au XIIIe siècle, le Yunnan fut envahi et occupé par les armées mongoles de Koubilai-Khan, dont beaucoup de soldats s'installèrent dans le pays où ils répandirent la religion islamique (1). Après une longue série de guerres intestines et de révoltes suivies de répressions, un ordre relatif se rétablit au Yunnan où l'influence chinoise se développe ainsi que l'usage du « kouan hoa ». Les régions-frontières du Tonkin continuaient à être assez peu affectées par les troubles du Yunnan, mais à partir du XVIIe siècle elles commençaient à recevoir les premiers éléments « man » et « méo » qui émigraient vers la région de Pakha et du Dong-Kouang. Ce mouvement de lente migration qui se continue encore à l'heure présente a produit le bariolage et l'enchevêtrement actuels des tribus qui peuplent le bassin du Fleuve Rouge. Au XIXe siècle, les Pavillons Noirs et les Pavillons Jaunes introduisaient au Tonkin de nombreux éléments étrangers et venaient encore compliquer la répartition des tribus que la piraterie chassait si souvent de leurs villages. Après les dures opérations de pacification effectuées par les troupes françaises, les populations du bassin du Fleuve Rouge retrouvaient le calme et la sécurité et elles ont de plus en plus tendance à se stabiliser, dans des conditions d'habitat convenant particulièrement à chaque groupe respectif.

Alors que le bassin du Si-Kiang comprend une énorme majorité de « Thaï » annamitisés et d'Annamites, le bassin du Fleuve Rouge renferme des populations beaucoup plus variées : dans l'Est, prépondérance de « Thaï » ayant reçu l'influence annamite; dans le Nord et l'Ouest, mélange de nombreuses tribus dont quelques-unes ont encore des tendances chinoises.

---

(1) Quelques tribus du Yunnan présentent certaines caractéristiques du type mongol qu'on retrouve encore dans les tribus « lolo » du Haut-Tonkin.

C. — Répartition générale des populations du Haut-Tonkin.

Nous avons essayé, au début de ce chapitre, de décrire la région du Haut-Tonkin avec ses caractères physiques si particuliers, son climat, ses productions.

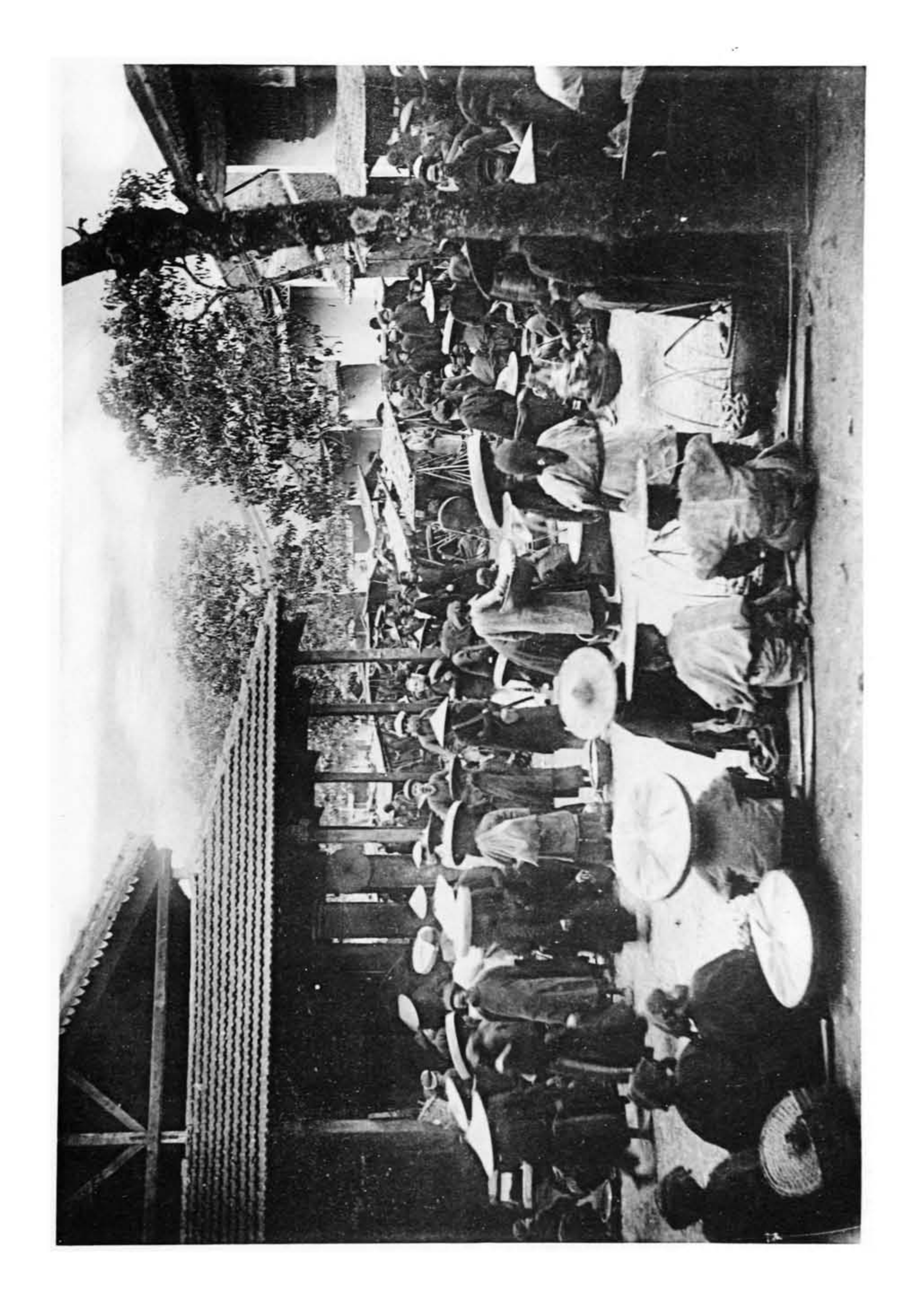
Dans ce cadre, vivent des populations extrêmement variées, qui peuvent se rattacher à quatre groupes : les « Thaï », les « Man », les « Méo », les « Lolo » ; cette répartition étant principalement basée sur des similitudes de type, de langage et de mœurs ainsi que sur certaines communautés d'origines et de traditions.

A ces quatre groupes principaux, il faut ajouter les nombreux éléments annamites et chinois que l'on rencontre dans la Haute-Région. Chinois et Annamites ont déjà fait l'objet d'études nombreuses et très complètes ; aussi ne les étudierons-nous qu'en ce qui concerne leurs relations avec les autres groupes et l'influence qu'ils ont exercée sur ces derniers ou qu'ils ont subie de leur part.

« Man », « Méo » et « Lolo » sont tous originaires de la Chine. Au cours de fluctuations diverses, ces groupes ont suivi un courant d'émigration de sens général Nord-Sud. Ce mouvement, commencé vers le XIII[e] siècle, était provoqué, d'une part, par la pression qu'exerçait sur ces groupes le constant développement des populations purement chinoises qui les traitaient en « barbares », et, d'autre part, par la nécessité d'abandonner des terres appauvries pour aller à la recherche de nouveaux terrains de culture.

En ce qui concerne les « Thaï », nous avons vu, au paragraphe précédent, que des tribus de ce groupe étaient installées au Tonkin depuis des temps très reculés ; ils avaient rayonné dans tout le Tonkin septentrional, ainsi que le long du Mekong, où ils formaient les Etats laotiens, et étaient venus buter aux confins du Delta contre la masse annamite, déjà incompressible. Les « Thaï » étaient donc installés, au contact des Annamites, dans les basses vallées, et, en général, sur tous les terrains qui se prêtaient à l'aménagement des rizières irriguées permanentes.

Les « Man » ont effectué les premiers leur mouvement de migration lente vers le Sud, et se sont établis à côté des premiers occupants ; certaines tribus plus vite acclimatées aux basses altitudes ont reçu des « Thaï » quelques parcelles de rizières irriguées, les autres tribus sont restées installées sur les pentes des collines qu'elles avaient défrichées et mises en culture.



12. Marché de CAO-BANG (Thôs et Annamites).

Enfin les « Méo », chez qui le mouvement a revêtu tantôt le caractère de migration lente analogue à celui des « Man », tantôt la forme d'invasions violentes, et qui se sont installés près des sommets montagneux.
Quant aux rares tribus « lolo » venues au Tonkin, elles se sont placées le plus souvent à côté des « Thaï » auprès desquels elles ont toujours occupé des situations subordonnées.

* * *

D'une manière générale, la répartition des groupes ci-dessus correspond donc à des régions d'altitudes bien définies :

a) Aux faibles altitudes, dans les fonds des grandes vallées et sur tous les terrains de cultures permanentes, se trouvent les tribus « thaï » ;

b) Au-dessus des « Thaï », dans la zône de collines d'altitude moyenne — de 300 à 900 mètres — sont établies la plupart des tribus du groupe « man » ;

c) Au-dessus des « Man » et jusque vers les sommets les plus élevés du Haut-Tonkin, vivent les « Méo ».

Cette répartition par altitudes successives ne constitue pas une règle absolue. Il n'est pas rare de rencontrer, par exemple, des tribus « Man » et « Thaï » installées à des hauteurs supérieures à celles qui sont indiquées ci-dessus. En particulier, la région de Pakha, dont l'altitude moyenne dépasse 800 mètres, a été aménagée en grande partie par des « Thaï », qui y vivent encore en assez grand nombre, et nous avons vu plusieurs gros villages « man-lan-ten » installés à des hauteurs de plus de 1.200 mètres sur les montagnes de la rive droite du Haut-Song-Chay. Inversement, certaines tribus « Man » vivent sur les bords mêmes du Fleuve Rouge, dans la province de Lao-Kay, à des altitudes voisines de 100 mètres.

Néanmoins, les limites susvisées correspondent bien aux conditions propres à chacun des groupes ainsi qu'à leurs procédés de culture et à leur genre de vie traditionnels. Les exceptions constatées sont le résultat d'un acclimatement progressif qui n'a pas été sans provoquer parfois de notables modifications dans les caractères physiques des tribus. Tandis que les « Thaï » de la région de Pakha ont acquis peu à peu les caractères des tribus montagnardes, les tribus « Man », qui s'adonnent au cultures de plaine, n'ont plus la vigueur et la belle santé qui caractérisent les tribus du même groupe restées sur les montagnes.

L'échelonnement actuel des groupes du Haut-Tonkin peut donc être considéré comme résultant à la fois de la succession chronologique des migrations, telles qu'elles ont été indiquées plus haut, et des choix de terrains faits par les diverses tribus qui ont toujours cherché à s'installer dans

les conditions d'altitude et de climat auxquelles elles étaient antérieurement accoutumées.

En ce qui concerne les tribus « lolo », elles ne paraissent pas avoir de préférence marquée pour l'une des trois zônes d'altitude définies ci-dessus; on les rencontres dans ces trois zones, aussi bien auprès des «Thaï» qu'auprès des « Méo ».

* * *

Au point de vue statistique, les chiffres obtenus par les recensements des provinces et des territoires militaires doivent donner des résultats d'une exactitude très approchée.

Ces chiffres ont, en effet, pour base les rôles établis pour la perception des impôts et on peut tenir pour négligeable le nombre des individus omis dans ces rôles d'impôt.

A défaut des chiffes précis qui seront donnés à l'issue des opérations de recensement encore inachevées, on peut estimer, d'après les données antérieures, que les groupes étudiés sont représentés au Tonkin par des chiffres de population de l'ordre ci-dessous :

Thaï . . .	plus de 400.000 individus.
Man . . .	de 50 à 60.000 individus.
Méo . . .	de 50 à 40.000 individus.
Lolo . . .	de 12 à 13.000 individus.

Les données statistiques font complètement défaut pour les fractions de ces groupes, qui sont encore établies en territoire chinois. La frontière sino-tonkinoise est purement conventionnelle; de part et d'autre de cette frontière se trouvent des régions présentant les mêmes caractères physiques et sur lesquelles sont installées des tribus en tous points identiques. La population totale des divers groupes ne peut donc être indiquée, même de manière approximative.

Relations des groupes entre eux.

Les tribus « thaï », « man », « méo » et « lolo » de la Haute-Région tonkinoise, tout en obéissant dans l'ensemble aux règles générales de répartition indiquées précédemment, sont très dispersées et souvent enchevêtrées les unes dans les autres. En particulier, dans les secteurs de Phong-Tho, de Muong-Khuong-Pakha, de Bao-Lac, où se retrouve d'ailleurs toute la gamme des altitudes, vivent en contact permanent et souvent très étroit, les tribus les plus variées. La photo 52 (pl. 14) montre, réunis à Pakha, des représentants des « Thaï » (« Thaï » et « Nung »), des « Man » (« man-tapan » et « man-lan-ten »), et des « Méo » (« hoa-méo », « moung-cha-méo »).



52. **Femmes** appartenant à divers sous-groupes vivant côte à côte dans la région de Pa-Kha.
De gauche à droite : **Moung-Cha-Méo, deux Hoa-Méo,** une **Thaï** noirs, une Man-Ta-Pan, une Hoa-**Méo,**
une Nung, une Thaï noirs, deux Man-lan-Ten, deux Thaï noirs.
Au deuxième rang : à droite. cinq Nung, dont deux coiffées du grand chapeau en fibre de rotin **tressée.**

Malgré des relations continues de bon voisinage et d'échanges, l'influence que ces diverses tribus ont exercée les unes sur les autres demeure relativement très faible. Nous en examinerons plus en détail les conséquences dans les études que nous consacrons plus spécialement à chacun des groupes. Ceux-ci, grâce à leurs genres de vie particuliers et à la rareté des unions contractées d'un groupe à l'autre, ont conservé l'ensemble de leurs coutumes et de leurs caractères propres. Certaines tribus même, où les « mésalliances » ne sont pas admises, ont maintenu toute la pureté de leur ancien type et l'intégrité de leurs traditions plusieurs fois millénaires. Par contre, nous signalerons, quand l'occasion s'en présentera au cours de cette étude, les tribus qui se laissent absorber ou qui ont tendance à se fondre peu à peu dans des groupes voisins.

* * *

Au-dessus des quatre groupes principaux dont nous avons parlé, il convient de signaler l'influence exercée par les éléments chinois et annamites.

Les Chinois ont gardé tout le prestige de leur race résultant de la supériorité de leur civilisation. Ceux qui sont établis au Tonkin sont groupés en « congrégations » composées d'individus d'origine commune et placées sous les ordres de « ban-truong (1) ». Parmi eux, il faut considérer deux catégories : 1° ceux qui sont fixés dans le pays d'une manière à peu près définitive : agriculteurs, artisans, et parfois ouvriers mineurs ; 2° les éléments flottants ou de passage : commerçants, entrepreneurs, coolies, caravaniers, etc. Les premiers, tout en conservant les mœurs et les costumes chinois, se marient fréquemment avec des femmes « nung » (ou « thaï ») et à la suite de métissages répétés, se fondent peu à peu avec les « Nung » — on trouve néanmoins, dans la zone frontière correspondant au Yunnan, quelques villages d'agriculteurs restés purement chinois. Parmi les seconds, les commerçants et les entrepreneurs ajoutent au prestige naturel de leur race celui de leur fortune, de leur instruction et de leur habileté commerciale ; ils épousent parfois des femmes annamites ou des femmes « thaï ». Quant à la tourbe des coolies et des caravaniers qui sont d'ailleurs pour la plupart de race très mélangée, leur influence est à peu près négligeable.

Les Annamites sont le peuple suzerain qui a joué au cours des siècles un rôle prépondérant. C'est par l'intermédiaire des Annamites que la plupart des tribus du Haut-Tonkin ont bénéficié de quelques reflets de civilisation. Anciens maîtres du sol, ils l'ont organisé administrativement

(1) Ou chefs de congrégation (en chinois : « pen-tchang ») qui servent d'intermédiaires entre les Chinois et l'autorité française.

sur des bases très judicieuses dont on retrouve les traces encore aujourd'hui.

Dans la Haute-Région tonkinoise que nous étudions (secteur de Cao-bang excepté), les Annamites ne forment pas de groupements fixes. Si nous faisons abstraction des groupes indigènes (tirailleurs tonkinois) qui constituent les garnisons des postes-frontières et les réserves de secteur, les Annamites du Haut-Tonkin ne comprennent que des éléments flottants : interprètes, secrétaires, commerçants, artisans, coolies, domestiques, bateliers, etc., qui se fixent rarement dans le pays. Nous n'avons constaté que de rares exemples d'anciens gradés ou tirailleurs ayant épousé des femmes « thaï » et s'étant définitivement installés dans la Haute-Région (1) ; encore cette immigration était-elle le fait de quelques fumeurs d'opium ou de quelques individus peu recommandables désireux d'employer leur astuce et leur finesse à l'exploitation de tribus simples et crédules. Plus rarement encore, nous avons pu observer des mariages entre femmes annamites et jeunes hommes « thaï » ; ces derniers sont d'ailleurs particulièrement fiers de semblables unions.

En résumé, ainsi qu'il a été dit au début de ce paragraphe, les groupes du Haut-Tonkin ne s'influencent que dans une mesure des plus restreintes, mais il est permis de prévoir qu'à la suite de la stabilisation des groupes qui apparaît de plus en plus prochaine, ces groupes se fondront de manière beaucoup plus intime, dans le cadre de l'antique civilisation sino-annamite (2) modifiée et rajeunie par l'influence toujours croissante de la civilisation européenne.

---

(1) Les difficultés d'acclimatement des Annamites dans les régions de grande altitude ont déjà été signalées.

(2) Ainsi que de la civilisation indienne dont on trouve les premières traces chez les « Thaï » de la région de Phong-Tho.

CHAPITRE II

LE GROUPE « THAÏ »

CHAPITRE II

Le groupe « thaï ».

Le groupe ethnique désigné sous le nom de « Thaï » est un des plus importants parmi ceux que l'on rencontre dans la Chine méridionale et dans toute l'Indo-Chine. Il englobe de nombreuses tribus d'aspect assez varié, mais qui présentent de grandes analogies de langage, de mœurs et de traditions.

La désignation « Thaï », qui s'applique à toutes les tribus du groupe, est empruntée à la langue indigène.

De nombreux auteurs ont longuement discuté sur l'orthographe qu'il convenait d'adopter pour transcrire le mot « thaï ». Certains d'entre eux, s'appuyant sur ce fait que les langues parlées et écrites des Siamois et des Laotiens marquent une aspiration pour prononcer le mot « *thaï* » — aspiration qui se retrouve dans le mot « *tho* » désignant certaines tribus du groupe —, estiment que ce mot doit être écrit avec un *h* (*thaï*). D'autres, basant leur opinion sur la langue primitive et sur les dialectes actuels du Tonkin et de la Chine où l'aspiration précitée n'existe pas, proposent de transcrire le mot en question avec l'orthographe *tay* (ou *taï*). Ces deux opinions sont également défendables et il ne semble pas qu'un argument décisif fasse nettement pencher la balance en faveur de l'une ou de l'autre. Il ne nous appartient pas de trancher le différend, mais comme il nous faut bien adopter l'une des orthographes proposées, nous choisissons la première en faisant observer que l'emploi de la seconde eût été sans doute tout aussi justifié.

L'origine géographique des « Thaï » et l'historique de leurs migrations ont fait, comme l'orthographe de leur nom, l'objet de nombreuses controverses. En réalité, on n'a guère de données précises à ce sujet et les divers

systèmes échafaudés ne reposent sur aucune base scientifique sérieuse. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'à l'heure actuelle les tribus de race et de langue « thaï » sont réparties, plus ou moins mélangées à d'autres races, sur toute la Chine méridionale et l'Indo-Chine, atteignant vers l'Ouest les vallées du Haut-Mékong, de la Salouen, de l'Iraouaddy et même du Brahmapoutre; vers le Sud, le Siam et le Cambodge, et vers l'Est, jusqu'à l'île de Hainan. Nous avons déjà vu, au chapitre I, que l'installation de tribus « thaï » en territoire tonkinois remontant à une époque extrêmement reculée, ces tribus pouvaient être considérées comme autochtones.

La classification par tribus de tous les indivudus usant d'un dialecte « thaï » est rendue très malaisée par la dispersion des villages et hameaux, par les altérations successives subies par la langue, les mœurs, les genres de vie, etc., au contact de tribus d'autres groupes, souvent même par les modifications des caractères physiques résultant de l'habitat.

En outre, les Chinois du Yunnan et du Kouang-Si emploient parfois la même dénomination pour désigner des tribus qui nous apparaissent sensiblement différentes. (Exemple : le nom de « Pa-y », appliqué aux « Thaï » blancs, aux « Thaï » noirs, aux « Nhang », à une branche bien caractérisée des « Nung »..., le nom [« T'ou-lao »] appliqué aux « Thô » en général, et à la tribu « t'ou-lao » proprement dite... ; le nom de « Lolo » accolé à des tribus qui appartiennent sans conteste à la grande famille « thaï », telles que les « Pen-ti-lolo », les « Pou-piao-lolo »...)

On peut néanmoins, dans le Haut-Tonkin, distinguer très nettement les sous-groupes ci-après :

Les « Thô » ;
Les « Thaï » (blancs et noirs) ;
Les « Nung » ;
Les « Nhang » ;
Les « Pa-y » ;
Les « T'ou-lao » ;
Les « Lu » ;

et un certain nombre d'autres tribus moins tranchées : « Lao », « La-ti », « Tchong-Kia », « Kouei-tchéou », « Pen-ti-lolo », « Pou-piao-lolo »..., que nous étudierons successivement.

LES « THÔ » ET LES « THAÏ ».

L'appellation sino-annamite de « thô » (terre, sol, propre au terroir, autochtone) est appliquée aux tribus « thaï » de la région de Cao-bang (bassin du Si-Kiang) de la vallée de la Rivière Claire et du bas Song-Chay qui ont plus particulièrement subi l'influence annamite. Les tribus similaires établies dans les bassins du haut Song-Chay, du Fleuve Rouge et de la Rivière Noire, ne sont plus désignées sous le nom de « Thô », mais sous le nom de « Thaï ».

Toutes ces tribus « thaï », qui furent les premiers occupants du Haut-Tonkin ou qui absorbèrent complètement leurs devanciers, forment trois groupements principaux :

1° Celles du bassin du Si-Kiang, englobées dans la même désignation de « Thô » ;

2° Celles du Fleuve Rouge, du Song-Chay et de la Rivière Claire, aujourd'hui connues sous le nom de « Thaï », à l'exception de celles de la Rivière Claire et du bas Song-Chay qui ont gardé le nom de « Thô » (1) ;

3° Celles du bassin de la Rivière Noire ; elles sont toutes désignées sous le nom de « Thaï ».

Il résulte de ce qui précède que les appellations de « Thô » et de « Thaï » ne s'appliquent pas à des groupements ethniques différents, mais à des tribus de même origine, ayant les mêmes caractères essentiels, mais qui ont reçu à des degrés divers l'influence du peuple suzerain. « Thô » et « Thaï », bien qu'étroitement apparentés, présentent néanmoins des différences assez notables en ce qui concerne les mœurs, les coutumes, les vêtements, les genres de vie, etc., différences résultant de leurs habitats respectifs, de leur éloignement réciproque, du contact prolongé avec d'autres groupes, etc.

Nous étudierons donc successivement les diverses tribus ci-après :

a) Les « Thô » du Bassin du Si-Kiang ;
b) Les « Thô » de la Rivière Claire ;
c) Les « Thô-ti » ;
d) Les « Thaï blancs » du Fleuve Rouge ;
e) Les « Thaï blancs » de la Rivière Noire ;
f) Les « Thaï noirs ».

(1) Ces dernières ont en effet subi l'influence annamite à un degré bien supérieur, la voie de la Rivière Claire ayant constitué la première communication entre l'Annam et le Yunnan. L'utilisation de la voie du Fleuve Rouge est de beaucoup plus récente.

a) Les « Thô » du Bassin du Si-Kiang.

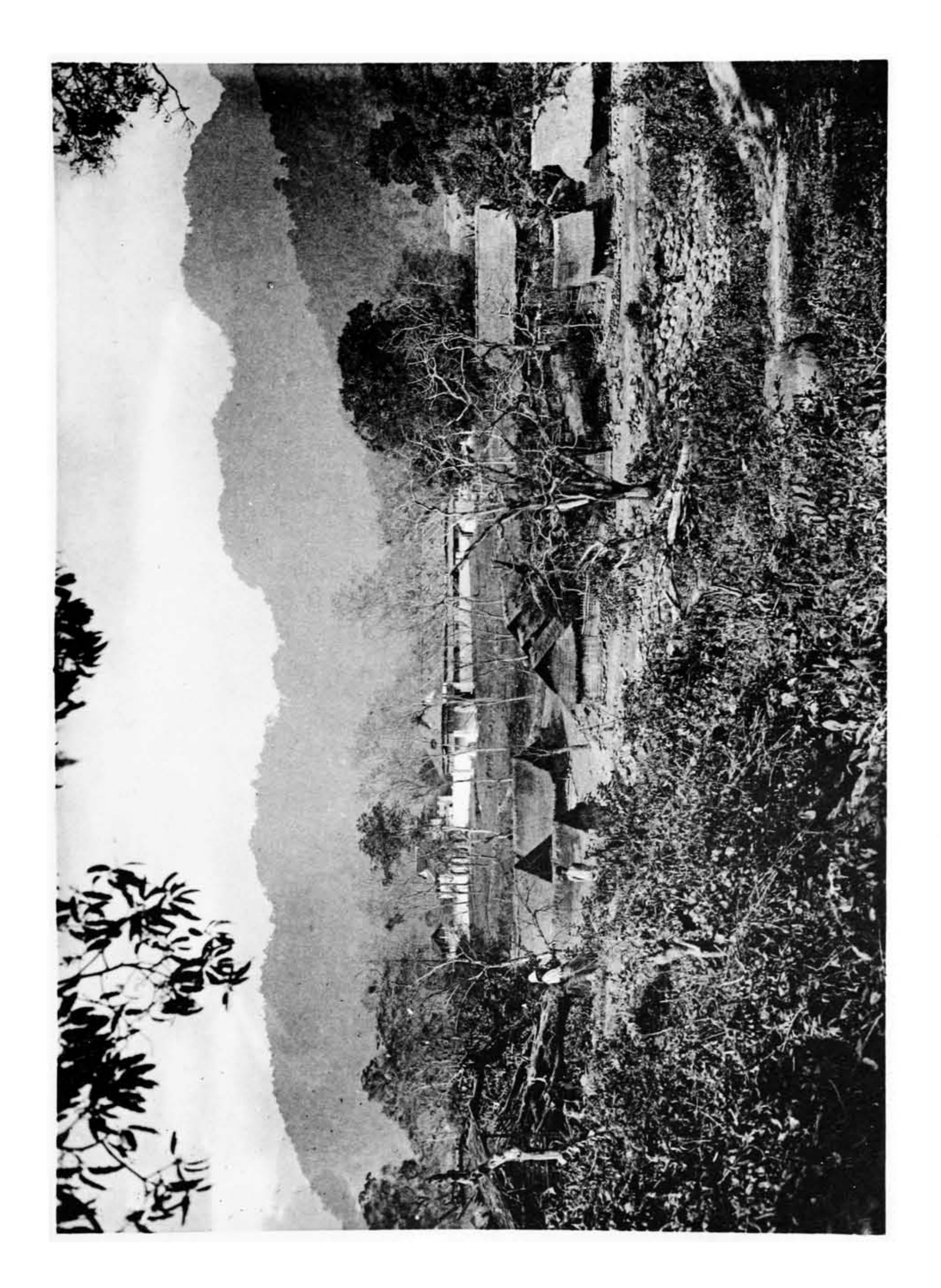
Au point de vue physique, les « Thô » sont des individus de taille moyenne (1m60 à 1m65), aux traits accusés; les yeux sont légèrement bridés, les pommettes peu saillantes; le nez un peu aplati, surtout à la base; les cheveux noirs, gros, abondants et assez longs (quelques cas d'albinisme) ; la peau de couleur plus jaunâtre que brune. L'ensemble du corps est généralement bien proportionné; toutefois les membres inférieurs sont plus développés que les membres supérieurs; la cage thoracique a un très grand développement, ce qui permet aux « Thô » d'effectuer, sans fatigue, de longues marches en pays montagneux. Au repos, le « Thô » adopte souvent la position accroupie, comme les Annamites. (Voir photo 12, pl. 13.)

Au point de vue moral, ce qui caractérise le « Thô » est un penchant invincible pour la paresse, paresse physique et paresse d'esprit. C'est ce penchant qui l'a toujours déterminé à s'établir, sans trop tenir compte des conditions d'altitude observées par les autres groupes, près des terrains fertiles, propres à la culture des rizières irriguées qui lui permettent d'assurer son existence avec un minimum de travail, les travaux les plus durs étant d'ailleurs souvent exécutés par les femmes.

A ce penchant pour la paresse, s'en ajoute un autre non moins accusé: c'est celui qui pousse le « Thô » vers les plaisirs physiques, les jouissances vulgaires de la table (nourriture et alcool), du tabac, de l'opium et du jeu.

Les « Thô » ne manquent pas d'intelligence, surtout dans leur jeunesse, mais leur apathie et leur paresse d'esprit les rendent insouciants, imprévoyants, fatalistes, crédules, sans ressort contre l'adversité et les mettent complètement à la merci de leurs sorciers ainsi que des tribus plus entreprenantes ou plus énergiques. Leur fidélité est donc incertaine et prête à se reporter, à l'occasion, vers de nouveaux maîtres. Ils sont d'un caractère gai, hospitalier et qui semble plein de franchise. Très casaniers, attachés à leurs foyers et à leurs hameaux, ils redoutent les voyages et même les déplacements de courte durée. Les transplantations complètes leur sont, en général, fatales ou exigent une période très prolongée d'acclimatement.

Les femmes « thô » sont d'une taille moyenne légèrement inférieure à celle de l'homme. Dans leur jeunesse, elles sont élégantes, fines et gracieuses, mais toute leur grâce disparaît bientôt à la suite des lourds travaux qui leur sont imposés. Les femmes « thô » sont considérées, en effet, comme de véritables bêtes de somme à qui incombent tous les travaux de la maison et les plus rudes travaux des champs. Quand une famille « thô » se rend au marché voisin, le mari se prélasse à cheval, abrité sous son ombrelle,



15. Poste de Phong-Tho (Pays "Thaï")

tandis que les femmes cheminent péniblement à ses côtés, ployées sous leurs fardeaux. Malgré sa dure condition, la femme « thô » conserve son naturel gai et rieur et ne se plaint jamais du sort qui lui est réservé.

* * *

Les « Thô » parlent un *dialecte* « thaï », monosyllabique, à peu près de même syntaxe que la langue annamite, et comprenant une assez forte proportion de mots annamites (environ 1/3) et de racines chinoises. La langue d'échange est surtout l'annamite et parfois le chinois kouan-hoa.

Il n'y a pas d'écriture spéciale; les caractères chinois sont prononcés avec la phonétique annamite.

La littérature « thô » écrite se réduit à quelques poésies populaires, des chants et des légendes. Les chants ont le plus souvent la forme de chœurs alternés, les groupes de jeunes garçons et de jeunes filles étant séparés et chantant à tour de rôle un couplet. Cette forme alternée se retrouve aussi dans les chansons de mariage chantées par un jeune homme et une jeune fille. Garçons et filles font d'ailleurs preuve de plus d'esprit pratique que d'imagination, de délicatesse ou de galanterie. Ci-après, à titre d'exemple, une chanson de mariage « thô » de la région de Quan-Ba, extraite de L. de la Jonquière (« Ethnographie des territoires militaires ») :

LA JEUNE FILLE. — Où allez-vous? Vos vêtements sont jolis à voir. Vos bagages sont considérables. Votre cortège ressemble à celui du roi Han pénétrant dans le palais de l'empereur Tan. Je vais apporter de l'eau-de-vie à ma portée pour chanter avec vous. Chantons donc quelques instants pour nous réjouir. La coutume de stationner à la porte remonte à la plus haute antiquité (1). Si vous entriez brusquement dans la maison, tout le village le saurait. L'ordre règne ici. Les méchants ne peuvent y venir. Telle est la coutume de notre village.

LE JEUNE HOMME. — Autrefois on considérait ceci. Que l'économie et l'activité sont des vertus. Que le gaspillage et la prodigalité doivent être évités. Or, je suis à peine arrivé devant la porte que la jarre d'eau-de-vie est déjà au pied de l'échelle. Est-ce agir sainement que d'agir ainsi? Est-elle là pour servir à se laver les pieds? Pour se laver les pieds, il y a de l'eau fraîche. S'il en manque on s'essuiera les pieds avec de la paille. L'eau-de-vie est une chose précieuse, on l'offre aux ancêtres et aux génies. Pourquoi la mettre aux endroits où on se lave les pieds? Il est plus logique de la conserver dans un endroit propre. Pensez à cela, jeune fille. Ayez soin de la faire rapporter à la maison. Voici que notre bonne destinée nous réunit.

LA JEUNE FILLE. — O, étranger, qui venez de loin, attendez, je descends visiter vos charges. Vraiment, les objets de toute espèce sont nombreux et bien arrangés. Comme lorsqu'une ambassade apporte des cadeaux au roi. C'est de la courtoisie et de la politesse. Tout est-il conforme à la coutume? N'y manque-t-il rien? Lorsque les garçons et les filles arrivent à la fleur de l'âge, c'est l'époque fixée pour que les parents se réjouissent avec eux. Prêtez-moi un couteau pour que je puisse ouvrir et voir toutes vos charges. Il faut se conformer à la coutume.

---

(1) Voir plus loin les coutumes des « Thô » relatives au mariage.

LE JEUNE HOMME. — Que toute la belle famille, que tous les beaux-parents, que tout le monde sache que la première charge contient du bétel et des noix d'arec. La deuxième et la troisième contiennent des plateaux de cochon et de riz gluant. J'ai fait apporter ces cadeaux de mariage pour vous les offrir. Quant à ce qui est du couteau, il était déjà prêt. Mais au moment du départ je l'ai oublié par mégarde. Il faut bien que j'accepte d'être traité d'étourdi. Je vous demande de m'excuser pour cette fois. La coutume le permet.

LA JEUNE FILLE. — Je vous salue, étranger. D'où venez-vous? Vos charges sont vraiment de jolis présents. Dites-moi quels sont vos désirs. Parlez sans détours. Ma maison ne ressemble pas à une case abandonnée au bord de la route. La coutume veut que vous soyez interrogé. Si vous avez une lettre ou votre feuille du livre de famille, montrez-la-moi tout de suite. Vous savez ce que dit la loi. Si vous n'avez pas un de ces écrits, vous ne rentrerez jamais dans la maison. La loi et les coutumes le veulent ainsi. Ce n'est pas moi qui les ai inventées.

LE JEUNE HOMME. — Vos parents doivent savoir qu'aujourd'hui est le jour où les dragons se rassemblent. Sur dix jours il n'y en a qu'un de bon. Sur cent jours, il n'y en a qu'un de parfait. Ne violons pas les coutumes. Ouvrez-moi, je vous prie, la porte pour que je puisse rentrer dans votre maison. Je me prosternerai devant vos ancêtres, après quoi je conduirai ma femme dans ma maison. Cela permettra au couple que forment les oiseaux Phong et Hac de se réunir et de goûter le bonheur. Le temps présent ressemble au temps passé. Ma famille est dans mes charges. Je vous la montrerai lorsque je serai entré.

On voit, par cet exemple, que le « Thô » ne pèche pas par excès d'idéal. A signaler encore dans cet ordre d'idées une fin de couplet (jeune homme) d'une chanson « thô » de Bao-lac : « Si tu veux partager ma natte, il faudra que tu apportes des bijoux et beaucoup de biens. »

Les « Thô » emploient la numération décimale. Ils utilisent les almanachs chinois pour la supputation du temps.

Le « Thô » tient l'instruction en très haute estime et envoie volontiers ses enfants suivre les cours des écoles que nous avons fondées auprès des postes-frontières. De plus, les agglomérations « thô » un peu importantes ont souvent une école purement indigène dirigée par un instituteur annamite. Dans ces diverses écoles, le jeune « Thô » fait d'abord preuve d'assiduité et d'intelligence, mais ses efforts ne sont pas de longue durée; dès l'adolescence, il est repris par la paresse des gens de sa race et ne tarde pas à oublier le peu qu'il avait appris.

Quant aux petites filles et aux jeunes filles « thô », elles ne reçoivent absolument aucune instruction.

On ne trouve pas trace d'un art quelconque particulier aux « Thô »; les rares peintures qui décorent parfois les façades et l'ornementation des outils ou instruments sont faites par des ouvriers chinois ou annamites.

Les « Thô » emploient des instruments de musiques annamites (cymbales,

gongs, flûtes, violons, guitares) ; ils n'en fabriquent point eux-mêmes. Ils aiment beaucoup la musique et les chants. Leurs chants sont des mélopées tristes et mélancoliques, entrecoupées de courtes périodes violentes.

***

Le *costume* masculin actuel des « Thô » (1) est de coupe annamite. Il se compose ·

1° D'une tunique qui descend presque jusqu'au genou et qui se boutonne sur le côté droit. Les manches de la tunique sont étroites (2) ;

2° D'un pantalon large mais assez court qui ne dépasse pas le mollet ;

3° D'un turban bleu, plus volumineux que le turban annamite et formant des plis très réguliers. Aucune partie de la chevelure n'est rasée (2) ; les cheveux sont roulés en un chignon maintenu ou non par un peigne. La moustache et la barbe sont rasées, sauf chez les vieillards ;

4° Un grand chapeau en fibre de bambou, de forme légèrement conique et formé de deux épaisseurs séparées par une couche de feuilles. Le dessus du chapeau est imperméabilisé à l'aide d'un vernis à la colle de poisson. Une jugulaire formée d'un cordonnet maintient ce chapeau sur le turban ;

5° Des jambières triangulaires en toile bleue, roulées autour des jambes depuis la cheville jusqu'aux genoux ;

6° Des pantoufles en toile bleue, composées d'une semelle très épaisse (plusieurs couches de fibre de bambou ou de feuilles de maïs) et d'une empeigne qui s'arrête au cou-de-pied.

Les étoffes utilisées à la confection des vêtements (tunique, pantalon, turban, jambières, pantoufles) sont en tissu de coton, filé, tissé et teint par les femmes « thô ».

Les « Thô » adoptent d'ailleurs les vêtements annamites en étoffe de soie noire, lorsque leur situation de fortune le leur permet ou quand ils occupent des fonctions administratives. C'était jadis une obligation imposée par l'empereur d'Annam à tous les fonctionnaires indigènes que de revêtir le costume annamite dans l'exercice de leurs fonctions. Cette obligation constituait une des nombreuses manières par lesquelles l'autorité faisait sentir son influence jusqu'au fond des provinces les plus reculées de l'Empire.

---

(1) Avant d'être soumis à l'autorité annamite, les « Thô » avaient des vêtements très différents de leurs vêtements actuels ; ces anciens costumes ont complètement disparu.

(2) Les manches étroites et les cheveux non rasés indiquent toujours des tribus ayant reçu l'influence annamite ; les manches larges et les cheveux rasés autour de la tête indiquent des tribus ayant subi l'influence chinoise. Cette remarque est générale.

Le costume actuel des femmes « thô » comprend les pièces suivantes :

1° Une tunique très longue, boutonnée sur le côté droit et descendant jusqu'au-dessous du mollet ; le col est très échancré, les manches étroites. Depuis la taille jusqu'au bas, la tunique est fendue sur les deux côtés ; les pans sont parfois relevés et passés dans la ceinture ;

2° Un cache-seins (facultatif) en toile blanche, d'un modèle analogue à celui des femmes annamites ;

3° D'un pantalon (1) très large et descendant jusqu'aux pieds ;

4° D'une jupe (1) ajustée à la taille et un peu moins longue que le pantalon ;

5° Une ceinture large, nouée par derrière ;

6° Un turban et un chapeau analogues à ceux des hommes ;

7° Des jambières et des pantoufles semblables à celles des hommes. Les pantoufles sont souvent ornées d'applications en étoffe noire ou rouge.

Comme pour les vêtements masculins, les diverses pièces de l'habillement des femmes « thô » sont confectionnées avec de la toile de coton teinte en bleu très foncé (2). (La photo 12, pl. 13, représentant le marché de Cao-Bang, montre des « Thô » et des Annamites ; les « Thô » s'y reconnaissent à leurs chapeaux coniques.)

Les femmes « thô » ont toutes des bijoux d'argent dont le nombre correspond à leur situation de fortune. Ces bijoux, qui sont d'ailleurs très simples et d'un travail grossier, comprennent :

1° De grands colliers, en métal creux ou plein, rigides et incomplètement fermés ;

2° Des bagues plates ou arrondies, souvent ciselées ;

3° Des bracelets rigides, incomplètement fermés, unis ou portant des ciselures ;

4° Des boucles d'oreilles en forme de crochet, avec gros bouton terminal demi-sphérique.

Les femmes vêtues à l'annamite remplacent les colliers d'argent par le long sautoir classique, plusieurs fois enroulé autour du cou et formé d'une série de grosses perles dorées.

Les enfants « thô », garçons ou filles, portent souvent des bracelets au poignet et à la cheville, et des colliers avec amulettes ou hochets en argent.

Les hommes « thô » ont parfois un bracelet.

---

(1) Le pantalon et la jupe sont portés soit simultanément, soit séparément.

(2) Les femmes « thô » qui épousent des Chinois adoptent le costume chinois, celles qui cohabitent avec des Européens prennent le plus souvent le costume des femmes annamites.

Les « Thô », et particulièrement les femmes, laquent leurs dents en noir à la mode annamite.

* * *

Les *habitations* des « Thô » sont généralement construites sur pilotis ; elles comprennent un rez-de-chaussée ($1^{m}50$ à $1^{m}60$ de hauteur) qui sert d'étable et un premier étage réservé aux habitants.

Le rez-de-chaussée, où sont parqués les buffles, les chevaux et les porcs, est ouvert à tous les vents. Les cloisons sont formées de rondins assez rapprochés pour que les animaux domestiques ne puissent s'enfuir. Le rez-de-chaussée n'a qu'une seule porte ; celle-ci se ferme intérieurement au moyen d'un loquet que l'on actionne par une trappe percée dans le plancher du premier étage. Les chevaux et les porcs sont installés, en général, dans la partie située sous la porte d'entrée et dont le sol est formé d'une couche de rondins. Les buffles occupent l'autre partie du rez-de-chaussée qui n'a pas de plancher en rondins. La volaille se répartit au hasard ; on lui construit parfois des perchoirs dans les coins du rez-de-chaussée.

Les parois du premier étage sont formées, soit de bambous écrasés, revêtus ou non d'un léger torchis, soit de clayonnages en branchages ou en tiges de maïs, soit encore, dans les maisons riches, de planches plus ou moins bien assemblées ou travaillées.

Le plancher qui sépare le rez-de-chaussée du premier étage est formé d'une couche de rondins très légers recouverts de bambous écrasés ou de planches assez mal ajustées. Chez les « Thô » aisés, ce plancher est souvent doublé d'une couche de nattes ; l'ensemble donne un sol élastique mais d'une solidité douteuse.

La toiture, à deux pans et soutenue par une charpente de gros bambous, est généralement en paillottes. Quelques cases riches ont une toiture en tuiles ; dans ce cas, la toiture est supportée par une solide charpente en bois.

Le premier étage se prolonge sur la façade de la maison (et quelquefois aussi sur le derrière) par une terrasse sur pilotis. (Voir photo 505, pl. 19.)

On accède au premier étage au moyen d'une échelle qui débouche sur la terrasse, devant la façade de la maison. Cette façade a généralement deux ouvertures : une petite fenêtre et une porte. Sur la terrasse, entre le haut de l'échelle et le pas de la porte, est toujours placé un récipient plein d'eau avec laquelle les habitants se lavent les pieds avant d'entrer dans la maison

L'intérieur de la case est divisé en deux pièces par une cloison en bambous écrasés. A l'entrée, la pièce d'honneur où se trouve l'autel des ancêtres ; cette pièce est plus spécialement affectée aux hommes ; elle sert de salle de réception pour les visiteurs. La pièce du fond est réservée aux femmes ; elle est souvent divisée en plusieurs autres petites pièces où couchent les femmes et les enfants

La pièce d'honneur et la pièce des femmes comportent en leur milieu un foyer en terre glaise pour la préparation des aliments. Plusieurs feux sont simultanément en action : cuisson de la bouillie destinée aux bêtes, cuisine familiale, cuisson du riz. Au-dessus du foyer est disposé une sorte de pare-étincelles, formé d'un grillage en fibres de bambou, et qui sert aussi d'étagère pour les ingrédients et les épices (sel, etc.). Il n'y a pas de cheminée ; la fumée se répand dans toute la case avant de sortir par les pignons de la toiture et après avoir noirci les parois, la toiture, la charpente, et tous les objets placés à l'intérieur de la maison.

L'autel des ancêtres est placé dans la salle d'honneur face à la porte d'entrée. Il est constitué par des inscriptions verticales et horizontales faites sur un long panneau de bois ou sur des bandes de papier rouge collées à la cloison. Au centre se lit l'inscription suivante : « Tablettes ancestrales de la famille... comprenant le trisaïeul, le bisaïeul, l'aïeul, le père, leurs femmes et en général tous leurs descendants proches ou éloignés ». De part et d'autre de cette bande centrale, des bandes verticales portent les mentions ci-après : « Place de gauche réservée aux glorieux frères de nos ancêtres » ; « Place de droite réservée aux majestueuses sœurs de nos ancêtres ». Au-dessus de l'autel, un grand carré de papier rouge sur lequel est inscrit un caractère représentant le bonheur, la richesse, etc.

Au-dessous de l'autel, une étroite étagère supportant des bols remplis de cendre où l'on pique les bâtonnets d'encens qui brûlent en l'honneur des ancêtres.

L'ensemble de l'autel est souvent encadré par d'autres bandes horizontales et verticales où sont inscrites des sentences philosophiques, des pensées, des maximes, des poésies.

En dehors de l'autel des ancêtres, on trouve généralement dans les cases « thô » un autre autel, dédié au dieu de la cuisine (« ong-tao ») et formé d'une petite inscription horizontale au-dessous de laquelle une étagère supporte un bol de cendre où sont piqués les bâtonnets d'encens allumés.

Les « Thô » rendent encore un culte aux « trois génies du fourneau de la cuisine » (en annamite : « ba-ong-tao ») ; ce culte se manifeste simplement par le dispositif du foyer qui est formé de trois pierres, dédiées chacune à l'un des génies ci-dessus.

L'ameublement des cases « thô » est toujours des plus simples. Dans la salle d'honneur, et le plus souvent devant l'autel même des ancêtres, un grand lit de camp où couchent les visiteurs et les étrangers ; d'autres lits de camp, le long des parois de droite et de gauche, sont destinés aux hommes de la maison ; des tables massives, des bancs, des escabeaux forment ensuite l'unique mobilier de la salle de réception.

Dans la pièce du fond, réservée aux femmes et aux enfants, de petits lits de camp, d'épaisses moustiquaires, les coffres où sont enfermés les vête-

ments et les bijoux, des oreillers, des couvertures ouatées et les quelques métiers primitifs employés au travail du coton.

Les ustensiles de cuisine comprennent de grands chaudrons en fer pour préparer la nourriture des bestiaux, des bassines en forme de calottes sphériques pour la cuisine destinée aux habitants, des trépieds en fer (ou le foyer à trois pierres décrit plus haut) pour supporter les chaudrons, de petites marmites en cuivre ou en terre pour faire cuire le riz.

La vaisselle se compose de grands plateaux en cuivre ou en bois, d'assiettes, de cuillers en bois, de bols, et de tasses en porcelaine; de baguettes en bois laqué pour manger le riz.

L'eau est parfois amenée dans un coin de la case au moyen d'une canalisation en bambou. Dans tous les cas, le transport de l'eau se fait au moyen de seaux formés par d'énormes tubes de bambous femelles.

Les terrasses extérieures sur pilotis ne reçoivent pas de mobilier permanent, sauf le récipient contenant l'eau destinée aux ablutions des pieds: elles sont néanmoins toujours très encombrées de linge ou de récoltes en train de sécher; c'est souvent un lieu de réunion pour les hommes de la famille pendant les chaudes soirées.

L'éclairage des cases « thô » se fait en général au moyen de lampes à huile, plateaux de bois suspendus aux parois de la case par une tige et un anneau en rotin et supportant un godet (cuivre ou porcelaine) qui contient l'huile dans laquelle trempe une mèche de coton. Ce système d'éclairage disparaît peu à peu pour céder la place aux lampes à pétrole d'origine européenne et qui se vendent dans tous les marchés.

Les maisons « thô » sont le plus souvent groupées par hameaux de quelques cases seulement, établis à proximité de l'eau et des cultures irriguées (les grosses agglomérations ne se rencontrent guère que chez les « Thaï »). Les hameaux « thô » sont construits d'une manière quelconque, sans aucun souci de régularité, chaque chef de famille édifiant sa maison à son gré. La maison « thô » est quelquefois entourée d'une clôture en bambous (secs ou haie vive) ; le jardinet attenant à la case est toujours fermé par un fort treillage de bambou destiné à garantir les cultures maraîchères et les arbres fruitiers contre les dégâts que causeraient la volaille et les animaux domestiques.

Nous avons vu plus haut que la case « thô » était construite en bambou et en bois. Dans les contrées où le bois est rare, les « Thô » construisent parfois leurs cases en pisé (1). Ces maisons comprennent encore dans ce

(1) Dans la région de Trung-Kanh-fou, il est signalé quelques familles « thô » qui habitent encore des grottes où leurs ancêtres avaient dû se réfugier à l'époque de la piraterie.

cas un rez-de-chaussée et un premier étage; les animaux domestiques sont parqués au rez-de-chaussée où le défaut d'aération aggrave la puanteur de l'étable et rend le premier étage à peu près inhabitable pour l'Européen. D'ailleurs, les cases « thô », qu'elles soient en bambous ou en pisé, sont en général fort mal tenues; elles ne sont jamais nettoyées, la poussière s'accumule sur tous les meubles et objets renfermés au premier étage; l'étable n'est vidée que deux fois par an, à l'époque où le fumier doit être transporté dans les champs; entre temps, les excréments des animaux et le purin s'accumulent sur le sol que le piétinement des buffles ne cesse de creuser et de transformer en une mare nauséabonde dont l'odeur ne semble pas incommoder les habitants qui vivent au-dessus.

* * *

L'*alimentation* du « Thô » est surtout à base de riz; quand il n'a pas de riz en quantité suffisante, il complète sa ration par du maïs, du sarrazin ou du blé, et par de nombreux légumes. L'usage de la viande (volaille, porc) et du poisson est réservé pour les repas de fêtes. Comme l'Annamite, le « Thô » mange volontiers de la viande de chien.

Les boissons habituelles sont l'eau, le thé, l'alcool de riz ou de maïs distillé, le vin de grains fermenté. Le « Thô » use beaucoup de sucre; comme condiments, il emploie le poivre, le piment et le gingembre. Le sel employé est du sel gemme chinois ou du sel marin provenant des salines du golfe du Tonkin.

La cuisine « thô » est rudimentaire et ignore totalement les préparations raffinées de la cuisine annamite ou de la cuisine chinoise.

Hommes et femmes chiquent le bétel. Les « Thô » riches fument l'opium qu'ils achètent aux groupes voisins. Tous les « Thô », y compris les femmes, sont de grands fumeurs de tabac; ils cultivent un tabac excellent, mais ils lui préfèrent le plus souvent le tabac annamite produit dans le Delta et beaucoup plus stupéfiant que le tabac indigène.

Ce tabac est fumé dans des pipes de modèles divers, depuis la pipe luxueuse en porcelaine ou en bois sculpté jusqu'à la vulgaire pipe à eau faite d'une tige de bambou. Ce dernier modèle, que l'on rencontre dans tous les groupes et toutes les tribus, se fabrique et s'emploie de la manière suivante: On coupe une tige de bambou de 3 à 5 centimètres de diamètre juste au-dessous d'un nœud dont on laisse subsister la cloison; en coupant ensuite cette tige au-dessous du nœud supérieur, on obtient ainsi le corps de la pipe, long tube fermé à son extrémité inférieure. Près de cette dernière extrémité on perce un trou latéral où s'encastrera un petit tuyau incliné faisant office de fourneau; c'est au bout de ce fourneau que seront placées les boulettes de tabac; le feu est mis généralement avec un morcau de charbon incandescent; on met les lèvres dans le bout ouvert de la pipe et on fume la boulette



19. Famille "Thaï blancs" de la Rivière Noire.

Le Ly-Truong de Phong-Tho (debout sur une chaise); devant lui, assis au premier rang : ses cinq femmes, cinq de ses enfants et sa mère (à droite); autour de lui, parents et serviteurs.

de tabac d'une seule aspiration. La pipe est pleine d'eau sur un tiers de sa hauteur environ; la fumée traverse cette eau où elle dépose une bonne partie de sa nicotine et en produisant un gargouillement caractéristique. Afin que l'eau ne se renverse pas, la pipe est posée debout contre une des cloisons de la case, non loin du foyer où se trouvent en permanence des charbons allumés. Tous les habitants de la maison usent à tour de rôle de la même pipe dont le gargouillement s'entend à maintes reprises, de jour comme de nuit.

L'occupation principale des « Thô » est la culture du riz, notamment dans les rizières irriguées. En dehors des vallées et des terrains où l'établissement d'une rizière est relativement facile, ils ont parfois fourni un très gros travail pour l'aménagement des rizières étagées au bas de toutes les pentes où l'eau pouvait être amenée par des canalisations. Il leur a fallu dans ce cas édifier toute une série de gradins et construire des barrages, des norias et des dérivations souvent fort longues qui prennent l'eau des ruisseaux très en amont pour la conduire en pente douce jusqu'au plus élevé des gradins dont il s'agit. La paresse du « Thô » y trouvait finalement son compte, car après l'exécution de ces importants travaux, il n'avait plus qu'à se laisser vivre, abandonnant aux femmes tous les travaux de culture, à l'exception des labours et des hersages.

Les rizières sont labourées à plusieurs reprises, hersées et fumées au cours des troisième et quatrième mois. Les semis de riz, préparés le cinquième mois, sont repiqués le sixième et la récolte a lieu le dixième mois.

Le « Thô » cultive parfois le riz de montagne sur les pentes des mamelons sablonneux; le terrain est labouré et légèrement fumé les deuxième et troisième mois; le riz semé le quatrième mois est récolté vers le huitième mois.

Les outils agricoles des « Thô » employés pour la culture du riz comprennent : des charrues d'un modèle primitif à soc de fer, des herses à une rangée de dents en fer, des houes, des coupe-coupe pour le débroussaillement (1), de grandes faucilles, des couteaux spéciaux (2) pour la récolte du riz gluant, des vans, des pilons à décortiquer.

Quand la moisson du riz est terminée, le riz est battu dans la rizière même.

---

(1) Les « Thô » portent en permanence ce coupe-coupe, renfermé dans un étui en bois qui est attaché à la ceinture.

(2) Appelés « mak-thep ». Ce sont des rondelles de fer aplaties, aiguisées sur le pourtour et qui se tiennent entre l'index et le médius de la main droite; une courte tige centrale empêche l'instrument de glisser. L'épi est coupé juste à sa base, la tige étant appuyée par le pouce droit contre le « mak-thep ».

Le travail se fait à la main : on prend une poignée de tiges de riz et on frappe violemment les épis soit contre les bords d'une auge, soit contre un tronc d'arbre ou un billot de bois équarri ; dans le premier cas les grains tombent dans l'auge en question ; dans le second cas, ils sont recueillis sur des nattes. Les grains de paddy sont mis à sécher sur des nattes sur les terrasses des maisons ; au bout de trois ou quatre jours ils sont suffisamment secs pour être vannés ; la récolte est ensuite entassée dans de grands paniers cylindriques. Dans les pays à grottes calcaires (région de Trung-Kanh-fou notamment), les « Thô » utilisent parfois ces grottes comme greniers à paddy où on prélève périodiquement la quantité de paddy nécessaire à l'alimentation de la famille et qui doit subir l'opération du décorticage dont il sera parlé plus loin.

Quant au riz gluant, qui est employé à la confection de certaines pâtisseries de fêtes, il n'est pas battu ; les épis sont conservés entiers, réunis en petites gerbes que l'on suspend dans la case, au-dessus des foyers.

(Les photos 119, 217, 218 et 219 (pl. 25) représentent les divers travaux concernant la culture du riz chez les « Nung » : hersage des rizières, cueillette du « gao » (semis de riz), repiquage, battage. Ces travaux sont identiques dans toutes les tribus du groupe « thaï ».)

Les cultures alimentaires des « Thô » sont les suivantes :

a) Le maïs, qui donne généralement deux récoltes, aux quatrième et neuvième mois. Les épis sont séchés au soleil, devant les terrasses des maisons, puis réunis en paquets ; ils sont suspendus au-dessus du foyer à côté des gerbes de riz gluant.

b) Le sarrasin, qui donne aussi deux récoltes, les sixième et dixième mois ; il est considéré comme de faible valeur nutritive.

c) Les patates sucrées, le manioc.

d) De nombreuses espèces de légumes, surtout des haricots.

En ce qui concerne les cultures « industrielles », il faut mentionner le coton, l'indigo, la canne à sucre et le tabac.

Le « Thô », qui s'adonne si facilement à l'opium, ne cultive pas le pavot ; il achète la drogue aux groupes voisins ou aux Chinois.

Les « Thô » ne considèrent pas la chasse et la pêche comme des ressources normales d'alimentation ; le chasseur et le pêcheur de profession n'existent pas. Néanmoins, il n'est pas rare de voir organiser une battue pour la capture des cerfs qui dévastent les cultures. Les armes employées sont le fusil indigène (les partisans utilisent aussi le fusil de guerre) et l'arbalète. Les rabatteurs sont accompagnés de chiens et munis de trompes faites avec des cornes de buffles. Quand l'animal est cerné, les rabatteurs lâchent les chiens et font beaucoup de bruit pour forcer le gibier à sortir de son gîte et à fuir vers les chasseurs qui l'abattent. Les « Thô » chassent également les fauves, malgré la faible valeur des armes dont ils disposent. Ils tendent aussi

des pièges du genre collet. Ils savent fabriquer la poudre, comme d'ailleurs tous les peuples d'Extrême-Orient.

Les « Thô » qui s'adonnent à la pêche n'ont pas d'autre engin que le filet.

* * *

Les *industries* des « Thô » ont un caractère nettement familial et ne concernent qu'une partie des objets ou produits qu'ils utilisent. On trouve rarement chez eux des forgerons, des menuisiers et des charpentiers, ces métiers étant surtout exercés par des Chinois ou des Annamites. Ils se bornent à confectionner leurs vêtements, de nombreux objets de vannerie, à fabriquer l'alcool, l'huile, le sucre, à décortiquer leur paddy et à moudre leurs grains.

Le coton nécessaire à la confection des vêtements est généralement récolté en quantité insuffisante; le complément nécessaire est acheté aux groupes voisins, en particulier aux « Man ».

Les femmes « thô » filent ce coton sur des rouets; elles le tissent au moyen de métiers tout à fait primitifs, d'un modèle analogue à ceux que l'on rencontre encore dans certains coins reculés de France; elles le teignent à l'indigo. La teinture se prépare en faisant macérer dans l'eau pendant plusieurs jours les feuilles de l'indigo (« cham ») ; après brassage, on laisse reposer et quand la teinture s'est déposée au fond du récipient on vide l'eau et on recueille la teinture.

Pour teindre une étoffe, on prépare dans un baquet une dissolution de teinture dans laquelle on trempe l'étoffe pendant vingt minutes; l'étoffe est ensuite passée dans l'eau courante et séchée au soleil. Selon la teinte plus ou moins foncée qu'on veut obtenir, cette opération est répétée deux fois (vêtements de demi-deuil) ou sept fois (vêtements ordinaires).

Les étoffes destinées à la confection des vêtements de deuil (blanc) ne reçoivent naturellement aucune teinture.

Toutes les industries du vêtement sont l'apanage des femmes « thô ».

La vannerie est surtout pratiquée par les hommes qui se montrent très habiles dans ce travail peu pénible. Les « Thô » confectionnent les grands paniers cylindriques, en fibres de rotin ou de bambou, où ils emmagasinent leurs récoltes de paddy, les chapeaux en forme de cône très aplati dont il a été question au paragraphe concernant le costume, des nattes de modèles divers dont quelques-unes particulièrement fines et souples.

Il faut aussi ranger dans cette catégorie les vans que les « Thô » emploient pour vanner leurs récoltes de paddy; ce sont des appareils d'un modèle presque analogue à ceux de France, ils sont très plats et leur fond est formé d'un treillis très serré en fibres de bambous. Le van est soutenu en l'air et penché de manière à faire tomber le paddy sur une natte posée à terre; les poussières et les paillettes sont emportées au passage par le vent.

La fabrication de l'eau-de-vie de grains, obtenue soit par fermentation, soit par distillation, tenait jadis une assez grande place dans les industries familiales des « Thô ». Depuis l'établissement du monopole de l'alcool, cette industrie a disparu presque totalement. Elle n'est maintenue que dans quelques groupements éloignés des grands centres et où il est fait usage d'appareils primitifs d'un modèle analogue à ceux qui seront décrits plus loin à propos des industries du groupe « man ».

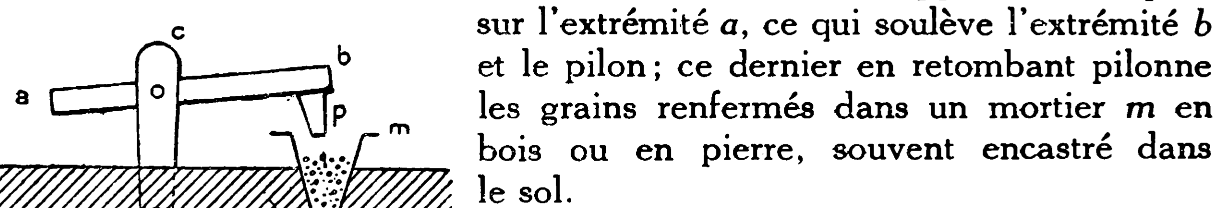
L'huile est extraite par les « Thô » des fruits du faux bancoulier, au moyen d'un pressoir spécial basé sur un principe qui rappelle celui de la torture au brodequin : deux forts madriers sont mobiles autour de leurs extrémités inférieures qui reposent accolées au fond d'un récipient ; les fruits sont renfermés dans un sac en étoffe qui est placé entre les deux madriers ; ceux-ci sont ensuite rapprochés l'un de l'autre au moyen de coins que l'on enfonce à coups de maillet entre la partie supérieure du madrier et des arbres fixes latéraux ; sous l'effet de la pression qui écrase les fruits, l'huile suinte à travers l'étoffe et est recueillie dans le récipient dont il est parlé ci-dessus. Cette huile est quelquefois employée pour l'alimentation, mais le plus souvent pour l'éclairage.

Le sucre est extrait par les «Thô» de deux espèces de cannes à sucre («oi»). Les morceaux de canne à sucre sont broyés entre deux gros cylindres en bois très dur, munis de cannelures et dont le mouvement autour d'un axe vertical est actionné par un buffle. Le liquide recueilli est mis à bouillir dans des chaudrons en fer, tamisé, puis séché sur des claies en bambou. Ce sucre contient beaucoup d'impuretés qui lui donnent une couleur très foncée.

Les pilons à décortiquer le paddy sont de plusieurs sortes :

a) Pilons à mains, formés de gros bambous ou de pièces de bois, avec lesquels on pilonne le paddy au fond d'un gros mortier en bois dur ou en pierre.

b) Pilons à pieds, construits de la manière suivante : un madrier *ab*, de 1 mètre à 1m50 de longueur, est mobile autour d'un axe horizontal c placé vers le milieu du madrier de manière à laisser une prépondérance de poids à l'extrémité *b* qui est munie en dessous d'un pilon *p* ; on appuie avec le pied sur l'extrémité *a*, ce qui soulève l'extrémité *b* et le pilon ; ce dernier en retombant pilonne les grains renfermés dans un mortier *m* en bois ou en pierre, souvent encastré dans le sol.



Certains modèles qui sont plus grands et plus lourds doivent être actionnés par plusieurs personnes à la fois.

c) Le pilon mécanique, actionné par l'eau courante. Le principe de ce

pilon est absolument semblable à celui du modèle précédent. L'extrémité *a* est plus large et creusée en forme d'auge aplatie. L'eau courante est amenée dans cette auge au moyen d'une canalisation en bambou ; au moment où l'auge va être pleine, la rupture d'équilibre se produit, l'extrémité *a* du pilon s'abaisse tandis que l'extrémité *b* et le pilon se soulèvent, mais dans ce mouvement l'auge se vide par l'arrière et le pilon retombe dans le mortier. Ces pilons à eau fonctionnent au besoin sans arrêt, jour et nuit. Ils sont souvent groupés le long des ruisseaux.

(La photo 182, pl. 26, montre deux de ces pilons à eau dont l'usage est répandu dans toutes les tribus qui se nourrissent de riz).

d) Les pilons à noria : une grand roue, mue par le courant d'une rivière ou d'un ruisseau, entraîne un très long axe horizontal muni de cames ; ces cames viennent presser sur les talons *a* des pilons qui s'abaissent ; les pilons retombent dans les mortiers dès que les talons sont dégagés par les cames.

La même roue actionne de vraies batteries de pilons, les cames étant réparties le long de l'arbre de couche de manière à actionner successivement les différents pilons.

Pour transformer en farine le riz, le maïs, le sarrasin, etc., les « Thô » emploient des meules cylindriques en pierre striée.

On trouve chez les « Thô » quelques potiers qui savent fabriquer les petites marmites en terre utilisées pour la cuisson du riz.

Le *commerce* des « Thô » se réduit au trafic de quelques matières de première nécessité sur les marchés voisins. Ils emploient indifféremment les poids, mesures et monnaies annamites ou chinoises. Ils transportent leurs charges à l'épaule au moyen d'un fléau rigide, aux deux extrémités duquel les charges sont arrimées (ceci constitue une notable différence avec le mode de transport annamite où on emploie un fléau flexible aux bouts duquel sont suspendues les charges, à la manière des plateaux d'une balance).

Les transports par eau se font au moyen de pirogues ou de radeaux en bambou.

* * *

La famille est la base de l'*organisation sociale* des « Thô » chez qui l'idée de « famille » prend sa plus complète signification. Le chef de famille est toujours un homme ; son autorité est absolument respectée. Lui seul a le pouvoir de célébrer le culte des ancêtres, qui constitue le lien familial le plus puissant et qui se perpétue de mâle en mâle, sans initiation particulière. Quand le père meurt, son fils aîné le remplace et tout le monde lui obéit, y compris la mère veuve. A défaut d'enfants mâles, les prérogatives et le pouvoir du chef de famille sont dévolus par ce dernier, pour être exercés

après sa mort, soit à un gendre, soit à un enfant adoptif quelconque. Dans ce dernier cas, l'enfant prend les ancêtres de sa famille adoptive et abandonne ses propres ancêtres.

Rien ne se fait dans la famille contre la volonté de son chef. Le fils aîné reste dans la case paternelle. Les enfants mâles qui se marient au dehors et vont fonder un nouveau foyer reçoivent en usufruit une part de rizières, mais ne prennent d'autel ancestral qu'à la mort de leur père. Les filles se marient toujours hors de la maison paternelle qu'elles quittent définitivement pour entrer dans la famille de leur mari, et où elles ne reviennent qu'en cas de divorce ; il peut leur être attribué une part de rizières, mais à simple titre d'usufruit en faveur du gendre ; ces rizières ne cessent d'appartenir à la famille paternelle et reviennent aux enfants mâles de cette dernière ou à leurs descendants.

Chez les « Thô », la propriété est purement familiale.

Tous les biens de la famille appartiennent au père qui peut en disposer à sa guise. Lorsque le père meurt, ces biens sont partagés ; les fils déjà établis au dehors reçoivent définitivement la part de rizières dont ils n'avaient jusque-là que l'usufruit ; une part plus importante que les autres est attribuée au fils aîné pour tenir compte des divers frais imposés par le culte des ancêtres, l'entretien des tombes, la nourriture de la mère et des sœurs non mariées qui restent à la charge du nouveau chef de famille.

Nous avons vu que les hameaux des « Thô » comprenaient le plus souvent un petit nombre de maisons. La réunion de plusieurs hameaux forme une commune qui reçoit, comme chez les Annamites, le nom de « Xa ». Cette commune « thô » n'est qu'un simple groupement administratif, n'ayant aucun pouvoir de possession ni d'achat. La commune « thô » n'a rien qui lui appartienne en propre et ses divers chefs administratifs n'ont pas d'autre rôle que de régler, sous le contrôle de l'autorité supérieure, les questions intéressant l'ensemble des habitants : impôts, corvées, etc.

Le chef de chaque hameau ou village est choisi dans la famille la plus riche ou la plus influente et est désigné sous le nom de « cai-thon » (ou « thon-truong ») (1). Ces chefs de village élisent le « ly-truong » (2) qui correspond au maire de la commune française, les « pho-ly » qui correspondent à nos adjoints, et le chef des partisans.

Le « ly-truong » a des attributions administratives assez étendues : il est l'intermédiaire responsable entre l'autorité supérieure et ses administrés ; il

---

(1) Ces chefs de village sont appelés « siao phay » ou « ma phay » dans d'autres groupes ou tribus (désignation en langue kouan-hoa).

(2) « Li-tchang », en chinois « kouan-hoa ».

reçoit les ordres de l'autorité et il en assure l'exécution, soit de sa propre initiative, soit après discussion avec les « pho-ly » et les « cai-thon » qu'il convoque; il est dépositaire du sceau de la commune dont il revêt tous les documents officiels; il répartit les impôts entre les divers villages de la commune conformément à l'assiette établie; il perçoit et verse ces impôts; il répartit dans les mêmes conditions les corvées générales que doit fournir la commune, notamment pour la construction ou l'entretien des chemins, ponts, etc.; il est secondé par les « pho-ly » pour l'accomplissement de ses devoirs administratifs.

Le canton (« tong ») est formé par la réunion de plusieurs communes et placé sous l'autorité d'un « cai-tong »; ce dernier est secondé par des adjoints (« pho-tong ») et par un chef des partisans.

Plusieurs cantons réunis forment une subdivision administrative désignée sous le nom de « chau » (1) et administrée par un mandarin indigène (« tri-chau ») lequel est assisté le plus souvent par des secrétaires annamites, et par un commandant supérieur des partisans.

Au-dessus du « chau », une nouvelle subdivision administrative formée par la réunion de plusieurs « chau » est désignée sous le nom de « phu » et placée sous l'autorité de fonctionnaires analogues à ceux du « chau », mais d'un grade plus élevé dans l'échelle du mandarinat.

Les fonctionnaires « thô » dont il a été question ci-dessus tiennent leur autorité du pouvoir central annamite sous le contrôle de l'autorité française; nous avons déjà vu que dans l'exercice de leurs fonctions, ils devaient revêtir le costume annamite ou celui qui correspondait à leurs grades respectifs dans le mandarinat.

Au point de vue judiciaire, les « Thô » sont soumis aux règles et aux codes annamites; néanmoins certains délits ou crimes tels que le viol et l'adultère sont secrètement punis (amendes) par décision du conseil des notables de la commune ou du village.

Les «Thô» pratiquent une sorte de serment judiciaire; ceux qui sont accusés d'un crime ou d'un délit jurent solennellement leur innocence devant le « pi-tho-cong » (dieu de la terre), appelant la mort sur leur tête au cas où ils feraient un faux serment.

On désigne sous le nom de partisans, les habitants que l'autorité militaire a munis d'armes de guerre (en général fusils modèle 1874) et qui assurent la police de la frontière. Le « Thô », qui est de tempérament mou et sans ressort, se montre assez peu apte au métier militaire.

---

(1) Correspondant au « huyen » annamite.

Les *coutumes* observées par les « Thô » à l'occasion des *naissances* sont résumées ci-après :

La femme enceinte continue à participer aux travaux des champs jusqu'au début du neuvième mois ; elle cesse toute relation avec son mari à partir du troisième mois. Elle accouche dans la position debout, cramponnée par les mains à des cordes qui passent sous ses bras et qui sont attachées à une poutre de la charpente. Elle est aidée par sa mère et par une sage-femme. Dès que l'enfant a poussé son premier vagissement, on coupe le cordon et on lave l'enfant dans une eau chaude où on a fait tremper des feuilles de pamplemoussier. Le placenta est enfermé dans un gros bambou que l'on enterre en un lieu secret, en dehors de la maison. Après l'accouchement, la mère est portée sur son lit de camp sous lequel brûle un réchaud ; le père (ou le chef de famille) annonce aux ancêtres la naissance de l'enfant.

La maison d'une femme en couches est signalée pendant un mois par une branche de pamplemoussier et un chardon attachés à l'échelle de la case ; les étrangers doivent éviter d'entrer dans la maison pour ne pas apporter de mauvais sorts à l'enfant.

Le nouveau-né est nourri par une voisine pendant les quatre ou cinq premiers jours ; il est ensuite donné à la mère. Celle-ci reçoit une nourriture très substantielle : poulet, porc, riz très épicé au gingembre, patates sucrées ; elle ne reprendra ses travaux que vers le début du deuxième mois après la naissance.

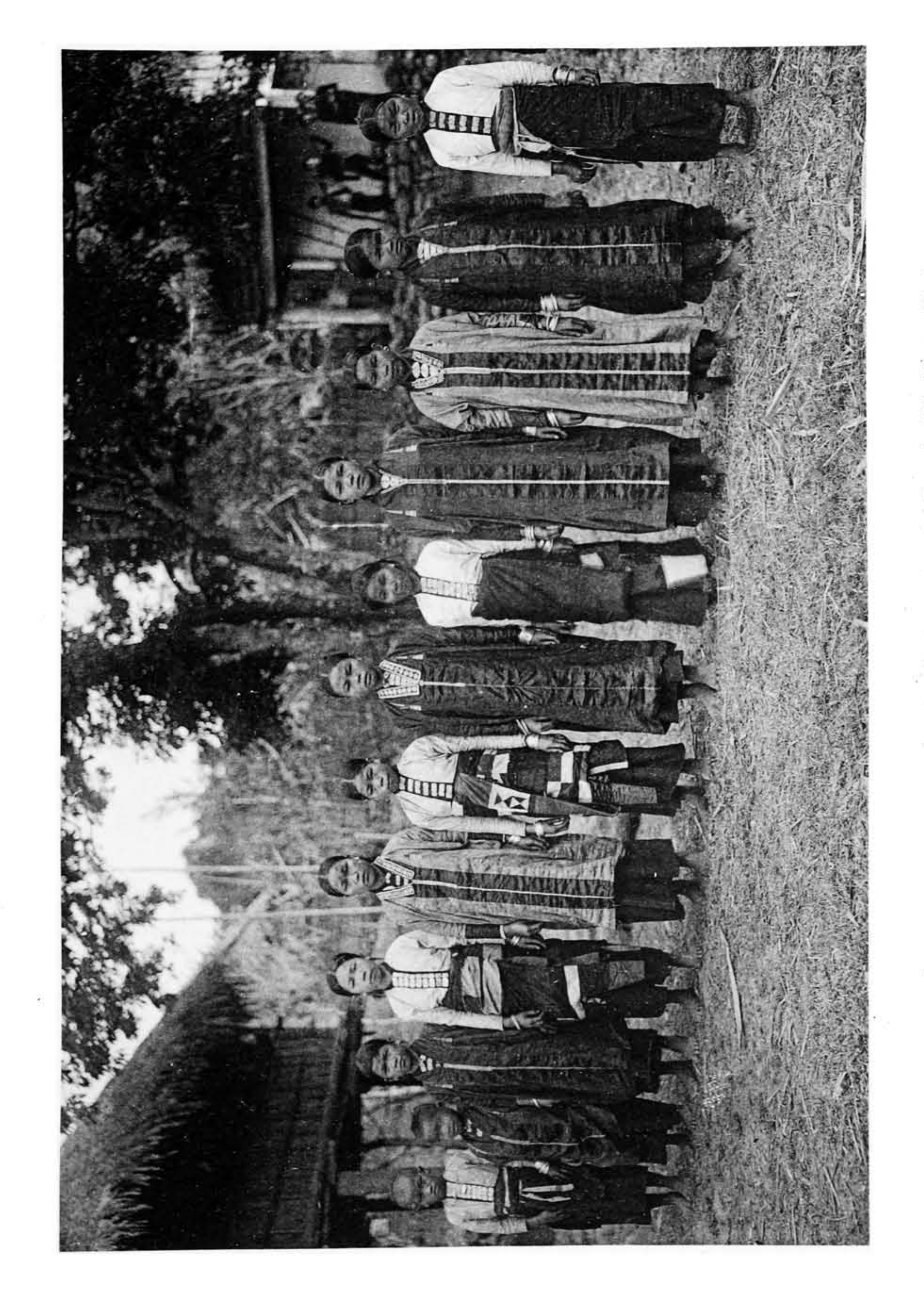
Un mois après sa naissance, l'enfant est mis en maillot et reçoit son premier nom. Cette cérémonie est marquée par de grandes réjouissances et des festins. La mère reçoit des cadeaux et on apporte dans sa chambre des sucreries, des morceaux de viande et de petites tasses de riz, chacun de ces aliments étant au nombre de sept pour un garçon et de neuf pour une fille (ces chiffres correspondent au nombre des esprits vitaux particuliers à chaque sexe).

Le maillot est constitué par une sorte de sac portant à sa partie inférieure deux ouvertures pour le passage des jambes de l'enfant qui restent toujours pendantes. Le maillot est maintenu attaché sur le dos de la mère au moyen de bretelles qui se croisent et se nouent sur la poitrine. (Voir photo 505, pl. 19.) L'enfant ne quitte guère cette position que pour téter ou lorsque la mère s'étend pour dormir.

Le premier nom donné à l'enfant est généralement le nom d'un animal inférieur ou vil (cochon, chien, etc.) pour que les esprits malfaisants ne soient pas tentés de s'attaquer à un personnage aussi humble.

Dès que l'enfant est en âge d'aller à l'école, il reçoit son nom définitif choisi par le maître d'école avec l'assentiment des parents.

L'allaitement a une durée indéterminée et se continue aussi longtemps que la mère est en état d'y pourvoir ; il peut se poursuivre même pendant les premiers mois d'une nouvelle grossesse.



17. **Groupe de jeunes filles " Thaï blancs " pendant les fêtes du Têt (Phong-Tho).**

Lorsque l'enfant a atteint l'âge d'un an, une nouvelle fête est célébrée ; les « Thô » de la région de Cao--Bang font à cette occasion une cérémonie au cours de laquelle un geste de l'enfant doit indiquer sa vocation et laisser prévoir son avenir. Divers objets sont rangés sur une natte : pinceau, encre de Chine, fleur, fruit, balance, gâteau, etc. ; l'enfant est déposé sur la natte, en face de ces objets et il étend naturellement la main pour en saisir un ; s'il prend le pinceau ou la boîte d'encre de Chine, il sera lettré ou poète ; s'il prend la balance, il sera commerçant ; s'il prend le fruit ou le gâteau, il sera gourmand et enclin aux plaisirs de la table ; s'il prend la fleur, il préférera les plaisirs de l'amour.

Dès que l'enfant peut tenir sur ses jambes, on lui apprend vaguement à marcher ; il fait ses premiers pas sur le plancher de la case, à l'intérieur de la maison où il évolue en liberté ; à partir de ce moment, la mère ne porte plus l'enfant sur son dos.

Les enfants nés en dehors du mariage (enfants de jeunes filles ou de veuves) sont mis au monde clandestinement et supprimés dès leur naissance. Souvent même, on pratique l'avortement, soit en avalant de l'eau ayant servi à laver un canon de fusil, soit par de violents massages du ventre, soit encore en provoquant le décollement du fœtus avec une aiguille de bambou.

Les « Thô » adoptent des petits garçons ou même des hommes (gendre, etc.) de leur race, lorsque leur progéniture ne comprend que des filles ; cette adoption est indispensable pour que le culte des ancêtres puisse se perpétuer et nous savons que les femmes n'ont dans aucun cas le pouvoir de célébrer ce culte ; comme il a été dit plus haut, l'enfant (ou l'homme) adoptif prend les ancêtres de sa nouvelle famille.

Pour les *mariages* « thô », les coutumes suivantes sont observées :

Le chef de famille « thô » ayant une autorité incontestée et prenant toutes les décisions importantes intéressant la famille, c'est le père qui choisit lui-même la fiancée de son fils ; c'est également le père de la jeune fille qui donne ou refuse son consentement, sans même consulter cette dernière. L'attrait affectif ou sensuel des deux jeunes gens n'entre pas en ligne de compte, le mariage n'étant considéré que comme un des rites traditionnels destinés à perpétuer la famille et le culte des ancêtres.

Lorsque le père de famille a choisi la fiancée qu'il veut donner à son fils, il délègue le prêtre (« p'u-tao ») qu'il charge de faire la demande au père de la jeune fille, demande accompagnée de cadeaux de victuailles. Si la réponse est favorable, on rapproche les horoscopes (caractères cycliques de l'année, du mois, du jour et de l'heure de la naissance) des deux jeunes gens pour s'assurer de leur heureuse concordance et voir si rien ne s'oppose

à l'union projetée. L'examen des horoscopes ayant été satisfaisant, le « p'u-tao » règle avec le père de la jeune fille toutes les questions préliminaires : dot, présents à faire à la fiancée, cadeaux, banquets et festins de fiançailles, etc.

Voici nos deux jeunes gens officiellement fiancés ; à dater de cette époque jusqu'au jour du mariage, ils ne doivent plus se fréquenter ni s'adresser la parole ; ils continuent comme auparavant à prendre part aux réunions et à toutes les fêtes avec leurs amis respectifs. La date du mariage, qui est souvent fixée plusieurs années après les fiançailles, est arrêtée quand la famille du jeune homme a réuni les sommes et les provisions nécessaires pour célébrer dignement la cérémonie dont toutes les dépenses lui incombent.

Les cadeaux de noce sont envoyés à la fiancée la veille du mariage. Ils comportent de grandes quantités de victuailles, des étoffes, des bijoux, de l'argent et une paire de souliers. Le même jour, le fiancé se rend au domicile de la jeune fille, accompagné par deux vieillards de sa famille et deux camarades ; il est reçu par le « p'u-tao » et avant de pénétrer dans la maison, dont la porte est barrée par un fil de soie, il doit boire une tasse d'alcool qui lui est présentée par des enfants. Ensuite, le fil de soie est coupé, le fiancé entre dans la maison, salue l'autel des ancêtres et fait un premier festin avec ses beaux-parents. Le jeune homme ne voit pas ce jour-là sa fiancée qui reçoit et héberge ses invités personnels dans la pièce des femmes.

Le lendemain, jour du mariage, le fiancé revient à la maison de la jeune fille où il prend part à un grand festin. Vers le milieu du repas, a lieu la cérémonie des prosternations : le marié s'agenouille quatre fois consécutives devant chacun des parents de sa femme et devant chacune des personnes invitées ; à chaque fois il doit mettre la main à son front et le front par terre ; pour cette cérémonie qui est très longue et très fatigante, le marié peut se faire aider par les deux amis qui l'ont accompagné ; quand les prosternations sont finies, le marié revient à son domicile pour y recevoir sa femme. Celle-ci, pendant la cérémonie des prosternations, a revêtu son costume de mariage, aidée par ses amies et par sa mère. Après le départ du marié, elle va se prosterner à son tour devant l'autel de ses ancêtres qu'elle va quitter ; on lui remet alors la paire de souliers comprise dans les cadeaux de mariage, ce qui indique qu'elle peut se rendre chez son mari ; elle chausse les souliers et fait face à la porte d'entrée qu'elle franchira sans retourner la tête, pour marquer qu'elle quitte sa maison sans regrets ; ses amies l'accompagnent jusqu'à la maison de son mari où elle est reçue par le « p'u-tao » et où elle se prosterne quatre fois devant l'autel des ancêtres de son époux ; elle se retire ensuite dans la pièce qui lui est réservée et où ses amies lui tiennent compagnie jusqu'au lendemain et l'aident à ranger les nombreux cadeaux qu'elle a reçus.

Le lendemain du mariage a lieu toute une série de festins au domicile

du mari. Le surlendemain les époux vont faire ensemble de nouvelles prosternations devant l'autel des ancêtres de la mariée, puis le jeune homme rentre seul chez lui.

Les nouveaux époux ne seront définitivement réunis et ne pourront s'installer ensemble que lorsque la femme sera en état de grossesse. Jusqu'à ce moment, les jeunes mariés se rencontrent sous des prétextes divers (travaux, etc.), mais la mariée conserve sa liberté d'allures et continue à suivre les fêtes et les marchés avec ses anciennes amies et à participer aux chœurs alternés entre groupes de jeunes gens. Dans ces conditions, il arrive fréquemment que la paternité du premier enfant n'est pas imputable au mari, mais ce fait est tenu comme de peu d'importance; la question capitale, c'est la grossesse de la femme, gage des paternités futures qui assureront la perpétuation du culte des ancêtres. Si aucune grossesse n'est constatée au bout de la troisième année du mariage, celui-ci peut être rompu.

Cette coutume se retrouve dans quelques autres tribus que nous signalerons au cours de cette étude.

La polygamie est autorisée; les femmes de second rang sont soumises l'autorité de la première femme qu'elles appellent « Chê » (sœur aînée); leur mariage ne donne lieu à aucune cérémonie. Les enfants des diverses femmes sont traités sur le même pied d'égalité.

Le divorce peut être prononcé à la demande du mari. Le cas est très rare, surtout s'il y a des enfants. La femme divorcée revient habiter dans sa maison paternelle.

Les jeunes filles « thô » ne se refusent pas à des relations temporaires avec des Chinois ou avec des Européens; celles qui contractent de telles unions passagères sont l'objet d'un léger mépris, mais plus apparent que réel et qui ne les empêche pas de s'unir plus tard très régulièrement à un de leurs congénères. Quelques-unes épousent des Annamites.

Les « Thô » ne devraient épouser que des jeunes filles appartenant à leur clan; en réalité ils prennent souvent femme dans d'autres clans et même dans les autres tribus du groupe « thaï »; on cite des exemples, assez rares d'ailleurs, de « Thô » ayant épousé des jeunes filles « man ».

Les mariages entre jeunes hommes « thô » et jeunes filles annamites sont aussi très rares; nous avons déjà dit plus haut que les « Thô » se montraient particulièrement fiers de semblables unions.

Les *funérailles* des « Thô » s'accompagnent de rites dont certains sont empruntés aux Annamites.

Lorsqu'un « Thô » vient à mourir, le fils aîné lui ferme les yeux et lui met dans la bouche du bétel, quelques grains de riz, et des sapèques (sept pour les hommes, neuf pour les femmes, correspondant au nombre des esprits vitaux de chaque sexe). Le cadavre est ensuite lavé avec une infusion chaude

de pamplemoussier, revêtu de ses plus beaux habits et couché à terre sur une natte, devant l'autel des ancêtres, les pieds vers la porte de la case.

Le corps enveloppé d'une toile blanche est mis dans le cercueil par les soins des enfants du mort et sous la direction du « p'u-tao ». On place aussi dans le cercueil tous les vêtements du défunt, des plumes de canard pour que le mort puisse franchir les rivières de l'autre monde, un pinceau et du papier pour qu'il puisse exprimer ses désirs, de petits carrés d'étoffe déposés par chacun des parents et amis. Le cercueil est ensuite fermé et on colle du papier sur les joints du couvercle.

Les enfants du défunt vont revêtir leur tenue de deuil (grande robe de toile blanche, turban blanc sur lequel est fixée une couronne de paille, bâton de deuil dont une extrémité sphérique représente le Ciel et l'autre extrémité plate figure la Terre) et reviennent rendre le premier culte à leur ancêtre mort, en se prosternant quatre fois vers la tête du cercueil. Jusqu'à la fin de l'inhumation, ils conserveront une attitude courbée vers la terre, appuyés sur leur bâton de deuil, comme s'ils étaient accablés par la douleur, et faisant entendre par moments des lamentations déchirantes, sur un signe du « p'u-tao ». (Voir photo 118, pl. 27, qui représente un enterrement annamite. On voit au delà du cercueil un des enfants du mort revêtu de ses habits de deuil et appuyé sur son bâton de deuil. Cette dernière coutume est commune aux « Thô » et aux Annamites.)

La veillée mortuaire dure en général deux jours, marqués par des pleurs, des lamentations et des prières accompagnés au son du gong et des cymbales. Le soir du deuxième jour, le « p'u-tao » va choisir l'emplacement de la tombe; ce choix est des plus importants, car si le défunt était mécontent du lieu fixé pour sa sépulture, il se transformerait en esprit malfaisant qui reviendrait tourmenter la famille.

L'inhumation a lieu le troisième jour; les différents rites qui l'accompagnent ont pour objet d'éloigner les mauvais esprits et de les empêcher de suivre le cercueil. Le « p'u-tao », armé d'un coupe-coupe, fait trois fois le tour du cercueil en coupant l'air avec son arme pour chasser les esprits malins; le cercueil est aussitôt porté hors de la case et il doit passer au-dessus des enfants du mort qui se sont réunis au pied de l'échelle.

Le cortège est formé de la manière suivante :

1° En tête, un des parents du défunt, porteur d'un panier rempli de papiers d'or et d'argent; il jettera ces papiers tout le long de la route pour que les esprits s'attardent après eux et ne puissent rattraper le mort;

2° Le cercueil qui est surmonté d'un catafalque en bambous enveloppés de papiers et ayant la forme d'une maison; le cercueil est porté par les amis du défunt; les enfants du mort marchent sous le cercueil, dans l'attitude courbée mentionnée plus haut, et continuant à faire entendre leurs lamentations;

3° Les parents du mort;

4° Le « p'u-tao » qui chante ses prières en frappant sur un tambourin;
5° Les amis du défunt.

La fosse a été creusée à une très faible profondeur; on y descend le cercueil qui doit occuper une direction exactement repérée par le « p'u-tao » au moyen de deux lattes en bambou portant chacune un fil à plomb formé par un fil et une sapèque. Le «p'u-tao » jette par trois fois un peu de terre sur le cercueil avec la pointe de son coupe-coupe; le fils aîné et les autres enfants jettent à leur tour de la terre dans la fosse; cette dernière est ensuite comblée par les autres parents et les amis.

Au pied du tumulus est placée une pierre plate où le « p'u-tao » a écrit à l'encre le nom du défunt; on dépose ensuite à la tête du tumulus un plateau contenant des victuailles, et on brûle sur la tombe le catafalque qui surmontait le cercueil. Après avoir salué la tombe, les assistants reviennent à la maison mortuaire et les enfants quittent leurs effets de deuil, ne conservant que le turban blanc.

Trois jours après l'inhumation, les enfants du mort vont faire des offrandes sur la tombe au-dessus de laquelle ils construisent une petite toiture en paillotte.

Les tombes sont visitées et entretenues une fois par an, le troisième jour du troisième mois.

Les anniversaires sont marqués par des offrandes, des sacrifices et des prosternations devant l'autel des ancêtres.

Le deuil (turban blanc) est porté de deux à trois ans. Les tablettes funéraires sont conservées au pied de l'autel des ancêtres et sont brûlées à l'expiration du deuil, en même temps que les vêtements et les bâtons de deuil.

Lorsque des malheurs survenus dans la famille (maladies, mort d'animaux, pertes d'argent, etc.) sont attribués par le « p'u-tao » aux âmes du mort mécontent de sa sépulture. le cadavre est exhumé pour être enterré à nouveau en un lieu plus favorable.

Les cérémonies funéraires décrites ci-dessus n'ont lieu que pour les hommes âgés de plus de 18 ans et pour les femmes mariées.

Lorsqu'un jeune homme de moins de 18 ans ou une femme non mariée viennent à mourir, ils sont mis en bière par leur père ou par un parent et ne sont accompagnés que par le « p'u-tao » jusqu'au lieu de l'inhumation.

Un « Thô » qui meurt de mort violente ne doit pas être porté dans l'intérieur de sa maison; les honneurs funèbres qui lui sont dûs ne lui sont rendus qu'à l'intérieur de la case. Si la mort violente a été causée par la foudre ou par des fauves, il n'est fait aucune cérémonie pour éviter les vengeances ultérieures des puissances qui ont provoqué la mort.

* * *

La *religion* des « Thô » a pour base le culte des ancêtres, observé d'une manière rigoureuse, et auquel se mêle un ensemble de vagues croyances (taoïstes, bouddhistes, confucianistes) qui se manifestent surtout par la crainte perpétuelle des mauvais esprits.

Nous avons déjà indiqué toute l'importance donnée par les « Thô » à la pratique du culte des ancêtres; les morts qui reçoivent régulièrement les honneurs et les offrandes qui leur sont dus deviennent des esprits favorables qui protègent la maison; ceux que l'on a négligés ou mécontentés se transforment en esprits malfaisants qui ne cesseront de venir tourmenter leur descendance. Aussi, les « Thô » apportent-ils tous leurs soins à se ménager les bonnes grâces de leurs morts par des offrandes, des invocations et des sacrifices. Aucun événement, aucun acte important de la vie ne se passent sans que les ancêtres soient conviés à y participer. Les noms des ancêtres sont conservés jusqu'à la quatrième génération; ils sont considérés comme les véritables maîtres de la famille. Ne trouvent pas place sur l'autel, les décédés de mort violente en dehors de la case; on leur élève un petit autel à l'extérieur et près de la maison.

Les « Thô » croient à l'existence d'un principe mâle (le soleil, le ciel) et d'un principe femelle (la terre, la lune). Ils croient aussi que l'homme renferme trois âmes subtiles (« hon») émanant du principe mâle, et sept âmes végétatives (« via ») — neuf pour les femmes — émanant du principe femelle. Après la mort, les « hon » vont se purifier dans les supplices de l'enfer, tandis que les « via » retournent à la terre; on peut racheter les supplices des « hon » par des offrandes; celles-ci sont représentés par les papiers d'or et d'argent que l'on brûle certains jours de fête devant l'autel des ancêtres.

Les « Thô » honorent le Buddha qu'ils désignent sous le nom de Put (ou « But »), mais toutes leurs croyances relatives aux divinités sont vagues et imprécises, même chez les prêtres qui récitent machinalement les prières apprises de leurs initiateurs et dont ils comprennent rarement le sens.

Le fond de la croyance populaire se réduit à la crainte des esprits et des démons, connus sous le nom général de « pi » et dont nous allons énumérer les plus importants, parmi les bons et les mauvais :

Le « pi-tho-cong », gardien de la terre et protecteur des villages. Auprès de chaque hameau, une petite pagode avec un autel sont dédiés à cette quasi-divinité. La pagode est des plus simples et comporte le plus souvent quatre piliers de bois supportant une toiture en tuile ou en paillotte. Le « pi-tho-cong » est spécialement fêté le 1er et le 15 de chaque mois; en dehors de ces fêtes régulières, on lui fait des offrandes à chaque événement important (achat de buffles ou de chevaux, construction d'une maison, etc.).

Les « pi-met » et les « pi-xuong », esprits des gens décédés de mort violente; ils sont considérés comme très méchants et pouvant donner des maladies très graves.

Les « pi-cay », esprits qui pénètrent dans les personnes vivantes, surtout les femmes, et qui leur donnent le mauvais œil.

Les « pi-xan », esprits des mandarins tués dans les combats et qui habitent les arbres. Celui qui coupe un de ces arbres est aussitôt frappé de mort; il tombe malade s'il ne fait qu'une entaille. Mais il y a des accommodements, car les « pi-xan » montent au ciel le 1er jour de chaque mois; ce jour-là, on peut couper leurs arbres sans danger, car on admet qu'ils en choisiront d'autres en redescendant.

Les « pi-mang » qui sont les démons du faux serment. Nous avons parlé plus haut du serment judiciaire usité chez les « Thô »; l'âme de celui qui a prêté un faux serment devient un « pi-mang » qui tourmentera les membres de la famille jusqu'aux générations les plus reculées.

Les « pi-hon », qui viennent tous les cent ans, apportant le choléra, la peste et autres maladies épidémiques.

Les « pi-ca-rong », esprits attirés par les plaintes de ceux qui souffrent et qui s'acharnent sur les malades, etc., etc.

On voit, par cette courte énumération, toute la crédulité du « Thô » dont la vie se déroule dans l'angoisse perpétuelle que lui causent les « pi ». Cette crédulité est soigneusement entretenue et exploitée par les prêtres et les sorciers de toutes catégories.

Les prêtres « thô » sont appelés des « p'u-tao » ou prêtres du « tao ». Nous avons vu le rôle qu'ils jouaient dans les cérémonies de mariage et de funérailles; ils savent, en outre, retrouver les objets perdus, communiquer avec les morts, soigner les malades, exorciser les démons, expliquer les songes; ils connaissent les « pi » et désignent les jours favorables à la célébration des mariages ou à la construction des maisons. Ils utilisent certains simples pour le traitement des maladies bénignes attribuées à des causes naturelles. Très peu d'entre eux peuvent lire les caractères; la plupart ont appris par cœur les diverses prières, invocations ou formules d'exorcismes. La fonction est lucrative; elle se transmet généralement de père en fils.

Les objets du culte comprennent des cymbales, des gongs, des tambourins, un sceau, un livre de prières, un recueil d'exorcismes et une grande quantité d'amulettes de tous genres qui sont surtout employées pour découvrir les « pi » ayant causé des maladies. Nous reproduisons ci-après, à titre d'exemple, le détail des opérations auxquelles se livre le « p'u-tao » pour chasser un des « pi » en question. (Extrait de L. de la Jonquière, *op. cit.*) :

Le « p'u-tao » vient auprès du malade, et, devant l'autel des ancêtres, cherche à connaître le nom de l'esprit malfaisant cause de la maladie. Pour cela, il prend un morceau de bois en forme de spatule courte laquée de rouge et marquée de trois points dorés, sur lequel il place deux sapèques le recto en dessous. Il fait ensuite tomber ces piècettes dans une assiette en

cuivre tenue par un manche en rotin, en pensant à un des mauvais esprits qu'il croit capable d'avoir introduit la maladie dans la maison. Si l'esprit auquel il pense est coupable, les sapèques tombent dans l'assiette le verso au-dessus. Si les choses ne se présentent pas ainsi, c'est que le « p'u-tao » s'est trompé et il faut recommencer jusqu'à ce que le résultat soit obtenu.

L'esprit connu, le « p'u-tao » se met en devoir de l'expulser. Le « pi », ayant voyagé, doit être fatigué; le « p'u-tao » l'invite donc à entrer dans la maison pour se reposer; on lui offre un repas plantureux, riz, canne à sucre, poulet, porc rôti, et pendant qu'il fait honneur à ce menu, le « p'u-tao » le distrait en causant avec lui.

Le repas fini et l'esprit étant assoiffé, on apporte au « p'u-tao » un bol rempli d'eau, avec, dans le fond, une pièce de monnaie en argent, et, posée sur les bords, une baguette ronde en bambou. Il bénit cette eau avec un morceau de bois rectangulaire laqué de rouge et portant sur ses quatre faces, en caractères chinois, les inscriptions ci-dessous:

Première et troisième faces: « Ordre royal conférant le droit de maîtriser la puissance du génie meurtrier ».

Deuxième face: « La droite envoie le grand mystérieux ».

Quatrième face: « La gauche envoie la grande force ».

Il invite ensuite l'esprit à venir se désaltérer; celui-ci, peu méfiant, va se percher sur la baguette disposée *ad hoc* sur le bol (l'esprit a pris ici la forme d'un oiseau) et au moment où il va se pencher pour étancher sa soif, le « p'u-tao » renverse vivement le récipient; l'eau s'écoule à travers le plancher en bambous de la case et l'esprit est précipité dans le vide. Quant à la pièce d'argent mise dans le bol pour que l'esprit en l'emportant puisse subvenir à ses besoins le long de la route, et par suite ne soit pas trop marri du tour qu'on lui a joué, le « p'u-tao » se l'adjuge.

Il poursuit du reste le malfaisant jusque dans les vêtements du malade où il a pu laisser des traces, fouille à cet effet le sac où on les a entassés, ramasse à poignée le mauvais esprit et va sur la terrasse le renvoyer au loin en soufflant sur sa main ouverte.

De peur enfin que le « pi » tenace ne revienne, le « p'u-tao » écrit et scelle de son cachet un ordre qui est affiché à la porte de la case.

Le « p'u-tao » fait grand usage de « buà » (mot annamite), sortes de signes cabalistiques qui sont tracés sur des bouts de papier (caractères chinois encadrés de lignes entortillées) ou que le « p'u-tao » dessine dans l'air ou sur les parties du corps atteintes de maladie. Les « buà » écrits se placent un peu partout, sur les portes des maisons pour en interdire l'entrée aux « pi », sur les lits des malades, sur les charpentes des maisons en construction, etc., etc.

Immédiatement après les « p'u-tao », on rencontre dans l'échelle hiérarchique sacerdotale les « put » (nom de Boudda, prononciation chinoise) qui comprennent des prêtres (« p'u-put ») et surtout des prêtresses (« me-put ») qui ont le pouvoir d'apaiser les mauvais esprits, de secourir les âmes dans les enfers et de guérir les malades. Ce sont des sortes d'inspirés et d'hystériques qui se mettent en état de suggestion à la suite de longues prières et d'invocations.

Au dernier degré de la hiérarchie se trouvent les « p'u-giang » ou sorciers dont l'influence sur les « Thô » n'est certes pas moindre que celle des précédents. Tout leur savoir se résume dans la connaissance de quelques prières ou formules apprises par cœur, et dans la rédaction des « buà ». Bien que



18. Jeune fille " Thaï blancs " en tenue de fête, caractérisée par le grand manteau (PHONG-THO).





422 - 423. Jeunes filles " Thaï noirs " (Région de PA-KHA).

l'emploi de sorcier soit en principe accessible à tout le monde après une étude de quatre à six ans sanctionnée par un brevet que délivre le maître, cet emploi est monopolisé dans certaines familles où les pouvoirs se transmettent de père en fils.

Les « p'u-giang » ont spécialement le pouvoir d'exorciser les « pi ». Ils savent aussi fabriquer des poisons avec le suc de certaines euphorbiacées, poisons qu'ils vendent à leurs clients désireux d'assouvir une vengeance personnelle.

Ils portent un turban brodé sur lequel ils placent un chapeau en forme de mitre; leur attirail qui se compose d'amulettes, de livres de prière, d'une guitare et d'une grande chaîne à grelots, doit toujours être porté par une autre personne. Ils utilisent souvent pour leurs expériences des poulets à qui est attribuée la faculté de donner des présages (croyance répandue à peu près sur tout le globe).

Les prêtres et les sorciers « thô » ne doivent jamais manger de la viande de bœuf et de buffle.

Le « Thô », enclin aux réjouissances et à la bonne chère, ne manque pas de célébrer un grand nombre de *fêtes* qui comportent toutes des festins et des banquets.

Les fêtes du « Têt » (nouvel an) sont célébrées comme chez les Annamites; elles durent plusieurs jours et sont marquées par des repas plantureux, des danses, des chants, des jeux variés.

Le troisième jour du troisième mois, visite et toilette des tombes. Cette fête se retrouve dans presque toutes les tribus de la Haute-Région; on offre des sacrifices aux ancêtres avec accompagnement de pétards et de bâtonnets d'encens allumés.

Le cinquième jour du cinquième mois a lieu la grande fête de l'été.

Le sixième jour du sixième mois, sacrifices pour la venue de bonnes récoltes.

Le quinzième jour du huitième mois, fête de la lune.

Le dixième jour du dixième mois, cadeaux aux chefs, aux médecins et aux sorciers.

Le dixième jour du douzième mois, grande fête des ancêtres.

Le vingt-troisième jour du douzième mois, fête des génies du foyer (« ong-tao »).

En dehors de ces fêtes obligatoires, il faut signaler aussi un grand nombre de fêtes purement locales, spéciales à certaines régions, et la célébration de tous les anniversaires observée dans chaque famille « thô ».

Les « Thô » ne construisent pas d'autres pagodes que celles, très rustiques, qui sont dédiées par chaque hameau ou village au dieu de la terre et des

richesses (« pi-tho-cong »). Les autres pagodes que l'on rencontre en pays « thô » et qui sont consacrées à divers génies ont été édifiées par des Annamites ou par des Chinois; chacune d'elles est l'objet d'une légende particulière relative à sa fondation.

Parmi les *légendes* connues des « Thô », il convient de mentionner celle du déluge qui est conservée d'ailleurs, avec de notables variantes, dans la plupart des autres tribus ou groupes du Haut-Tonkin :

Le dieu du Ciel ayant décidé jadis de noyer la terre pour punir les humains de leurs crimes, voulut préserver du désastre deux orphelins, le frère et la sœur, qui, malgré leur pauvreté, observaient les rites et donnaient des offrandes. Ces orphelins ayant planté des pépins de citrouille obtinrent un fruit énorme dans lequel ils s'enfermèrent avec des provisions de riz cuit. Aussitôt après, une pluie qui dura sans interruption sept jours et sept nuits submergea la terre dont tous les habitants périrent, à l'exception des deux orphelins qui abordèrent sur une montagne voisine de leur pays natal. Le frère et la sœur se marièrent ensemble et eurent trois garçons et une fille dont les unions successives donnèrent naissance au nouveau genre humain. L'ancêtre, s'étant rendu en voyage en Chine, fut émerveillé de la fertilité de ce pays où il s'établit et où il fit venir un couple de ses enfants. Ces derniers furent les ancêtres des Chinois; les autres enfants restés au Tonkin sont les ancêtres des « Thô ».

Nous signalerons, en étudiant chacune des tribus du Haut-Tonkin, les diverses interprétations données à cette légende du déluge. Toutes ces interprétations présentent plusieurs points communs: la destruction du genre humain par une pluie de sept jours; la survivance merveilleuse de deux enfants, un frère et une sœur; le mariage incestueux de ces derniers qui furent la souche de l'humanité nouvelle. Les légendes ne varient que sur les points de détail.

Les « Thô » pratiquent beaucoup de *jeux* d'argent. Leur jeu préféré est le « bac-kouan », sorte de « pair ou impair », d'origine probablement chinoise et qui se joue de la manière suivante :

Le croupier (généralement un Chinois) est assis au bord d'une natte, en face d'une raie noire qui partage la natte en deux parties égales (les deux tableaux, pair et impair). Devant lui, une soucoupe contenant quatre petites sapèques de cuivre dont un côté a été blanchi à la chaux. Le croupier renverse sur la soucoupe un bol en porcelaine; de ses deux mains il agite plusieurs fois l'ensemble de manière que les sapèques viennent à chaque fois heurter les parois du bol et retomber dans la soucoupe qu'il dépose ensuite devant lui; pendant ce temps, les pontes placent leurs enjeux sur le

tableau qu'ils ont choisi. Quand les jeux sont faits, le croupier soulève le bol, découvrant ainsi les sapèques : le nombre des faces blanches apparentes indique le résultat (pair : zéro, deux quatre ; impair : un ou trois). Le croupier ne paie pas la totalité des enjeux gagnants ; il conserve un léger pourcentage pour son bénéfice ; le zéro appartient même parfois au croupier. Le jeu ne va pas sans discussions souvent violentes, car le croupier triche tant qu'il peut. Certains Chinois sont d'une habileté extraordinaire ; ils arrivent à agiter et à heurter leurs sapèques à l'intérieur du bol, sans qu'aucune sapèque se retourne ; ils savent même obtenir à volonté le pair ou l'impair, selon l'importance des enjeux mis sur les tableaux. Nous avons vu fréquemment des croupiers s'exercer et « se faire la main » pendant des après-midi entières pour mieux dépouiller leur clientèle des soirs de marché. Ces jeux de hasard (?) sont interdits par l'autorité, mais on s'y livre clandestinement et la passion du jeu est si forte que le « Thô » en est une victime désignée, malgré toutes les interdictions et malgré sa certitude d'être volé.

Aux jeux d'argent, les jeunes « Thô » préfèrent les réunions où le camp des garçons et le camp des jeunes filles chantent des chœurs alternés, ou se livrent au jeu du « gon ». Ce dernier jeu se pratique surtout pendant les fêtes du « Têt ». A l'extrémité d'un très grand mât en bambou est fixé un cerceau couvert de papier colorié ; le jeu consiste à crever le papier avec un petit sac rempli de sable, attaché par une courte ficelle, et qu'on lance après l'avoir fait tourner à la manière d'une fronde. Alternativement un jeune garçon et une jeune fille essaient de crever le cerceau. Le camp vainqueur est acclamé.

---

b) Les « Thô » de la Rivière Claire.

Les groupements « thô » qui vivent dans la vallée de la Rivière Claire, ainsi que dans la vallée du Song-Gam et dans le bas Song-Chay, présentent avec les « Thô » du bassin du Si-Kiang des différences dont nous indiquerons ci-après les plus remarquables :

L'accès de l'habitation se fait au moyen d'une échelle placée entièrement sous la maison ; elle n'aboutit pas devant la grande face de la maison, mais sur un des petits côtés, dans une sorte d'antichambre précédant les appartements et dans laquelle sont placés les récipients d'eau pour le lavage des pieds.

Les écuries des chevaux sont souvent séparées de la maison.

Les villages sont en général plus grands que ceux des « Thô » du Si-Kiang ; on trouve des agglomérations comprenant plusieurs dizaines de cases.

Les hommes n'ont pas le turban régulièrement enroulé comme les « Thô » du bassin du Si-Kiang ; ils portent ce turban d'une manière quelconque, sans aucun souci de symétrie ni de régularité.

Quelques femmes portent des cache-seins ornés de broderies ; d'après le commandant Reverony, ces cache-seins brodés seraient les derniers vestiges de l'ancien costume « thô » auquel il est fait allusion dans le renvoi (1) de la page 35.

Les « Thô » de la Rivière Claire se nourrissent surtout de riz et d'un peu de maïs ; ils ne cultivent que de très petites quantités de sarrasin. Ceux qui sont installés dans les villages à proximité des cours d'eau se livrent à la pêche d'une manière beaucoup plus suivie que les « Thô » du Si-Kiang. On trouve chez eux des bateliers et d'habiles conducteurs de pirogues. Les chasseurs empoisonnent parfois leurs flèches avec une sorte de résine.

La maison d'une femme en couches est signalée par une branche verte, un morceau de bois et un couteau attachés à l'échelle de la case.

La femme n'accouche pas dans la position debout, mais assise sur un petit tabouret et cramponnée par les mains à une corde qui passe sous ses bras et qui est accrochée à une des poutres de la charpente.

On n'allume pas de réchaud sous le lit où repose ensuite l'accouchée.

La mère donne le sein à son enfant aussitôt après la naissance.

L'enfant reçoit son nom définitif lors de la fête qui est célébrée un mois après sa naissance.

L'autorité du père de famille s'exerce, lors du mariage, d'une façon un peu moins rigoureuse que chez les « Thô » du Si-Kiang.

Ici, le jeune homme garde la latitude de choisir sa fiancée; une fois qu'il a fait son choix, il soumet ce choix à son père qui donne ou refuse son consentement, et qui, en cas d'acceptation, fait faire les démarches nécessaires auprès du père de la jeune fille; ces démarches ne sont pas faites par un « p'u-tao », mais par une ou deux entremetteuses désignées sous le nom de « quan-lang ».

Le lendemain de l'envoi des cadeaux de noces, a lieu un grand festin dans la maison du fiancé.

Le surlendemain, jour fixé pour le mariage, la fiancée est conduite par ses amis des deux sexes et par les « quan-lang » jusqu'à la maison du fiancé. En quittant sa maison paternelle, elle doit se couvrir la figure en signe de confusion. Devant la maison du jeune homme, est un arceau de verdure tenu par deux amis du fiancé; cet arceau est garni de banderoles de papier sur lesquelles sont inscrits des souhaits de bonheur et des formules de bienvenue; à l'arrivée de la jeune femme, le fiancé, entouré de ses amis des deux sexes, fait quelques pas au-devant d'elle, la place à sa gauche sous l'arceau, et la conduit ainsi jusqu'à la porte de sa case. Avant d'entrer ils allument des bâtonnets d'encens et se prosternent quatre fois, les mains unies, adorant le ciel et la terre. Ils franchissent ensuite la porte de la maison, se prosternent ensemble trois fois devant l'autel des ancêtres ainsi que devant le « p'u-tao » et devant les parents du marié. On fait alors un festin à la suite duquel les nouveaux époux se retirent dans leur chambre où des baguettes d'encens brûleront pendant trois nuits consécutives.

Ces diverses cérémonies du mariage peuvent avoir lieu soit de jour, soit de nuit, selon l'heure favorable qui a été choisie.

Trois jours après le mariage, les nouveaux époux vont rendre visite aux parents de la jeune femme et reviennent ensuite s'installer dans la maison du jeune homme; ils ne se séparent pas jusqu'au moment de la grossesse, comme le fait se produit chez les « Thô » du Si-Kiang.

Une forme spéciale de mariage est observée chez les « Thô » de la Rivière Claire. Lorsqu'un jeune homme pauvre est agréé pour épouser une jeune fille riche, le fiancé entre dans sa belle famille à titre de fils d'adoption et perd son nom pour prendre celui de son beau-père. Les fiançailles sont alors de courte durée et le mariage ne donne lieu à aucune cérémonie.

Les cérémonies des funérailles sont un peu plus sommaires que chez les « Thô » du Si-Kiang.

Le « p'u-tao » rassemble les âmes du défunt dans une pièce de soie blanche qu'il enferme dans deux bols renversés l'un sur l'autre et qu'il place dans le cercueil près de la tête du mort.

Les joints du cercueil sont bouchés avec une pâte de riz.

Dans le trajet entre la maison mortuaire et le lieu de l'inhumation, le « p'u-tao » prend place dans le catafalque et est porté en même temps que le cercueil.

Les enfants du mort ne marchent pas sous le cercueil ; ils se prosternent sur le passage du cercueil qui passe au-dessus d'eux, puis ils se relèvent et se portent en avant pour recommencer cette cérémonie qui se renouvelle jusqu'à l'arrivée sur le lieu de la sépulture.

Après l'inhumation, on ne s'occupe plus du mort et la tombe n'est plus visitée ; seuls les groupements qui sont au contact direct des Annamites observent la fête des morts (troisième jour du troisième mois).

Comme leurs congénères du bassin du Si-Kiang, les « Thô » de la Rivière Claire ont une crainte profonde des esprits qu'ils appellent « phi » (au lieu de « pi ») et qui sont analogues à ceux dont il a été déjà question. Parmi les plus redoutés sont les « phi-ca-rong » qui s'acharnent sur les personnes souffrantes ; on les éloigne en laissant des lumières allumées dans la chambre du malade en en entourant la moustiquaire d'un fil de coton.

Le culte des ancêtres et les devoirs envers les morts sont un peu moins rigoureusement observés que dans le bassin du Si-Kiang.

---

c) Les « Thô-ti ».

Nous avons signalé au chapitre I (paragraphe *b*, aperçu historique) l'existence, dans la partie tonkinoise du bassin du Si-Kiang, d'une race de métis aristocratiques désignée sous le nom chinois de « Thô-ti ». Ceux-ci sont les descendants des fonctionnaires de race annamite que le gouvernement central du Delta avait envoyés jusque dans les districts « thô » les plus reculés du royaume, avec ordre de s'y établir définitivement et d'y faire souche.

Il semble que le titre de « Thô-ti » n'ait pas été exclusivement donné aux mandarins de race annamite placés en pays « thô », mais encore accordé à quelques chefs de grandes familles indigènes, chez les « Thô » de la Rivière Claire.

Les fonctions remplies par les « Thô-ti » étaient héréditaires, disposition qui avait pour résultat d'assurer la continuité de vues et d'action qui était nécessaire pour assimiler et niveler les diverses populations frontières.

Au début, les « Thô-ti » d'origine annamite répugnaient à la mésalliance et n'épousaient guère que des femmes de leur race, mais peu à peu les unions avec des femmes « thô » se firent de plus en plus fréquentes et à la suite de ces unions successives et répétées, le mélange des deux races est devenu tellement intime qu'il est fort difficile de distinguer les « Thô-ti » des « Thô » : mêmes vêtements, mêmes habitations, mêmes croyances et à peu près mêmes mœurs.

Les « Thô » paraissent donc avoir absorbé les « Thô-ti », mais ils ont reçu de ces dernier leur état de civilisation actuel, appris l'art d'aménager les rizières, et la pratique d'un certain nombre de petites industries.

Malgré les similitudes indiquées ci-dessus, le « Thô-ti » a plus de finesse, une allure plus fière et plus aristocratique que celle du « Thô »; ses vêtements sont plus soignés et ses maisons mieux tenues, résultats d'une aisance supérieure; il est plus instruit que le « Thô »; il parle très purement la langue annamite et connaît les caractères, ce qui le rend apte à remplir des fonctions administratives; plus cultivé que le « Thô », il est moins superstitieux que ce dernier et ne partage pas sa crainte perpétuelle des « pi » malfaisants; la femme épousée par un « Thô-ti » s'installe chez son mari dès le jour même du mariage.

Très intimement mêlés aux « Thô », les « Thô-ti » conservent le prestige de leur rattachement à une race supérieure et exercent une réelle influence sur les populations au milieu desquelles ils vivent, bien qu'ils aient été écartés, depuis l'occupation française, d'un grand nombre de charges qu'ils détenaient auparavant.

d) Les « Thaï blancs » du Fleuve Rouge.

On rencontre des « Thaï blancs » (« Thaï-Khao ») dans toute la vallée du Fleuve Rouge, sur les deux rives du fleuve, depuis la frontière du Yunnan jusque vers les confins du Delta.

Nous avons déjà indiqué que la dénomination de « Thô » appliquée à certaines tribus du groupe « thaï » n'était en usage que dans les bassins du Si-Kiang et de la Rivière Claire, les tribus similaires du haut Song-Chay, du Fleuve Rouge et de la Rivière Noire étant connues sous le nom de « Thaï ».

Nous avons vu, d'autre part, que l'influence annamite s'était exercée en premier lieu sur les populations des bassins du Si-Kiang et du Song-Cau dont l'assimilation est la plus complète; cette influence s'est exercée par la suite, mais plus faiblement sur les tribus des bassins du Song-Gam, de la Rivière Claire et du bas Song-Chay, la voie de la Rivière Claire ayant constitué la plus ancienne communication entre l'Annam et le Yunnan; elle a eu des effets encore moins profonds sur les « Thaï » du Fleuve Rouge.

Néanmoins, les « Thaï » du Fleuve Rouge présentent une analogie très grande avec les « Thô » de la Rivière Claire; les particularités signalées pour ceux-ci se retrouvent chez les premiers : escalier d'accès aboutissant sur un des petits côtés de la case; cohabitation définitive des deux époux dès le jour du mariage, accouchement dans la position assise, abandon des tombes après l'inhumation, etc.

Les hommes portent des vêtements en toile bleue un peu plus amples que ceux des « Thô », et parfois de coupe chinoise. Certains se rasent les cheveux autour de la tête, ce qui indique, comme nous l'avons signalé, une trace d'influence chinoise. Le turban est roulé de façon irrégulière et parfois volumineuse.

Les femmes ont des vêtements en toile bleue, de coupe le plus souvent annamite. A la place de cache-seins, elles ont un corsage très ajusté, fermé par de grosses plaques d'argent. Elles portent la coiffure annamite.

Le dialecte employé est un dialecte « thaï » à peu près semblable au dialecte des « Thô » de la Rivière Claire.

La langue d'échange est l'annamite.

Les moyens d'existence et le genre de vie sont semblables à ceux des « Thô »; on trouve chez les « Thaï » riverains du fleuve une proportion



364. Maison sur pilotis
(" Thaï blancs " de PHONG-THO).



505. Maison sur pilotis
(" Thô " de CAO-BANG).



368. Fêtes du Têt chez les " Thaï blancs " de PHONG-THO (Défilé des Drapeaux).



369. Le Ly-Truong de PHONG-THO (" Thaï blancs ") précédé des miliciens, revient de sa visite au commandant du poste français, le premier jour du Têt.

assez élevée de pêcheurs (1) et de bateliers. La culture du sarrasin est totalement inconnue. Hommes et femmes se laquent les dents.

La propriété est commune, les rizières étant en principe partagées tous les trois ans entre les diverses familles, selon le nombre de bouches qu'elles ont respectivement à nourrir.

Dans l'intervalle, les rizières qui ne peuvent être cultivées, faute de bras, sont attribuées aux maisonnées nombreuses.

Quelques familles possèdent cependant des biens personnels.

La religion et les croyances des « Thaï blancs » du Fleuve Rouge sont les mêmes que celles des « Thô » de la Rivière Claire; le culte des ancêtres y est pratiqué d'une manière moins rigoureuse, certains rites y sont observés très sommairement; les ancêtres sont honorés mais ne sont pas considérés comme les maîtres de la famille; on néglige de les associer aux événements importants, et on oublie même parfois de leur annoncer ces événements.

---

(1) Nous avons fréquemment observé dans un village « thaï blanc » des bords du Namti, à quelques kilomètres au nord de Lao-Kay, des « Thaï » se livrant à la pêche au cormoran, assez usitée chez les Chinois. Des cormorans sont dressés à rapporter à leur maître les poissons qu'ils capturent; un anneau en cuivre est serré à leur cou, de manière à les empêcher d'avaler les poissons; le maître les récompense en leur donnant ensuite les poissons les plus médiocres, mais surtout en leur soufflant dans le bec une bouffée de l'opium qu'il vient d'aspirer à sa pipe, et dont le cormoran se montre très friand.

e) Les « Thaï blancs » de la Rivière Noire.

On trouve des « Thaï blancs » sur divers points du bassin de la Rivière Noire et de ses affluents, en particulier dans la région du Na-Ho (Rivière de Phong-Tho). Ces tribus « thaï » présentent, avec celles que nous avons étudiées précédemment, des différences assez sensibles; probablement issues des « Thaï » qui ont colonisé le Laos, elles se rapprochent plutôt des populations laotiennes auxquelles les rattachent leurs dialectes et une partie de leurs coutumes.

Au point de vue physique, les « Thaï blancs » de la Rivière Noire sont d'une taille moyenne comparable à celle des « Thô », mais ils sont moins vigoureux. Le front est plus bombé, les lèvres moins épaisses, le nez souvent aquilin et moins écrasé à la base. Les jeunes filles sont gaies et gracieuses, mais perdent rapidement leur élégance après leur mariage et à cause des durs travaux qui leur incombent par la suite.

(La photo 19, pl. 16, représente une grande famille « thaï blanc » [Ly-truong de Phong-Tho, ses femmes, ses enfants, ses parents et ses serviteurs]. Les photos 17 et 18, pl. 17 et 18, représentent des jeunes filles « Thaï blancs » de Phong-Tho. La comparaison de ces dernières photographies avec la première donne une idée de la grande différence d'aspect physique entre les jeunes filles et les femmes « thaï blancs ».)

Au point de vue moral, le « Thaï blanc » a tous les défauts du « Thô », avec un penchant à la paresse encore plus prononcé.

Le *dialecte* parlé par les « Thaï blancs » de la Rivière Noire est un dialecte « thaï » analogue à ceux qui sont employés par les « Thô », mais comprenant une proportion beaucoup moins élevée de mots d'origine chinoise ou annamite. Contrairement à ce qui a été constaté chez les tribus précédentes, le dialecte est fixé par l'écriture. On trouve des alphabets « thaï », appartenant au groupe laotien-siamois, et comprenant quarante-huit consonnes et dix-huit voyelles ou diphtongues. L'écriture de ces « Thaï », qui est faite au pinceau et non au stylet, n'est d'ailleurs connue que par les lettrés et par quelques membres des familles influentes qui utilisent aussi les caractères chinois; la masse de la population reste dans une ignorance complète. La langue d'échange est le chinois kouan-hoa.

Dans la région de Phong-tho, on trouve, écrits en langue « thaï », des poèmes, des chants, des légendes et des récits.

Les « Thaï blancs » de la Rivière Noire ont un penchant très accusé pour la musique et le chant. Ils pratiquent les chœurs alternés, entre groupes de jeunes gens et groupes de jeunes filles, comme les autres tribus décrites précédemment. Leurs instruments de musique n'ont rien de particulier : cymbales, gongs, tambourins, guitares polycordes, clarinette chinoise et « ken » laotien. (Voir au chapitre IV la description du « sen » méo, analogue au « ken » laotien).

Les « Thaï blancs » n'ont aucun art spécial ; on trouve chez eux quelques dessins grossiers, des bijoux aux ciselures sans finesse ; seules, les broderies de costumes féminins indiquent un certain goût artistique, mais sans originalité.

* * *

Le *costume* masculin comporte un sous-vêtement en toile blanche, muni d'un petit col rabattu qui apparaît légèrement au-dessus du col de la veste. Cette dernière, assez ajustée, descend jusqu'au-dessous des hanches ; elle se ferme le plus souvent sur le côté, mais elle peut aussi être fermée sur le devant, à la manière chinoise, au moyen de six à huit boutons qui s'attachent à de fines ganses de soie disposées horizontalement comme des brandebourgs sur le devant du vêtement et dont la longueur correspond à environ la moitié de la largeur du corps ; les manches sont étroites, elles descendent jusqu'aux poignets et sont très souvent ornées d'un parement blanc ou bleu très clair. Le pantalon, de largeur moyenne mais plutôt étroit, tombe jusqu'aux pieds et est retenu à la taille par un mince ceinturon de cuir.

La coiffure est formée d'un turban assez volumineux, enroulé d'une manière quelconque et qui est souvent en étoffe de soie ; les cheveux ne sont pas nattés, mais relevés en bloc et serrés dans le turban ; le tour de la tête est parfois rasé sur une largeur de 2 à 3 centimètres, mais ce n'est pas une obligation.

Ceux qui portent des chaussures ont adopté la savate ou plutôt la babouche chinoise qui se compose d'une semelle épaisse, d'une empeigne brodée et d'une tige ample en toile blanche.

Il n'y a pas de jambières, mais il n'est pas rare, surtout chez les petits garçons, de voir le bas du pantalon serré dans une sorte de jambière-bracelet de 6 à 8 centimètres de hauteur et fermé au moyen de quelques boutons. (Voir photo 19, pl. 16.)

Les petits garçons portent le même costume que les hommes, sauf le turban qui est remplacé par une petite calotte ; d'ailleurs beaucoup d'enfants vont nu-tête, les cheveux étant souvent rasés sur toute la moitié antérieure de la tête.

(Pour les costumes masculins des « Thaï blancs » de Phong-tho, voir la photo 19, pl. 16).

Les vêtements sont tous en cotonnade bleue, d'une couleur plus ou moins foncée, selon le nombre des lavages subis ou selon le nombre d'applications de teinture d'indigo qui ont été faites; la couleur va du bleu ciel très clair à l'indigo sombre. La veste peut se porter aussi en toile entièrement blanche. Le turban est toujours bleu foncé et même presque noir pour les turbans en soie; les jours de fête, on entremêle une bande d'étoffe rouge brodée à l'étoffe bleue du turban. Nous avons eu l'occasion, à diverses reprises, de voir les partisans de Phong-tho groupés pour les fêtes du « Têt »; ils portaient tous, en guise d'ornements, deux grands cordons en sautoir, croisant sur la poitrine et serrés à la taille par la ceinture à cartouches; ces grands cordons, larges de 5 à 6 centimètres, étaient en toile blanche ou brune ou rouge ou bleu clair.

Le vêtement des femmes se compose des pièces suivantes:

a) Une veste assez ajustée, ne descendant que jusqu'à la taille, et fermée sur le devant au moyen de plaques rectangulaires en argent repoussé; le nombre de ces plaques varie de cinq à douze, selon la coquetterie ou le degré de fortune; les manches de la veste sont étroites, surtout aux avant-bras; elles n'atteignent pas le poignet et ne comportent aucun parement,

b) Un pantalon analogue à celui des hommes, mais plus étroit;

c) Un tablier qui fait presque tout le tour du corps, recouvrant entièrement le pantalon; ce tablier peut être retroussé et les coins passés dans la ceinture;

d) Des babouches chinoises, de la forme déjà décrite; la plupart des femmes vont d'ailleurs nu-pieds.

La veste est blanche ou bleu clair; le pantalon et le tablier sont bleu foncé.

La coiffure est assez particulière; les cheveux sont partagés en deux, par une raie médiane, puis serrés en chignon derrière la tête et très bas; ce chignon est fixé par une grosse épingle en argent, en os, ou même en bois. Peu de femmes portent le turban; celles qui le portent l'enroulent d'une manière très lâche et laissent pendre les deux extrémités derrière les épaules.

Pas plus que les hommes, les femmes « thaï blancs » ne portent de jambières.

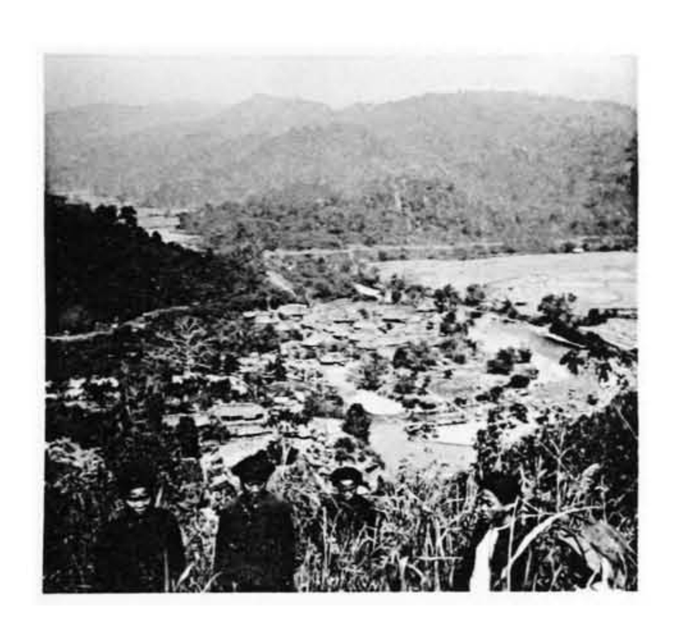
Le costume de fête féminin comporte un grand manteau qui se met par dessus l'ensemble des vêtements. Ce manteau de cérémonie, qui descend presque jusqu'aux pieds, est très souvent en étoffe de soie; en tous cas, il comporte toujours sur le devant une bande de soie moirée, large de 15 à 20 centimètres et allant depuis le col jusqu'au bas du manteau; le milieu de cette bande est garni d'une mince ligne de broderies blanches. Le col du manteau est richement brodé en fils d'argent; on y voit souvent plusieurs bandes brodées, séparées par des rangées de petits boutons d'argent très serrés. Deux petites pattes brodées partent de dessous le col, derrière le cou,



360. Passerelle sur pilotis (PHONG-THO).



361. Pirogues des " Thaï blancs " de PHONG-THO.



363. Village et rizières de PHONG-THO.



148. Rives du Na-ho (région de PHONG-THO).

et viennent en s'élargissant progressivement jusque sur le devant de la poitrine, à hauteur des seins.

Ce grand manteau de fête qui est, extérieurement, de couleur brune ou bleu foncé uniforme, est doublé à la manière d'un costume d'arlequin ; cette doublure est formée d'un assemblage de carrés, rectangles, losanges en étoffes de couleurs variées (rouge, bleu, blanc, vert) ; aussi, beaucoup de femmes portent le manteau sans enfiler les manches (voir photo 17, pl. 17) et laissent retomber par dessus la ceinture toute la partie supérieure du manteau, de manière à laisser voir le bariolage de la doublure.

(Les photos 17, 18 et 19 [pl. 16, 17 et 18] représentent des « Thaï blancs » de la région de Phong-tho en tenues diverses).

Les hommes portent quelquefois des bijoux, colliers ou bracelets ; les petits enfants ont deux ou trois colliers (voir photo 19) auxquels sont accrochées des chaînettes portant des hochets, des pièces d'argent ou de petites plaquettes porte-bonheur.

Les femmes ont de petites boucles d'oreilles composées d'un simple anneau orné d'un bouton ; elles mettent rarement des colliers mais elles ont une profusion de bracelets, parfois huit à dix à chaque poignet.

* * *

Les *habitations* sont semblables à celles des « Thô » de la Rivière Claire et à celles des « Thaï blanc » du Fleuve Rouge. L'échelle d'accès, qui est entièrement sous la case, aboutit au premier étage sur un des petits côtés de la maison, dans une sorte d'anti-chambre précédant la salle d'honneur. Les pilotis sont parfois assez élevés pour qu'un homme debout puisse circuler sous la maison. (Photo 17, pl. 17.)

Le mobilier ne présente rien de particulier. (Les fauteuils en rotin que l'on aperçoit sur la photo 19, pl. 16, sont d'importation annamite.)

Les écuries et les étables sont souvent construites à l'extérieur de la maison, surtout chez les familles aisées.

(La photo 364, pl. 19, représente une grande face de la maison du « ly-truong » de Phong-tho.)

Les villages « thaï blancs » groupent un nombre de cases plus élevé que chez les « Thô » ; il n'est pas rare de rencontrer des agglomérations comprenant cinquante maisons et même davantage. Le mobilier est aussi rudimentaire que celui des « Thô ».

* * *

Les « Thaï blancs » cultivent le riz (rizières irriguées) et le maïs. Ils ne pratiquent pas la culture du sarrasin. Les méthodes de culture et les instruments aratoires sont analogues à ceux qui ont été décrits plus haut.

Pour manger le riz, ils ne se servent pas de bâtonnets ; ils pétrissent entre leurs doigts le riz cuit et le roulent en boulettes à la mode laotienne.

Ils boivent de l'eau, du thé et de l'alcool de riz.

Ils fument beaucoup de tabac et d'opium ; les femmes chiquent le bétel et se laquent les dents.

Les ustensiles de cuisine et la vaisselle sont les mêmes que chez les « Thô ».

Assez sobres en temps normal, ils mangent, boivent et fument avec excès à l'occasion des nombreuses fêtes qu'ils célèbrent.

* * *

Rien de particulier à signaler en ce qui concerne les industries familiales : tissages et teintures, distillation de l'alcool, décorticage du paddy, etc. ; procédés et appareils analogues à ceux qui ont été indiqués précédemment.

Le commerce est à peu près nul et se réduit à quelques échanges des excès de production. Les marchés sont peu suivis, le « Thaï blanc » reculant volontiers devant la fatigue d'un simple déplacement ; dans les centres importants (Lai-chau, Phong-tho, Binh-lu, Muong-hum, etc.), c'est à peine si quelques centaines de villageois viennent apporter chaque semaine leurs produits au marché.

Les « Thaï blancs » sont d'habiles piroguiers ; leurs pirogues (voir photo 361, pl. 20) sont construites d'une seule pièce et creusées dans un tronc d'arbre. (Nous avons vu au chapitre Ier qu'ils construisent deux genres de passerelles : les unes en pilotis avec tablier en planches et garde-fous en lianes et bambous [photo 360, pl. 20], les autres entièrement construites en lianes tressées, d'une seule portée d'un bord à l'autre de la rivière, et ayant la forme d'un long boyau ouvert à sa partie supérieure ; ces dernières passerelles, très flexibles, ne sont utilisées que par les piétons.)

* * *

La famille « thaï blanc » est en tous points semblable à la famille « thô » ; cependant, comme nous l'avons déjà indiqué, l'autorité paternelle s'y exerce d'une façon un peu moins rigoureuse, puisque les jeunes garçons peuvent choisir leurs fiancées. La condition de la femme est encore inférieure à celle de la femme « thô » ; les femmes sont considérés ici presque comme de véritables esclaves, même lorsqu'elles sont élevés à la dignité de mères ; elles sont chargées de tous les travaux de la maison et de presque tous les travaux des champs.

Les hommes « thaï blancs » pratiquent très souvent la polygamie; le « ly-truong » de Phong-tho avait cinq femmes en 1913 (voir photo 19, pl. 16) ; les chefs de famille riches ont au moins trois femmes. Les diverses épouses sont classées hiérarchiquement d'après la date de leur mariage; toutefois celles qui sont filles de notables ou qui proviennent de familles plus influentes prennent le premier rang, quelle que soit leur ancienneté d'épouse, et leur premier fils a les prérogatives du fils aîné.

Les villages et hameaux des « Thaï blancs » sont formés en groupements analogues à ceux du « Thô » ou englobés dans les circonscriptions administratives existantes.

Les chefs indigènes forment une véritable aristocratie, ayant une très grande autorité sur la masse de la population. Le pouvoir central annamite s'est exercé ici avec moins de force que dans les pays « thô » et on trouve encore dans le bassin de la Rivière Noire des traces d'une ancienne organisation calquée sur les « muong » laotiens; le mot « muong » se rencontre du reste dans quelques appellations de villages et dans celles de tous les « chau », accolé à un nom indigène doublant le nom annamite.

La propriété est commune, en principe, mais les partages périodiques des rizières qui étaient autrefois effectués comme nous l'avons vu pour les « Thaï blancs » du Fleuve Rouge, sont tombés en désuétude, et la propriété tend à devenir familiale; déjà de nombreuses familles de notables ou de fonctionnaires indigènes se considèrent comme propriétaires définitifs des terres qui leur furent attribuées jadis. Quand une famille s'éteint ou qu'elle n'a plus assez de bras pour cultiver ses terres, le surplus de celles-ci est attribué par le conseil des notables aux familles dont le nombre des membres a augmenté ou qui n'avaient pas de terres en quantités suffisantes.

* * *

Les *coutumes* relatives aux principaux événements de la vie sont à peu près semblables à celles des « Thô » de la Rivière Claire et des « Thaï blancs » du Fleuve Rouge; elles n'en diffèrent que par de légers points de détail.

En ce qui concerne les mariages, il faut signaler une coutume qui tend à disparaître : un jour de fête de printemps, les jeunes garçons et les jeunes filles se forment en deux camps et l'un des garçons lance une balle dans le camp des jeunes filles; si l'une de ces dernières ramasse la balle, elle est considérée comme la fiancée du lanceur; l'acceptation des deux pères de famille reste d'ailleurs nécessaire pour que le mariage soit célébré par la suite.

Les cérémonies de l'inhumation des morts sont très écourtées; les tombes

sont recouvertes d'une petite toiture en paillottes, puis sont définitivement abandonnées.

Naissances, mariages et funérailles sont toujours accompagnés de banquets, comme chez les autres tribus. Les invitations à ces banquets sont faites par des jeunes filles revêtues du manteau de cérémonie et qui vont dans les diverses cases s'agenouiller devant les maîtres de maison pour présenter leurs invitations.

* * *

Le culte des ancêtres est observé d'une manière encore moins rigoureuse que chez les « Thaï » du Fleuve Rouge et surtout que chez les « Thô ». Il en est de même pour le culte des morts, et, en général, pour toutes les coutumes et les rites d'origine annamite qui se sont implantés dans le bassin de la Rivière Noire beaucoup moins que partout ailleurs dans le Haut-Tonkin. Chaque case « thaï blanc » a néanmoins un autel des ancêtres, souvent très rudimentaire. En dehors de ce culte assez sommaire rendu aux ancêtres, la religion des « Thaï blancs » n'est qu'un animisme grossier, complété par quelques-unes des superstitions et des croyances que nous avons déjà indiquées pour les « Thô ». La crainte des esprits est moins profonde, de même que l'influence exercée par les prêtres et les sorciers.

Lorsqu'il y a un malade dans une case, on suspend à l'échelle d'accès un talisman en forme d'étoile à six branches formée de lamelles de bambous entrelacées; si la maladie est grave et s'il y a danger d'épidémie, on suspend autour de la case un certain nombre de talismans semblables, reliés par un fil de coton; ceci indique qu'il est interdit aux étrangers de pénétrer dans la maison.

Les « Thaï blancs » célèbrent à peu près toutes les fêtes observées par les « Thô »; ils ont, en outre, quelques fêtes spéciales parmi lesquelles il est intéressant de signaler les deux suivantes:

a) La fête de l'alcool, qui a lieu au mois de septembre et qui dure trois jours. On banquette et on boit chez un chef indigène; les trois nuits se passent en danses et chants. Pendant toute la durée de cette fête, personne ne doit entrer dans le village ni en sortir (« tabou ») ;

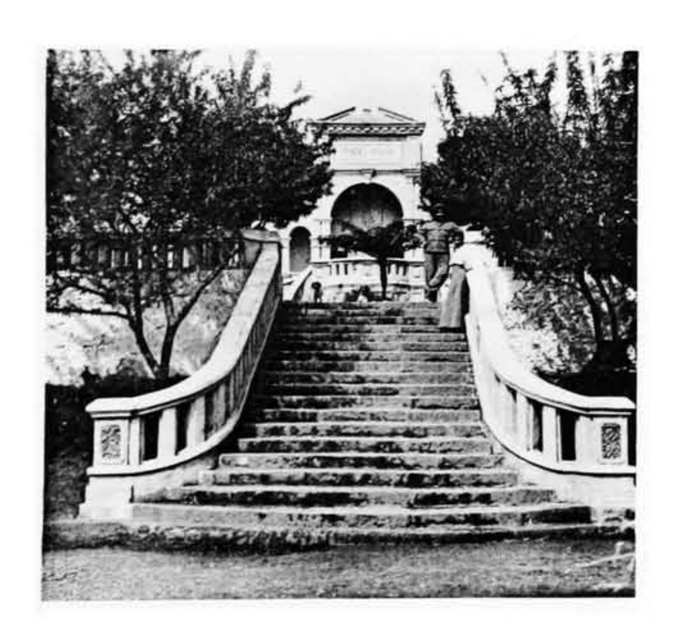
b) La fête du « kin-pang » (manger pain) qui se tient au mois de janvier. Une grande paillotte est construite à cette occasion; sous cette paillotte, les jeunes femmes revêtues de leurs manteaux de cérémonie dansent des rondes, pendant que les jeunes filles scandent le rythme en frappant avec une baguette contre un bambou creux, et qu'une vieille femme chante des couplets. Cette danse est très saccadée, le corps restant toujours raide; les danseuses sautent alternativement d'un pied sur l'autre en tournant sur elles-mêmes.



176. - Village " Thaï " de PA-KHA
avec ses blockhaus de guetteurs.



398. Blockhaus pour guetteurs
(Village Thaï)



178. Entrée du Poste de PA-KHA
(Pays Thaï).



177. Pagode du village " chinois "
de PA-KHA.

Les fêtes du « Têt » (commencement de l'année) sont célébrées avec un éclat tout spécial. Les chefs indigènes se font des visites et des cadeaux et réunissent leurs parents et leurs serviteurs pour des festins interminables. A Phong-Tho, le « ly-truong » se rend, le premier jour du « Têt », au poste français pour faire sa visite et apporter ses souhaits au commandant du poste; il est accompagné des « pho-ly » et des chefs des villages voisins, et précédé par un groupe de musiciens et par le groupe des partisans portant les grands cordons en sautoir dont nous avons parlé plus haut, et munis de drapeaux gigantesques. (Les photos 368 et 369, pl. 19, représentent le cortège en question.)

Les chœurs alternés, chantés par un groupe de jeunes garçons et par un groupe de jeunes filles, sont très en honneur chez les « Thaï blancs »; ils ont lieu à l'occasion de la plupart des fêtes ainsi qu'en revenant des marchés, ou encore dans les villages, les nuits de lune. Dans l'exécution de ces chants et dans les différents jeux auxquels se livrent les jeunes « Thaï blancs », on remarque toujours cette séparation en deux camps de sexes différents.

Les jeunes filles de Phong-Tho pratiquent un jeu tout à fait analogue à notre jeu de grâces. L'une d'elles, munie de deux baguettes, lance en l'air en le faisant tournoyer un petit cerceau en bambou que sa partenaire doit rattraper au vol avec ses baguettes. Si cette dernière manque le cerceau, la lanceuse lui frotte énergiquement le nez et le visage avec la paume de sa main ouverte.

Comme les « Thô », les « Thaï blancs » sont très joueurs et pratiquent le « bac-kouan »

---

f) Les « Thaï noirs »

On désigne sous le nom de « Thaï noirs » (« Thaï-dam ») certaines tribus « thaï », moins annamitisées que les « Thaï blancs », et que l'on rencontre, plus ou moins mélangées avec ces derniers, le long de la Rivière Noire, dans les régions de Binh-lu et de Phong-Tho, ainsi que dans les secteurs de Pakha et de Hoang-su-phi. Ceux de la région de Hagiang sont classés par les Annamites parmi les « Thô » dont ils diffèrent cependant d'une manière assez sensible.

Parmi toutes les tribus « thaï », ce sont les « Thaï noirs » qui habitent généralement aux altitudes les plus élevées (Pa-Kha) ; ils sont plus vigoureux que leurs congénères.

Ils parlent un dialecte « thaï » ; ceux de la Rivière Noire connaissent une écriture dont l'alphabet ressemble beaucoup à celui des « Thaï blancs ».

Les dispositions de leurs cases, leurs moyens d'existence et leur genre de vie sont les mêmes que chez les « Thaï blancs ».

Les « Thaï noirs » de Pakha construisent parfois leurs cases à même le sol, comme chez leurs voisins « méo », ou adossées à une colline avec une partie de la case sur pilotis. Ces villages sont relativement importants et comprennent souvent vingt ou trente cases ; on y remarque encore des blockhaus de guetteurs (photos 176 et 398, pl. 21) dont l'usage remonterait à l'époque de la grande piraterie ; les villages sont très souvent clôturés par des bambous, secs ou en haie vive (photo 176, pl. 21).

Chez les « Thaï noirs » de la région de Phong-Tho, le costume présente de grandes analogies avec celui des « Thaï blancs » voisins ; la couleur des vêtements est plus sombre ; on n'y trouve pas les vêtements masculins bleu clair et les femmes ne portent pas la veste blanche.

Ceux de la région de Hagiang s'habillent à peu près comme les « Thô » dont nous avons déjà parlé ; les manches du vêtement sont parfois plus larges, ce qui indique un vestige d'influence chinoise.

Dans la région de Pakha, les vêtements actuels des hommes se rapprochent plutôt de ceux des « Méo ». Le costume des femmes est assez particulier ; il est représenté par les photos 422 et 423, pl. 18 et se compose des pièces suivantes :

1° Un cache-seins en toile blanche (invisible) ;

2° Un pantalon large, descendant jusqu'aux chevilles ;

3° Une sorte de manteau ample, largement croisé sur la poitrine, boutonné par un seul bouton à droite du cou, et serré dans la ceinture. Le

manteau est de couleur bleue très foncée, presque noire; le bord supérieur, du cou à la ceinture, porte une bordure plus ou moins large (de 1 à 8 centimètres) en étoffe bleu clair ou vert clair, encadrée par deux petits liserés en broderies blanches et rouges. Les manches sont assez larges et descendent jusqu'au-dessous du poignet; elles portent à leur extrémité un parement de largeur et de couleur identiques à la bordure du manteau et également encadré de petits liserés brodés;

4° Une ceinture, tantôt en toile bleu foncé et roulée comme une corde (photo 423), tantôt plus large, plus épaisse et en toile rouge (photo 422) ;

5° Un turban bleu foncé, assez volumineux, à plis serrés et réguliers.

Les femmes « Thaï noirs » de Pakha portent des boucles d'oreilles simples (anneaux ronds de 6 à 8 centimètres de diamètre) et un grand nombre de bracelets; elles portent aussi des colliers en argent de diverses formes, cercles incomplètement fermés ou grosses gourmettes (photo 422).

L'organisation familiale et le régime de la propriété sont analogues à ceux des « Thaï blancs ». Le partage périodique des rizières n'est plus usité, mais les terres qu'une famille ne peut plus cultiver sont attribuées aux familles plus nombreuses.

Au point de vue social, les « Thaï noirs » sont englobés, en même temps que les tribus voisines, dans les diverses circonscriptions administratives; partout où ils sont au contact immédiat des « Thaï blancs », ils sont subordonnés à ces derniers. Leurs fonctionnaires ne dépassent généralement pas les grades de chefs de villages (« siao-phay », ou « ma-phay ») et de « ping-t'éou » (adjoints aux chefs de communes) ; il faut cependant signaler qu'à Pakha, commune où la population est formée de « Thaï », de « Man » et de « Méo », avec prépondérance « méo », le « ly-truong » est de race « thaï ».

Les coutumes relatives à la naissance et au mariage sont les mêmes que chez les « Thaï blancs » voisins.

Les « Thaï noirs » incinèrent leurs morts. Quand un « Thaï noir » est décédé, son cadavre est porté en dehors du village et placé nu sur un bûcher. C'est le plus souvent le fils aîné qui met le feu au bûcher; la crémation dure en général de quatre à six heures et elle est rarement complète; les cendres et les débris plus ou moins calcinés sont recueillis, placés dans des feuilles d'ananas et inhumés ensuite. Cette inhumation se fait tout près du village dans une sorte de cimetière commun. (A notre connaissance, cette dernière coutume ne se retrouve dans aucune autre tribu du Haut-Tonkin; partout ailleurs, qu'il soit procédé à l'inhumation des cadavres ou à leur incinération, les restes de chaque mort sont enterrés en un lieu particulier, choisi par le sorcier ou le prêtre.)

La tombe est surmontée d'un petit autel avec toiture en paillotte. A la tête de la tombe est plantée une perche en bambou portant à son sommet un oiseau en bois et à laquelle est accrochée une petite caisse en fibres de bambou renfermant les effets du mort.

Les « Thaï noirs » ont les mêmes croyances et célèbrent les mêmes fêtes que les « Thaï blancs » ; ce sont les hommes qui dansent et non les femmes.



63. Jeunes mariés " Nung "
Le marié a 17 ans, la mariée 14 ans.

Les « Nung ».

L'appellation « Nung » est la déformation sino-annamite, consacrée par l'usage, du terme exact de « Nong » (1), employé par les Chinois pour désigner certaines tribus bien caractéristiques du groupe « thaï ».

Les « Nung » sont répandus dans tout le Haut-Tonkin, depuis la région à l'est de Cao-Bang jusque vers Lao-Kay; on n'en rencontre pas sur la rive droite du Fleuve Rouge. Malgré cette dispersion relativement grande, les divers groupements « nung » sont très étroitement apparentés et présentent partout des caractéristiques d'une constance remarquable, ce qui démontre leur communauté d'origine et s'accorde avec la date relativement récente de leur installation au Tonkin.

Le nombre des « Nung » établis au Tonkin est d'environ 80.000, avec centre de gravité dans la région de Cao-Bang. Ils se subdivisent en un grand nombre de clans (« Nung-Inh », « Nung-Loi », « Nung-An », « Nung-Chan », etc.) qui portent généralement le nom de leur région chinoise d'origine.

Ces « Nung » semblent provenir du bassin du Si-Kiang (Kouang-Si et sud-est du Yunnan) où leur installation paraît remonter à une époque très reculée. Nous avons déjà indiqué au chapitre I (aperçu historique) que vers le IXe siècle de notre ère, tout le Haut-Si-Kiang était occupé par des populations « thaï », groupées en tribus ou clans placés sous l'autorité de certaines grandes familles: « Nung», « Houang », etc. Nous avons vu également qu'un des chefs de la famille « nung » nommé « Nung-tri-cao », et qui exerçait son autorité sur les tribus du bassin du Song-bang-giang (Cao-Bang) avait réussi un moment à constituer le royaume du Dai-Nam qui groupait toutes les tribus « thaï » du bassin du Si-Kiang.

Obligés de quitter leurs terres appauvries, les « Nung » du Kouang-Si paraissent avoir commencé vers le XVIe siècle leur mouvement de migration lente vers le Sud et le Sud-Ouest; parvenus en territoire tonkinois, ils y ont trouvé les « Thô » déjà installés sur presque toutes les terres fertiles et ont reçu des « Thô » la concession des collines et de hautes vallées ou de cirques qui n'avaient pas encore été aménagés en rizières irriguées et que les « Thô » n'utilisaient pas. Ces concessions furent d'ailleurs faites à l'amiable et sans violences; de nombreuses familles « nung » possèdent

---

(1) Le caractère chinois qui transcrit le mot « nông » signifie: épais, visqueux. Les Chinois emploient également le terme de « lông » qui se transcrit par un caractère signifiant: dragon.

encore les contrats écrits par lesquels les concessions précitées leur avaient été accordées. Les « Nung » n'ont donc eu en partage que des terres médiocres qu'ils ont dû aménager et améliorer par un travail considérable; cette particularité explique, comme nous le verrons plus loin, la supériorité du « Nung » sur le « Thô » en ce qui concerne la robustesse physique, l'ardeur au travail, le développement de l'esprit d'entreprise.

***

Au point de vue de l'aspect physique, le « Nung » paraît tenir le milieu entre le Chinois et le « Thô ». Certains auteurs en ont conclu qu'il était le produit d'un métissage séculaire entre ces deux dernières races; cette opinion ne saurait être admise, car le métissage aurait produit ses effets sur les deux sexes et la femme « nung » ne ressemble en rien à la femme chinoise.

Le type « nung » est au contraire très nettement caractérisé, surtout chez les femmes; il se maintient avec une grande constance et on le retrouve identique, dans les groupements les plus éloignés les uns des autres.

Les hommes « nung » sont d'une taille moyenne légèrement supérieure à celle des « Thô »; les traits sont accentués; les yeux bridés et obliques; les membres forts et bien développés par suite des cultures pénibles auxquelles se livrent les « Nung »; ils ont une aptitude remarquable à la marche en terrains montagneux.

Les femmes « nung », petites et joufflues, sont assez gracieuses tant qu'elles restent jeunes filles, mais une fois mariées ne tardent pas à s'épaissir et deviennent de grosses paysannes mafflues, aux traits lourds et grossiers. (Voir les photos 52, pl. 14; 63, pl. 22; 36, pl. 23; 231, pl. 24; 322, pl. 26.)

Au point de vue moral, le « Nung » est plus énergique, plus actif et plus indépendant que le « Thô »; il a un caractère assez aventureux et se transformerait facilement en pirate ou en brigand.

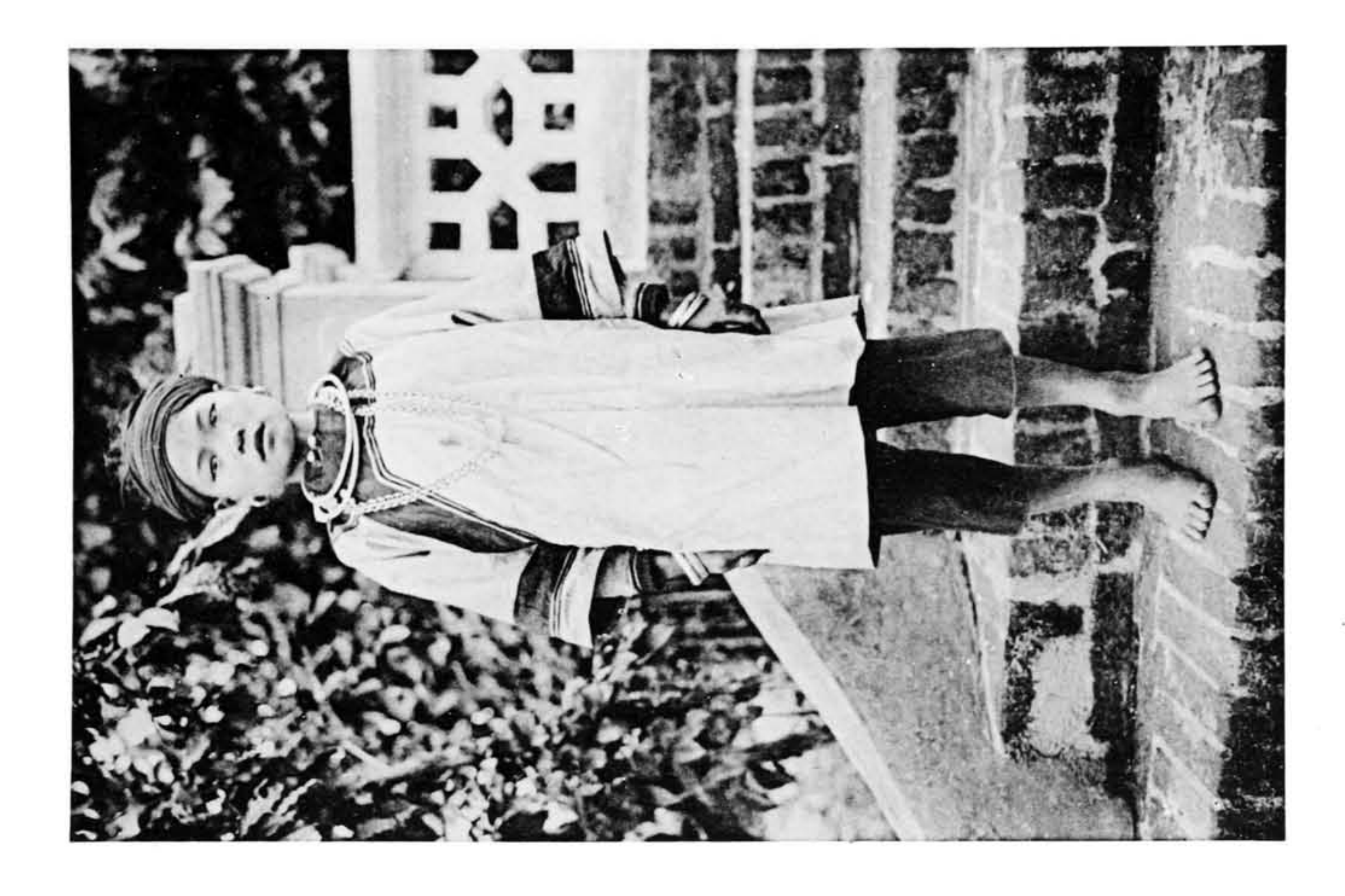
Les partisans « nung » sont susceptibles de faire d'excellents soldats, très aptes à la guerre de montagne, mais leur fidélité est assez douteuse (1).

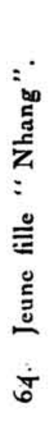
Le « Nung » ne redoute pas les déplacements; il exerce même volontiers quelques petits métiers ambulants, tels que ceux de colporteur ou de caravanier.

***

Les « Nung » parlent des *dialectes* qui se rattachent à la langue « thaï » par leur vocabulaire et leur syntaxe. Ces divers dialectes présentent entre

(1) Pendant la guerre 1914-1918, les régions-frontières du Tonkin ont été le théâtre de quelques désordres locaux auxquels des partisans « nung » ont participé contre nous.





64. Jeune fille '' Nhang ''.



36. Jeune femme '' Nung ''.

eux d'assez grandes différences de prononciation et d'accentuation. Cependant, « Thô » et « Nung » se comprennent toujours très aisément. Comme langue d'échange, les « Nung » du Si-Kiang et de la Rivière Claire emploient le « thô »; ceux du Song-Chay et de la rive gauche du Fleuve Rouge emploient le « kouan-hoa ».

La littérature « nung » se compose de chants, de poèmes, de contes et de récits. Elle tient du « Thô » pour le sens positif et vulgaire; elle tient aussi du Chinois pour le goût du merveilleux. La littérature écrite est rédigée en caractères chinois (chants et poèmes) ; les contes et récits sont verbaux et exprimés en dialecte « nung ».

Nous donnons ci-après la traduction d'un chant relatif à un projet de mariage. (Extrait de P. MARABAIL : *La Haute-Région du Tonkin*) :

LE JEUNE HOMME. — Depuis que mon regard est tombé sur vous, ô mademoiselle, qui êtes plus belle qu'une pierre précieuse, mon cœur est rempli de chagrins et de regrets. Il ne m'avait pas été donné, en effet, depuis quelque temps, de revoir votre image. Par bonheur je vous retrouve enfin et je demande votre réponse.

LA JEUNE FILLE. — Je suis prête à accéder à votre désir et à faire tout ce que vous voudrez, pourvu que notre mariage ait lieu et qu'il me soit possible d'aller et venir chez vous. Nous pourrons alors nous aimer. Mais écoutez-moi, je vous prie. Quel est votre pays natal?... Votre famille est-elle riche et puissante?... Dites-moi la vérité, je vous prie, pour m'éclairer en tous points.

LE JEUNE HOMME. — Je suis d'un pays lointain. Je suis né non loin de la maison du Gouverneur. Maintenant mettons à profit notre rencontre et venez avec moi dans la capitale.

LA JEUNE FILLE. — Je vais prévenir mes parents pour savoir si votre projet peut avoir une suite favorable.

LE JEUNE HOMME. — Oui, allez rendre compte à vos parents de notre projet et nous nous marierons ensuite.

LE PÈRE DE LA JEUNE FILLE. — Tu tiens à ce mariage? J'y consens volontiers, et si ton mari, plus tard, obtient des dignités et si tu deviens riche, je serai heureux de vous avoir tous deux pour soutiens.

LA JEUNE FILLE. — Je viens à votre rencontre sur la route et je vous dis, à vous qui êtes un homme juste et sincère : « Je suis heureuse de m'unir à vous et de vous annoncer que mes parents consentent à notre mariage. »

Les « Nung » tiennent l'instruction en haute estime; les notables connaissent les caractères chinois; dans les grosses agglomérations, des instituteurs chinois ou annamites dirigent des écoles fréquentées par les jeunes garçons « nung » qui viennent également avec assiduité aux écoles françaises fonctionnant dans nos postes-frontières. Quelques fils de fonctionnaires vont même suivre les cours des écoles plus importantes ouvertes dans les chefs-lieux de provinces : Cao-Bang, Hagiang, Lao-Kay, etc.

Les « Nung » n'ont qu'un penchant très modéré pour la musique; ils pratiquent néanmoins les chœurs alternés, en usage chez tous les « Thaï ». Leurs instruments de musique sont analogues à ceux des « Thô », mais plus soignés; ils en jouent d'une manière grave et sérieuse, harmonieuse et sans violence.

Les orfèvres « nung » montrent quelque habileté et un certain sens artistique dans la confection des bijoux féminins en argent.

Les jeunes filles et les femmes « nung » exécutent des broderies multicolores qui ne manquent pas de finesse.

***

Selon les clans et selon l'influence exercée par les groupes voisins le *costume* des hommes présente d'assez grandes variétés de forme.

Dans l'ensemble, ce costume se compose d'une veste ample, sans col, boutonnée sur le côté droit ou sur le devant, d'un pantalon large, descendant jusqu'au-dessous du mollet, et d'un turban très peu serré, enroulé d'une manière quelconque, sans régularité. (Voir photos 114 et 215, pl. 24.)

Ils se rasent le tour de la tête et roulent leurs cheveux nattés ou non, dans le turban. Partout où les « Nung » sont au voisinage des Chinois, ils adoptent les vêtements à la chinoise.

(La photo 63, p. 22, représente un jeune fiancé « nung » vêtu à la mode chinoise, portant un pantalon serré du bas, un grand tablier en soie bleu clair et une veste bleue plus foncée dont les parements des manches sont abaissés de manière à recouvrir entièrement les mains. Ce jeune « Nung » est d'ailleurs coiffé d'un chapeau européen, du genre dit « frivole », à l'exemple de beaucoup de Chinois, qui, au lendemain de la révolution de 1913, avaient coupé leur natte et adopté le chapeau occidental.)

Les « Nung » marchent généralement nu-pieds; les plus aisés portent des babouches chinoises plus ou moins brodées. (Voir les photos 63, pl. 22 et 36, pl. 23.)

Le costume des femmes « nung » comprend les pièces suivantes:

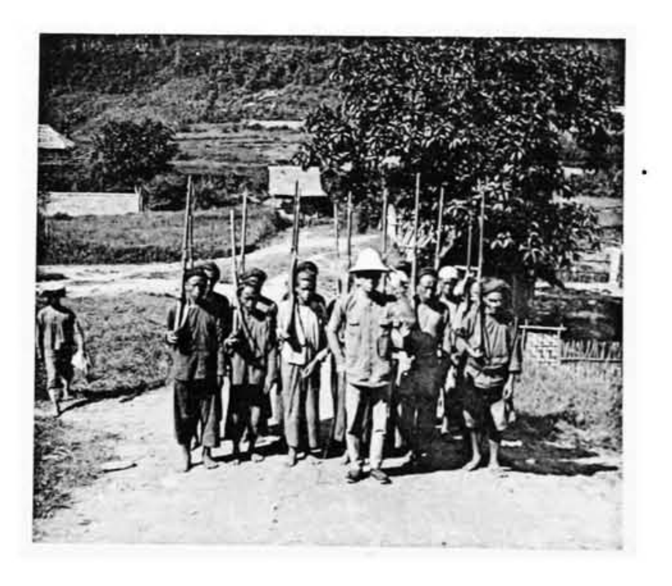
1° Une veste bleu foncé, sans col, très ajustée aux épaules et sur la poitrine, mais très large du bas. Elle se ferme de deux manières, soit sous le bras droit, au moyen de deux boutons, soit sur le devant, au moyen de dix à douze petits boutons ronds. (Photo 231, pl. 24.) Le tour de cou et la bordure du bas portent une mince ligne de broderies; les manches peu serrées descendent jusqu'aux poignets; à 8 ou 10 centimètres de l'extrémité inférieure, un large parement bleu clair, couvert de broderies et bordé d'un petit liseré blanc et rouge. Le bas de la veste est parfois garni d'une rangée de gros boutons d'argent suspendus à des fils de même métal.



215. Groupe de notables " Nung ".



231. Fillettes " Nung ".



114. Équipe de partisans " Nung " et leur chef. (MUONG-KHUONG).

(Photo 63). Dans certains clans « nung » du Si-Kiang et de la Rivière Claire, les broderies des manches sont plus compliquées et varient avec chaque clan ;

2° Un pantalon large qui ne descend pas plus bas que le genou ;

3° Une longue jupe, du genre « plissé-soleil » (1), blanche de la taille aux hanches, bleu foncé des hanches jusqu'au bas. Cette jupe est généralement unie ; elle est parfois garnie dans le bas d'appliques et de broderies qui différencient les divers clans ; on la porte tombante, comme l'indiquent la plupart des photographies ; pour la marche et le travail, elle est relevée jusqu'aux genoux et troussée par derrière en une sorte de gros paquet attaché à la ceinture. (Photo 219, pl. 25) ;

4° Une coiffure de cérémonie très originale et bien caractéristique. Les cheveux, ramassés en un chignon fixé par des épingles d'argent, sont pris dans un petit turban ; celui-ci est recouvert par un serre-tête blanc dont on n'aperçoit qu'un étroit bandeau sur le front ; par-dessus ce serre-tête, on enroule un deuxième turban formé d'une longue pièce d'étoffe bleue portant des bandes transversales brodées ; les bouts de ce turban ne sont pas serrés dans la coiffure ; les extrémités sont faites d'une sorte de filet blanc très fin, attaché à un grand anneau incomplètement fermé et recouvert d'étoffe ; ces extrémités pendent sur les épaules. (Photos 36, pl. 23, et 63, pl. 22.) La coiffure ordinaire comporte simplement un turban dont les extrémités sont croisées au-dessus de la tête ;

5° Des babouches brodées du modèle chinois. Pour le travail, les femmes « nung » vont nu-pieds, comme les hommes.

Parmi les femmes de la Haute-Région, les « Nung » sont celles qui portent en costume de fête la plus grande quantité de bijoux. Elles ont trois ou quatre bracelets à chaque poignet. Leurs boucles d'oreilles comportent un crochet ou un anneau d'où pendent des faisceaux de petites chaînettes. Les colliers sont de trois sortes : gros anneaux en argent complètement fermés, chaînes d'argent de grosseurs variées, colliers en boules de jade. (Les photos 36 et 63 montrent des femmes « nung » portant en même temps ces divers modèles de colliers). A ces colliers sont suspendus de multiples ornements : plaques de jade, faisceaux de chaînettes d'argent, plaques en argent repoussé, poissons et animaux d'argent, etc.

(Nous avons fait peser les bijoux portés par la jeune femme « nung » de la photo 36 : le poids total de ces bijoux s'élevait à 3 k. 780).

En dehors de leurs turbans, les hommes « nung » portent pendant l'été un chapeau de forme conique du modèle analogue au chapeau des « Thô ».

(1) Presque identique à celle des femmes de la Haute-Maurienne (vallées des Arves et des Villards). (Voir le renvoi (1) de la page 3.)

(Photos 217 et 119, pl. 25.) Les femmes « nung » ont adopté le chapeau des « Man-lan-ten », en fibre de rotin très finement tressée, imperméabilisée par un enduit à colle de poisson et portant au centre une minuscule calotte sphérique. (Voir photo 52, pl. 14 et photo 219, pl. 25.)

***

Les *habitations* « nung » sont de modèles assez variés, suivant la région. Dans les bassins du Si-Kiang et de la Rivière Claire, elles sont construites sur pilotis, à la manière des cases « thô », les animaux domestiques étant parqués au rez-de-chaussée.

Les « Nung » du Song-Chay et de la rive gauche du Fleuve Rouge construisent leurs cases à même le sol; dans ce cas, les animaux domestiques sont parqués dans des appentis accolés à la maison ou dans des constructions spéciales aux abords de la case. Chez les uns et les autres, la pièce qui se trouve à l'entrée de la case est la pièce d'honneur, contenant l'autel des ancêtres. Ce dernier est souvent rudimentaire et ne comporte qu'une bande de papier rouge sous laquelle une petite étagère supporte le bol plein de sable où l'on pique les bâtonnets d'encens allumés. L'autel n'est pas invariablement placé en face de la porte d'entrée; son emplacement diffère avec chaque clan. Les parois et la toiture de la case sont semblables à celles des cases « thô »; toutefois il n'est pas rare de rencontrer dans la région du Song-Chay des maisons de riches « Nung » dont les murs sont en maçonnerie ou en pisé, et la toiture en tuiles, à la manière chinoise.

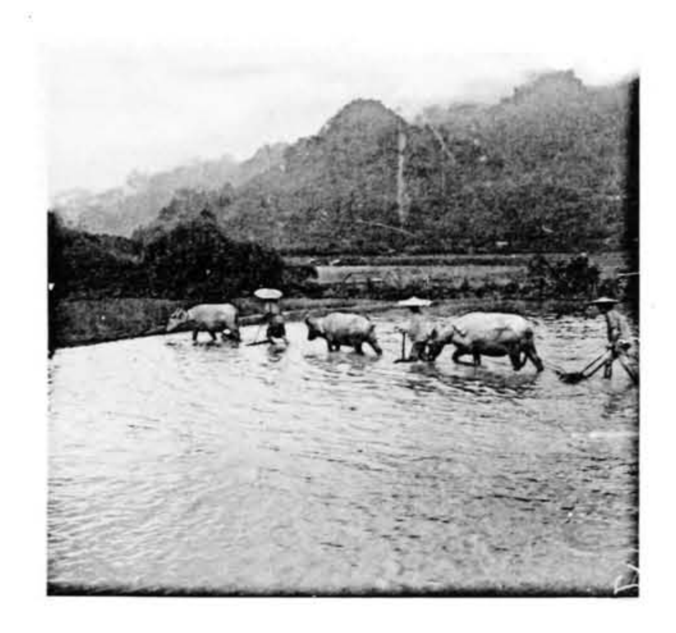
Le mobilier est toujours sommaire et des plus simples. On y trouve beaucoup de tables et de bancs. Les lits de camp font parfois défaut; dans ce cas, toute la famille couche sur des nattes qu'on étend au hasard sur le plancher ou le sol de la case.

Les ustensiles de cuisine et la vaisselle n'ont rien de particulier et sont analogues à ceux dont se servent les « Thô ».

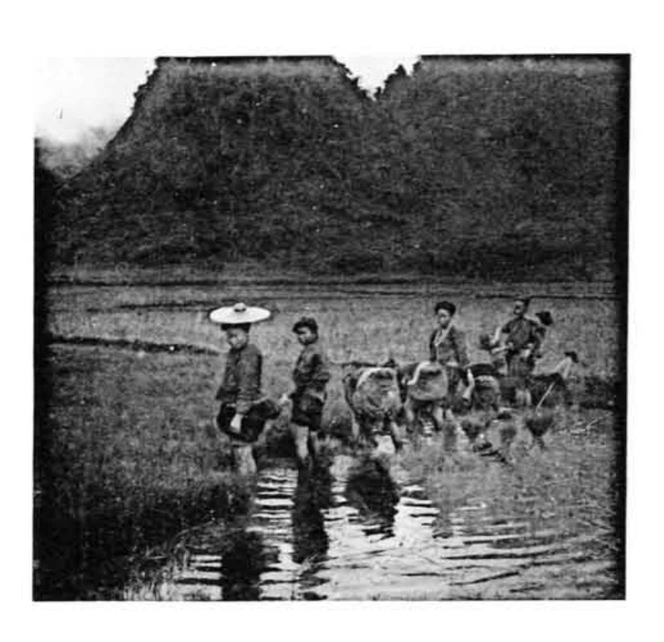
Les hameaux « nung » comprennent en général une dizaine de cases, bâties à proximité des terrains de culture. Il n'est pas rare cependant de rencontrer des villages ayant de vingt à trente cases. (La photo 117, pl. 27, représente un village « nung » à côté de rizières irriguées, disposées en gradins.)

***

Le « Nung » se nourrit surtout de maïs, le riz étant un aliment de luxe réservé pour les jours de fête. Cependant, le « Nung » qui a réussi, à force de travail, à aménager en rizières irriguées les terres médiocres qu'on lui a abandonnées, cultive le riz en quantités de plus en plus considérables, et le riz tend à remplacer le maïs dans l'alimentation. Il cultive aussi le riz de montagne, le sarrasin, le millet et une grande quantité de légumes, haricots, salades, tubercules, etc., dans des jardinets attenant aux maisons.



217. Hersage des rizières
(Travail des hommes "Nung")



219. Cueillette du Gao (semis de riz)
pour le repiquage. - Travail des femmes " Nung ".



218. Repiquage du riz
Travail des femmes " Nung ".



119. Battage du paddy
Travail des hommes " Nung ".

Le « Nung » est plus sobre que le « Thô » ; néanmoins il ne dédaigne pas, à l'occasion, les repas copieux des jours de fête.

La cuisine est relativement soignée, certains notables ou riches « Nung » ont des cuisiniers chinois ou annamites.

Les procédés de culture et les instruments aratoires sont les mêmes que ceux des « Thô ». (Les photos 217, 219, 119 et 218, pl. 25, représentent les diverses opérations de culture des rizières irriguées : labourage et hersage des rizières, cueillette du « gao » (semis de riz), repiquage du riz, battage du paddy.) Contrairement à ce qui se passe chez les « Thô » et les « Thaï », les « Nung » exécutent les plus pénibles de ces travaux et participent, en général, à tous les autres travaux de culture.

Le « Nung » cultive le tabac dont il fait une notable consommation dans la pipe chinoise ou dans la pipe à eau. Il cultive également l'opium qu'il fume volontiers et qu'il vend dans les marchés (une piastre le taël ou 37 grammes). Il se livre à la chasse et à la pêche plutôt pour se distraire que pour augmenter ses moyens d'existence.

* * *

Les *industries* familiales des « Nung » sont les mêmes que chez les « Thô » : travail du coton (filage, teinture, tissage, etc., distillation des alcools de riz et de maïs, fabrication de l'huile et du sucre, vannerie, etc.). (La photo 322, pl. 26, représente une femme « nung » en train de dévider des bobines de coton filé). Le décorticage du paddy se fait d'après les procédés déjà décrits : pilons à main, pilons à pieds, et plus rarement, pilons hydrauliques. Nous avons déjà dit que les femmes « nung » étaient d'adroites brodeuses.

Les « Nung » sont plus énergiques et plus travailleurs que les « Thô » ; on trouve chez eux un assez grand nombre d'artisans : forgerons qui fabriquent tous les outils agricoles ; bijoutiers assez habiles dans la ciselure et le travail de l'argent repoussé ; charpentiers et menuisiers pour la construction des maisons et la fabrication des meubles, etc. (La photo 197, pl. 27, représente un solide pont en bois, construit par des charpentiers « nung ».)

Les « Nung » ne sont pas dénués d'aptitudes commerciales qu'ils tiennent sans doute de leur voisinage avec les Chinois. Beaucoup d'entre eux sont colporteurs, caravaniers (« ma-fou »), tenanciers de gîtes d'étapes pour les caravanes.

Ils suivent assidument les marchés voisins où ils apportent leurs denrées d'échange (œufs, volaille, légumes, etc.) ; ils font usage indifféremment des poids, mesures et monnaies annamites ou chinois ; ils accueillent très volontiers le papier-monnaie de la Banque d'Indo-Chine.

* * *

La famille est constituée sur les mêmes bases que chez les « Thô ». L'autorité du père de famille est absolue et toujours respectée. Le culte des ancêtres forme le lien familial le plus puissant, bien que ce culte ne soit pas observé, surtout dans les familles pauvres, avec la même rigueur que chez les « Thô ».

Chaque famille est propriétaire des terres qui lui ont été accordées par contrat. D'autres terres, qui ont été aménagées par le travail commun des habitants d'un même hameau, sont considérées comme propriété commune; les récoltes en sont partagées.

Le fils aîné reste en général établi dans la case paternelle; la plus grosse part de la propriété familiale lui est réservée, à charge pour lui de pourvoir à l'entretien de sa mère et de ses sœurs non mariées. Les fils qui fondent un foyer en dehors de la maison paternelle reçoivent une part des terres familiales; ils peuvent aussi s'installer à côté de terrains incultes qu'ils mettront en valeur et qui leur appartiendront ensuite en propre.

***

Très mélangés sur le sol tonkinois avec d'autres tribus « thaï » ou d'autres tribus d'autres groupes, les « Nung » n'ont pas d'organisation administrative spéciale et sont englobés dans les circonscriptions-frontières, au même titre que les autres tribus; ils sont soumis aux mêmes règles administratives et judiciaires que tous les autres sujets de l'empereur d'Annam.

Très travailleurs, certains d'entre eux ont réussi à se créer une réelle aisance et à devenir des personnages influents. Ceux-là ont fourni quelques fonctionnaires, chefs de village, « ping-t'éou », « pho-ly » ou « ly-truong ». Le « ly-truong » de la grosse commune de Muong-Khuong (province de Lao-Kay) était un « Nung » qui avait sous ses ordres des « pho-ly », des « ping-t'éou » et des « siao-phay » de groupes divers (« nung », « man » et « méo »).

Il est à remarquer, en outre, que le « Nung » achète quelques bonnes terres aux « Thô » pour agrandir son patrimoine.

A l'époque où les bandes de pirates chinois avaient pénétré dans le Haut-Tonkin, ces bandes avaient en général épargné les « Nung » à cause de leurs affinités avec les Chinois et elles avaient au contraire dépouillé les grandes familles « thô »; lorsque la pacification opérée par les colonnes françaises eut remis de l'ordre dans le pays, beaucoup de « Nung » s'étaient déjà approprié les terres des « Thô » dispersés, et ils en conservèrent une partie, malgré les restitutions ordonnées par les autorités françaises et annamites.

Pour ces diverses causes, et grâce à leur forte natalité, il semble que les « Nung » gagnent toujours du terrain sur les « Thô ». Leur participation de plus en plus grande aux fonctions administratives, résultant de leurs progrès, facilitera l'assimilation des « Nung » qui s'éloigneront davantage des Chinois et qui viendront se fondre, comme les « Thô », dans la masse annamite.



182. Moulins à eau pour décortiquer le paddy.



332. Dévidage des bobines de coton (femmes " Nung ")



344. Repas de noces " Nung ".



436. Poste de MUONG-KHUONG (pays " Nung ")

Les *coutumes* observées à l'occasion des naissances sont les mêmes que dans les tribus « thô » voisines.

Les *mariages* ne devraient se contracter qu'entre individus du même clan ; en réalité, cette règle est assez peu observée et les « Nung » se marient non seulement avec des femmes appartenant à d'autres tribus « thaï », mais épousent parfois des femmes d'autres groupes. Quant aux femmes « nung » elles épousent souvent des « Thô » (comme deuxième ou troisième femme) et plus fréquemment encore des Chinois ; lorsqu'elles épousent un « Man », ou un « Méo », elles prennent les costumes de ces groupes.

Les coutumes relatives au mariage sont à peu près les mêmes que chez les « Thô » ; il convient de signaler les différences suivantes :

a) Chez les « Nung » du Song-Chay, le jeune homme peut choisir sa fiancée, mais ce choix est soumis à l'agrément de son père. Il peut arriver aussi que ce soit le père qui choisisse directement la fiancée qu'il destine à son fils ; ce dernier peut se refuser à cette union, mais il est rare qu'il ne se soumette pas aux désirs de son père ;

b) La cérémonie des prosternations devant l'autel des ancêtres du mari est toujours très émouvante et d'une réelle grandeur. Les deux jeunes mariés se tenant par la main sont agenouillés devant l'autel et mettent le front contre terre ; ils restent dans cette position pendant toute la durée du discours que leur adresse l'homme le plus âgé de la famille paternelle (aïeul, bisaïeul, oncle, etc.) et qui adjure les ancêtres d'accueillir favorablement la nouvelle épousée.

Comme chez les « Thô » du Si-Kiang, la jeune mariée ne s'installera définitivement au domicile de son mari que le jour où une grossesse sera constatée. En attendant, elle vient de temps à autre chez son mari sur l'invitation de ce dernier, sous prétexte de participer à certains travaux du ménage ou de la moisson. Si cette situation se prolonge plus de trois ans, le mariage peut être rompu, mais la plupart du temps le jeune homme tente auparavant une nouvelle expérience avec une deuxième jeune fille.

Les « Nung » pratiquent la polygamie. Ceux qui ont une aisance relative ont deux femmes, quelquefois trois.

La première femme conserve toujours son rang privilégié vis-à-vis des femmes de second ou de troisième rang. Les enfants de ces diverses femmes sont traités sur le même pied d'égalité.

Les « Nung » se marient très jeunes. (Le couple représenté par la photo 63, pl. 22, en donne un exemple : le marié a 17 ans et la mariée 14 ans.)

Les fêtes du mariage comportent toujours de grands festins donnés dans la

maison du mari. Quand la maison est trop petite pour contenir tous les invités, les repas de noces ont lieu au grand air, au fond d'une rizière (ainsi que le représente la photo 344, pl. 26). Les familles des jeunes mariés s'installent sous des abris constitués par de grandes nattes que supportent des piquets; les invités se répartissent aux environs, sur diverses tables et tabourets.

On retrouve dans les diverses cérémonies de *funérailles*, la plupart des rites observés chez les « Thô » et qui ont pour but d'empêcher les esprits malfaisants de rester avec le cadavre.

Les changements de sépulture que nous avons signalés chez les « Thô » sont également pratiqués par les « Nung », lorsque des malheurs survenus dans la famille (maladies, mort d'animaux, pertes d'argent, etc.) sont attribués par le « p'u-tao » aux âmes des défunts mécontentes de leur sépulture.

Les tombes sont visitées et nettoyées le troisième jour du troisième mois.

Les « Nung » partagent les croyances et observent les coutumes diverses (fêtes, etc.) des « Thô ». Nous avons déjà vu que le culte des ancêtres était assez exactement observé et que toutes les cases « nung » avaient leur autel des ancêtres. Les « Nung », qui sont encore bien moins annamitisés que les « Thô », ne partagent pas toutes leurs croyances d'origine annamite; par contre, ils ont une crainte très profonde des esprits mauvais qu'ils appellent des « phi », et ils sont sous la complète dépendance des prêtres et des sorciers.

Chez quelques groupements « nung » du Si-Kiang existe une légende d'après laquelle l'ancêtre des « Nung » aurait été allaité par une chienne. (A rapprocher de la louve de Rémus et Romulus.)

Malgré leur sobriété naturelle, les « Nung » participent volontiers à des festins et à des beuveries; ils sont capables d'absorber impunément de notables quantités d'alcool de riz ou de maïs (20 à 25°).

Un jeu des plus curieux, en ce sens qu'il rappelle le jeu romain de la « *morra* », est pratiqué par les « Nung » du Song-Chay, qui le tiennent, disent-ils, des Chinois : deux joueurs sont assis face à face, de part et d'autre d'une table, tenant leur main droite fermée; ils étendent simultanément leur bras droit en avant et ouvrent un certain nombre de doigts; dans le même moment, l'un des joueurs énonce à haute voix un chiffre qui doit être la somme des doigts ainsi ouverts (ce chiffre est précédé du mot « hao » qui signifie *bon*). (Exemple : « Hao san, hao pa »... bon pour trois, bon pour huit...) Si le chiffre énoncé n'est pas exact au total des doigts ouverts, le joueur est condamné à boire une petite tasse d'alcool; si le chiffre est exact, c'est l'autre



117. Village " Nung " et rizières en gradins.



116. Parc à buffles.



197. Pont couvert; construit par des " Nung ".



118. Enterrement annamite.

joueur qui est condamné à boire. Après une demi-heure de ce jeu, le nombre de tasses absorbées est considérable, surtout pour le joueur en déveine.

Les « Nung » pratiquent également le jeu du « bac-kouan », mais avec moins de passion que les « Thô ».

Les groupes de jeunes garçons et les groupes de jeunes filles chantent les chœurs alternés dont il a été déjà question.

LES « NHANG ».

Très proches parents des « Nung », les « Nhang » se rencontrent par hameaux isolés dans les régions de la Rivière Claire et du Song-Chay et en groupements beaucoup plus denses sur la rive droite du Fleuve Rouge.

Le nombre total des « Nhang » établis dans le Haut-Tonkin dépasse 10.000

Ils se désignent eux-mêmes sous le nom de « Nhang » et sous celui de « Giai ».

Les Chinois les appellent des « Cha-jen », les Laotiens, des « Yang ».

L'appellation de « Nhang » paraît actuellement la plus usitée.

Les « Nhang » se sont installés au Tonkin, soit pacifiquement, à la manière des « Nung » et en recevant par contrat certaines terres que leur cédaient les « Thaï », soit à la suite des bandes de pirates avec l'appui desquelles ils se sont approprié quelques terres des « Thaï » dépossédés.

Les « Nhang » présentent les mêmes caractères généraux que les « Nung » ; ils se rapprochent davantage des Chinois que des « Thô » ; ils sont vigoureux et énergiques ; leurs femmes sont plus grandes et sensiblement plus fines que les femmes « nung ».

Les « Nhang » parlent un dialecte « thaï » et emploient le « kouan-hoa » comme langue d'échange. Ils ne connaissent aucune écriture spéciale et ils utilisent les caractères chinois qu'ils prononcent entièrement à la chinoise.

Leur littérature est analogue à celle des « Nung ». Ils n'ont aucun art particulier ; les femmes ne savent pas broder. Ils pratiquent les chœurs alternés.

Le *vêtement* masculin, analogue à celui des « Nung », se rapproche plus que ce dernier du costume chinois. La veste sans col est courte, munie de manches larges et se boutonne sur le côté.

Les cheveux étaient autrefois portés à la mode chinoise, nattés et roulés dans un turban ; depuis la révolution de 1913, les « Nhang » ont coupé leurs cheveux, comme les Chinois.

Le costume féminin comporte les pièces suivantes (voir photo 64, pl. 23) :

1° Un sous-vêtement en toile bleu clair, aux manches longues et étroites dont l'extrémité comporte un parement rouge ou bleu foncé flanqué de un ou deux minces galons circulaires de même couleur que le parement ;

2° Un pantalon bleu foncé, assez large, descendant jusqu'aux mollets et ne comportant aucun ornement ni broderie;

3° Une tunique sans col de forme très ample, en toile bleu clair, qui descend presque jusqu'aux genoux et qui se ferme devant le cou, devant l'épaule droite et sur la hanche droite au moyen de trois paires de gros boutons d'argent retenus par des ganses. Les manches de la tunique sont très larges; elles dépassent à peine les coudes et sont ornées à hauteur de ces derniers d'un large parement rouge ou bleu foncé et bordé de deux petits galons de même couleur que le parement.

Le tour du cou et le côté de la veste qui croise sur la poitrine sont bordés d'une bande et de galons semblables à ceux des manches.

4° Un turban en toile bleu foncé enroulé en larges plis et laissant les oreilles dégagées.

Hommes et femmes « nhang » vont généralement nu-pieds; ils ont des babouches du modèle chinois déjà décrit, mais sans ornements ni broderies.

Les hommes « nhang » portent souvent des bracelets (argent, corne ou jade).

Les femmes ont les mêmes bijoux que les femmes « nung » à l'exception de la cascade de hochets, plaquettes, figurines, etc., que ces dernières suspendent à leurs colliers; elles ont des boucles d'oreilles très simples, formées d'un anneau rond, des bracelets, des bagues, des colliers en argent, rigides ou en forme de chaînes (voir photo 64). Tous ces bijoux sont d'un travail grossier.

Les cases « nhang » sont construites à même le sol, sans pilotis. La charpente est généralement en gros bambous; les parois en bambous écrasés sont parfois recouvertes d'un léger torchis; la toiture à deux pans est en paillotte.

L'intérieur de la case est divisé en plusieurs compartiments par de légères cloisons en bambous écrasés. A l'entrée, la pièce d'honneur où se trouve l'autel des ancêtres; dans le fond, les pièces réservées aux femmes et aux enfants; le foyer se trouve dans une de ces dernières pièces.

Chaque case « nhang » est entourée d'une clôture en bambous qui englobe les hangars où sont parqués les animaux domestiques et un jardinet où poussent au hasard et sans soins quelques légumes.

Les hameaux « nhang » comprennent en moyenne une dizaine de cases, bâties au bas des pentes des collines et à proximité des terrains de culture; les grosses agglomérations de vingt à trente cases sont très rares.

Les « Nhang » cultivent surtout la rizière irriguée par les procédés déjà décrits; ils se nourrissent principalement de riz, auquel s'ajoute un peu de

maïs, consommé sous forme de pâtes ou de gâteaux, et tous les légumes cultivés dans la région. Ils mangent de la viande (animaux domestiques, volaille, etc.) plus fréquemment que les « Nung ». Ils chassent le cerf au moyen de battues analogues à celles que pratiquent les « Thô ». Ils boivent de l'eau, du thé et de l'alcool de riz qu'ils obtiennent par fermentation dans de petites jarres en poterie.

L'organisation sociale des « Nhang » diffère selon les lieux et selon la manière dont les « Nhang » se sont introduits au Tonkin. Partout où ils se sont installés à l'amiable à côté des « Thaï », ils occupent des situations subordonnées et leurs notables ne dépassent guère les fonctions de « siao-phay » (chef de village ou de hameau) ; là où ils se sont emparés par la violence des terres de « Thaï » dépossédés par les chefs des bandes chinoises, ils remplacent les « Thaï » et ont accès aux diverses fonctions administratives subalternes.

Les femmes accouchent dans la position couchée. Les garçons doivent naître la face tournée vers la terre et les filles la face tournée vers la toiture de la case. Lorsqu'un garçon naît dans cette dernière position, il porte une boucle d'oreille jusqu'au jour de son mariage.

Nous ne retrouvons pas chez les « Nhang » cette coutume des « Thô » du Si-Kiang et des « Nung » d'après laquelle la jeune mariée ne vient s'installer chez son époux que lorsqu'elle est enceinte. Les jeunes époux « nhang » s'installent définitivement ensemble dès le jour de leur mariage.

La polygamie est autorisée.

Les mariages en dehors de la tribu sont assez rares ; les « Thaï » épousent parfois des femmes « nhang », comme deuxième et même comme première femme ; les hommes « nhang » s'unissent beaucoup plus rarement à des femmes « thaï ».

Les cérémonies des funérailles sont analogues à celles des « Thô » pour écarter les esprits malfaisants. Les tombes ne sont pas abandonnées comme le fait s'observe chez les « Thaï blancs » voisins des « Nhang », elles sont visitées et entretenues le jour de la fête des morts (troisième jour du troisième mois).

Le culte des ancêtres est pratiqué par les « Nhang » mais avec moins de rigueur encore que chez les « Nung ». En dehors de ce culte, les « Nhang » n'ont pas d'autre religion que la croyance aux « phi », bons ou mauvais.

Certains villages « nhang » ont des « phi » protecteurs, en l'honneur desquels de grandes fêtes sont célébrées, à des époques variables. Ces fêtes durent de trois à six jours, selon les localités ; les habitants ne doivent pas quitter le village pendant ces fêtes qui se passent en offrandes et festins, l'entrée du village est interdite aux étrangers (« tabou »), des écriteaux placés sur tous les chemins d'accès précisent la durée de cette interdiction qui est maintenue jusqu'à l'issue des fêtes.

LES « PA-Y ».

Le nom de « Pa-y » est donné par les Chinois du Yunnan, par les « Thaï » et les « Nung » du haut Song-Chay, à certaines tribus « thaï » que l'on rencontre par hameaux isolés dans les régions montagneuses de Pa-Kha et de Muong-Khuong.

Ces « Pa-y » formeraient encore des groupements assez importants dans le Yunnan méridional. Ceux d'entre eux qui sont installés au Tonkin et que nous avons eu l'occasion d'interroger, ont bien déclaré qu'ils venaient du Yunnan, à une époque relativement récente, mais n'ont pu fournir aucune précision sur leur origine antérieure (1).

Les Chinois donnent aussi le nom de « Pa-y » à d'autres tribus du groupe « thaï » (voir les considérations générales au début du paragraphe consacré à ce groupe), mais l'usage semble avoir consacré cette appellation de « Pa-y » pour désigner les tribus dont il est question dans le présent paragraphe et qui forment au Tonkin deux groupements distincts : les « Peu-Pa-y » (ou « Pa-y » blancs) et les « Hoang-Pa-y » (ou « Pa-y » jaunes).

Le nombre total de ces « Pa-y » installés au Tonkin n'est que de quelques centaines d'individus.

Les hommes « pa-y » semblent être d'une taille moyenne supérieure à celle des « Nung » ; ils sont robustes, bien découplés ; ils marchent d'une allure décidée et grimpent très rapidement les pentes de leurs montagnes ; leurs femmes sont grandes et robustes, assez élégantes. (Voir les photos 39, pl. 28 ; 234, pl. 30.)

Leur dialecte se rattache aux langues « thaï » ; il est assez facilement compris par les « Nung ». La langue d'échange est le « Kouan-hoa ». Les « Pa-y » du Haut-Tonkin sont complètement illettrés.

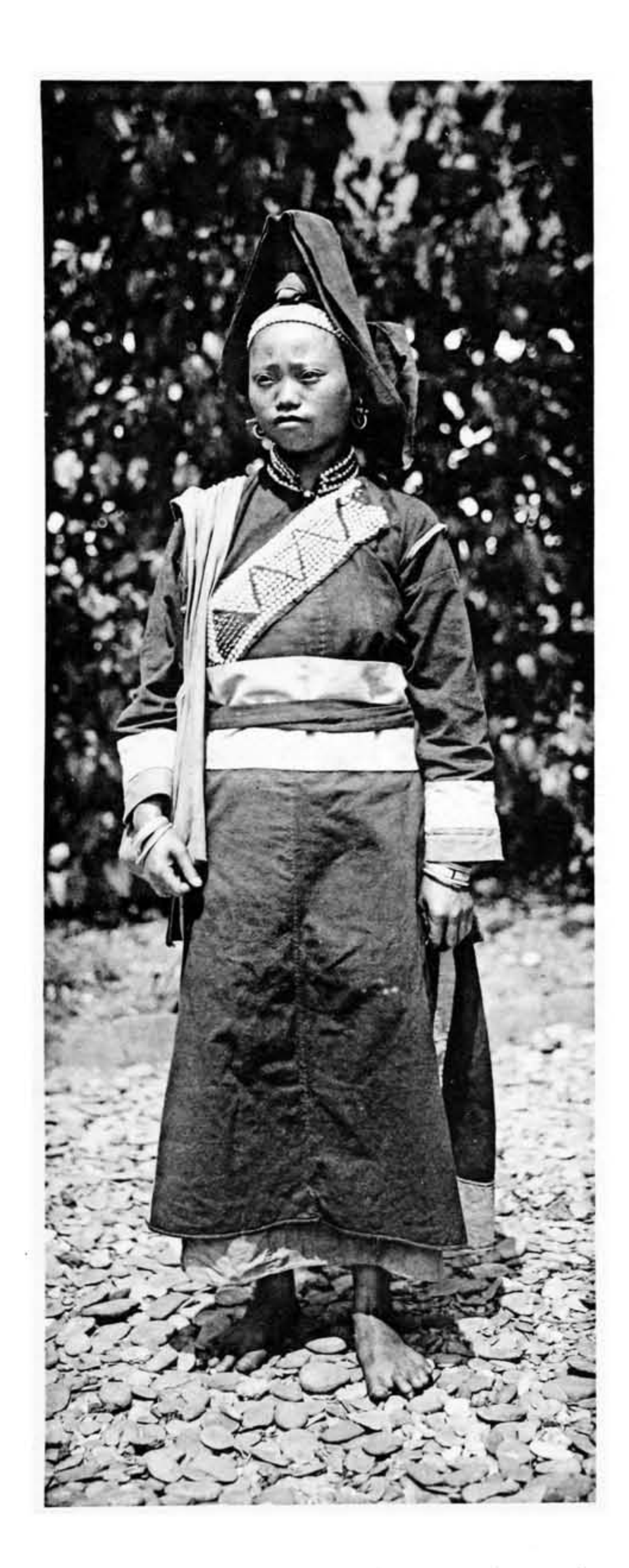
Leurs cases, groupées en tout petits hameaux, sont construites sur le sol

---

(1) « Les « Pei » ou « Paï » (« Pa-yi », « Pa-yu »), aborigènes qui vivent dans les parties « méridionales et sud-occidentales du Yunnan, surtout dans le bassin du Salouen, se divisent « en « Pei » des montagnes et « Pei » des rivières. D'après la tradition, ils auraient habité autre- « fois les bords du Yang-tsé-Kiang, d'où les aurait graduellement refoulés la poussée de l'immi- « gration chinoise.

« ... Ils sont... d'origine siamoise.

« Par le langage et probablement par la race, les « Pei » se rapprochent des « Laos » de « l'Indo-Chine. » (E. RECLUS : *L'Empire du Milieu*, p. 460.)



39. Femme " Peu-pa-y ", (Muong-Khuong.)



26. Femme " Lu " de Pa-Pẻ
(Sud de Phong-Tho).

en terre battue; les murs sont très souvent en torchis et parfois même en pisé, comme les cases « méo ».

Les hommes « pa-y », blancs ou jaunes, s'habillent comme les « Thaï », les « Méo » ou les Chinois, selon que l'un ou l'autre de ces derniers groupes exerce l'influence la plus immédiate sur la tribu considérée.

Le costume des femmes « peu-pa-y » est des plus nettement caractérisés, principalement par la coiffure à cimier et par la large bande couverte de boutons d'argent qui va de l'épaule gauche à la hanche droite. Ce costume comprend les pièces suivantes:

1° Un pantalon en toile bleu foncé, tombant presque jusqu'aux chevilles et portant à sa partie inférieure un large revers bleu clair;

2° Une très longue tunique bleu foncé, fendue du haut en bas, croisant à droite sur la poitrine et descendant presque aussi bas que le pantalon; le col est toujours garni de petits boutons d'argent formant des lignes continues, ou des triangles, ou des motifs d'ornementation variés; il se ferme devant le cou, soit au moyen d'un bouton d'argent (photo 39, pl. 28), soit, le plus souvent, au moyen d'une grande plaque ovale portant au centre un très gros bouton d'argent entouré d'une ou plusieurs rangées de petits boutons (photo 234, pl. 30). La tunique s'accroche encore au-dessus de la hanche droite, par un bouton à ganse ordinaire, couvert par la ceinture. La bordure du haut de la tunique est formée par une bande transversale de 15 centimètres de largeur environ, allant de l'épaule gauche à la hanche droite et garnie d'une multitude de petits boutons ronds en argent; ces boutons sont cousus en lignes serrées à travers lesquelles sont ménagés des vides très étroits dont l'ensemble offre l'aspect d'une ligne brisée allant alternativement d'un bord à l'autre de la bande en question (voir les deux photos précitées). Depuis la hanche droite jusqu'au bas du vêtement, la bordure de la tunique consiste en une étroite bande bleu clair. Les manches de la tunique, assez amples, descendent jusqu'aux poignets et se terminent par deux larges parements successifs, le plus haut en toile blanche, l'inférieur en toile bleu clair. La manche est attachée à l'épaule de la tunique au moyen d'une couture qui fixe en même temps autour de l'épaule une étroite bande bleu clair de 1 à 2 centimètres de largeur. (C'est le seul costume féminin où nous ayons observé une garniture de ce genre, qui diffère totalement des broderies d'épaules des « Méo-moung-cha » étudiés plus loin);

3° Une très large ceinture en toile bleu clair, se terminant par une ceinture bleu foncé beaucoup plus étroite, servant à fixer l'ensemble des vêtements; les bouts de ceinture se nouent d'une manière quelconque, tantôt sur le devant du corps, tantôt sur le côté (photos 39 et 234) ; ils sont parfois garnis de broderies, et, dans ce cas, la partie brodée pend le long de la jambe gauche;

4° Une coiffure compliquée, de forme tout à fait spéciale, caractérisée comme nous l'avons indiqué plus haut, par une sorte de grand cimier rectangulaire, en bois ou en cuir; les cheveux sont rasés sur une largeur de 3 à 4 centimètres; sur cette partie rasée est appliqué un bandeau frontal entièrement garni de boutons ronds en argent, analogues à ceux de la bande transversale de la tunique, ces boutons peuvent être disposés en rangées serrées ou jointives (photo 39) ou former des triangles (photo 234) ; en arrière de ce bandeau frontal est enroulé un turban volumineux dont les plis fixent le cimier dans sa position verticale; par-dessus le cimier on pose une pièce d'étoffe bleu foncé de forme rectangulaire, pliée en deux ou en quatre, qui pend derrière le cou et à côté des oreilles; le bord antérieur porte parfois une étroite bande brodée à laquelle sont attachés des pompons en soie blanche ou des grelots d'argent (photo 234).

Les femmes « peu-pa-y » marchent nu-pieds et ne portent pas de jambières; lorsqu'elles se rendent aux marchés ou qu'elles ont à transporter des denrées et des provisions, elles sont toujours munies d'une besace en toile bleu clair qu'elles portent suspendue à une épaule (photo 39).

Les bijoux des femmes « peu-pa-y » sont constitués par les nombreux boutons d'argent qui ornent leur tunique et leur coiffure, par des boucles d'oreilles en forme d'anneau avec tige transversale munie de petites boules, par des bracelets et par des colliers d'argent en gourmette souple.

Les femmes « peu-pa-y » trafiquent souvent de leurs bijoux quand elles ont un pressant besoin d'argent. (La photo 39 représente une femme qui vient de vendre tout un grand triangle de boutons d'argent de sa tunique pour faire des achats au marché.)

Le costume des femmes « hoang-pa-y » présente, avec le précédent, des différences assez notables. Il ne comporte ni la grande coiffure à cimier ni surtout la large bande de boutons d'argent de la tunique, les « Hoang-pa-y » étant tous très pauvres.

Ce costume comprend (photo 55, pl. 29) :

1° Une tunique courte, en toile jaunâtre, de forme très ample, descendant jusqu'au-dessous des hanches et prise ou non dans la ceinture. Cette tunique s'attache devant le cou, devant l'épaule droite et sur la hanche droite; le col est simple, sans ornements ni broderies, sauf parfois une ou deux rangées de boutons d'argent. Les manches ont les mêmes parements que chez les « Peu-pa-y » mais n'ont pas la garniture d'épaule dont nous avons parlé à propos de ces dernières;

2° Un pantalon en toile bleu foncé;

3° Une sorte de jupe-tablier, en toile bleu foncé, d'une teinte uniforme, ou formée de deux larges bandes horizontales bleu foncé et bleu clair;

4° Une ceinture analogue à celle des « Peu-pa-y »;

5° Une coiffure qui comporte ou non le bandeau frontal des « Peu-pa-y », en arrière duquel s'enroulent les cheveux nattés. Il n'y a pas de cimier, mais suivant le cas un petit turban sur lequel est posé un rectangle d'étoffe bleu foncé, ou un grand turban dont les plis sont disposés de manière à former un dôme étroit mais très élevé.

Les bijoux des femmes « hoang-pa-y » se réduisent à quelques bracelets d'argent ou de cuivre, à leurs anneaux d'oreilles et aux petits boutons d'argent du col et du bandeau frontal (photo 55).

Les « Pa-y » sont des agriculteurs qui cultivent le maïs et le riz de montagne ; ils n'ont que très peu de rizières irriguées. Le riz est pour eux un aliment de luxe. Leurs méthodes de culture et leurs industries n'ont rien de particulier.

Les coutumes qui accompagnent la naissance et les funérailles sont analogues à celles des « Nung », dont elles ne diffèrent que par quelques points de détail.

Les unions entre « Nung » et « Pa-y » sont assez fréquentes. Chez les « Pa-y », les jeunes époux s'installent définitivement ensemble dès le jour de leur mariage.

Les « Pa-y » célèbrent le culte des ancêtres et honorent leurs morts. D'esprit plus indépendant que les « Nung », ils ont moins que ces derniers la crainte des « phi » malfaisants.

Les « T'ou-lao »

Les Chinois donnent le nom générique de « T'ou-lao » (ou « T'o-lao » ou « T'o-jen ») à un grand nombre de tribus du groupe « thaï », l'expression « t'ou-lao » signifiant : hommes de la terre, indigènes, autochtones.

Dans le Haut-Tonkin, on désigne plus spécialement sous le nom de « T'ou-lao » une tribu caractéristique qui forme une dizaine de hameaux dans la région du haut Song-Chay, au voisinage de la frontière.

Ces « T'ou-lao » sont originaires du Yunnan sud-oriental où leurs congénères se rencontrent encore en groupements plus considérables. Ce sont de pauvres cultivateurs, de caractère doux et timide, peu communicatifs et ne demandant qu'à vivre ignorés au fond des ravins abrupts où ils ont établi leurs modestes cultures.

Le nombre de ceux qui se sont fixés au Tonkin peut être évalué à 200 individus environ.

Les hommes sont d'une taille moyenne qui paraît inférieure à celle des « Nung » ; ils sont robustes, sobres et excellents travailleurs. Leurs femmes sont plutôt petites, avec des yeux très bridés et très obliques.

Les « T'ou-lao » du Tonkin, qui ont à peu près le même genre de vie que les « Méo », se rapprocheraient assez de ce dernier groupe, sauf en ce qui concerne les vêtements féminins très caractéristiques. Ces derniers vêtements comprennent (voir photo 338, pl. 30) :

1° Un cache-seins en toile blanche;

2° Un pantalon en toile bleu foncé de forme courte et large;

3° Une tunique bleu foncé très ample, souvent serrée à la taille par une petite ceinture; cette tunique croise sur la poitrine et s'accroche sous le bras droit au moyen d'un bouton à ganse: les manches assez larges tombent jusqu'au poignet et se terminent par un parement bleu clair;

4° Une sorte de jupe-tablier également en toile bleu foncé, descendant jusqu'aux pieds et parfois bordée d'une étroite bande bleu clair;

5° Un turban volumineux en étoffe bleu foncé et roulé d'une façon particulière, de manière à former sur le sommet de la tête une espèce de large cimier.

Aucun de ces vêtements n'est orné de broderies.

Les femmes « t'ou-lao », qui comptent parmi les plus pauvres du Haut-Tonkin, ont très peu de bijoux : quelques bagues et un ou deux bracelets.



55. Femme et jeune fille " Hoang-pa-y "

Les maisons des « T'ou-lao » sont bâties à même le sol. Elles sont de dimensions assez réduites et ont parfois des murs en pisé; la toiture en paillotte déborde largement les murs pour mieux les abriter de la pluie. L'intérieur des cases, assez bien tenu, comporte généralement deux pièces : à l'entrée, la pièce d'honneur où se trouve un autel des ancêtres rudimentaire; au fond, la pièce réservée aux femmes et où se trouve le foyer (photo 338, pl. 30).

Les méthodes de culture, les industries, les coutumes, etc., des « T'ou-lao » du haut Song-Chay sont analogues à celles des « Méo », auprès desquels ils vivent.

Les « Lu ».

On donne le nom siamois de « Lu » à des tribus du Haut-Laos que l'on rencontre surtout dans la grande boucle que forme le Mékong, entre Muong-Sing et Louang-Prabang. Quelques groupements de ces « Lu », remontant les affluents de gauche du Mékong, ont franchi la grande chaîne pour redescendre dans le bassin de la Rivière Noire et nous en trouvons, établis en territoire tonkinois, au nombre de 300 à 400, dans la région de Binh-lu, et notamment au village de Papé (à quelques kilomètres au sud-est de Binh-lu), qui est uniquement habité par des « Lu ».

Les « Lu » se sont installés à l'amiable à côté des « Thaï » dont ils partagent le genre de vie.

Les hommes « Lu » portent des vêtements de couleur bleue très foncée et de coupe analogue à celle des vêtements « thaï »; la veste ne comporte pas de col, elle est ample et se boutonne sur le côté; le pantalon est large et descend jusqu'au-dessous du mollet; le turban, assez volumineux, est enroulé sans aucun souci de régularité ni de symétrie.

Le costume des femmes « lu » est caractérisé par la coupe particulière de la veste, le pagne et le turban (photo 26, pl. 28).

La veste, en toile bleu foncé, assez ajustée aux épaules, est beaucoup plus large du bas; elle est courte et descend très peu au-dessous de la taille; elle croise sur la poitrine, indifféremment du côté droit ou du côté gauche. Le tour du cou, ainsi que la bordure des devants jusqu'à hauteur du bouton d'attache, sont ornés de deux galons blancs parallèles.

Le bas de la veste est souvent orné d'un galon blanc plus étroit et qui fait le tour du vêtement, à 5 ou 6 centimètres du bord inférieur. Les manches étroites et longues ne portent ni broderies ni parements.

Le pantalon, de coupe large, ne dépasse pas le mollet.

Le pagne, qui constitue la pièce vraiment caractéristique du costume, est une large pièce d'étoffe à rayures (blanches, rouges, vertes). retenue à la taille par une ceinture étroite. Le pagne est placé de manière que les rayures de l'étoffe soient horizontales.

Le turban est très volumineux; il est fait d'une longue bande d'étoffe bleu foncé portant des rayures transversales vertes et rouges, il est enroulé d'une manière spéciale, la partie la plus large du bourrelet étant formée sur le côté de la tête.

Les femmes « lu », de Pa-pé, ont des boucles d'oreilles constituées par un

anneau (ou un crochet) d'argent auquel est fixé un bouton en émail ou en pierres de couleur. Elles portent des bracelets de deux modèles, soit le bracelet plat et très large, soit le bracelet rond et mince, formé parfois de deux serpents entrelacés. Leurs colliers (photo 26) sont de grands anneaux d'argent, incomplètement fermés et dont les extrémités sont en forme d'anneaux allongés, très aplatis, et remplis d'un cloisonné de travail assez fin ; ces deux extrémités sont reliées par un faisceau de minces chaînettes d'argent.

Les moyens d'existence et le genre de vie des « Lu » sont les mêmes que ceux de leurs voisins « thaï ». Leurs maisons ont de grandes toitures en paillotte à pans très inclinés. Leurs villages sont clôturés par une palissade en bambous.

Leur religion est le bouddhisme ; le village de Pa-pé possède une pagode où officient des bonzes bouddhistes.

Tribus diverses.

Muong, Tchong-Kia, Kouei-tchéou, Lao, Pen-ti-lolo, La-ti, Pou-piao-lolo.

Pour compléter le tableau du groupe « thaï », nous mentionnerons ci-après certaines tribus rattachées à ce groupe et installées en territoire tonkinois. Il ne sera donné de ces tribus qu'une description très succincte, soit qu'elles aient leur habitat en dehors de la zone que nous nous sommes plus particulièrement proposé d'étudier (Haut-Tonkin, de Phong-Tho à Lang-Son), soit qu'elles ne soient représentées au Tonkin que par quelques groupements de très faible importance numérique.

Les « Muong ».

On désigne sous le nom de « Muong » des tribus assez nombreuses, qui tiennent le milieu entre les « Thaï » et les Annamites. On les rencontre sur la rive droite du bas Fleuve Rouge et dans les bassins inférieurs du Song-ma et de la Rivière Noire: provinces de Tanh-hoa, Ninh-binh, Nam-Dinh, Hadong, Sontay, Hoa-binh, Son-la.

Très annamitisées, elles parlent un dialecte « thaï » comportant une proportion élevée de mots annamites; elles ont adopté les costumes et la plupart des coutumes annamites. Beaucoup d'entre elles prétendent être des « Thô ».

Les « Tchong-Kia ».

Les « Tchong-Kia » forment plusieurs hameaux dans les régions-frontières de Quan-Ba et de Don-Van, au nord-est de Hagiang.

Des groupements plus considérables de cette tribu sont installés dans le Kouei-Tchéou méridional. Les Chinois leur donnent aussi le nom de « Tchong-jen » (hommes des « tchong », vassaux de la famille « tchong ») ; les « Méo » de Dong-Van les appellent « Heu-y » (« Y » noirs) .

Leur dialecte appartient au groupe « thaï »; leurs caractères physiques les rapprocheraient plutôt des « Méo », car ainsi que ces derniers, ils ne s'acclimatent guère aux basses altitudes.

Les hommes s'habillent à la chinoise; les femmes ont des vêtements qui rappellent ceux des « Nhang » : sous-vêtement à manches longues et étroites, veste sans manches qui se boutonne par devant au moyen de brandebourgs.

372. Village " Lu " (Pa-Pé).



234. Femme " Peu-pa-y "
(Région de Pha-Long)



338. Femmes " Tou-lao "

Les vêtements sont en toile de chanvre (et non de coton) qui est teinté en bleu très foncé ou en noir.

Les jeunes mariés « tchong-kia » ne s'installent définitivement ensemble que lorsque la femme est en état de grossesse (coutume analogue à celle des « Thô » du Si-Kiang et des « Nung »).

Les « Kouei-tchéou ».

Les « Kouei-tchéou » se rencontrent dans la zone-frontière du secteur de Phong-Tho, où ils sont installés en une dizaine de petits hameaux, à côté des « Nhang », auxquels ils ressemblent beaucoup. Ils proviennent de la province chinoise du Kouei-tchéou, comme les « Tchong-Kia » dont ils paraissent, d'ailleurs, être proches parents.

Leurs femmes portent une courte veste bleue très échancrée et dont le tour du cou est orné de petites broderies multicolores; elles n'ont pas de jupe, celle-ci est remplacée par un tablier brodé porté par derrière.

Leurs habitations, leurs moyens d'existence et leurs croyances sont semblables à ceux de leurs voisins « nhang ».

Les « Lao » (1).

Les « Lao » appartiennent aux tribus « thaï » qui ont donné leur nom à la province actuelle du Laos. Ils ne sont représentés au Tonkin que par quelques familles, dans les secteurs de Hoang-su-phi et de Dong-Van. Des groupements assez considérables de « Lao » sont établis dans le canton chinois de Tu-long, en face de Man-mei. Souvent persécutés par les « Thaï », ils se sont rapprochés des « Méo » dont ils partagent le genre de vie.

Les « Pen-ti-lolo » (1).

Les « Pen-ti-lolo », dont le nom signifie « Lolo aborigènes », appartiennent par leur dialecte et la plupart de leurs coutumes au groupe « thaï », malgré la dénomination de « Lolo » qui leur est donnée. Ils sont connus également sous le nom de « *La-qua* »; les « Thaï » les appellent « Mong »; eux-mêmes se désignent sous le nom de « Ca-béo ».

---

(1) D'après le lieutenant-colonel Bonifacy, les « Lao », les « Pen-ti-lolo » (ou « Laqua ») et les « La-ti » n'appartiendraient à aucun des groupes voisins (« Thaï », « Man », « Méo » ou « Lolo »). Ils seraient les débris de races autochtones extrêmement dispersées.

On en trouve 150 à 200 représentants dans les secteurs de Yen-Minh et de Pho-Bang, où ils semblent être installés depuis une époque très reculée, antérieure à l'arrivée des « Méo ». Ils sont en décadence et en cours d'absorption par les « Méo ». Le type est grand, élancé, d'aspect vigoureux; les femmes sont d'allure élégante, elles ont la peau plus blanche que les femmes des tribus voisines; elles portent des vêtements souvent ornés de broderies et d'applications en étoffes multicolores.

(La photo 465, pl. 30, représente une jeune fille « pou-piao-lolo » (à gauche) et une jeune femme « pen-ti-lolo » (à droite) ; on voit sur cette dernière le bijou caractéristique des femmes de sa tribu, constitué par le long collier de perles blanches faisant un très grand nombre de tours et couvrant presque toute la poitrine; c'est le cadeau traditionnel de fiançailles.)

Les « Pou-piao-lolo ».

Les « Pou-piao-lolo » sont installés au nombre d'une vingtaine de familles dans les mêmes secteurs que les « Pen-ti-lolo » et près de ces derniers dont ils sont très proches parents. Les vêtements des femmes sont analogues à ceux des « Pen-ti-lolo », mais moins ornés. (Voir photo 465.)

Les mariages ont toujours lieu pendant l'hiver.

Les femmes suivent les cortèges de funérailles en pleurant, à la manière des pleureuses annamites. Quand un chef de famille a été inhumé, ses fils entretiennent pendant neuf jours du feu sur sa tombe.

Les « La-ti » (1).

Les « La-ti », dont le gros de la tribu est installé dans le canton chinois de Tu-long, sont représentés au Tonkin par une centaine de familles, dans les secteurs de Xin-Man et de Man-Mei. On les appelle aussi des « La-chi »; ils se donnent eux-mêmes le nom de « A-Khu » (les hommes). Leur classement dans le groupe « thaï » est assez douteux.

---

(1) Voir note page précédente.

CHAPITRE III

LE GROUPE « MAN »

CHAPITRE III

Le groupe « man ».

Le terme « Man » signifie littéralement, en langue chinoise : « barbares grossiers ». C'est le nom donné par les Chinois à toutes les populations de race étrangère habitant aux confins méridionaux de l'Empire.

Les Chinois appellent aussi « Yao » le groupe que nous désignons sous le nom de « Man », mais tenant compte du fait que beaucoup de groupes voisins (thaï, annamites, chinois du Haut-Tonkin et du Yunnan méridional) emploient presque exclusivement le terme de « Man » pour désigner le groupe en question, nous conservons cette appellation consacrée par l'usage.

L'origine des « Man » fait l'objet d'une légende des plus curieuses que l'on retrouve conservée dans les divers sous-groupes avec des variantes assez prononcées.

Tous les « Man » seraient les descendants d'un chien nommé P'an-Hou.

L'empereur de Chine, P'an-Hoang, était depuis de longues années en guerre avec le roi Kao-Wâng, qu'il désespérait de mettre à la raison. Ayant déclaré un jour qu'il donnerait sa fille en mariage à celui qui lui apporterait la tête de son mortel ennemi, ce propos imprudent fut entendu par un chien appelé P'an-Hou qui se rendit au camp du roi Kao-Wâng, tua ce dernier et en rapporta la tête à l'empereur. Celui-ci obligé de tenir sa parole impériale, donna la jeune princesse au chien P'an-Hou qui en eut six fils et six filles, dont la nombreuse descendance forma la race « yao ». La princesse devait apporter en dot à P'an-Hou la moitié des terres de l'empire, mais pour rendre ce sacrifice moins lourd, l'empereur P'an-Hoang, sur l'avis d'un conseiller astucieux, partagea son empire en deux moitiés, mais dans le sens de la

hauteur, laissant à P'an-Hou et à ses descendants le sommet des collines et toutes les montagnes qui n'étaient d'aucune utilité pour les Chinois (1).

Cette légende explique, dans une certaine mesure, deux des caractères particuliers des « Man » :

1° Il leur est interdit de manger de la viande de chien;
2° Ils habitent les montagnes et les hautes collines.

* * *

Le berceau de la race « man » (ou «yao ») semble devoir être placé dans le grand massif montagneux qui sépare les bassins du Si-Kiang et du Yang-Tsé-Kiang et qui s'étale sur les provinces chinoises du Hou-Pé, du Hou-Nan, du Kouang-Si et du Kouei-Tchéou. C'est là que l'indiquent les anciens auteurs et compilateurs chinois; par ailleurs, tous les lettrés des divers sous-groupes « man » que nous avons interrogés à ce sujet, ont été unanimes à déclarer que leurs ancêtres venaient des montagnes situées au nord du fleuve Si-Kiang. Nous admettrons donc que le berceau géographique du groupe « man » se trouvait dans la zone montagneuse indiquée plus haut; cette opinion paraît la plus logique et elle est, par surcroît, corroborée par le sens des migrations qui se produisent encore à l'heure actuelle.

Il est à peu près impossible de fixer avec précision l'époque à laquelle ont dû s'effectuer les grands mouvements des « Man » du Nord vers le Sud. Comme les autres groupes qui font l'objet de la présente étude, les « Man » ont cédé peu à peu à la pression qu'exerçaient sur eux le développement et l'expansion de la race chinoise. L'immigration paraît avoir commencé vers le XIIIe siècle de notre ère.

Le mouvement était en outre motivé par l'appauvrissement progressif des terres de culture et la nécessité de rechercher des terrains plus fertiles. Les migrations des « Man » semblent s'être faites en contournant par l'Ouest les hautes vallées du bassin du Si-Kiang; elles ont en général revêtu le caractère d'immigration lente et d'infiltration; nous n'avons trouvé aucune trace ni recueilli aucun souvenir relatifs à un mouvement d'ensemble analogue à celui qui s'est produit dans le groupe « méo »; le mouvement général du

---

(1) Telle est l'origine de ce qu'on appelle la « Charte des Man » qui donnait à ces derniers le droit de « labourer au sabre, semer avec le feu », les exemptait d'impôts et de service militaire.

La Charte décrit le Chien-Dragon dont les enfants avaient le corps de l'homme et une queue de chien. (Certains « Man » portent encore une queue postiche rappelant cette origine.)

Quelques chants des « Man-lan-ten » mentionnent le mariage de la princesse avec un homme qui se serait transformé en chien pour pénétrer dans le poste ennemi. Dès le Héou-han-chou (chapitre 116) on trouve l'histoire du chien P'an-Hou; il n'y a pas à tenir compte des versions tardives qui en ont fait un homme.

Nord au Sud a donc dû s'effectuer dans les mêmes conditions où il se produit encore à l'époque actuelle, c'est-à-dire par déplacements successifs des villages, parfois même par simples déplacements d'un très petit groupe de familles.

Ces migrations ne semblent avoir provoqué aucun trouble ni aucune discussion avec les premiers occupants du sol, les tribus « man » s'installant généralement sur des collines incultes qu'elles défrichent et sur lesquelles elles sèment le maïs et le riz de montagne. Les quelques tribus qui sont descendues s'installer dans les hautes vallées ont pu aménager ces dernières en rizières irriguées dans tous les espaces disponibles, sans porter ombrage ni préjudice aux tribus « thaï » leurs voisines, avec lesquelles elles ont continué à vivre en assez bonne intelligence.

Nous avons vu au chapitre I que l'habitat préféré des « Man » était dans la zone de collines dont l'altitude est comprise entre 300 et 900 mètres. Ces chiffres ne doivent pas être considérés comme absolument rigoureux, puisque nous avons vu des villages « man-tien » et « man-quan-trang » dans la région du Fleuve Rouge, installés tout à côté des « Thaï » à des altitudes inférieures à 200 mètres, tandis que des villages « man-lan-ten » de la région de Pa-Kha sont perchés à des altitudes supérieures à 1.000 mètres, au-dessus même de certaines tribus « méo ». Mais ces exceptions, d'ailleurs fort rares, n'infirment en rien la loi générale exposée au chapitre I et d'après laquelle les 9/10 des « Man » vivent dans les limites d'altitude indiquées ci-dessus.

On les rencontre donc dans tout le Haut-Tonkin répartis d'une manière fort inégale, mais le plus souvent dans les conditions d'altitude qui conviennent à leur tempérament et à leurs cultures traditionnelles.

Le nombre des « Man » installés dans le Haut-Tonkin atteint environ 55.000 individus. Il est impossible d'évaluer, même approximativement l'effectif total du groupe, les données statistiques faisant complètement défaut en ce qui concerne les nombreuses tribus « man » qui vivent encore dans les provinces méridionales de la Chine depuis le Kouang-Si jusque vers le Haut-Laos.

Les « Man » du Tonkin présentent des variétés assez remarquables, caractérisées par les principaux sous-groupes ci-après :

Les « Man-lan-ten » ;
Les « Man-ta-pan («Man-côc ») ;
Les « Man-tien » ;
Les « Man-quan-trang » (« Xa-ho »).

D'autres sous-groupes que nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier sont connus sous les dénominations de « Xanh-Y », de « Man-song-dao » (zone

maritime du Tonkin nord-est), etc., mais la plupart d'entre eux ne semblent se différencier des tribus voisines qui les absorbent peu à peu que par quelques détails de costume ou de vocabulaire ne permettant pas de les considérer comme des sous-groupes aussi nettement tranchés que les précédents.

A la suite du groupe « man », nous étudierons les « Pa-seng », tribu qui, malgré quelques analogies de dialecte avec les dialectes « man » semble devoir être détachée de ce groupe.

LES « MAN-LAN-TEN ».

Le nom de « Lan-ten » appliqué à ce sous-groupe signifie en chinois « indigo ». Les caractères chinois représentant l'indigo se prononcent également « lan-tien », mais nous préférons conserver l'appellation de « Lan-ten » qui est celle donnée à ce sous-groupe par les Chinois du Yunnan dont le centre de gravité des « Lan-ten » paraît être le plus rapproché.

Dans leur langue, les « Man-lan-ten » s'appellent aussi « Kim-mun » ou « Tsan-Mien » ou « Than-Mun », ce qui signifie « hommes de la montagne », désignation qui peut s'appliquer à tous les « Man ». Les Annamites les nomment « Man-Cham », le mot « Cham » désignant vulgairement l'indigo.

Les « Man-lan-ten » sembleraient donc devoir être caractérisés au point de vue costume par des vêtements de couleur indigo. Or, nous avons vu que les divers sous-groupes « thaï », et en particulier les « Nung » portaient aussi des vêtements teints à l'indigo; il en est de même des autres sous-groupes « man », l'usage de l'indigo étant des plus répandus en Chine et au Tonkin; mais il est à remarquer que les « Man-lan-ten » font un usage à peu près exclusif de l'indigo, alors que les autres sous-groupes « man » emploient encore d'autres teintures (safran, « cu-nao », etc.) ; l'appellation de « Man à teinture d'indigo » appliquée aux « Man-lan-ten » paraît donc suffisamment justifiée et caractéristique.

Les « Man-lan-ten » forment un des plus importants sous-groupes des « Man ». Ils se trouvent surtout dans les provinces du nord et du nord-ouest du Tonkin, les plus rapprochées du Yunnan; on n'en signale pas à l'est de la région de Cao-bang, ni au sud de Vinh-thuy.

Leur nombre atteint environ 18.000 individus.

* * *

Les hommes sont de taille moyenne, musclés comme tous les montagnards et d'un caractère très indépendant, quoique profondément hospitalier.

Les femmes sont généralement petites, les jeunes filles sont gracieuses et bien faites, d'un caractère enjoué et rieur dans toutes leurs causeries et leurs jeux; d'apparence parfois peureuse ou farouche, elles sont faciles à apprivoiser et bien vite mises en confiance.

* * *

Le *dialecte* « man-lan-ten » est monosyllabique et présente cinq tonalités. Il n'y a pas d'écriture spéciale; on emploie les caractères chinois qui sont

prononcés d'une façon particulière. La langue d'échange est le chinois (« kouan-hoa »).

Les « Man-lan-ten » apprécient beaucoup l'instruction; les gros villages ont des écoles où les enfants des villages et hameaux voisins viennent apprendre à lire dans les recueils de poésies et de maximes chinoises.

* * *

Le *costume* des hommes se compose d'une sorte de tunique et d'un pantalon en toile teinte à l'indigo. La tunique, peu ample, descend jusqu'aux hanches; elle se boutonne sur le côté droit du cou et sous le bras droit au moyen de ganses en cordonnet et de petits boutons ronds en argent, en verroterie ou en os. Le col est largement échancré laissant le cou entièrement libre; il a parfois la forme d'un col rabattu venant jusqu'à la pointe des épaules. Le pantalon descend jusqu'à mi-jambe; il est généralement retenu par un ceinturon de cuir, et complété, surtout pendant l'hiver, par des jambières en toile indigo enroulées autour des jambes, enfermant ou non le pantalon. La coiffure est formée d'un turban également indigo enroulé autour de la tête d'une manière quelconque, sans aucune régularité. Les vêtements de deuil sont en toile blanche; le plus souvent le deuil consiste dans le port du turban blanc.

Le costume des femmes « man-lan-ten » est des plus simples, mais coquet et très seyant. (Photos 259, 420 et 38, pl. 31; photo 99, pl. 34.) Il est formé d'une sorte de pantalon assez large descendant jusqu'au milieu du mollet et d'une veste à longs pans d'un modèle particulier. Cette veste (photos 38 et 259) descend jusqu'au-dessous du genou; elle est ouverte sur le devant dans toute la longueur, et sur les côtés, depuis les hanches jusqu'au bas; les pans sont généralement retroussés et passés dans la ceinture, pour faciliter la marche. Ces pans sont bordés d'une bande d'étoffe rouge, rarement brodée, sensiblement plus large à l'envers qu'à l'endroit, de sorte que lorsque les pans sont retroussés, c'est la partie la plus large de cette bande rouge (4 à 5 centimètres) qui est visible à l'extérieur. La veste est simplement fermée au col par une plaque en argent à laquelle sont attachés de longs effilés en coton rouge qui pendent jusqu'à la taille. (Ces effilés peuvent être également blancs ou mélangés de rouge et de blanc). Chez quelques tribus « man-lan-ten », les femmes portent sous la veste un petit cache-seins en toile blanche, de forme fort simple et sans broderies, boutonnant sur l'épaule droite et sous le bras droit. La veste et le pantalon sont en étoffe bleue très foncée.

La ceinture est formée d'effilés de coton rouges ou blancs, analogues à ceux qui pendent de la plaque de cou, mais ornés le plus souvent de perles

et de petites verroteries multicolores. Ces effilés de la ceinture se font aussi en soie blanche ou rouge.

Chez les « Man-lan-ten » de la région de Pa-Kha (photo 420, pl. 31), la veste et le pantalon sont du modèle général décrit ci-dessus, mais beaucoup plus longs ; la veste en particulier descend presque jusqu'à terre lorsque ses pans ne sont pas retroussés, ce qui donne à l'ensemble du vêtement l'aspect d'une robe ; les bandes rouges qui bordent les pans sont beaucoup plus étroites (1 à 2 centimètres dessus et dessous) ; la ceinture plus large est formée d'un faisceau de cordonnets blancs constitués par des torsades d'effilés, sans perles ni verroteries.

Les femmes « man-lan-ten » se rasent généralement le tour de la tête, sur une largeur d'environ 2 centimètres ; le reste des cheveux est divisé en deux par une raie médiane, l'extrémité des nattes est légèrement tressée et enroulée en un chignon serré par un petit turban. Sur le tout est posée une coiffure bien caractéristique des « Man-lan-ten », qui se compose d'une pièce d'étoffe blanche, parfois richement brodée, suivant de petites bandes transversales de couleurs variées, et prolongée latéralement par des pans en effilés blancs qui tombent sur les épaules et qui peuvent être relevés sur la tête, donnant ainsi un aspect qui justifie l'appellation de « petites Bretonnes » appliquée souvent aux femmes « man-lan-ten ».

Les femmes « man-lan-ten » marchent généralement pieds nus, été comme hiver ; elles connaissent cependant l'usage de la savate à semelle de corde maintenue par des lanières sur les doigts et sur le cou-de-pied ; nous n'en avons jamais vu chaussées de la babouche chinoise très répandue dans les sous-groupes voisins. Elles portent souvent des jambières roulées, en toile bleue. (Photo 38, pl. 31.)

Les femmes « man-lan-ten » ont aussi un chapeau d'un modèle tout à fait spécial, en fibre de rotin très finement tressée, et enduite d'un vernis imperméable à colle de poisson. Ce chapeau est muni d'une sorte de jugulaire en effilés blancs ou rouges qui sert, soit à maintenir difficilement le chapeau sur la tête, soit à le porter suspendu dans le dos. (Voir photo 259, pl. 31.) Nous avons vu au précédent chapitre que les femmes « nung » avaient adopté depuis longtemps le chapeau « man-lan-ten ». (Voir photo 52, pl. 14.)

Les bijoux des femmes « man-lan-ten » sont assez peu nombreux. En dehors de la plaque de cou servant à agrafer la partie supérieure de la veste, les bijoux se bornent à quelques bracelets, des colliers rigides en forme de serpent (métal creux ou plein) et de petites boucles d'oreilles. (Photo 420, pl. 31.) Tous ces bijoux sont en argent.

***

Les *habitations* « man » sont de forme générale rectangulaire ; elles peuvent être construites entièrement de plain-pied ou bien à flanc de coteau ; dans

ce dernier cas, elles comportent une partie de plain-pied prolongée par une autre partie sur pilotis, d'un modèle analogue à celui des « Thaï ». Les parois sont en bambous écrasés, très rarement en pisé ou en torchis. La charpente est formée de pieux fourchus supportant les solives et les pannes en bois ou en bambou. La toiture est en paillotte; l'extrémité supérieure des petites faces de la maison est généralement mal fermée et mal raccordée avec la toiture. Le sol est en terre battue; si la maison comporte une partie sur pilotis, le sol de cette dernière partie est constitué par un plancher en bambous écrasés. L'ensemble fournit un abri des plus précaires, largement ouvert à tous les vents: il y fait très froid pendant la saison d'hiver, étant donnée l'altitude à laquelle ces maisons sont généralement construites; aussi les « Man » qui résistent à ces défectueuses conditions d'installation sont-ils des mieux trempés. La maison n'a pas de fenêtres; elles seraient d'ailleurs superflues. Deux portes, construites chacune sur un des petits côtés, donnent accès dans l'intérieur de la case. L'aménagement intérieur, assez variable d'une maison à l'autre, est toujours des plus simples. (La photo 431, pl. 34, montre l'intérieur d'une case « man-lan-ten » établie de plain-pied.) On y remarque un grand lit de camp, en planches recouvertes de bambous écrasés, et qui tient toute la partie droite de la case. Dans le fond, à droite, une chambre à cloisons en bambous sert de chambre à coucher; c'est là que se trouvent, enfermés dans des coffres les vêtements et les bijoux. Certaines cases comportent plusieurs compartiments de ce genre où se répartit la famille pour dormir. Au fond, à gauche, sur la terre battue, se trouve le foyer formé de quelques pierres.

L'autel des ancêtres est placé dans un des coins de la grande salle, généralement face à la porte d'entrée.

Au delà du foyer se trouvent les provisions de la maison: maïs dans de grandes hottes en bambou tressé, riz de montagne dans des sortes de jarres en fibre de bambou tressée très serrée. Dans la partie gauche de la maison sont disposés les instruments aratoires, les harnachements, la provision de bois pour la cuisine. Une canalisation en bambou amène l'eau potable dans le coin de la case le plus rapproché du foyer.

Les animaux domestiques (buffles, porcs, volailles, etc.) sont parqués soit dans des appentis accolés à la maison, soit dans des étables ou volières construites à quelques mètres de la case, soit enfin sous la partie de la case construite en pilotis, toutes les fois que ce mode de construction est employé. A côté de la maison, il y a toujours un petit jardin où sont cultivés les salades et les quelques légumes mangés par les « Man ». Ce jardin est fermé par une clôture en bambou pour empêcher l'entrée des animaux et des volailles.

Les cases des « Man-lan-ten » ne sont jamais isolées. Elles sont groupées le plus souvent par hameaux de cinq ou six cases et souvent davantage. Nous



38. Jeune femme " Man-lan-ten "



259. " Man-lan-ten" de Muong-Khuong.



420. " Man-lan-ten " de Pa-Kha.

avons vu de véritables villages « man-lan-ten », sur les montagnes de la rive droite du haut Son-Chay, qui comptaient une vingtaine de maisons. Hameaux ou villages sont toujours installés à proximité immédiate des terrains cultivés par les habitants. Quand ces terrains sont épuisés, ou parfois pour d'autres causes, le hameau se déplace, tantôt en bloc, tantôt par familles successives, vers le nouvel emplacement choisi par les prêtres de la tribu.

Ces déplacements s'effectuent avec une rapidité incroyable; nous en avons observé un très caractéristique en 1913, dans la région au nord-est de Muong-Khuong (province de Lao-Kay). Une piste muletière était en construction pour relier directement Muong-Khuong à Pa-Kha, centres importants de marchés; un beau jour, les travaux sont poussés jusqu'aux abords d'un hameau « man-lan-ten » de six cases; les habitants, sans doute peu désireux de demeurer aussi près d'une piste très suivie, déménagent subitement et se transportent à 4 kilomètres de là; le lendemain soir, l'opération était terminée; il ne restait d'autre trace du hameau que les six sols en terre battue et quelques pieux à fourche; tout, jusqu'aux toitures, avait été emporté.

Certains hameaux « man-lan-ten » sont entourés d'une barrière en bambous pour empêcher les animaux de s'échapper. Ces barrières sont pourvues de portes à fermeture automatique. Quand la porte a été ouverte (toujours de l'extérieur vers l'intérieur), un bambou flexible, formant ressort, referme la porte (à la manière du « blount »).

* * *

Les « Man-lan-ten » sont surtout agriculteurs, mais ils ont une manière particulière de cultiver le sol. Ayant jeté leur dévolu sur quelques collines couvertes de brousse ou de forêts, ils commencent par couper les arbres à la hache, tantôt au ras du sol, tantôt à une hauteur de 50 centimètres à 1 mètre; quand les troncs et les branches ainsi coupés sont à peu près secs, ils y mettent le feu; les cendres fertilisent le sol qui est légèrement remué à la houe et sur lequel se font les principales cultures : riz de montagne, maïs, coton, tabac, légumes. Par la suite, le terrain, qui n'est ni fumé ni assolé, donne trois ou quatre récoltes qui l'épuisent à peu près complètement; alors les « Man-lan-ten » l'abandonnent et recommencent l'opération sur les collines suivantes. On comprend sans peine le danger qu'une pareille méthode de culture fait courir à nos belles forêts du Haut-Tonkin. Les « Man » déjà accusés d'avoir déboisé presque entièrement les montagnes de la Chine méridionale, sont en train de déboiser le Tonkin (1). L'Administration édicte bien des règlements sévères interdisant l'emploi d'aussi funestes procédés, mais ces règlements demeurent le plus souvent lettre morte, leur application

(1) Les « Thaï », les « Nung » et parfois les Annamites se rendent coupables de méfaits du même genre.

rencontrant des difficultés parfois insurmontables, en raison de la nature escarpée et reculée de l'habitat des « Man ».

Toutefois, la plupart des « Man » qui sont au contact immédiat des « Thaï » n'ont pas tardé à reconnaître les grands avantages que procurent les rizières irriguées; ils adoptent ce genre de culture qui leur donne plus d'aisance avec beaucoup moins de fatigue. Cette modification progressive dans les procédés agricoles traditionnels des « Man » sauvera peut-être nos forêts tonkinoises de la ruine totale.

Quoi qu'il en soit, beaucoup de tribus continuent encore à pratiquer la méthode des incendies successifs. Quand les terrains de culture viennent à s'éloigner des habitations, hameaux et villages se déplacent, de la manière qui a été décrite ci-dessus. Nous avons pu observer également des déplacements momentanés et partiels : le village proprement dit restant en place sous la garde des vieillards, de quelques femmes et des enfants, les travailleurs vont s'installer dans des abris provisoires tout près des terrains de culture et vers l'époque où la moisson commence à pousser; quand la récolte est faite, les travailleurs la rapportent au village. De cette manière, quelques villages « man-lan-ten » ont pu se fixer pour de longues années, les habitants cultivant successivement les collines et montagnes environnantes. Cette stabilité exceptionnelle des villages « man » se constate aussi chez ceux dont les habitants, rompant avec les traditions ancestrales, adoptent peu à peu la culture des rizières irriguées.

Les instruments agricoles sont des plus simples : une hache pour couper les arbres, un coupe-coupe à long manche pour les broussailles, une houe pour remuer le sol, des faucilles pour la récolte. Les « Man » qui cultivent des rizières irriguées emploient en outre les charrues et les herses en usage chez les « Thaï » et les Annamites; ils ont alors des buffles comme animaux de trait.

Les ustensiles de cuisine comprennent : de grandes bassines en forme de calottes sphériques, des plats en cuivre, des marmites et des jarres en terre ou en poterie, des plateaux et des assiettes en bois, des bols, des gourdes et des cuillers faits avec des calebasses. On trouve de plus en plus chez les « Man-lan-ten » des tasses ou des bols en porcelaine de fabrication chinoise, achetés dans les marchés.

La nourriture des « Man-lan-ten » est à base de maïs. Le maïs est transformé en farine, puis en pâte qui est mise à cuire, sous forme de galettes plates, dans les bassines mentionnées plus haut. Le riz entre également dans l'alimentation des « Man » et la consommation du riz augmente d'année en année chez les tribus de cette race; il est même à prévoir que le riz détrônera un jour complètement le maïs, lorsque les « Man » auront développé la

culture des rizières irriguées, évolution qui s'affirme de plus en plus. Le riz est cuit à la vapeur d'eau, à la mode « thaï » ou annamite.

Les « Man » savent faire d'excellents gâteaux de maïs ou de riz, préparés au miel. Ils ne sont pas apiculteurs, mais ils savent fort bien enfumer les essaims et récolter le miel qu'on trouve en assez grande abondance dans les montagne (l'ours à miel, de petite taille, noir à collerette blanche, est commun dans le Haut-Tonkin où il trouve largement sa subsistance.)

Ils mangent un peu de viande (poulet, porc, gibier), des œufs de poules ou de canes, beaucoup de légumes (patates, haricots, salades) et des fruits. Nous avons vu plus haut qu'aucune tribu du groupe « man » ne mangeait de la viande de chien, dont les Annamites sont au contraire fort friands; cette abstention s'explique par la légende rapportée plus haut et d'après laquelle le chien serait le « totem » de la race « man ».

Le sel consommé par les « Man » provient soit des mines de sel gemme exploitées dans la Chine du Sud, soit des salines du golfe du Tonkin. Il est à remarquer à ce sujet que le sel marin tend de plus en plus à remplacer le sel gemme, et qu'il se fait déjà une contrebande de sel intensive à travers notre frontière sino-tonkinoise, au grand profit des salines annamites.

Les autres condiments utilisés sont le poivre, le sésame, le piment.

Les « Man-lan-ten » fument beaucoup de tabac, les femmes aussi bien que les hommes; ces derniers s'adonnent souvent à l'opium. Il y a plusieurs sortes de pipes pour le tabac: la pipe à eau, en bambou, que fument les Chinois, les Annamites et les « Thaï »; la pipe « man » formée d'un long tuyau (bois ou cuivre) à bout de porcelaine et terminé par un tout petit fourneau où on allume une minuscule boulette de tabac. La pipe à opium et ses accessoires sont du modèle chinois, mais toujours très simples, sans ornementations ni matières précieuses.

L'eau est la boisson habituelle des « Man-lan-ten » qui boivent également, souvent de façon immodérée, les différents alcools qu'ils distillent eux-mêmes (alcool de riz, alcool de maïs) par les procédés indiqués plus loin.

* * *

D'une manière générale, les « Man-lan-ten » comme tous les peuples primitifs fabriquent les produits qu'ils utilisent (outils, armes, vêtements, bijoux, papier, alcool, opium, etc.).

Les forgerons font des houes, des coupe-coupe, des faucilles, des lances, des poignards. Un bloc de granit formant enclume, un marteau, une pince et une soufflerie constituent tout l'outillage. Nous avons remarqué deux systèmes de soufflerie: dans l'un, le vent est produit par un piston qu'un

aide fait mouvoir, à l'aide d'une tige, dans un tube cylindrique en bois (sorte de clysopompe fixe) ; dans l'autre, la soufflerie est produite au moyen de grandes poches en peaux de buffles.

Les armuriers, qui sont très rares, fabriquent des fusils d'un modèle particulier : armes à bassinet, de petit calibre et à canon très long ; le fût attaché au canon par deux ou trois douilles en cuivre, se termine par une courte crosse recourbée. Le feu est mis à la poudre au moyen d'une mèche de soufre et d'une sorte de rouet. L'arme est tirée soit à la hanche, soit à l'épaule ; dans ce dernier cas, le tireur reçoit à la joue un choc des plus violents.

Les « Man-lan-ten » savent tous fabriquer la poudre, ce qui n'a rien d'étonnant dans un pays où la poudre est connue depuis des milliers d'années. Ils trouvent le salpêtre dans les grottes des montagnes et ils font du charbon de bois ; ils achètent le soufre aux Chinois. Le fusil « man » tire une charge formée de petites balles en plomb ou bien de graviers. Les « Man-lan-ten » utilisent aussi à la chasse une arbalète avec flèches en bambous.

Le coton nécessaire à la confection des vêtements est cultivé et récolté par les « Man » ; il est ensuite filé au moyen d'un rouet ou même simplement à la main (il n'est pas rare de rencontrer des femmes « man-lan-ten » se rendant au marché, portant à la ceinture une grosse touffe de coton qu'elles filent en marchant). Le coton est ensuite tissé à l'aide de métiers primitifs, puis teint à l'indigo. Les broderies, d'ailleurs très rares chez les « Man-lan-ten », sont faites par les femmes qui achètent chez les marchands chinois les aiguilles, fils, perles et verroteries nécessaires.

Les orfèvres fabriquent tous les bijoux décrits plus haut.

Ils fondent des piastres chinoises ou bien extraient l'argent des minerais. Ils produisent des plaques assez artistiques en argent repoussé ; ils se servent dans ce but d'un petit marteau, de tiges de fer de diverses grosseurs et d'un bout de planche en bois tendre. Ils ne pratiquent la ciselure que de façon très grossière.

Les « Man-lan-ten » ne paraissent faire de sculptures que pour l'ornementation de quelques manches de coupe-coupe ou de poignards.

Les papetiers fabriquent une pâte avec des fibres de bambous mises pendant plusieurs semaines à macérer dans une auge pleine d'eau où elles sont soumises à de fréquents pilonnages. La pâte est ensuite étendue sur une table, comprimée avec un plateau de bois et séchée au soleil.

L'alcool s'obtient par la distillation du riz ou du maïs cuits à l'eau et dont on provoque la fermentation au moyen de ferments végétaux particuliers, achetés au marché. L'alambic se compose d'une grande marmite en fer

placée sur un foyer surélevé; au-dessus de la marmite, une sorte de cloche en cuivre reçoit les vapeurs produites par la cuisson; ces vapeurs se condensent dans un vase en terre placé au-dessus de la cloche et refroidi à l'eau; les produits de la condensation s'échappent par un tuyau et sont recueillis dans ces récipients variés.

Les « Man-lan-ten » cultivent et préparent l'opium à la manière des Chinois. Ils savent aussi préparer le camphre qu'ils obtiennent par cristallisation au moyen d'un appareil analogue à l'alambic ci-dessus. (Marmite pleine de feuilles de camphrier et d'eau portée à l'ébullition; les vapeurs se cristallisent sur la paroi d'une deuxième marmite renversée sur la première et continuellement refroidie à l'eau.)

* * *

L'*organisation sociale* des « Man-lan-ten » du Tonkin ne présente aucune particularité remarquable.

Nous avons vu, au précédent chapitre, la manière dont les « Thaï » étaient administrativement organisés: communes avec leur « ly-truong » et leurs « pho-ly » (qui correspondent à nos maires et à leurs adjoints), leurs « ping-t'eôu » (qui commandent à des groupes de villages), leurs « siao-p'hay » (ou chefs de village). Les « Man-lan-ten », et d'une manière générale toutes les tribus du groupe « man », sont trop dispersés et trop mélangés avec les tribus des autres groupes, pour avoir une organisation administrative autonome. Leurs villages et hameaux sont rattachés aux chefs des tribus les plus voisines. A titre d'exemple, nous citerons l'organisation des communes de Muong-Khuong et de Pha-Long (province de Lao-Kay) en 1913.

A Muong-Khuong (800 mètres d'altitude), le « ly-truong » et le « pho-ly » étaient « Nung », c'est-à-dire de race « thaï ». Ils avaient sous leurs ordres, au point de vue administratif, quatre « ping-t'eôu » « nung » et deux « ping-t'eôu » « méo ». Les « Man » n'avaient pas de « ping-t'eôu »; sur les douze « siao-p'hay » « man » de la commune, dix étaient rattachés aux « ping-t'eôu » « nung » les plus voisins, deux dépendaient de « ping-t'eôu » « méo ».

A Pha-Long (1.100 mètres d'altitude), où le groupe « méo » avait une forte majorité, le « ly-truong » et le « pho-ly » étaient « Méo », quatre « ping-t'eôu » étaient « Méo » et un était « Nung »; les « Man » étaient rattachés pour la plupart à des « ping-t'eôu » « méo ». Ces rattachements administratifs n'avaient d'ailleurs de raison d'être qu'en ce qui concerne le paiement des impôts, la fourniture de diverses corvées (entretien des routes et sentiers, etc., la police générale, la communication des ordres et décisions de l'autorité supérieure, l'action des partisans).

Dans les régions où les « Man » forment des groupements considérables, il est nommé un chef spécial appelé « man-tong » qui sert d'intermédiaire

entre les tribus « man » et les autorités administratives supérieures (chef de canton, etc.)

Au point de vue judiciaire, les « Man » sont soumis, comme tous les individus résidant en territoire tonkinois, aux juridictions indigènes et sont justiciables des divers tribunaux. Ayant exercé pendant de longues années les fonctions de juge de paix à compétence étendue, nous avons eu à connaître parfois de délits ou crimes commis par des « Man » (vols, meurtres, etc.). Quand l'importance du méfait dépassait notre compétence, l'accusé était envoyé sous escorte au tribunal provincial siégeant à Lao-Kay. D'ailleurs étant donné l'esprit d'indépendance si développé des « Man », ils évitent autant qu'ils le peuvent les contacts avec les tribunaux, et cherchent à laver leur linge sale en famille. Les chefs de village jugent eux-mêmes la plupart des délits de leurs administrés; ce n'est que lorsque leur sentence n'est pas acceptée et qu'il n'y a vraiment pas moyen d'arranger l'affaire, que celle-ci est portée à la connaissance des autorités.

Chez les « Man », comme chez les autres races d'Extrême-Orient, les enquêtes judiciaires présentent des difficultés inouïes, par suite des incertitudes des traductions et de la mauvaise foi des déposants, les déclarations les plus contradictoires étant faites sous la foi du même formidable serment.

A l'intérieur des groupes « man », il n'y a aucune hiérarchie sociale; il y a égalité presque absolue. Quelques familles qui ont acquis par leur travail une petite aisance, ou qui comptent un lettré parmi leurs membres, exercent une certaine influence sur leurs congénères; ces familles fournissent les notables et les autorités administratives dont il a été question ci-dessus.

Les « Man-lan-ten » exercent sur leur sol le droit du premier occupant, mais ne se considèrent pas comme propriétaires de ce sol. Les collines qu'ils ont défrichées et mises en cultures ne sont transmises à personne; elles sont tout simplement abandonnées quand elles ne peuvent plus produire. Les tribus qui se sont installées près des « Thaï » et qui s'adonnent à la culture des rizières irriguées, ont reçu ces terres des « Thaï », conformément à des contrats écrits dont nous avons eu quelques exemplaires sous les yeux et dont le plus ancien ne remontait qu'à une trentaine d'années. Ces contrats sont passés au nom de familles « man-lan-ten » bien déterminées, qui sont seules locataires et usufruitières du sol. Les cultures de collines, au contraire, sont la plupart du temps effectuées en commun, par groupes de familles réunies.

La famille est la cellule sociale des « Man-lan-ten » qui ne voient guère au delà. Souvent plusieurs familles s'agglomèrent pour la culture en commun

et le partage des récoltes, mais chaque famille conserve son autonomie propre et son indépendance; elle peut quitter l'association quand bon lui plaît pour se joindre à un autre groupement. Le chef de la famille, père ou grand-père, a une autorité incontestée; tous les membres de la famille lui obéissent aveuglément; seuls, les fils qui se marient et se détachent de leurs parents pour fonder un nouveau foyer, reprennent leur indépendance, puisqu'ils deviennent à leur tour chefs de nouvelles familles.

Les femmes « man-lan-ten » jouissent dans la famille d'une considération bien supérieure à celle que les Chinois et les « Thaï » ont pour leurs épouses. Les travaux pénibles leur sont épargnés. Elles s'assoient à table avec leurs maris. Bien que la polygamie soit admise, les « Man-lan-ten » restent souvent monogames et dépassent très rarement le nombre de deux femmes; la première est appelée « dzi-lu » (grande femme), la seconde est appelée « dzi-tien » (petite femme). Les enfants de ces deux femmes ont des droits identiques; le futur chef de la famille est toujours l'aîné des garçons, qu'il provienne de la première ou de la deuxième femme.

Les « Man-lan-ten » adoptent fréquemment (et même achètent) des enfants d'autres tribus ou d'autres groupes (« man », « thaï » ou annamites). Ces enfants adoptifs vivent sur un pied d'égalité absolue avec les enfants légitimes.

Les enfants et les jeunes gens jouissant d'une grande liberté, il arrive très fréquemment que les jeunes filles soient déflorées bien avant leur mariage, mais les « Man-lan-ten » accordent peu d'importance à ces incidents.

***

Les *coutumes* observées par les « Man-lan-ten », à l'occasion des principaux actes de la vie, sont des plus caractéristiques.

A partir du moment où la grossesse paraît certaine, les femmes ne se livrent qu'aux menus soins du ménage et ne travaillent plus aux champs; elles cessent d'avoir toute relation avec leur mari; elles ne mangent plus de légumes verts ni de graisse; il est interdit de déposer près d'elles de l'alcool ou du riz, par crainte de provoquer un accouchement prématuré.

Pour l'accouchement, elles sont assises sur un tabouret très bas, soutenues par leur mère et par les vieilles femmes des cases voisines. L'enfant est reçu sur le sol, dans une petite corbeille en fibre de bambou, où il reste jusqu'à la sortie du placenta; le cordon est ensuite ligaturé, coupé et fixé sur le ventre par une ceinture de toile (1). Aussitôt après l'accouchement, la mère

(1) En cas d'accouchement difficile, on pose parfois le pantalon du mari sur la tête de la femme.

est transportée sur un lit où elle se tient assise, le dos soutenu par des coussins ; elle fait un premier repas (œufs, riz, alcool), puis donne le sein à son enfant. Le placenta est enveloppé dans un morceau de toile et enterré sous le lit de la mère. Celle-ci, à partir du deuxième jour, commence à manger de la viande (animaux femelles ou animaux mâles châtrés).

Le troisième jour, après libation aux ancêtres, l'enfant, si c'est un garçon, reçoit un nom n'existant pas encore dans la famille ; ce sera son prénom, qu'il gardera toute sa vie, accolé au nom de famille. Les filles ne sont désignées que par leur numéro d'ordre (fille 1, fille 2, etc.).

Trois mois après l'accouchement, les relations conjugales peuvent reprendre.

L'allaitement se prolonge jusqu'à 3 ans, quelquefois davantage, mais il est interrompu si une nouvelle grossesse se déclare.

Les enfants qui naissent en dehors du mariage (jeunes filles ou veuves) sont supprimés. L'avortement est très souvent pratiqué dans ce cas.

Les « Man-lan-ten » peuvent prendre femme soit dans leur village, soit dans leur tribu, soit dans les autres tribus du groupe.

Le jeune homme qui a choisi une fiancée déclare son intention à son père qui fait la première démarche : visite aux parents de la jeune fille et présent traditionnel de deux sapèques. Le père du jeune homme charge ensuite un entremetteur (désigné sous le nom de « ta ») de poursuivre en son nom les négociations. La première visite du « ta », aux parents de la fiancée, comporte l'examen des horoscopes des deux jeunes gens ; si ces horoscopes concordent, l'affaire est engagée, et au cours d'une deuxième visite du « ta » on discute les conditions (dot et présents). Ces conditions étant arrêtées et acceptées, la date du mariage est fixée dans une troisième visite, et à partir de ce moment les fiancés ne doivent plus se voir jusqu'au jour du mariage.

Le mariage proprement dit a lieu dans la maison du jeune homme et est marqué par les cérémonies suivantes : la fiancée est conduite par ses parents et amis jusqu'à la maison du fiancé ; là, les deux époux sont reçus à l'entrée par le « ta », qui leur présente, en entrecroisant les bras, deux tasses d'alcool de riz. Après avoir bu ensemble le contenu de ces tasses, les époux vont se prosterner devant l'autel des ancêtres, ainsi que devant tous les parents plus âgés qu'eux, puis ils se retirent dans une pièce séparée où ils attendent que leurs parents aient terminé le premier festin rituel (un poulet). Ensuite a lieu le grand festin où sont conviés tous les parents et amis des deux familles ; ce festin est des plus gais ; on y mange copieusement, on y boit sans modération et en chantant des chansons d'une grivoiserie achevée. Quand les provisions sont épuisées, les invités s'en retournent chez eux, et les jeunes époux se retirent dans leur chambre pour y consommer le mariage. Il est d'usage,

pour les invités, de taquiner les époux en retardant le plus longtemps possible le moment où on les laissera enfin seuls.

La femme est la propriété absolue du mari qui a le droit de la renvoyer ou de la donner à un autre; ce droit n'est d'ailleurs presque jamais exercé, sauf en cas d'adultère où la femme peut être renvoyée chez ses parents qui doivent restituer la dot; si le mari consent à garder sa femme adultère, il peut exiger une indemnité de ses beaux-parents.

Dans le cas où la famille du fiancé est trop pauvre pour payer la dot et faire les frais du festin de mariage, le jeune homme peut demander à entrer dans la famille de sa fiancée. Il prend alors le nom de cette famille et est tenu de la servir pendant un nombre d'années déterminé avant de pouvoir la quitter pour fonder un foyer indépendant. S'il désire quitter sa belle-famille avant l'expiration de son bail, ou s'il en est chassé, il emmène sa femme, qui lui appartient, mais est tenu de payer une indemnité proportionnelle aux années de travail qu'il reste devoir.

La jeune mariée est considérée comme un enfant de la maison par ses beaux-parents qu'elle doit cependant éviter de toucher.

Le mariage de la seconde femme, ainsi que les mariages entre veufs, ne donnent lieu à aucune cérémonie.

Les prêtres « man » n'interviennent pas dans les mariages.

Les cérémonies des *funérailles* durent deux ou trois jours. La première cérémonie consiste dans le rappel des âmes du défunt (« Vuan ») pour les inviter à réintégrer le corps qu'elles ont quitté. Ce rappel des âmes est fait par les prêtres « man-lan-ten » au moyen de cris aigus qui sont parfois poussés pendant plusieurs heures. Pendant ce temps, le corps du défunt est lavé, puis revêtu de ses plus beaux habits et couché devant l'autel des ancêtres. Quelques sapèques et parfois quelques grains de riz sont mis dans la bouche du mort pour qu'il ait de quoi manger dans l'autre vie. Lorsque le rappel des âmes est terminé, le corps est mis dans un cercueil, avec une poignée de riz; il reste devant l'autel des ancêtres pendant un jour ou deux où sont observés les rites prescrits par le « livre de la piété filiale » (lamentations accompagnées de coups de gong). Le lieu de l'inhumation est désigné par les prêtres; on y porte le mort en grande pompe, avec tout le cortège des parents qui encadrent le cercueil, et des amis portant des bâtonnets d'encens allumés ou des banderoles de papier couvertes d'inscriptions à la gloire du défunt. La photo 372, pl. 34, nous montre le cortège se rendant vers le lieu choisi pour l'inhumation; le cercueil est surmonté d'une grande cage en bois (bambou) et papier, représentant une maison à plusieurs étages (ce catafalque est analogue à celui que nous avons décrit à propos des funérailles « thô », mais il n'est pas ensuite brûlé sur la tombe, comme nous l'avons vu à propos des « Thô ».)

La fosse qui est creusée suivant une ligne de plus grande pente a 1 mètre à 1m50 de profondeur; les parents y placent le cercueil (la tête du côté de la montagne), sur lequel le prêtre commence à jeter de la terre; ensuite la fosse est comblée par tous les membres du cortège; le tumulus final est entouré d'une ceinture de pierres et tout le monde se retire après avoir salué le mort un grand nombre de fois. Les cérémonies de funérailles se terminent par un festin donné dans la maison du défunt où la vie a été très frugale pendant toute la durée de la veillée mortuaire.

Les « Man-lan-ten » font souvent incinérer leurs morts; dans ce cas, il n'y a pas de cercueil; le mort est porté le deuxième jour sur un bûcher qui est allumé par le chef de famille; l'incinération dure de huit à dix heures; les cendres sont mises dans une jarre qui est enterrée ensuite et dont l'emplacement est désigné par un pieu.

* * *

La *religion* des « Man-lan-ten » a pour base le culte des ancêtres auquel se joint un mélange de doctrines concernant la survie des âmes. La crainte des esprits malfaisants est très forte, aussi multiplie-t-on les cérémonies ayant pour but d'apaiser ou d'éloigner ces esprits. Nous avons vu par ailleurs que le chien était le « totem » de la race « man »; cette descendance est particulièrement reconnue par les « Man-lan-ten » qui appellent leur ancêtre Bon-Vu (en chinois : « P'an-Hou »).

Les « Man-lan-ten » honorent particulièrement les esprits des eaux, les esprits des âmes errantes (« man-chung »), les esprits des montagnes et des nuages, les génies des champs, les génies du foyer. Ils croient que les divers éléments du monde ont été créés par de puissants génies (la terre, le feu, le ciel, l'eau des mers et des fleuves, le tonnerre).

Ils croient au déluge qui aurait noyé tous les hommes, sauf un couple formé par Fou-Haï et sa sœur Fou-Haï-Muy qui naviguaient dans une énorme citrouille. La légende ajoute que la citrouille ayant abordé au sommet des monts Kouen-Lun, Fou-Haï et sa sœur rencontrèrent une tortue qui leur conseilla de se marier pour perpétuer la race; Fou-Haï coupa la tortue en morceaux, mais les morceaux se ressoudèrent et l'on voit encore aujourd'hui les traces des soudures sur la carapace des tortues. Fou-Haï rencontra ensuite un bambou qui lui conseilla aussi d'épouser sa sœur; Fou-Haï coupa le bambou en morceaux, mais ces morceaux se rejoignirent aussitôt et c'est depuis cette époque que le bambou a des nœuds. Néanmoins, Fou-Haï finit par épouser sa sœur qui donna le jour à une citrouille dont les pépins furent semés et donnèrent naissance aux « Man » et aux « Thaï », mais par suite d'une erreur de Fou-Haï-Muy, les « Man » qui devaient être semés dans la plaine furent semés dans la montagne, et c'est pour cette raison que les « Thaï » occupent encore les riches régions des rizières irriguées, tandis que les « Man » sont condamnés à rester sur les hauteurs incultes.

Les « Man-lan-ten » ont des prêtres (appelés « tsaï ») dont le rôle est des plus importants. En effet, ces prêtres, qui sont ordinairement les plus lettrés de la tribu, ont pour mission de régler et de diriger toutes les cérémonies cultuelles, d'exorciser les mauvais esprits, de conserver les traditions. Leurs pouvoirs spirituels leur sont conférés, à la suite d'examens sévères, par une initiation comprenant deux degrés. Le premier degré donne le pouvoir de chasser les démons ; l'initiation du deuxième degré permet de découvrir les points favorables aux inhumations et de présider aux funérailles. Chacun de ces examens et de ces initiations est fait selon des rites compliqués, qui durent généralement quatre ou cinq jours, qui comportent de nombreuses danses et qui se terminent par un festin. Si le postulant a subi ses examens avec succès, il reçoit un brevet et devient prêtre à son tour.

L'exercice du culte comprend les sacrifices, les exorcismes, les chants et danses rituels.

Les « Man-lan-ten » n'ont pas de pagodes ; toutes les cérémonies se font au grand air.

Les prêtres ont des vêtements sacerdotaux ressemblant aux costumes des femmes et comportant quelques broderies ; dans les cérémonies, ils portent une coiffure particulière formée d'un tour de tête brodé et d'un turban au-dessus duquel est fixée une couronne en papier à sept pointes. Ils détiennent les objets du culte, comprenant : une sorte de grande cage en bois en forme de maison (pl. 34), à plusieurs compartiments, ornée de papiers rouges et de papiers dorés, et portant dans des boîtes les images des divinités ; un couteau sacré appelé « kim » ; un bâton sacré en bois peint en rouge ; un sceau ; une clochette ; des instruments de musique ; des talismans variés.

Les « Man-lan-ten », à l'exemple des Chinois et des autres peuples de l'Extrême-Orient, célèbrent un grand nombre de fêtes, qui sont l'occasion de ripailles et de beuveries.

Les génies du foyer et les ancêtres sont particulièrement honorés au début et à la fin de chaque année, le quatorzième jour du septième mois et le neuvième jour du neuvième mois. Les génies des champs sont honorés le deuxième jour du deuxième mois. Les tombes sont entretenues le troisième jour du troisième mois. Les prêtres fêtent encore le premier et le quinzième jour de chaque lune.

Les « Man-lan-ten » n'ont pas de médecins, mais quelques prêtres et quelques vieillards possèdent des secrets concernant l'emploi de certaines plantes (simples) qu'ils administrent sous forme de décoctions. Mais comme toute maladie est attribuée à l'influence d'un ou de plusieurs mauvais esprits, il va sans dire que la base de la médecine est formée par des exorcismes et incantations de toutes sortes. Dans les cas graves, on fait appel au médecin

chinois, dont la science n'est peut-être pas très supérieure à celle des prêtres « man », mais qui a le prestige de faire payer très cher ses consultations et les quelques médicaments végétaux ou minéraux inoffensifs dont il impose l'emploi. Depuis que des postes militaires ont été répartis dans toute la Haute-Région du Tonkin, et que les commandants des postes ont réussi à mettre les indigènes en confiance, les « Man-lan-ten » n'hésitent plus à s'adresser au commandant de poste en cas de maladie ou d'accident; les distributions gratuites de quinine et de sulfate de soude, l'application de pansements sur les blessures, les vaccinations, etc., ont détourné les « Man » de la médecine chinoise et ils goûtent beaucoup la thérapeutique française... pour sa gratuité, et aussi, il faut bien le dire, pour son efficacité. D'ailleurs, les « Man » comme tous les représentants des autres groupes ethniques du Haut-Tonkin, réagissent merveilleusement à toutes les médications; les remèdes les plus simples produisent sur eux des effets remarquables.

Ce résultat tient sans doute à ce fait que les races en question ne sont pas déjà intoxiquées par l'abus ancestral des médicaments et que les montagnards sont d'une robustesse exceptionnelle. Nous avons eu l'occasion de soigner des blessures affreuses (coups de coupe-coupe, piqûres de pointes de bambous, etc.) à l'aspect repoussant et parfois pleines de vermine, qui ont été guéries après un seul lavage au permanganate de potasse et la pose d'un unique pansement.

Les « Man-lan-ten » pratiquent l'envoûtement vis-à-vis de leurs ennemis dont ils n'osent tirer vengeance d'une autre manière. Cet envoûtement comporte deux degrés, selon que l'on désire simplement provoquer une maladie ou qu'on veut amener la mort.

Dans le premier cas, on découpe une feuille de papier en forme de figure humaine, on y inscrit le nom de celui que l'on veut rendre malade et on invoque les divinités; la feuille de papier est ensuite percée par des flèches ou à coups de fusil.

Dans le second cas, on fait avaler le papier par un bouc qui est pendu, la tête en bas, à une branche d'arbre et que l'on laisse mourir ainsi, pendant qu'on invoque les dieux.

Au début de l'occupation française du Haut-Tonkin, les « Man » redoutaient d'être photographiés. Ils craignaient d'être ensuite tracassés par les mauvais esprits Cette crainte a beaucoup diminué de nos jours, à la suite de tous les contacts que les « Man » ont eus avec les Français, et nous avons toujours trouvé des « Man » qui se sont laissé photographier avec la plus entière bonne grâce.

Les jeux des « Man-lan-ten » sont les mêmes que ceux des « Thaï ». Les tournois de force, d'adresse à l'arc, de vitesse à la course, sont très en honneur chez les jeunes gens, ainsi que les chœurs alternés entre jeunes

gens et jeunes filles. Les chansons grivoises dont il a été question à la description des cérémonies de mariage, ne sont chantées que par les hommes mariés; les femmes n'y répondent pas, mais elles ne semblent pas les détester et elles rient aux éclats. Le fond du caractère des « Man » est d'une grande gaîté, même en présence d'un étranger en qui ils ont confiance.

Les « Man-lan-ten » s'enrôlent très volontiers dans les groupes de partisans qui coopèrent à la police de notre frontière sino-tonkinoise; ils se sont toujours montrés d'une grande fidélité (1). Les fusils de guerre modèle 1874 et les munitions qui leur sont confiés sont parfaitement entretenus; les « Man » les utilisent bien un peu pour la chasse (panthère, ours, cerf, etc.) mais sans exagération. Nous avons pu constater, au cours des séances de tirs de guerre exécutés par nos partisans, que les « Man » se montraient d'excellents tireurs.

---

(1) Toutefois, il faut signaler les troubles qui ont agité les « Man-lan-ten » de la région de Hagiang en 1914; cette agitation, provoquée par les prêtres, était surtout dirigée contre les « Thaï »; elle fut rapidement réprimée avec l'aide des chefs « man » eux-mêmes.

Les « Man-ta-pan ».

Les mots « man-ta-pan » signifient « man aux grandes planches ». Cette désignation d'origine chinoise est à rapprocher de celle de « man-siao-pan » ou « man aux petites planches » donnée par les Chinois aux « Man-tien », sous-groupe « man » que nous étudierons plus loin. Ces désignations sont basées sur un détail de la coiffure des femmes, comportant chez les « Man-ta-pan » l'emploi d'une sorte de cadre en bois, très allongé et muni de deux cornes à sa partie arrière, tandis que chez les « Man-tien » le cadre est de dimensions beaucoup plus réduites et ne comporte pas de cornes.

Les « Man-ta-pan » sont appelés « *Man-côc* » par quelques sous-groupes « thaï », ce qui signifie « Man à cornes »; les Annamites les désignent sous les noms de « Man-sung » (« man à cornes »).

Les « Man-ta-pan » dans leur dialecte, s'appellent « Kim-mien », ce qui veut dire « hommes des montagnes », désignation applicable à tous les « Man ».

Les « Man-ta-pan » proviennent des provinces chinoises qui ont formé le berceau du groupe (voir plus haut) ; leur mouvement de migration semble s'être fait dans les mêmes conditions que celui de tout le groupe, et ce mouvement, de sens général Nord-Sud, s'est étendu jusqu'au contact des groupements « thaï », premiers occupants des vallées à rizières irriguées.

Les « Man-ta-pan » sont de solides montagnards, de taille au-dessus de la moyenne, secs et nerveux (photo 321, pl. 32) ; le nez est grand, un peu aplati, le front haut et fuyant; le système pileux peu développé. Les femmes sont beaucoup plus petites que les hommes, mais gracieuses et assez bien faites; certaines femmes de la région de Phong-Tho (tribus à grands turbans) sont cependant d'une taille égale à celle des hommes (photo 25, pl. 33) ; les femmes « man-ta-pan » sont parmi les moins farouches du groupe « man »; quelques-unes d'entre elles consentent à cohabiter avec des Européens, des « Thaï » ou des Chinois. (La femme « man-ta-pan » qui figure sur les photos 320 (femme de gauche) et 321, pl. 32, ainsi que sur la photo 322, pl. 34, a un type qui ne paraîtrait pas trop déplacé dans certaines contrées d'Europe.)

Les « Man-ta-pan » installés au Tonkin forment des groupements dont le total donne environ 25.000 individus. Les principaux centres de gravité de ces groupements sont placés respectivement : au sud de Bao-lac (entre Song-

Gam et la Rivière Claire), au sud et au sud-est de Pa-Kha, sur les hauteurs de la rive droite du Fleuve Rouge (régions de Muong-Houm et de Phong-Tho. Voir la carte.)

En ce qui concerne leur répartition par altitudes, il convient de faire les mêmes remarques que pour les « Man-lan-ten » ; toutefois les « Man-ta-pan » semblent avoir une tendance plus accusée à se rapprocher des régions où la culture des rizières irriguées devient possible. Ils s'y installent peu à peu, à côté des « Thaï », soit en aménageant des fonds de vallée restés disponibles, soit en recevant des « Thaï » à la suite de contrats écrits une partie des rizières déjà aménagées par ces derniers. Les « Man-ta-pan » s'acclimatent très lentement aux basses altitudes dont la chaleur et l'humidité les anémient et dont les moustiques leur donnent la fièvre; aussi n'est-il pas rare de constater que les habitations restent construites sur les hauteurs, parfois à assez grande distance des rizières. Bien que mieux nourris et plus confortablement installés, les « Man-ta-pan » des faibles altitudes sont moins vigoureux et moins résistants que ceux des moyennes et hautes altitudes.

N. B. — Une sous-tribu des « Man-ta-pan », désignée sous le nom de « Du-cun-mien » (« hommes au couteau rond »), vit en bordure du Delta; le costume des femmes est caractérisé par le pantalon collant.

***

Le *dialecte* « man-ta-pan », proche parent du dialecte « man-lan-ten », est également transcrit en caractères chinois. Le qualificatif se met le plus souvent avant le nom; le verbe est suivi d'abord du complément indirect, puis du complément direct. On rencontre une proportion plus grande de lettrés chez les « Man-ta-pan » que dans les autres tribus du groupe; on y trouve même quelques femmes sachant lire un assez grand nombre de caractères. Les écoles, dirigées par des prêtres ou par des vieillards lettrés, sont suivies assidûment par les jeunes garçons.

Les « Man-ta-pan », comme d'ailleurs les autres tribus du groupe, font preuve dans leurs poésies et leurs contes d'un véritable tempérament artiste, d'une riche imagination, de délicatesse et de sensibilité. Ci-après quelques traductions empruntées au lieutenant-colonel Bonifacy :

1° *Chanson à boire :*

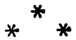
Le vent souffle, la queue du cheval flotte comme la corde d'un filet.
La lune brille, le Dragon lance mille étincelles d'or.
Je désire que l'amphore semblable à la bouche du Dragon, me verse le vin.
Tourné vers les quatre parties du ciel, je bois, tel un mandarin.

2° *Plaintes du veuf :*

Ce matin elle est sortie de la maison ; la séparation est ordonnée.
La séparation est ordonnée ; l'époux ne chantera plus ;
Sur sa tête, les cheveux blanchiront semblables à la neige.
Peut-il y avoir encore des chants et de la joie dans la maison?

3° *Deux vers extraits d'un poème religieux :*
On jette d'abord la bouillie de charité aux âmes errantes ;
Son odeur, portée sur l'aile des vents, réjouit le cœur de Dieu.

4° *Extrait d'un « hymne au printemps » :*
Les désirs qu'apporte la saison printanière flottent indécis dans mon cœur.



Le *costume* des hommes est à peu près semblable à celui des Chinois. La veste au col très échancré se boutonne par deux ganses et deux boutons devant l'épaule droite, un bouton à ganse sous le bras droit, un bouton à ganse à hauteur de la ceinture (voir photo 321, pl. 32) ; les manches sont étroites, surtout aux avant-bras. Le pantalon descend un peu au-dessous du genou et est pris dans la jambière roulée. Tous ces effets sont en toile bleue (indigo) de teintes plus ou moins foncées selon le nombre de lavages qu'ils ont subis. Le turban est en toile bleue ; il peut être également en crépon de soie ; il comporte parfois des bouts brodés qu'on laisse pendre sur l'oreille.

Le costume des femmes est un des plus magnifiquement brodés de tous ceux qu'on rencontre dans la haute région ; il ne le cède guère, à ce point de vue, qu'au costume de cérémonie des femmes « peu-méo » (photo 46, pl. 35).

Le pantalon, en toile bleu foncé, est très large et descend jusqu'au mollet ; sa partie inférieure est brodée sur une largeur de 20 à 30 centimètres, parfois davantage (voir photo 321 et femme de droite de la photo 320, pl. 32).

Le cache-seins, en toile bleue, descend jusqu'au-dessous de la taille ; il est orné autour du cou et le long des devants de broderies très fines généralement rouges ; il se ferme sur le devant au moyen de plaques en argent de forme rectangulaire et dont le nombre varie selon la fortune de l'intéressé. (Nos photos des pl. 32, 33 et 34 montrent des modèles de cache-seins à 3, 4, 6, 8 et 9 plaques.)

Le vêtement du dessus consiste en une veste ample, simplement agrafée à hauteur de la ceinture, de manière à laisser voir les broderies et les plaques d'argent du cache-seins ; cette veste est bordée autour du cou et sur le devant d'une bande brodée de 5 à 6 centimètres de largeur et terminée par des effilés rouges courts et serrés (pl. 32 et 33) ; la veste se prolonge derrière et sur les côtés par de longues basques descendant jusqu'aux chevilles et dont le bas est brodé sur une très grande largeur (photo 320, femme de droite ; photo 321 ; femme du centre de la photo 25).

Chez certaines femmes « man-ta-pan » de la région de Phong-Tho, le cache-seins est simple et complètement invisible ; dans ce cas, les femmes portent sur le devant de la poitrine, cachant l'ouverture de la veste, une large bande d'étoffe bordée d'effilés rouges, portant directement les plaques en



321. Couple "Man-ta-pan"



320. Femmes "Man-ta-pan" région de Muong-Khuong.



421. Femme "Man-ta-pan". région de Pa-Kha.

argent citées plus haut et qui ne sont plus alors que des objets d'ornementation (les femmes de droite et de gauche de notre photo 25, pl. 33, montrent des modèles de ce genre).

Chez certaines femmes « man-ta-pan » aisées, le vêtement de dessus, au lieu d'être en toile de coton teinte à l'indigo, est fait d'une sorte de satin de soie noire acheté aux marchands chinois (photo 321, pl. 32).

La ceinture très large est en toile rouge; elle se termine par des effilés rouges et blancs, souvent ornés de perles et de verroteries, et dont les extrémités descendent jusqu'au-dessus du genou (photo 320 et 321). Les « Man-ta-pan » de Phong-Tho portent une ceinture plus large, faisant plusieurs fois le tour de la taille et formée de bandes de couleurs différentes : indigo, bleu clair et rouge (photo 25, femme de droite).

Le tablier bleu, de forme rectangulaire, souvent très richement brodé (photo 421, pl. 32), parfois uni ou simplement bordé dans le bas d'une bande bleu clair (photo 25), se porte devant le corps et est pris dans la ceinture. Les broderies du tablier de gala comportent d'abord un large encadrement formé de galons blancs et rouges séparés par d'étroites bandes de broderies; depuis le bas du tablier jusqu'à hauteur des genoux, des galons et des bandes analogues se succèdent, avec çà et là des bandes plus larges portant des broderies (fleurs, carrés, losanges et triangles combinés, etc.) ; entre les genoux et la taille, une nouvelle bande horizontale de très belles broderies.

Le tablier de gala est le plus souvent double; dans ce cas, l'un d'eux est attaché par devant, l'autre par derrière; ce dernier est un peu plus long et descend presque jusqu'à terre, tandis que le tablier antérieur s'arrête au-dessus du cou-de-pied. Les deux tabliers ont les mêmes broderies. Tablier et basques de veste peuvent être relevés, croisés entre eux ou passés dans la ceinture (comme l'indiquent les photos 25, 320, 321).

La coiffure est d'une forme très particulière. Les cheveux sont rasés autour de la tête, sur une largeur d'environ 3 centimètres; les autres cheveux sont séparés en deux par une raie médiane et forment ensuite un chignon serré dans un petit turban bleu. Par-dessus le tout est étendue une pièce d'étoffe rouge repliée, dont les extrémités, formées d'effilés rouges, pendent sur les épaules ou sont relevées sur le sommet de la tête, donnant l'aspect de certaines paysannes de la campagne napolitaine. En tenue de gala, on place sur le chignon un cadre en bois terminé à l'arrière par deux cornes; la pièce d'étoffe rouge étendue ensuite sur ce cadre prend l'aspect d'une sorte de cornette. C'est ce cadre qui a fait donner aux « Man » en question le nom de « Man-ta-pan » ou « Man aux grandes planches ».

Les femmes « man-ta-pan » de la région de Phong-Tho portent une coiffure toute différente, consistant en un énorme turban de toile indigo qui s'enroule une dizaine de fois autour de la tête englobant l'extrémité supérieure des oreilles (photo 25).

Les jambières sont en toile bleue, de forme triangulaire, assez longues, et quelquefois brodées. La chaussure est généralement absente ; certaines femmes portent la sandale en corde.

Les bijoux sont assez nombreux chez les « Lan-ten » ; on y voit des colliers rigides, portés au nombre de deux ou trois (pl. 32) ; des colliers souples formés de deux ou plusieurs rangées de piècettes d'argent reliées par de fines chaînes d'argent ; ces colliers s'agrafent par derrière au moyen d'une plaque, souvent émaillée en bleu ou vert (photo 421) ; des bagues en argent ou émaillées ou garnies de pierres de couleur ; de grandes boucles d'oreille en forme d'anneaux (un ou deux anneaux à chaque oreille), portant un ornement en forme de flèche à large fer (nettement visible sur la photo 25, pl. 33) ; enfin, les grandes plaques en argent, servant à la fermeture du cache-seins et dont nous avons parlé plus haut.

Les femmes « man-ta-pan » de la région de Phong-Tho portent en outre une longue chaîne en argent dont l'une des extrémités est attachée au vêtement de dessus, près de l'épaule droite et dont l'autre extrémité porte un couteau passé dans la ceinture.

* * *

Tout ce qui a été dit à propos des cases « man-lan-ten » s'applique aux *habitations* des « Man-ta-pan » ; toutefois ces dernières se rapprochent plus souvent du modèle mixte, comportant une partie construite sur pilotis.

* * *

Les « Man-ta-pan » cultivent les collines et les montagnes, par la méthode des incendies successifs dont nous avons déjà parlé, mais ils viennent de plus en plus aux cultures de rizières irriguées, adoptant les méthodes de leurs voisins « thaï ». Aucune différence essentielle n'est à signaler entre la vie matérielle des « Man-ta-pan » et celle des « Man-lan-ten » s'adonnant aux mêmes cultures.

* * *

On retrouve chez les « Man-ta-pan » : les forgerons, armuriers, orfèvres, tisseurs, teinturiers, papetiers, bouilleurs de cru, etc., dont nous avons parlé à propos des « Man-lan-ten ». Méthodes et produits sont en tous points comparables ; un peu plus d'habileté se constate chez les artisans « man-tapan » dont les produits ont peut-être plus de « fini » que ceux des « Lan-ten ». C'est surtout au point de vue de l'exécution des broderies que les premiers l'emportent sur les seconds. Les femmes « man-ta-pan » ne manquent pas d'un certain sens artistique : fleurs, rosaces, ornements en petits carrés, triangles

ou losanges multicolores. Il est à remarquer que ces broderies représentent parfois des croix à simple ou double branche et qu'on y trouve très souvent le « svastica » 卐 (symbole religieux hindou). Cette remarque semble montrer que les « Man-ta-pan » ont dû être en contact avec les Mongols, ces derniers ayant connu le « svastica » au cours de leurs invasions dans l'Inde (1).

Presque toutes les femmes « man-ta-pan » savent broder. L'exécution d'un costume complet (veste à basques, cache-seins, tablier, jambières, coiffure) exige de trois à quatre années de travail effectué surtout pendant les journées de pluie et au cours des longues soirées d'hiver.

Les « Man-ta-pan » ont des dessins sur papier, représentant des scènes religieuses et reproduisant très fréquemment l'ancêtre P'an-Hou (chien).

* * *

En ce qui concerne l'organisation sociale et familiale, voir plus haut ce qui a été dit à ce sujet pour les « Man-lan-ten ».

La condition des femmes « man-ta-pan » est encore plus douce que celle des femmes « man-lan-ten ».

La bigamie est admise : la première femme est appelée « hao-lu » (épouse grande) ; la deuxième, parfois choisie par la première, se nomme « hao-ton » (épouse petite). Tous les fils, y compris les fils adoptifs, ont des droits égaux.

* * *

Les *coutumes* particulières aux « Man-ta-pan » sont résumées ci-dessous :

La maison d'une femme en couches est signalée, pendant tout le mois qui suit l'accouchement, par un bouchon d'herbe sèche suspendu au-dessus de la principale porte d'entrée.

Le placenta ne doit pas être enterré dans la maison ; on le porte dans un trou d'arbre ou un trou de rocher que l'on bouche avec des pierres, le plus hermétiquement possible.

Le méconium est conservé ; on s'en servira plus tard, si l'enfant est en retard pour parler ; on en frottera les lèvres de l'enfant pour que ce dernier ne reste pas muet.

Les garçons reçoivent généralement le nom de leur arrière-grand-père.

Les filles sont numérotées dans l'ordre de leur naissance.

---

(1) D'après le lieutenant-colonel Bonifacy, le « svastica » dont les « Man » surchargent leurs vêtements et qu'on trouve, peint ou brodé, sur de nombreux objets du culte, ne serait autre chose que le *rouet à feu* dont se servaient les ancêtres (morceau de bois tournant rapidement dans un trou percé dans un autre morceau de bois).

Toutes les autres coutumes relatives à la naissance sont les mêmes que chez les « Man-lan-ten ».

Un « Man-ta-pan » choisit généralement sa femme dans le village où il habite; le père ne fait personnellement aucune démarche préliminaire; toutes les démarches sont confiées à un intermédiaire (« moï-mién ») qui se charge de toutes les propositions, de la comparaison préalable des horoscopes et des diverses négociations concernant la dot, les présents et la fixation de la date du mariage. Les autres coutumes sont analogues à celles des « Man-lan-ten ».

Mêmes cérémonies funéraires que chez les « Man-lan-ten », avec les variantes ci-après : le défunt est couché par terre, devant l'autel des ancêtres; on lui lie les orteils; c'est un prêtre qui désigne l'arbre avec lequel sera confectionné le cercueil. Les âmes sont rassemblées et enfermées avec le corps dans le cercueil qui est hermétiquement bouché; on ne mange pas de viande dans la maison où il y a un cadavre.

Les tombes sont nettoyées tous les ans, le troisième jour du troisième mois. Au second anniversaire, les tablettes mortuaires du défunt sont brûlées sur sa tombe. Les tombes restent en place, en cas de migration de la famille, qui célèbre ses morts en brûlant des bandelettes de papier sur lesquelles sont relatées les qualités des défunts. Chaque famille a un livre sur lequel sont indiqués les emplacements des sépultures. Le deuil se porte comme chez les « Lan-ten » (effets blancs ou turban blanc).

Jadis, la crémation était très en usage chez les « Man-ta-pan » qui conservaient les cendres de leurs morts dans des jarres en terre. Cette coutume a disparu peu à peu dans les familles migratrices, le transport des cendres devenant un fardeau trop lourd; on la retrouve dans les familles qui se sont fixées au sol, notamment dans la région de Phong-Tho.

* * *

Le culte des ancêtres et la crainte des esprits malfaisants (« quan-mièn ») forment la base de la *religion* des « Man-ta-pan ». On cherche surtout par des cérémonies et des sacrifices appropriés, à se concilier les mauvais esprits pour qu'ils ne viennent pas inquiéter et tracasser les vivants. Les esprits des eaux sont appelés « sun-can-mien », ceux des âmes délaissées « tsung-mièn », ceux des montagnes et des nuages « yun-sien mièn ».

Les génies du foyer se nomment « du-mien ». Les âmes s'appellent « van » et les esprits vitaux « pé ». La descendance du chien P'an-Hou et la légende du déluge sont admises par les « Man-ta-pan » dans la même forme que par les « Man-lan-ten ».



26. Femmes " Man-ta-pan " à turban de la région de Phong-Tho.

Les prêtres « man-ta-pan » reçoivent trois degrés d'initiation et deviennent successivement « sip-mien-ton » (deviner hommes petits, c'est-à-dire découvrir et exorciser les démons), « qua-tang » et « tu-say ». Ce dernier grade leur donne tout pouvoir sur les esprits.

Les objets du culte sont analogues à ceux des prêtres « lan-ten ». Le « Kim » ou couteau sacré se tient le plus souvent par la lame, de manière à faire sonner les sapèques en cuivre qui en garnissent la poignée. (La forme générale du « Kim » se retrouve en réduction dans le petit ornement des boucles d'oreilles des femmes que nous avons décrit plus haut.) Le « Kim » est employé à faire la plupart des signes cabalistiques destinés à chasser ou à exorciser les démons. Les instruments de musique comprennent le tam-tam, le gong et les cymbales employés dans les cérémonies funèbres, des violons monocordes ou bicordes, la trompe, la corne, la clarinette à pavillon de cuivre du modèle chinois et le « sen » méo.

Au point de vue musical, les « Man » ont un certain sens artistique. Leurs chants ont des rythmes variés : les chants sacrés sont vifs, alertes et gais ; les chants de deuil lents et plaintifs ; les chants d'amour sont mélancoliques, exécutés souvent à bouches fermées avec quelques paroles de loin en loin.

Les « Man-ta-pan » célèbrent les mêmes fêtes que les « Lan-ten » ; ils auraient en outre une grande fête appelée le « grand jeûne » et qui aurait lieu tous les quatre-vingt-dix ans ; nous n'avons pas eu l'occasion de l'observer.

En ce qui concerne la justice, la médecine, l'envoûtement, les jeux, se reporter à ce qui a été dit à propos des « Man-lan-ten ».

LES « MAN-TIEN ».

Les mots « Man-tien » sont une appellation annamite signifiant « Man aux sapèques » et due à un détail du costume de ce sous-groupe.

Les Chinois appellent ce même sous-groupe « Man-siao-pan » ou « Man aux petites planches », ainsi que nous l'avons expliqué en étudiant les « Man ta-pan ».

Nous croyons que la dénomination « Man-tien » est à conserver, car elle est consacrée par l'usage.

Les « Man-tien » s'appellent entre eux « Kim-mien » (comme le font aussi les « Man-ta-pan »), c'est-à-dire « hommes des montagnes »; ils s'appellent encore « Dzot-ton-mien » (hommes à petit turban) pour mieux se distinguer des « Man-ta-pan » qu'ils nomment « Dzot-toum-mien » (hommes à grand turban).

Les Annamites les appellent encore « Son-dau » (têtes cirées).

Dans le grand courant d'émigration « man », les « Man-tien » installés au Tonkin au nombre d'environ 8.000 semblent avoir précédé les « Man-ta-pan » et les « Man-lan-ten », car ils n'ont plus aucun représentant dans la région-frontière et ils se sont au contraire beaucoup plus avancés vers le Delta du Tonkin sur la bordure duquel ils sont en contact avec les « Thaï » et même avec les Annamites.

Les « Man-tien » sont de plus petite taille que les « Man-ta-pan »; ils présentent les caractères d'affaiblissement constatés chez toutes les populations montagnardes qui essaient de s'installer aux faibles altitudes; leur acclimatement dans les basses vallées est plus avancé que chez les « Man-ta-pan ».

Le *dialecte* « man-tien » se rapproche beaucoup de celui des « Man-ta-pan ». La langue d'échange est le « thaï », parfois l'annamite et rarement le chinois « kouan-hoa ».

* * *

Le *costume* des « Man-tien » présente les particularités suivantes :

Les hommes portent un pantalon qui descend jusqu'au mollet et dont le bas est orné d'une rangée de broderies. La veste qui croise sur la poitrine et qui est serrée à la taille par une ceinture comporte des basques très

longues, descendant jusqu'aux genoux et portant, le long du liseré du bord et au haut des manches, des lignes de broderies en fils de couleur (étoiles, carrés, losanges, chiens à tête humaine, etc.). Au-dessous de la nuque, une bande d'étoffe de 3 à 4 centimètres de large et de 9 à 10 centimètres de hauteur porte des broderies analogues et des sapèques suspendues, représentant les esprits vitaux (« vê »), sept pour les hommes, neuf pour les femmes. Ce sont ces sapèques qui ont fait donner au sous-groupe le nom de « Man-tien » par les Annamites.

Les jambières et le turban sont en toile bleue.

La veste des femmes est du même modèle que celle des hommes, mais beaucoup plus chargée de broderies, surtout sur les basques. Les femmes « man-tien » n'ont pas de pantalon; elles portent une jupe longue, présentant des dessins blancs obtenus par un procédé qui sera expliqué plus loin.

Elles se coiffent trois fois par an (au début de l'année et le quinzième jour des troisième et septième mois). Ayant lavé le matin leur tête à l'eau chaude, elles laissent flotter leurs cheveux toute la journée; le soir elles partagent par une raie médiane leur chevelure qu'elles enduisent d'un onguent formé de cire et de graisse et qu'elles plaquent sur le front jusqu'au-dessus des oreilles (c'est cette coutume qui explique l'appellation de « têtes cirées » donnée parfois aux « Man-tien » par les Annamites). L'extrémité des cheveux est tordue et passée dans une pièce de bois en forme d'entonnoir autour duquel est enroulé un petit turban blanc brodé; sur le tout, une pièce d'étoffe rouge foncé, maintenue par des cordons portant des sapèques.

Comme bijoux, les femmes « man-tien » portent les grands colliers rigides en argent; elles ont aussi des colliers en verroteries noires et blanches, des bagues, des bracelets et de petites boucles d'oreille.

Les hommes « man-tien » portent des bracelets en argent et parfois des colliers en verroterie.

* * *

En ce qui concerne l'habitation et le genre de vie matérielle des « Man-tien », les coutumes traditionnelles des « Man » tendent à se rapprocher de celles des autres groupes avec lesquels ils sont en contact (« Thaï » et Annamites).

* * *

Les *industries* des « Man-tien » sont les mêmes que chez les autres « Man » et chez les « Thaï ». Les « Man-tien » ont en outre un procédé particulier pour obtenir les dessins blancs de leurs vêtements. A l'aide d'une tige de bambou qu'ils trempent dans de la cire fondue, ils dessinent sur les pièces d'étoffe blanche tous les motifs d'ornementation qu'ils désirent représenter. Au moment de la teinture, toutes les parties ainsi enduites de cire demeurent

réfractaires à l'indigo et restent blanches après les lavages à eau chaude qui feront fondre la cire.

* * *

Les éléments « man-tien » étant dispersés ne forment pas de groupements autonomes; leurs hameaux et villages sont rattachés administrativement aux formations « thaï » les plus voisines.

Les « Man-tien » sont soumis aux mêmes juridictions que les autres « Man ». Ils pratiquent l'épreuve judiciaire suivante sur l'ordre des vieillards ou des autorités du village : une pièce d'argent étant jetée dans un récipient d'huile bouillante, l'homme innocent pourra la retirer sans se brûler.

* * *

Mêmes *coutumes* générales que chez les « Man-ta-pan » à l'occasion des naissances. Le garçon ne reçoit un nom qu'à l'âge de 5 ou 6 ans; ce nom ne doit pas avoir été porté par un ancêtre. Il reçoit un autre nom quand il va à l'école.

Quand une famille a perdu plusieurs garçons, on cherche à tromper les mauvais esprits sur le sexe des garçons survivants; à cet effet, ces derniers portent une boucle d'oreille et le costume des jeunes filles (sauf la coiffure et la robe).

Les jeunes garçons et les jeunes filles ne sont jamais séparés avant le mariage; ils se livrent le soir aux chants dialogués, de village à village. En répondant aux chants des garçons, les jeunes filles doivent détourner à demi la tête et se voiler la figure avec une basque de leur veste.

Les premières négociations relatives à un mariage sont toutes faites par un entremetteur (« moï-mien »). Le jeune homme agréé va passer un mois d'épreuve dans la maison de ses futurs beaux-parents, après quoi le mariage est décidé et la dot réglée. Au jour fixé pour le mariage, le fiancé et le « moï-mien » se présentent chez la jeune fille, qui les reçoit au seuil de la maison, tenant une tasse d'alcool de riz dans chaque main. Elle présente à son fiancé la tasse qu'elle tient dans sa main droite; ils boivent en même temps, puis vont se prosterner devant l'autel des ancêtres. Ensuite, les deux fiancés se rendent ensemble à la maison du jeune homme; le plus ancien de la famille leur offre à chacun une tasse d'alcool de riz qu'ils boivent simultanément; la cérémonie s'achève par les prosternations d'usage devant l'autel des ancêtres du fiancé et la présentation de la fiancée à ses beaux-parents et aux autres membres de la famille.

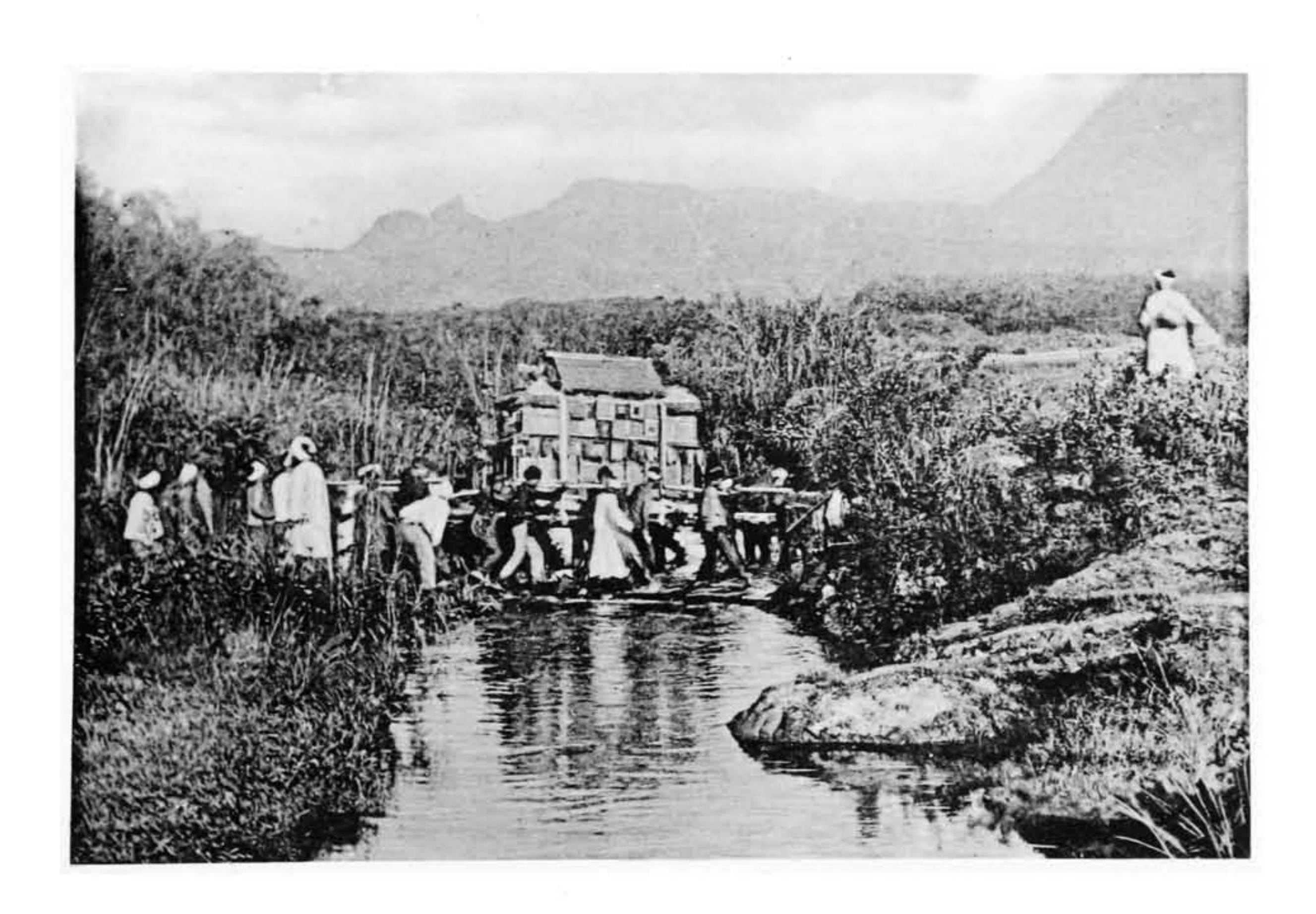
Les « Man-tien » pauvres pratiquent, comme les « Ta-pan » et les « Lan-ten », le mariage par adoption ou contrat dans la famille de la jeune fille.



322. Femmes et fillettes "Man-ta-pan" en groupe avec des tirailleurs tonkinois.



431. Intérieur d'une case "Man-lan-ten"



372. Funérailles "Man-lan-ten" - Le Cortège.

Les funérailles des « Man-ta-pan » présentent quelques rites particuliers : Les enfants doivent marcher sous le cercueil de leurs parents depuis le seuil de la maison mortuaire jusqu'au lieu fixé pour l'inhumation. Le cortège comporte des lances et des drapeaux ; il est accompagné de musiciens frappant le gong et les cymbales. A la tête de la tombe, on place une pierre plate sur laquelle est gravé le nom du défunt.

Le deuil (vêtements et turban blancs) n'est porté que pendant les deux ou trois jours que durent les funérailles.

Les « Man-tien » ne pratiquent par la crémation ; l'expression « pua-se » qui signifie « brûler cadavres » existe cependant dans leur dialecte.

* * *

La *religion* et les croyances des « Man-tien » sont celles des autres « Man », mais avec une crainte des mauvais esprits (« mien ») poussée à l'extrême. La légende du chien P'an-Hou est racontée comme suit par les « Man-tien » : La fille de l'empereur de Jade, nommée Siao-Tcha, eut un jour à la chasse des rapports sexuels avec un grand chien et devint enceinte. Elle accoucha de deux jumeaux, un fils et une fille, qui avaient une tête humaine sur un corps de chien (les broderies « man-tien » reproduisent souvent cette image). La descendance de ces deux jumeaux donna les « Man » actuels, après disparition progressive des formes canines.

Les prêtres « man-tien » ne reçoivent que l'initiation du premier degré ; ils ont les mêmes accessoires cultuels que les « Man-ta-pan ».

Les « Man-tien » croient à la survie ; ils nomment les âmes « Hon » et les esprits vitaux « Vê ». Ils célèbrent les mêmes fêtes que les « Man-ta-pan ».

Les « Man-quan-trang ».

En langue annamite, les mots « Man-quan-trang » signifient « man aux pantalons blancs ». C'est sous cette désignation générale que ces « Man » sont connus des tribus voisines.

Les « Thaï » les appellent « Cân-Cao-Khao » ; les « Man » les appellent « Peu-Cao-mien », désignations se traduisant par « hommes aux pantalons blancs ».

Les « Man-quan-trang » se nomment eux-mêmes dans leur dialecte « Kim-Mun » ou « hommes de la montagne », désignation qui est d'ailleurs, comme on l'a vu, commune à toutes les tribus « man ». Dans leurs poésies, ils s'appellent encore « Peu-sing » ou « famille blanche ». Les groupements que l'on rencontre sur la rive droite du Fleuve Rouge, en amont de Lao-Kay, sont encore désignés par les « Thaï » sous le nom de « Xa-Ho » qui signifie « barbares chinois ».

Les « Man-quan-trang » installés au Tonkin sont au nombre d'environ 3,500; leurs principaux groupements se trouvent dans la région de Yen-Binh-Xa, ainsi que dans les régions de Luc-An-chau et Bao-Ha (vallée du Fleuve Rouge) où ils sont connus sous le nom de « Xa-Ho ». On n'en trouve aucun dans les régions montagneuses ni dans les zones-frontières proprement dites; leur centre de gravité est plutôt rapproché du Delta et ils sont en contact avec les « Thaï » d'une manière plus intime qu'avec tous les autres groupes ou tribus. Ce sont les « Man » les mieux acclimatés aux basses altitudes, les premiers « Man » qui se soient adonnés à la culture des rizières irriguées dans tous les terrains laissés disponibles par les « Thaï ».

* * *

Le *dialecte* « Man-quan-trang » se rapproche beaucoup de celui des « Man-lan-ten »; il se transcrit en caractères chinois. Les langues d'échange sont surtout l'annamite et le « thaï ». Les « Xa-Ho » parlent aussi le chinois « kouan-hoa ». Les « Man-quan-trang » ont des chroniques et des poésies où ils apprennent les caractères.

* * *

Le *costume* des hommes est analogue à celui des « Thaï ».

Le costume des femmes se compose : d'une veste à longs pans, d'une

ceinture, d'un pantalon et d'un turban en toile bleue, analogues à ceux des femmes « man-lan-ten », d'un cache-seins en toile blanche très richement brodé.

Dans le costume de fête, le pantalon bleu est remplacé par un pantalon blanc, et on met par-dessus le chignon une sorte de coiffe en bois recouverte d'une étoffe portant des broderies multicolores.

*
* *

Les cases des « Man-quan-trang » sont construites sur pilotis, comme celles des « Thaï ». Elles sont groupées en hameaux d'une dizaine de cases, parfois davantage.

La base de l'alimentation est le riz; les conditions de la vie matérielle et les industries sont à peu près les mêmes que chez les « Thaï ». Les femmes décortiquent le riz en le pilant à la main au moyen de pilons en bambou, et accompagnent leurs mouvements par des chansons rythmées.

*
* *

Comme pour la plupart des autres « Man » les groupements « Man-quan-trang » sont trop dispersés pour avoir une organisation autonome. Les chefs de village ou de hameau sont rattachés administrativement aux « ly-truong thaï » sur les communes desquels ils sont installés.

Les « Man-quan-trang » ne se considèrent que comme usufruitiers des rizières qu'ils cultivent; ils transmettent cet usufruit à leurs héritiers. Quand un chef de famille meurt, l'usufruit est partagé entre les fils, les filles non mariées et les gendres faisant un stage. Le fils aîné a une double part, mais garde sa mère avec lui.

Les « Man-quan-trang » sont très souvent affiliés à des sociétés secrètes. Ils sont assez redoutés de leurs voisins qui leur attribuent un pouvoir magique.

*
* *

On ne doit poser ni alcool, ni riz près d'une femme enceinte, de crainte de provoquer un accouchement prématuré. (Voir plus haut cette croyance répandue chez les « Man-lan-ten ».)

La maison d'une femme en couches est marquée par des fils tendus en travers de la porte. La mère accouche assise sur un petit tabouret. Le garçon reçoit son premier nom à l'âge de 3 mois et son second nom à l'âge de 12 ans. Les filles sont numérotées dans l'ordre de leur naissance.

L'allaitement doit durer quatre ans, mais il est interrompu en cas de nouvelle grossesse.

Les « Man-quan-trang » adoptent souvent des enfants qu'ils prennent

généralement chez les Annamites et parfois chez les « Thaï ». Ces enfants adoptifs sont considérés comme faisant partie de la famille ; ils ont les mêmes droits que les enfants légitimes.

L'avortement n'est pratiqué que très rarement ; quand une jeune fille (ou une veuve) a un enfant, elle le garde avec elle, mais si le père de l'enfant est connu, il doit payer une assez forte amende et il doit deux mois de travail, à titre de compensation, à la famille de la jeune fille.

Les jeunes garçons et les jeunes filles sont élevés ensemble et jouissent d'une grande liberté à la faveur de laquelle se nouent des relations sexuelles assez fréquentes.

Les « Man-quan-trang » se marient le plus souvent entre eux ; les unions avec d'autres « Man » ainsi qu'avec des Annamites ou des « Thaï » sont très rares.

Toutes les formalités préliminaires (propositions, fixation de la dot, comparaison des horoscopes, etc.) sont remplies par un entremetteur qu'on nomme « Cha-ta-mun ».

Le fiancé agréé commence par faire un stage de trois ans dans la maison de ses futurs beaux-parents ; ce stage peut d'ailleurs être racheté par une indemnité. Au cours de ces trois années d'épreuve aucune relation sexuelle ne devrait se nouer entre les deux fiancés ,mais c'est toujours le contraire qui se produit ; dès qu'une grossesse est constatée, le mariage a lieu aussitôt, car aucun des fiancés n'a plus le droit de reprendre sa parole.

Jusqu'au jour où une grossesse se déclare, le jeune homme reste toujours libre de se désister ; si c'est la fiancée qui se dédit, ses parents doivent payer au jeune homme une indemnité proportionnelle aux services rendus par ce dernier.

Les fêtes du mariage durent généralement deux jours ; elles sont l'objet de festins interminables, séparés par des entr'actes au cours desquels se chantent les chansons les plus érotiques et s'exécutent des danses particulièrement lascives.

La première journée se passe dans la maison de la jeune fille ; le « Cha-ta-mun » reçoit les fiancés sur le pas de la porte et leur offre une tasse d'alcool de riz dans laquelle ils boivent l'un après l'autre. Ensuite, prosternations devant l'autel des ancêtres, puis un festin.

La deuxième journée est marquée par des cérémonies semblables qui ont lieu dans la maison du jeune homme. Les danses exécutées ce jour-là sont encore plus suggestives que la veille ; elles représentent les gestes et les attitudes des amoureux.

Le troisième jour, les jeunes mariés reviennent dans la maison de l'épouse où le mariage se consomme officiellement et où ils doivent rester jusqu'à la fin du stage prévu, si ce dernier n'a pas été terminé avant le mariage ; dans

le cas contraire, les époux viennent coucher à partir du quatrième jour dans la maison paternelle du mari où ils doivent dans tous les cas travailler pendant sept ans avant de pouvoir fonder un nouveau foyer.

Mêmes cérémonies funèbres que chez les autres « Man » en ce qui concerne le rappel des âmes; ensuite on ferme les yeux du défunt, on met dans sa bouche une pièce d'argent et on place des couteaux à portée de ses mains pour qu'il puisse se défendre contre les mauvais esprits.

Le prêtre désigne l'endroit favorable à l'inhumation; pour déterminer l'emplacement exact de la tombe, il sacrifie un poulet qu'il jette en l'air après lui avoir coupé la tête, et c'est l'endroit précis où le poulet achève de mourir qui indique l'emplacement désiré; on y creuse une tombe très profonde.

Le cadavre, revêtu de ses plus beaux habits, est mis en bière et accompagné en cortège avec bannières et drapeaux jusqu'au lieu de l'inhumation; au sortir de la maison mortuaire, le fils aîné se prosterne trois fois et chaque fois le cercueil passe sur lui. Sur la tombe, on construit un petit tumulus surmonté d'une cabane en paillote.

Les « Man-quan-trang » ne visitent plus les tombes.

L'incinération totale ou partielle est parfois pratiquée pour les chefs de famille dont les cendres sont placées dans une urne qui est enterrée sur le lieu même de la crémation.

* * *

Les « Man-quan-trang » observent rigoureusement le culte des ancêtres, ils ont surtout une crainte effroyable des esprits qu'ils désignent sous le nom de « muâm ».

Ils honorent les génies du foyer (« piao-muâm ») et un certain nombre de divinités auxquelles ils attribuent la création du monde : Mo-Công-muâm (génie du Tonnerre), Boc-Nhi et sa sœur Sien-Mui (seuls survivants du déluge), B'on-Cu (qui créa le Ciel et la Terre), etc.

L'histoire du déluge est racontée par leurs initiés avec la variante suivante : Boc-Nhi et sa sœur, réfugiés dans une courge énorme, abordèrent aux monts Kouen-Lun et contractèrent mariage (après les incidents de la tortue et du bambou dont il a été question à propos des « Man-lan-ten »). Sien-Mui eut une grossesse qui dura trois ans au bout desquels elles accoucha d'une citrouille dont les graines furent jetées moitié dans la plaine, moitié dans la montagne; c'est de ces graines que sortirent les ancêtres des « Quan-trang ».

Les prêtres « Man-quan-trang » reçoivent trois initiations, comme ceux des « Man-ta-pan »; ils ont les mêmes croyances en ce qui concerne la survie des âmes (« Hôn ») et les esprits vitaux (« Pû »). Ils célèbrent les mêmes fêtes que les « Man-lan-ten ».

Les « Man-quan-trang » ne mangent pas de la viande de chien, bien qu'ils ne semblent pas croire à leur descendance du chien P'an-Hou admise par les autres tribus « man » étudiées plus haut.

***

Le lieutenant-colonel Bonifacy rattache au groupe « man » deux tribus qui ne parlent pas un dialecte « man » :

1° Les « *quân-côc* » qu'on rencontre essaimés dans les provinces de Thai-Nguyen, Bac-Giang et Haï-duong, organisés en communes sur le modèle annamite et habitant des maisons sans pilotis. Leur costume comporte des pantalons courts et une sorte de pagne noir formé de lés d'étoffe ajustés à une ceinture mais non cousus. Ils emploient la bêche à deux (un aide tirant sur une corde fixée à la bêche) et ont des traîneaux à patins de bois traînés par des buffles ;

2° Les « *cao-lan* » (hautes orchidées) établis dans les provinces de Hung-Hoa et Tuyen-quang et qui habitent des maisons sur pilotis. Leur costume en toile bleu foncé est de coupe annamite. La veste des femmes est caractérisée par deux losanges brodés sur les omoplates et par des pièces blanches et rouges sous les bras et sur le devant (ces pièces rappellent les morsures du chien dragon et marquent les endroits où le chien posait ses pattes pendant l'accouplement). La coiffure ne comporte pas de turban ; les cheveux sont noués en chignon et entourés d'un foulard.

Les « Pa-seng ».

Les mots « Pa-seng » sont une altération des mots chinois « pa-sing » qui signifient « huit familles ». Les « Pa-seng » se désignent dans leur dialecte particulier, soit sous le nom de « Pa-hung » qui veut dire également « huit familles », soit sous le nom de « Y-viang-nhe » (coupeurs de bois).

Les « Thaï » et les « Man » les appellent « Pa-seng » ou « Pa-teng »..

Il est à remarquer que les « Pa-seng » ne croient pas appartenir au groupe « man », malgré l'affirmation des autres tribus de ce groupe.

Les « Pa-seng » installés au Tonkin forment de petits groupements ne comprenant au total que quelques centaines d'individus répartis dans les régions de Yen-Binh-Xa, Bac-Quang, Luc-an-châu. Quelques familles vivent dans la région de Bao-lac où on les appelle des « Kouei-tchou », du nom de leur province d'origine.

Bien qu'ils paraissent être les derniers venus, — leur immigration du Kouang-Si au Tonkin ne remontant pas à deux siècles — ils se sont avancés très près de la région du Delta (collines basses) et tendent à s'en rapprocher encore davantage. Ils sont sensiblement inférieurs aux « Man » au point de vue physique et au point de vue intellectuel. Très arriérés, d'un naturel peureux, ils cachent leurs hameaux dans les bois de bambous.

Ils usent d'un dialecte tout à fait particulier qui n'a que de lointaines ressemblances avec les dialectes « man ».

Les « Pa-seng » n'ont presque aucun lettré; ils emploient le « kouan-hoa » comme langue d'échange.

Les hommes sont habillés à la chinoise, en toile bleue. Les femmes ont un costume très caractéristique, comportant de nombreuses broderies d'un dessin analogue à celles des « Man-ta-pan ».

La veste est courte, ouverte et croisée par devant, les deux côtés prolongés par de longues basques maintenues croisées par une ceinture; la jupe, longue, comporte deux parties richement brodées : en haut, plusieurs bandes horizontales formées d'ornements multicolores (carrés, losanges, trèfles) ; en bas, plusieurs bandes de broderies séparées par des bandes unies, en étoffes plus claires. Veste, jupe et jambières sont en toile indigo. La coiffure est formée d'un turban assez volumineux, à bouts brodés pendant sur les épaules.

Les femmes « pa-seng » portent de nombreux bijoux d'argent : colliers,

bagues, bracelets, etc. ; elles ont des boucles d'oreilles formées de très gros anneaux d'argent dépassant souvent 10 centimètres de diamètre ; chaque oreille porte parfois deux et même trois de ces anneaux.

Les cases « pa-seng » sont du modèle décrit à propos des « Man-lan-ten », mais ne comportent pas de partie construite sur pilotis. Elles sont généralement sales et mal tenues. Elles sont éclairées au feu de bambou.

Les « Pa-seng » cultivent les collines de faible altitude couvertes de brousse ou de forêts. (Nous avons vu plus haut qu'ils s'appelaient « coupeurs de bois ».) Leurs cultures sont celles des « Man-lan-ten » (riz de montagne, maïs, etc.) ; ils n'ont pas de rizières irriguées.

Les industries des « Pa-seng » se bornent à la confection des filets qu'ils emploient pour le transport des provisions et des récoltes. Les « Pa-seng » ne tissent pas les étoffes de leurs vêtements ; ils les achètent aux tribus voisines, mais ils les teignent eux-mêmes.

Les groupements « pa-seng » sont rattachés administrativement aux « ly-truong thaï » sur les territoires desquels ils sont établis.

La famille est la véritable cellule sociale ; l'autorité du chef de famille y est presque absolue. Les familles se groupent par deux ou trois, rarement davantage, pour le défrichement et l'exploitation en commun des terrains de culture choisis.

La condition des femmes est particulièrement douce ; elles ne travaillent presque jamais aux champs. Elles sont de mœurs très faciles. Les adultères sont fréquents, mais considérés comme de peu d'importance ; il en est de même des relations entre jeunes filles et jeunes garçons facilitées par l'entière liberté dont ils jouissent.

* * *

La maison d'une femme en couches est signalée par une branche verte attachée au-dessus de la porte.

La femme accouche debout ; l'enfant reste sur le sol jusqu'au moment où il pousse le premier vagissement ; ensuite le cordon est coupé et la mère s'étend sur un lit près duquel on allume du feu.

Le placenta est enfoui dans l'intérieur de la maison. Garçons et filles sont numérotés : le premier garçon est désigné sous le nom de « Lao-ta » (le grand) ; le deuxième « Lao-lo » (le deuxième) ; le troisième « Lao-san »

(le troisième), etc. ; les filles s'appellent « Tao-mo » (la première) ; « Lo-mo » (la deuxième) ; « San-mo » (la troisième), etc.

Les « Pa-seng » n'adoptent pas d'enfants d'autres tribus. Si un étranger pénètre dans la maison d'une femme en couches, il peut être le père adoptif du nouveau-né.

Les « Pa-seng » ne se marient qu'entre eux.

C'est le père de famille qui choisit la fiancée de son fils et qui fait les premières démarches auprès de la famille de la jeune fille.

L'entremetteur (« pa-si ») fait toutes les démarches ultérieures.

Les cérémonies du mariage sont analogues à celles des « Man-quan-trang » et se déroulent le premier jour dans la maison de la fiancé et le deuxième jour dans celle du jeune homme ; elles ne comportent pas les danses érotiques ni les chansons grivoises des « Quan-trang ». Le troisième jour, les nouveaux mariés consomment officiellement le mariage et restent dans la maison du jeune homme.

Les « Pa-seng » peuvent également se marier et s'établir dans la maison de la jeune fille ; dans ce cas, le gendre doit travailler douze ans pour son beau-père, mais il conserve son nom de famille.

Quand un « Pa-seng » vient à mourir, sa femme doit épouser l'aîné de ses beaux-frères non mariés ; un veuf ne peut se remarier avec une de ses belles-sœurs.

La bigamie est autorisée ; la première femme s'appelle « Pai-vo » (grande femme) ; la deuxième « Than-vo » (petite femme). Le divorce et la répudiation sont inconnus.

En principe, les « Pa-seng » incinèrent leurs morts. La crémation est toujours accompagnée de grandes fêtes pour lesquelles les familles n'ont pas toujours l'argent nécessaire ; dans ce cas, on procède à une inhumation provisoire, mais on doit déterrer le mort et le brûler dès que la famille a réuni les ressources suffisantes.

Cette inhumation provisoire se fait très simplement : on creuse une fosse peu profonde à l'endroit indiqué par le prêtre-sorcier, et on place une planche au fond de la fosse ; le cadavre est étendu sur cette planche et avec cinq autres planches on édifie autour du cadavre une sorte de cercueil, et on comble la fosse (1).

Si c'est un chef de famille qui vient à mourir, ses biens sont partagés entre ses fils ; la veuve et les filles non mariées restent dans la maison avec le fils aîné devenu chef de famille.

---

(1) Quelques « Pa-seng » enterrent leurs morts dans la position accroupie (position du fœtus).

Nous avons vu que les «Pa-seng» étaient très arriérés. Leurs prêtres-sorciers (« si-fou ») sont aussi illettrés que les autres « Pa-seng » ; ils se transmettent verbalement les formules magiques d'exorcisme et les traditions.

Le culte des ancêtres est rendu par le chef de famille. L'autel est formé par une étagère recouverte de papier blanc et suspendue à une cloison. Des bâtonnets d'encens, piqués dans des bols pleins de terre, brûlent sur l'autel (en l'honneur des ancêtres) et au-dessous de l'autel (en l'honneur de Ti-chi, seigneur du Ciel et de la Terre).

Les « Pa-seng » ont une grande crainte des esprits malfaisants (« quo ») ; ils honorent Ti-chi, les esprits des ancêtres (« Pu-quo ») et les esprits du foyer.

Ils connaissent la légende du déluge et celle de l'inceste qui s'ensuivit, mais avec la variante suivante : la jeune sœur avait reçu huit haricots d'un génie qui lui avait ordonné d'en manger un chaque année ; les ayant mangés tous à la fois, elle accoucha de huit enfants qui devinrent les souches des « Huit familles », nom conservé par la tribu.

Ils ne connaissent pas la légende du chien P'an-Hou ; toutefois, ils honorent le chien en lui offrant les prémices de la récolte.

Ils ne construisent pas de pagodes et n'ont aucun instrument de musique.

Ils honorent les ancêtres le quinzième jour du premier mois, le quinzième jour du cinquième mois et le vingtième jour du neuvième mois. Ils visitent et nettoient les tombes le troisième jour du troisième mois, comme la plupart des tribus « man ».

CHAPITRE IV

LE GROUPE « MÉO »

CHAPITRE IV

Le Groupe « méo ».

L'appellation « Méo » s'applique à des populations de type bien caractérisé qui habitent les régions les plus élevées du Haut-Tonkin.

Les Chinois appellent les « Méo » : « Miao-tseu », tout en les englobant parfois dans la désignation générale de « Man » (barbares grossiers).

Dans leurs dialectes, les « Méo » se désignent sous le nom de « Mung ».

Au Tonkin, les diverses tribus « méo » forment un total d'environ 40.000 individus, dont les groupements les plus denses se trouvent dans les régions de Dong-Van de Pa-Kha et Muong-Khuong où ils constituent la majorité de la population.

D'autres agglomérations de « Méo » relativement importantes se rencontrent encore vers le Haut-Laos.

Comme les autres groupes étudiés précédemment, les « Méo » ont leur origine dans les régions montagneuses du sud de la Chine d'où ils ont été peu à peu refoulés vers le Sud par la pression et l'expansion chinoises. Il existe encore dans le Yunnan et le Kouei-tcheou de très importants groupements « méo » dont le dénombrement n'a pu être fait, même d'une manière approchée; ces groupements paraissent avoir conservé une certaine indépendance dans les hautes vallées et les montagnes qui forment leur habitat, mais continuent à subir le mouvement de migration qui les pousse vers le Sud.

Les groupements qui se sont établis au Tonkin en suivant les diverses arêtes montagneuses se sont peu à peu répandus le long des frontières Nord et Nord-Ouest jusqu'à la grande chaîne annamitique. Ce mouvement de

migration a revêtu le plus souvent une forme pacifique, mais on signale plusieurs cas d'invasions violentes, notamment dans la région de Dong-Van, au début du XIXe siècle et vers 1860.

Lors de la première de ces invasions, plusieurs milliers de « Méo », marchant en masse de guerre, dévastèrent tout sur leur passage dans le Yunnan méridional et parvinrent jusqu'en territoire annamite (région de Dong-Van) d'où ils chassèrent par la violence les groupements « thaï » et « man » qui y étaient installés.

La deuxième invasion, celle de 1860, dont le souvenir est toujours vivace au cœur de bien des « Thaï », eut encore plus d'envergure que la précédente et s'enfonça très avant dans les territoires annamites depuis Dong-Van et Quan-Ba jusque vers Phu-Yen-Binh, après avoir battu les troupes annamites qui essayaient de l'arrêter, et après avoir répandu la terreur par des atrocités sans nom.

Cette invasion fut refoulée par des troupes venues du Delta et appuyées de nombreux éléphants; ces derniers jetèrent la panique dans les rangs des « Méo » qui se réfugièrent dans les hautes montagnes où ils sont encore installés.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les « Méo » sont venus au Tonkin bien après les « Thaï » et les « Man ». Ils ont soutenu avec ces derniers groupes de nombreuses luttes locales pour la possession des terres de culture, luttes parfois très violentes et prolongées.

Plus forts et plus énergiques que leurs adversaires, ils auraient peut-être réussi à les chasser complètement du Haut-Tonkin s'ils avaient pu s'acclimater aux faibles altitudes, mais nous avons déjà vu au chapitre I que les « Méo » ne pouvaient vivre dans les basses vallées et que leur habitat se trouvait confiné à des hauteurs supérieures à 900 ou 1.000 mètres. Grâce à ce caractère physiologique, « Thaï » et « Man » purent rentrer en possession des terres qui leur avaient été ravies momentanément, et ainsi se fixa l'échelonnement actuel des divers groupes par altitudes successives : « Méo » dans les hautes montagnes, « Man » aux altitudes moyennes, « Thaï » dans les plaines et les basses vallées irriguées.

D'après les quelques lettrés « méo » ou chinois de la région de Muong-Khuong, avec lesquels nous avons eu de très fréquents entretiens, les « Méo » formeraient plus de cinquante tribus différentes, mais ils ne sont représentés au Tonkin que par quelques-unes de ces tribus :

« Méo blancs » (« Peu-Méo ») ;
« Méo noirs » (« Heu-Méo ») ;
« Méo rouges » (« Hong-Méo ») ;
« Méo à fleurs » (« Hoa-Méo ») ;
« Méo-moung-cha ».



46. Jeunes fiancées " Peu-méo " en grand costume.

Ces diverses tribus ont des caractères, des mœurs et des dialectes très peu distincts ; elles se fondent peu à peu les unes dans les autres et ne se différencient guère que par des détails du costume féminin. Nous ne les étudierons donc pas séparément, comme nous l'avons fait pour les tribus des groupes précédents, et nous nous bornerons à signaler au passage les particularités concernant chacune d'elles.

* * *

Les hommes « méo » sont généralement de taille moyenne ou petite, robustes, rablés, aux jambes solides, développées par les longues marches en montagne et le port de lourds fardeaux. Quelques « Méo » sont de grande taille, mais ce ne sont pas les plus résistants. Les femmes sont plus petites que les hommes ; très fraîches et très gracieuses dans leur jeune âge, elles deviennent vite massives et lourdes ; elles ont la poitrine extrêmement développée, mais déformée par leur nombreuse progéniture. La natalité est très forte, la mortalité infantile également.

Les « Méo » ont les cheveux gros et très noirs ; il n'est cependant pas rare de trouver chez eux des individus blonds et même albinos.

Le « Méo », très sobre en temps normal, saisit toutes les occasions de s'enivrer et de faire ripaille. Il contracte souvent des maladies pulmonaires dues à son insouciance et aux mauvaises conditions de son installation.

Il lui est impossible de s'acclimater aux basses altitudes où il tombe malade aussitôt et où il dépérit rapidement.

Les « Méo » qui ont aménagé des rizières irriguées ont exécuté ces travaux le long des hautes vallées de montagne ; encore n'habitent-ils point près de ces cultures, malgré l'altitude relativement élevée de ces dernières ; dès que le travail quotidien est terminé, ils remontent dans leurs villages qui restent toujours établis près des sommets. (Voir photo 428, pl. 43.)

Le « Méo » est d'un caractère gai, très indépendant, courageux et plein de franchise. Très hospitalier, il fait toujours bon accueil à l'étranger qui lui rend visite et qui est en complète sécurité sous son toit.

Les femmes « méo » sont gaies, rieuses, peu farouches, surtout quand elles ont pu être mises en confiance. (On peut voir la photo 128, pl. 43, une femme européenne au milieu d'un groupe de « Méotes » qui font preuve d'une curiosité souvent indiscrète pour tout ce qui concerne les détails du costume et de la coiffure des étrangères d'Occident.)

La condition des femmes « méo » est assez dure ; elles participent aux travaux les plus pénibles.

Les jeunes filles ne brillent pas par excès de vertu, mais le fait est considéré par les « Méo » comme de peu d'importance.

Les jeunes garçons et les jeunes hommes tiennent en grand honneur les exercices d'adresse et de force et rivalisent souvent entre eux dans le transport de lourds fardeaux ou la rapidité de leurs courses en montagne.

Les divers *dialectes* employés par les « Méo » sont monosyllabiques. Comme chez les « Man-ta-pan » le qualificatif se place avant le nom, le sujet avant le verbe, le complément direct après le complément indirect.

Il est vraisemblable que dans leur pays d'origine, chacune des tribus « Méo » usait d'un dialecte particulier; pour les tribus installées au Tonkin et qui sont très mélangées entre elles, les dialectes, qui ne sont fixés par aucune écriture, semblent se fondre par régions et être employés dans chacune de ces régions par toutes les tribus « méo » qui l'habitent.

Presque tous les « Méo » emploient le « kouan-hoa » comme langue d'échange. Les lettrés sont très rares. Ceux qui connaissent quelques caractères les prononcent à la chinoise. Les « Méo » commencent à envoyer leurs enfants dans les écoles qui fonctionnent dans nos postes-frontières de haute altitude. Pour leurs relations avec les autorités et l'établissement de leurs rares correspondances, ils ont recours à l'intermédiaire d'un lettré chinois.

Les « Méo » n'ont aucune littérature écrite, mais ils connaissent des récits, des prières et quelques chansons qu'ils chantent d'un ton monotone et triste. Ils font preuve de peu d'imagination, de naïveté et parfois de trivialité, car ils célèbrent surtout les joies matérielles de l'existence, la table et l'amour, seuls plaisirs de leur race dont le sort est par ailleurs si dur. Ci-après, deux extraits de chants « méo », empruntés à l'ouvrage de P. Marabail (*op. cit.*, p. 296 et 298) :

1° *Chanson d'amour.*

LE JEUNE HOMME. — On ne naît qu'une fois. De même que l'abeille et le papillon vont chercher au loin des fleurs, de même les créatures humaines sont obligées de faire de longs trajets pour trouver les êtres avec qui elles doivent s'unir. Nous deux, également, nous sommes de villages différents et nous allons cependant nous marier. C'est le Ciel qui l'a voulu ainsi, lui qui est juste et qui ne se trompe jamais.

LA JEUNE FILLE. — Non, nous sommes comme le roseau et le prunier qui sont séparés par de longs intervalles: il ne faut pas plaisanter ainsi. Mais puisque vous me citez l'exemple des abeilles, nous n'avons qu'à le suivre. Attendez-moi donc ce soir à l'entrée de la nuit et je prendrai soin de ne pas manquer au rendez-vous.

2° *Prière.*

Puissions-nous avoir une récolte abondante de maïs! Que le vent souffle avec mesure et que la pluie tombe avec régularité! Alors plus d'une centaine de plantes donneront de riches moissons. Les mandarins auront ainsi à diriger une population tranquille. Que ces souhaits se réalisent à la lettre! Battons le tambour pour fêter l'automne.

* * *

Le *costume* des hommes ne varie guère d'une tribu à l'autre (voir la photo 204, pl. 38, où figurent des représentants des diverses tribus « méo » du Haut-Tonkin) ; il comprend une veste qui se boutonne



37. Jeune fille " Hoa-méo "



346. Jeune fille " Hoa-méo " portant de l'eau dans deux tiges de bambous accolées.

généralement devant l'épaule droite ainsi que sur le côté, et qui descend jusqu'au-dessous des hanches, un pantalon long tombant jusqu'aux pieds et retenu par une ceinture, un turban de grosseur variable et enroulé d'une façon quelconque.

Chez les tribus qui sont en contact immédiat avec des Chinois, le costume masculin se rapproche du costume chinois, la veste se boutonnant sur le devant au moyen d'un nombre variable de ganses et de boutons et le turban étant parfois remplacé par une petite calotte.

Les « Méo » vont généralement pieds nus; quelques-uns portent des sandales à semelle de fibre de rotin ou de bambou, ou bien la babouche chinoise à ample tige de toile. Pour l'hiver les « Méo » aisés portent une veste et une sorte de pagne ouatés.

Les « Méo » rasent leurs cheveux autour de la tête, sur une largeur de 3 à 4 centimètres; les cheveux restants, tressés ou non, sont renfermés dans le turban. Il n'est d'ailleurs pas rare de rencontrer un « Méo » nu-tête.

Beaucoup d'hommes « méo » portent des bijoux: bagues, bracelets ou colliers en argent, en cuivre, parfois en fer.

Le deuil est marqué par le port du turban blanc. (Photos 198 et 199, pl. 42.)

Le costume des femmes « méo » présente des particularités assez remarquables dans les diverses tribus; il dépasse même, chez les « Peu-Méo », le costume des « Man-ta-pan » pour la magnificence des broderies et la vivacité des couleurs.

Sauf chez les « Méo-moung-cha », la coupe des vêtements féminins est à peu près uniforme. tant pour les vêtements de travail que pour les costumes de cérémonie.

Les femmes « Peu-méo », que les Français appellent communément « Méotes à col marin » portent un costume de travail formé des pièces suivantes (photo 103, pl. 39) :

Un corsage blanc, ample, descendant jusqu'à la taille où il est serré avec la jupe, dans une large ceinture; ce corsage se croise très bas sur le devant, laissant à découvert une bonne partie de la poitrine et donnant à l'ensemble du vêtement l'aspect d'un col marin très largement échancré; ce col, ainsi que le bas des manches est bordé d'une bande d'étoffe de couleur, de largeur variable (bleue ou rouge) ;

Une jupe blanche, descendant jusqu'au-dessus du mollet, et serrée à la taille par la ceinture dont il a été question ci-dessus; cette jupe, très ample, est du genre « plissé-soleil »; pendant la marche, au cours de laquelle les femmes « méo » roulent fortement sur les hanches, les plis de la jupe s'accumulent tantôt à droite, tantôt à gauche, suivant les mouvements des jambes et du torse;

Un tablier, en toile bleue, simplement fixé autour de la taille par un

cordon ; un turban assez volumineux, en toile bleue, mais dont le tour extérieur est souvent formé d'une bande d'étoffe à carrés blancs et bleus.

En tenue de travail, les femmes « méo » ont les jambes et les pieds nus ; le costume « habillé » comporte des jambières en toile blanche, roulées des chevilles aux genoux, d'une manière souvent si volumineuse qu'elles constituent une véritable gêne pour la marche. (Photos 46, pl. 35 ; 105, pl. 39 ; 156 et 157, pl. 40 ; 419, pl. 39.)

Le costume de cérémonie des femmes « peu-méo » est un des plus richement brodés que nous connaissions. (La photo 46, pl. 35, en donne une idée, bien que cette photo en noir ne puisse représenter le fouillis des broderies multicolores, d'un travail si minutieux et si soigné et aux couleurs très vives, rouges, bleues, vertes, jaunes).

Ici, la veste qui est en étoffe bleu clair ou bleu foncé n'a plus la forme en col marin décrite ci-dessus ; elle se boutonne sur le côté droit, et est munie d'un col droit, fermé aux trois quarts et raide de broderies ; les bas des manches portent plusieurs bandes circulaires, blanches, rouges, bleues et vertes, sans broderies.

La jupe, en étoffe très fine, bleu clair ou bleu foncé, est plissée de mille plis ; le bas très orné de dessins (obtenus par impression d'après le procédé déjà indiqué pour les « Man-tien »), la bande inférieure comportant une série de rectangles rouges ou verts, encadrés de blanc.

Les parties les plus brodées du costume de gala sont les tabliers, les ceintures et la coiffure. Les tabliers se portent au nombre de deux ou trois, superposés et suspendus au cou par des cordonnets en soie tressée ; la partie inférieure est simple et se porte retroussée sur le côté, de manière à découvrir le bas de la jupe ; la partie supérieure est bordée d'une large bande de broderies et porte au centre un grand carré brodé où toute la fantaisie artistique des femmes « peu-méo » se donne libre carrière. D'ailleurs, toutes ces broderies sont d'une finesse et d'une régularité (rosaces, carrés et losanges ajourés, fleurs, etc.) que bien des brodeuses européennes pourraient envier.

De même que les tabliers, les ceintures sont multiples et superposées ; d'abord la large ceinture formée de bandes bleues, blanches, vertes et rouges, qui sert à serrer l'ensemble du costume (veste, jupe et tabliers) et par-dessus laquelle se placent jusqu'à cinq ou six ceintures très finement brodées, dont les extrémités qui pendent derrière la jupe se terminent par des pompons en soies multicolores.

Le turban de gala des femmes « peu-méo » est un véritable monument qui est préparé à l'avance et qui se place d'un seul coup par-dessus le turban ordinaire ; la partie supérieure est formée d'une sorte de calotte et d'un large bandeau circulaire rouge portant de superbes rosaces brodées ; de ce bandeau se détachent une dizaine de pièces d'étoffe rectangulaires, régulièrement disposées autour de la coiffure, portant les broderies les plus fines du costume et terminées par sept ou huit cordonnets sur lesquels sont enfilées des

perles et des verroteries de couleur. Le costume est complété par les grandes jambières blanches, en toile roulée, dont nous avons parlé plus haut. (Voir également les photos 105, pl. 39; 424, pl. 37.)

Le costume de travail des femmes « hoa-méo » est à peu près semblable à celui des « Peu-Méo », sauf que le corsage n'a pas la forme « col marin ». (Le costume de fête des « Hoa-Méo » est représenté par la photo 37, pl. 36.) La veste est boutonnée sur le côté droit; le col et la bordure du devant de la veste sont garnis de broderies multicolores; les manches, longues, portent du coude au poignet, plusieurs bandes circulaires de couleurs très vives (rouge, blanc, bleu, vert) séparées par d'autres bandes très finement brodées.

La jupe est du modèle « plissé-soleil » et blanche jusqu'au-dessous des hanches; les dessins qui ornent le bas de la jupe sont obtenus par le procédé déjà indiqué de l'impression. Le turban est assez volumineux, en toile bleue; Il ne comporte pas la juxtaposition de l'énorme coiffure « peu-méo », les grandes boucles d'oreille, caractéristiques des « Hoa-Méo », s'opposant à l'adjonction d'une pareille coiffure. La grosse jambière roulée, en toile blanche, est souvent portée par les femmes « hoa-méo » (photo 419, pl. 39), comme d'ailleurs par toutes les femmes des diverses tribus du groupe.

Le costume des femmes « moung-cha-méo » est très différent des costumes précédemment décrits (Voir photo 52, pl. 14.)

Le corsage bleu foncé, très simple et très ample, largement échancré au col, descend jusqu'au-dessous de la ceinture et se boutonne par devant au moyen de deux ou trois ganses et boutons; les manches sont formées de trois larges bandes circulaires, deux en toile bleu foncé, la bande centrale bleu clair; le bas des manches est formé d'un parement bleu clair garni de petites lignes de broderies blanches.

Contre l'épaule, le haut de la manche porte d'abord une bande circulaire rouge, de 3 à 4 centimètres de largeur, suivie par une bande verte plus large, garnie de broderies (rosaces variées et lignes blanches).

La bordure de la veste est munie d'étroites bandes brodées.

La jupe est longue, elle descend jusqu'aux chevilles; la partie centrale, à hauteur des cuisses, porte plusieurs bandes horizontales (bleues, rouges, blanches et vertes) garnies également de broderies. Le tablier, bleu foncé, couvre le devant de la jupe.

La ceinture est très simple, souvent de couleur rouge ou verte, simplement nouée autour de la taille, avec deux petits bouts qui dépassent et pendent sur le devant.

La coiffure des femmes « moung-cha-méo » ne comporte pas de turban; les cheveux sont roulés derrière la tête en un petit chignon fixé par un peigne en bois.

Les femmes « méo » portent à peu près les mêmes bijoux que les femmes des autres groupes; cependant quelques-uns de ces bijoux sont des plus caractéristiques; ainsi les femmes « peu-méo », en dehors des bagues et colliers en argent du modèle général, portent des boucles d'oreilles de forme spéciale: un anneau d'argent, pendu au lobe de l'oreille par un crochet. retient cinq ou six fines chaînettes d'argent descendant jusque sur l'épaule et portant chacune de petites plaquettes d'argent où sont figurés en « repoussé », des motifs d'ornementation.

Les boucles d'oreilles des « Hoa-Méo » sont encore plus caractéristiques (photo 346, pl. 36; photo 37, pl. 36) ; elles se composent de deux longues branches en argent, en forme de point d'interrogation, l'une des extrémités est prise dans le turban sur le derrière de la tête, l'autre extrémité, munie d'un bouton terminal, traverse le lobe de l'oreille (photo 346) ou est rattachée à ce lobe au moyen d'un crochet ou d'un anneau (photo 37). Parfois les femmes « hoa-méo » portent ces boucles d'oreilles pendantes sur la poitrine, ce qui doit être un véritable supplice pour les lobes tiraillés par un poids aussi élevé (photo 107, pl. 39).

Dans la description des costumes, nous n'avons parlé que des turbans de travail et de grande cérémonie. Il existe encore des turbans intermédiaires entre ces deux catégories et dont les photos 105, pl. 39; 156 et 157, pl. 40; 424, pl. 37, représentent des spécimens variés: turbans bleus, turbans mélangés bleu et blanc, turbans bleus au-dessus desquels sont serrés des turbans blancs plus larges, turbans à carreaux blancs et bleus, turbans à cornes, etc. Il n'y a donc pas de modèle de turban invariable et quelque latitude est laissée aux femmes « méo » pour l'arrangement de leur coiffure, sauf en ce qui concerne les turbans de grande cérémonie. Les femmes « méo » vont parfois nu-tête, les cheveux roulés en un gros tore au-dessus de la tête (photo 103, pl. 39, femme de gauche), ou simplement ramenés en arrière et réunis en chignon. Les cheveux sont rasés, sur une largeur de 3 à 4 centimètres autour de la tête, à l'endroit où se place le turban.

Beaucoup d'hommes et de femmes « méo » portent un grand chapeau en fibre de rotin tressée, de forme tronconique (photo 107, pl. 39; photo 198, pl. 42), d'un modèle analogue à celui des « Man », mais un peu plus grossier et ne comportant pas la petite calotte sphérique de ce dernier.

* * *

Les *habitations* « méo » sont de forme générale rectangulaire; les murs sont rarement en maçonnerie (maisons riches), le plus souvent en pisé ou en torchis ou même simplement en planches grossières.

Le pisé se fait de deux manières: la terre mouillée et pétrie est façonnée,



165. Groupe de Jeunes filles " Peu-méo ".



424. Vieillard "Peu-méo" et six de ses petites-filles.

au moyen d'un moule, en parallélipipèdes qu'on fait sécher au soleil et qu'on superpose ensuite, sur deux ou trois rangs d'épaisseur, de manière à former le mur; dans le second système on dispose deux grandes planches dont l'écartement correspond à l'épaisseur qu'on veut donner au mur, on tasse entre ces planches la terre légèrement humide, en la damant à l'aide de gros rondins; on déplace ensuite les planches, au fur et à mesure que le mur s'élève, et en les soutenant au moyen de traverses mobiles fichées dans le mur. La charpente, formée de rondins grossièrement équarris, supporte une toiture à deux pans, généralement en paillotte et rarement en tuiles. La toiture déborde largement le mur, de manière à mieux protéger ce dernier contre la pluie.

L'intérieur de la case est divisé en plusieurs compartiments : au centre, la pièce d'honneur, où on reçoit les étrangers et où se trouve l'autel des ancêtres; de part et d'autre de cette pièce d'honneur, la cuisine et les chambres où couchent les habitants.

Ces divers compartiments sont séparés par de simples cloisons en torchis, en planches ou en bambous écrasés.

La pièce d'honneur comporte le plus souvent un grand lit de camp où couchent les visiteurs; en temps normal, cette pièce est très encombrée; on y entasse les instruments aratoires, les bâts et les harnachements; les récoltes y sont placées dans de grandes hottes posées sur le sol ou reposant sur des rondins horizontaux; on y trouve le plus souvent une table, des bancs et des coffres.

Les chambres à coucher sont pourvues de lits de camp en bois et de coffres où sont renfermés les bijoux et les vêtements. Les personnes aisées ont en outre des nattes, des couvertures et même des coussins.

Au centre de la cuisine se trouve placé le fourneau constitué par un bâtis en pisé ou en grosses pierres. Il n'y a ni cheminée ni pare-étincelles, la fumée se répand librement dans toute la pièce et dans toute la maison et s'échappe par les intervalles entre le haut des murs et la toiture. Le fourneau est parfois remplacé ou complété par un gros trépied en fer. Les ustensiles de cuisine se bornent le plus souvent aux grandes bassines de fer en forme de calotte sphérique, dont il a été parlé à propos des groupes précédents, dont la taille est proportionnée à la richesse du propriétaire et au nombre d'invités qu'il peut recevoir; ces bassines placées à même sur le fourneau ou sur le trépied servent indifféremment à préparer les aliments des hommes et la nourriture des animaux. Les ustensiles de table se composent de plateaux en cuivre ou en bois, de bols, théières et tasses en porcelaine chinoise et de cuillers en bois. Les « Méo » utilisent en outre des jarres en poterie et des seaux en bois.

Les cases « méo » ne brillent guère par la propreté; la poussière et les immondices s'accumulent sur tous les objets qui ne sont presque jamais

nettoyés, même les ustensiles de table ; aussi l'Européen que les circonstances amènent à gîter dans une case « méo » doit-il procéder à un sérieux nettoyage, au grand étonnement des habitants de la maison.

Les animaux domestiques (porcs, chèvres, buffles, bœufs) sont parqués dans une construction séparée de la maison, fermée par de gros rondins et dont le sol est un peu surélevé au moyen de rondins horizontaux. (Photo 116, pl. 27.) Naturellement ce parc à bestiaux n'est pas plus nettoyé que l'intérieur de la maison, de sorte que le purin et les excréments finissent par former des mares nauséabondes qu'il faut traverser péniblement pour accéder à la maison.

Les « Méo » ont d'excellents petits chevaux (taille moyenne : 1m20 environ, comme les chevaux chinois ou tonkinois) solides, sobres, très adroits et qui ont le pied très sûr. Ces chevaux ne sont jamais pansés, on les nourrit avec un peu d'herbe (herbe spéciale appelée « ma-tsao » ou herbe à chevaux), des feuilles de bambous et quelques poignées de maïs ; ils sont généralement attachés sous un petit appentis adossé à la maison.

Les « Méo » ont une race spéciale de chiens blancs, à poils mi-longs soyeux et très serrés.

La volaille (poules, pintades, canards, etc.) rôde en liberté pendant le jour autour de la maison et couche dans un poulailler placé généralement au-dessus ou près de l'écurie. Les chats-tigres, qui sont nombreux dans les montagnes du Haut-Tonkin, font de fréquentes hécatombes dans les volailles des « Méo ».

Etant donné l'esprit d'indépendance des « Méo », ceux-ci vivent le plus souvent à l'écart, par groupes de cinq ou six cases, et ne forment que très rarement des agglomérations importantes. Cependant, dans la région de Pha-Long—Pa-Kha où le groupe « méo » forme la majorité de la population, existent plusieurs villages « méo » comptant chacun de vingt à trente cases. Quoi qu'il en soit, le village « méo » est toujours perché tout près des sommets des montagnes, au pied des rochers ; de pénibles sentiers muletiers à pentes très raides permettent d'accéder à ces villages ; encore la marche à pied est-elle infiniment préférable à la marche à cheval.

(Des maisons « méo » figurent sur les photos suivantes : 346, pl. 36 ; 347, pl. 41 ; 445, pl. 38 ; 135, pl. 43. Ces trois dernières représentent des villages.)

Dans les hameaux et villages « méo », les maisons sont construites au gré des habitants, sans souci d'alignement ni de rues, les parcs à bestiaux voisinant avec les maisons d'habitation. Malgré le grand air et le soleil qui baignent les villages « méo », les conditions hygiéniques y sont assez précaires, surtout pendant l'hiver où la température descend fréquemment

au-dessous de zéro; les « Méo » passent les journées et les nuits d'hiver accroupis ou couchés autour du foyer de la cuisine, et négligent de se couvrir quand ils sortent; on comprend que dans ces conditions, les affections pulmonaires dont il a été déjà parlé soient des plus fréquentes et qu'elles exercent de véritables ravages chez les vieillards et chez les jeunes enfants.

La petite vérole sévit fréquemment chez les « Méo », mais ces derniers, comme tous les peuples primitifs qui ne sont pas intoxiqués par l'abus ancestral des médicaments, réagissent merveilleusement aux médications les plus simples. En 1911, une grave épidémie de variole ravageait un très gros village de la région de Pha-Long causant cinq ou six décès quotidiens. Tous les habitants furent vaccinés le même jour, vieillards et enfants, personnes bien portantes ou déjà atteintes; à partir de ce moment, aucun nouveau décès ne fut constaté.

Les « Méo » apprécient d'une manière toute spéciale les soins éclairés et gratuits que leur donnent, au cours de leurs tournées, les médecins français de l'assistance médicale indigène.

* * *

Le maïs constitue la base de l'*alimentation* des « Méo »; il est bouilli, ou cuit à l'étuvée, ou grillé, ou réduit en farine pour être consommé sous forme de gâteaux. Les « Méo » cultivent aussi le riz de montagne, mais comme les « Man » ils viennent de plus en plus à la culture des rizières irriguées permanentes, dont le travail est plus facile et plus rémunérateur; dans ce but ils se sont approprié le plus de terrains favorables possible, fonds de vallées ou flancs de coteaux sur lesquels l'eau peut être amenée par une canalisation simple, et ont aménagé ces terrains en rizières étagées où ils cultivent parfois successivement le riz et l'opium. (Voir les photos 135 et 428, pl. 43, représentant des rizières après la récolte et pendant l'irrigation, et la photo 184, pl. 41, qui montre une grande rizière utilisée pour la culture de l'opium, cette dernière photo prise le 31 mars 1912.)

En dehors du maïs et du riz, les « Méo » mangent du sarrasin et beaucoup de légumes qu'ils font cuire à l'eau avec un peu de sel: pommes de terre, haricots, pois, fèves, concombres, navets, aubergines, citrouilles, etc. L'usage de la viande (volailles, gibiers, animaux domestiques) est réservé pour les cérémonies et les banquets dont les « Méo » ne manquent pas de provoquer toutes les occasions. Il n'est jamais mangé de viande de cheval.

Le « Méo » boit habituellement de l'eau, mais il sait fabriquer de l'alcool de grains (distillé ou fermenté) qu'il boit souvent sans la moindre modération.

Il fume le tabac dans la pipe à eau en bambou ou dans la longue pipe à

petit fourneau et à bout de porcelaine, d'un modèle analogue à la pipe « man ».

Il fume l'opium de façon très modérée. Les gros fumeurs d'opium sont rares chez les « Méo » du Haut-Tonkin.

Il cultive parfois le haschisch, mais n'en fait pas usage.

Les « Méo » sont, avant tout, agriculteurs et ils cultivent sur leurs montagnes les diverses céréales et les légumes énumérés plus haut. Ils utilisent dans ce but toutes les parcelles de terre végétale, même les plus minuscules, flancs de coteaux, cuvettes, creux de rochers.

Le maïs est semé au quatrième mois et est réparti sur toutes ces parcelles cultivables, souvent par touffes de deux ou trois pieds; la terre est grattée très légèrement, à la charrue ou à la houe; elle reçoit un peu de fumier à l'endroit exact où on déposera la graine. La récolte se fait vers le huitième mois; il n'est pas rare de voir les terrains cultivés en maïs — comme on l'a vu ci-dessus pour certaines rizières irriguées — se transformer en terres à opium, ce dernier étant semé vers le neuvième mois, après que la terre a été mélangée avec un peu de cendre. La récolte d'opium se fait au troisième mois et la terre est de nouveau affectée à la culture du maïs ou du sorgho. Le sarrasin produit généralement deux récoltes par an.

Les « Méo » cultivent aussi le chanvre auquel ils consacrent leurs meilleures terres (fonds de cirques ou de vallées). Le chanvre est semé au quatrième mois et récolté au septième.

Les « Méo » sont un peu apiculteurs; ils ont souvent des ruches dont le miel est utilisé à la confection de gâteaux.

Ils cultivent leurs nombreux légumes soit dans des jardinets aménagés à proximité de leurs cases, soit dans leurs terres à maïs en même temps que ce dernier.

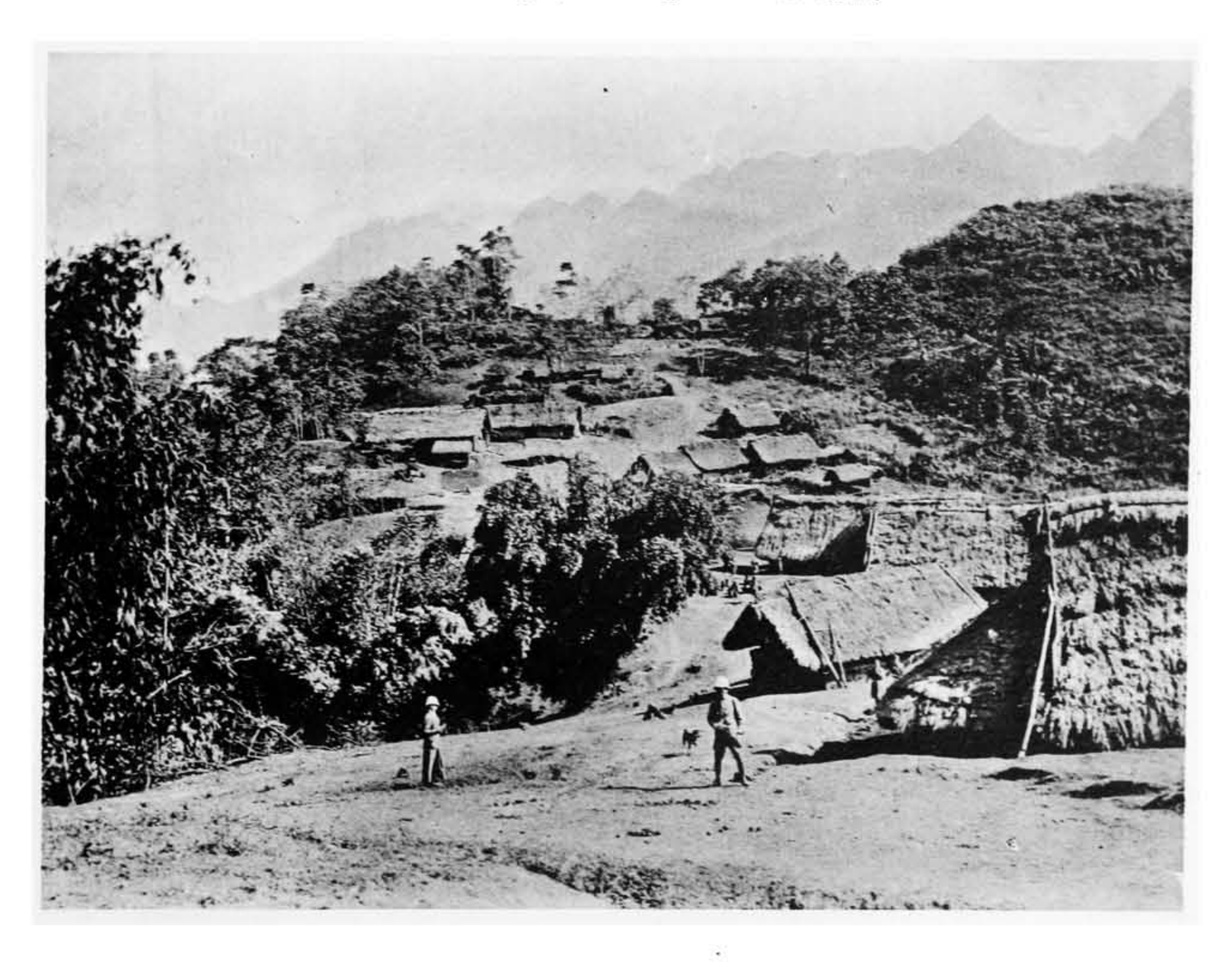
Leurs instruments aratoires consistent en charrues d'un modèle primitif avec soc en fer, et quelques houes. Pour la récolte, on utilise de grandes faucilles et des serpes.

Les transports des récoltes s'effectuent à dos de cheval, mais le plus souvent à dos d'homme... ou de femme. A cet effet les « Méo » de tout sexe ont des hottes qu'ils portent sur le dos maintenues aux épaules par deux courroies. (Photo 157, pl. 40; photo 107, pl. 39.) Cette manière de porter les fardeaux s'applique aussi au transport des petits enfants que les femmes « méo » placent sur leur dos, enfermés dans une sorte de sac retenu aux épaules par deux bretelles. (Photos 103 et 419, pl. 39.) Il en est de même pour le transport de l'eau qui s'effectue au moyen de tiges de gros bambous femelles, souvent accouplées par deux, dont on a percé les nœuds intérieurs, sauf le nœud du bas. (Photo 346, pl. 36.)

* * *



204. Groupe de Notables méo - "Siao-phay" (chefs de villages) de la région de PHA-LONG.



445. Village Méo - Région de PHA-LONG.

Comme les autres groupes, les « Méo » fabriquent à peu près tous les objets qu'ils utilisent. On trouve chez eux des forgerons qui fabriquent les instruments agricoles en fer (charrues, houes, serpes, faucilles), des orfèvres pour les bijoux d'argent, de cuivre ou de fer.

Chaque « Méo » est plus ou moins vannier, et dans toutes les maisons on fabrique les hottes, en fibre de rotin ou de bambou, dont chaque membre de la famille possède un spécimen d'une taille correspondante à sa force.

Les vêtements sont également confectionnés à la maison. Le chanvre est récolté dans le fond des cirques et des vallées, roué et teillé avec de gros peignes en bois; il est ensuite filé à la main par les femmes, puis enroulé autour d'un cadre à branches horizontales, pivotant au-dessus d'un trépied (photo 128, pl. 43), ensuite il est remis en bobines et tissé au moyen de métiers primitifs, assez analogues aux métiers que l'on rencontre encore dans les coins reculés de la France. (La maison au premier plan à gauche de la photo 347, pl. 41, laisse voir en partie un de ces métiers.) Les vêtements sont souvent confectionnés en blanc, avec la toile brute ainsi obtenue; la teinture des étoffes en indigo, rouge ou vert se fait d'ailleurs par les procédés déjà indiqués pour les autres groupes; nous avons déjà mentionné que les « Méo » employaient également le procédé d'impression à la cire décrit au sujet des « Man-tien ».

La culture et le traitement du chanvre étant pénibles et compliqués, les « Méo » adoptent peu à peu l'usage des étoffes de coton qu'ils achètent dans les marchés aux indigènes des autres groupes; les femmes achètent également aux marchands chinois les aiguilles, fils et soies multicolores, verroteries, etc., employés pour les broderies.

L'art de la broderie, dont quelques-unes de nos photos permettent de se faire une idée, est poussé à un degré de perfection qu'on ne s'attendrait pas à trouver dans ces tribus, qui, par ailleurs, sont plutôt primitives. Les jeunes filles sont exercées de bonne heure dans cet art délicat, et elles préparent elles-mêmes toutes les pièces si richement ornées de leur costume de mariage.

Les « Méo » fabriquent l'alcool de riz ou de maïs, soit par fermentation, soit par distillation. Pour ce dernier procédé, ils utilisent des alambics du modèle déjà décrit.

Les « Méo » du secteur de Than-Thuy font un important commerce de bois de cercueil, bois fossiles devenus imputrescibles et qui sont très recherchés des Chinois pour la confection des cercueils.

Les armuriers « méo » construisent des fusils à canon très long d'un modèle analogue à celui des « Man ». Les « Méo » savent fabriquer la poudre; ils la portent dans une petite poire en corne suspendue au cou par un cordon sur lequel sont enfilées des verroteries de couleurs. Ils sont adroits

et hardis chasseurs ; ils ne craignent pas d'affronter avec leurs armes rudimentaires la panthère et l'ours. Ceux d'entre eux qui sont enrôlés dans le corps de partisans chargé de la surveillance de la frontière, et qui, par suite, sont armés d'un fusil modèle 1874, se montrent d'une adresse remarquable à la chasse aux fauves, ne tirant qu'à coup sûr en vue d'économiser leurs précieuses munitions. (Il nous est arrivé de payer à des partisans « méo » des sommes relativement élevées pour la destruction d'animaux nuisibles, à raison de 10 piastres de prime pour chaque panthère tuée.)

Les « Méo » ne sont pas pêcheurs, le poisson étant assez rare dans le cours supérieur des torrents de montagne. Ils mangent néanmoins du poisson (frais ou sec) quand ils en ont l'occasion.

Ils fabriquent un instrument de musique d'un modèle tout à fait spécial nommé « sen », sorte de flûte de Pan, formée d'un tuyau très renflé à sa partie inférieure ; dans cette partie renflée sont encastrés six à huit tubes de longueur variée, en roseaux, percés de trous et placés perpendiculairement au grand tuyau. Le joueur obtient des sons continus par aspirations et expirations successives ; la gamme est assez étendue, elle fournit de douze à seize notes et des accords nombreux. Le joueur de « sen » danse en jouant. (Voir photo 155, pl. 50.) Le « sen » des « Méo » ressemble beaucoup au « ken » laotien.

Les « Méo » fabriquent aussi des tambourins, des cymbales en cuivre, une sorte de cornemuse au son nasillard actionnée par une outre en peau de dimension volumineuse et une petite guitare à long manche formée d'une écaille de tortue recouverte d'une peau de serpent tendue.

* * *

Dans leur berceau d'origine, les « Méo » étaient sans nul doute formés en groupements placés sous les ordres de chefs de leur race et conservant une certaine indépendance à l'égard des autorités chinoises voisines. En ce qui concerne les tribus ayant immigré au Tonkin, elles ont dû se placer peu à peu sous l'autorité des fonctionnaires indigènes locaux et des commandants de secteurs, de cercles ou de provinces.

Selon l'importance de leurs groupements, ces tribus sont formées en communes (région de Dong-Van) placées sous les ordres d'un « toung-tcha » (correspondant au « ly-truong thaï ») en relations directes avec les chefs de canton (« quan-châu ») ou avec les commandants de secteurs. Ces communes se subdivisent en quartiers commandés par un « ping-t'éou » qui a sous ses ordres un certain nombre de « siao-phay », ces derniers ayant généralement autorité sur les groupes de hameaux ou de villages construits dans la même vallée ou sur le même versant d'une chaîne de montagnes.



103. Femmes " Peu-méo".



105. Femmes " Peu-méo ".



107. Marché " Méo ".



419. Femme " Hoa-méo " (Pa-Kha).

Dans les régions où la population « méo » est trop clairsemée pour former une commune distincte, les « Méo » n'ont que des « siao-phay » et parfois un « ping-t'éou » placés administrativement sous l'autorité des « pho-ly » ou des « ly-truong » de race « thaï ».

Il convient de signaler d'ailleurs la répugnance avec laquelle les « Méo » acceptent d'être subordonnés à des chefs « thaï », bien que cette subordination soit des plus légères et ne s'applique qu'à de rares actes de la vie courante : paiement des impôts, fournitures de corvées, etc. Il ne faut voir dans cette répugnance qu'une manifestation de l'esprit d'indépendance dont les « Méo » sont si profondément imbus.

Dans d'autres communes, par contre (Pha-Long, etc.), les « ly-truong » sont de race « méo » et ils ont le commandement administratif sur les groupements « thaï » et « man » stationnés sur le territoire de ces communes.

Il n'existe pas au Tonkin de chef « méo » supérieur au « ly-truong ». Cependant la légende conserve le souvenir d'un personnage du nom de Sioung, se disant le « Roi des Méo » et qui se serait établi dans la région de Yen-Minh vers 1860, époque correspondant à la deuxième invasion violente des « Méo », signalée au début de ce chapitre.

Ce roi Sioung se serait montré des plus sanguinaires dans la lutte qu'il soutint pendant une dizaine d'années contre les « Thaï » des régions de Quan-Ba, Yen-Minh et Dong-Van, et aurait été tué par des sbires à la solde de son beau-père (1).

Il existe encore de nos jours, dans la région chinoise contiguë au secteur de Than-Thuy, un personnage appelé improprement « Roi des Méo » et qui n'est autre qu'un chef « méo » investi par le gouvernement chinois de fonctions d'administrateur, avec le titre de « t'ou-sseu » (administrateur en pays barbare). Ce personnage a conservé une certaine influence morale sur les régions tonkinoises limitrophes, mais n'exerce naturellement aucune action administrative sur ces populations.

Les « Méo » installés au Tonkin sont soumis aux lois annamites et justiciables des divers tribunaux indigènes ou européens. La plupart de leurs différends sont réglés sur place, d'après les coutumes particulières à chaque tribu ; quand il n'y a vraiment pas moyen d'arranger l'affaire, la cause est portée devant les juridictions supérieures.

---

(1) Il convient de signaler aussi un mouvement d'insurrection fomenté en 1911 parmi les « Méo » du Dong-Quang par un chef qui prit le nom de Sioung. Cette tentative fut rapidement réprimée.

Pendant la guerre 1914-1918, un soulèvement des « Méo » du Haut-Laos provoqua l'envoi d'une colonne expéditionnaire qui rétablit le calme.

Les « Méo » redoutent beaucoup les tribunaux européens, non pas tant à cause de la sévérité des peines édictées, mais parce que ces tribunaux siègent le plus souvent dans des villes situées à faible altitude, où le « Méo » ne peut pas vivre. Il nous est arrivé très fréquemment d'avoir à juger des « Méo » dont l'importance des délits dépassait notre compétence ; à l'annonce de leur envoi devant le tribunal du résident de Lao-Kay (altitude : 90 mètres) les coupables se jetaient à nos pieds en disant : « Tue-moi tout de suite, car si tu m'envoies à Lao-Kay, je suis sûr d'y mourir. »

* * *

La famille « méo » n'est pas unie par des liens aussi solides que dans les familles des autres groupes. Ici encore, on retrouve une nouvelle manifestation de l'esprit d'indépendance des « Méo » qui n'acceptent aucune contrainte, même celle de l'autorité paternelle quand celle-ci devient trop gênante. Garçons et filles sont élevés au hasard, sans contrôle et sans conseils et obéissent librement à leur volonté et à leurs instincts ; ils se séparent de leur famille quand bon leur semble. Il reste cependant toujours un fils à la maison paternelle pour continuer la culture des terres appartenant à la famille.

Le culte des ancêtres, qui constitue ailleurs un lien familial si puissant, est observé par les « Méo » d'une façon des plus sommaires.

A la mort du père, c'est la mère qui reste le chef de la famille et propriétaire des divers biens, meubles et immeubles ; quand la mère meurt à son tour, les biens, meubles (argent, ustensiles, bestiaux, récoltes) sont partagés entre les enfants mâles ; le fils aîné ou celui des fils qui reste établi dans la maison paternelle devient chef de famille et cultive le patrimoine, sur lequel peuvent vivre également d'autres enfants, selon les arrangements particuliers conclus.

Chez les tribus « méo » stabilisées (à proximité de rizières irriguées ou de terrains particulièrement fertiles) la notion de propriété est nettement établie ; la terre appartient à celui qui l'a défrichée ou aménagée, et elle se transmet par héritage.

Partout ailleurs, on retrouve des coutumes analogues à celles des « Man » ; la terre appartient momentanément à celui qui la cultive, mais on l'abandonne quand elle est épuisée ou lorsqu'on a trouvé une terre meilleure près de laquelle on va s'établir.

La femme « méo » accouche assise sur un tabouret, soutenue par sa mère et par d'autres femmes âgées ; elle est ensuite couchée sur son lit de camp. Le placenta est enterré devant la porte, s'il est né un garçon ; on l'enterre



154. La " Foire aux Mariages " chez les Méo de PHA-LONG.



155. Danse de Méo joueur de " sen ".



156.



157.

Groupes de jeunes filles des diverses tribus Méo de la région de PHA-LONG, venues à la foire aux mariages.

sous le foyer s'il est né une fille (1). Trente-trois jours après sa naissance l'enfant reçoit son nom; parents et amis lui apportent des présents et c'est l'occasion d'un festin aussi somptueux que les ressources de la famille le permettent; cadeaux et festins se renouvellent à tous les anniversaires. En principe, les enfants sont allaités pendant trois ans.

L'avortement est pratiqué chez les « Méo » pour toutes les grossesses irrégulières (jeunes filles ou veuves) ; en cas d'insuccès, l'enfant est simplement abandonné dès sa naissance et il meurt de faim.

Chez certaines tribus « méo » de Chine se pratiquerait encore la « couvade » (le mari se mettant au lit pendant l'accouchement et recevant des soins). Cette coutume n'est pas pratiquée par les « Méo » du Tonkin, mais on observe chez ces derniers des coutumes qui sembleraient en dériver : régime végétal à suivre par le mari; interdiction pour le mari de s'absenter et de franchir les cols menant vers les vallées voisines.

Les « Méo » peuvent contracter mariage, soit dans leur propre clan, soit dans toute autre tribu du groupe. Ils se marient très rarement en dehors de leur groupe.

Les cérémonies qui accompagnent la conclusion d'un mariage « méo » sont autant de prétextes à ripailles et à beuveries.

Quand un jeune homme a jeté son dévolu sur une jeune fille, il fait part de ses intentions à son père. Celui-ci choisit dans la famille deux hommes âgés qu'il charge d'aller faire la demande officielle. Ces deux intermédiaires porteurs de présents vont au domicile de la jeune fille et sont reçus par le père de cette dernière qui leur offre à boire et à manger; si cette offre est faite à l'intérieur de la maison, c'est que la demande est acceptée en principe et qu'on peut discuter aussitôt les conditions (si l'offre est faite à l'extérieur de la maison, cela veut dire que la demande n'est pas agréée, les intermédiaires se contentent de manger un morceau et de boire une petite tasse d'alcool, et ils se retirent sans avoir pénétré dans la maison) ; les voisins sont invités et on fait un petit festin. Les intermédiaires reviennent ensuite au domicile du jeune homme annoncer l'heureux résultat de leur mission et prendre part à une série de festins qui se déroulent pendant deux jours et où sont conviés tous les parents et amis du fiancé; ce dernier reçoit à cette occasion tous les cadeaux qui lui permettront de parfaire la dot convenue.

Les fiançailles sont généralement de très courte durée. Les « Méo » ne s'occupent en aucune manière de la concordance des horoscopes. Au jour

---

(1) Le « Méo » doit savoir où est son placenta, pour qu'il puisse le reprendre lorsqu'il se réincarnera.

fixé pour le mariage, le fiancé, accompagné de ses amis et précédé de joueurs de flûte, se rend au domicile de la fiancée où il remet ses présents, et où commence un festin monstre qui dure toute la journée; la fiancée passe la nuit chez elle entourée de ses amies qui l'aident à faire ses préparatifs. Le lendemain matin la fiancée revêt ses habits de grande cérémonie qu'elle ne met généralement que ce jour-là. (Si le fiancé est d'une autre tribu, elle prend le costume de cette tribu.) Le cortège, formé des deux époux accompagnés de leurs amis des deux sexes et précédé des joueurs de « sen », se rend au domicile du jeune homme où se fait la présentation de la mariée à ses beaux-parents. Dans les tribus où le culte des ancêtres est pratiqué, les nouveaux mariés se prosternent devant l'autel. Ensuite commencent les festins, les danses et les chants, qui durent souvent plusieurs jours, selon les ressources du fiancé. Le jeune ménage reste dans la maison paternelle du marié ou fonde un nouveau foyer, à son choix.

D'autre formes de mariage sont encore pratiquées par les « Méo » : quand une demande officielle a été refusée, il n'est pas rare de voir les jeunes gens passer outre au consentement de leurs parents et s'enfuir de compagnie; quand ils reviennent, ils obtiennent leur pardon en versant une indemnité aux parents de la jeune fille.

Un « Méo » pauvre peut épouser une fille riche; dans ce cas, c'est la famille de la jeune fille qui fait tous les frais de la cérémonie, mais les mariés s'engagent par contrat à servir cette famille pendant un nombre d'années déterminé.

Dans la région de Pha-Long, les « Méo » observent une coutume assez curieuse et tiennent une sorte de « foire aux mariages » où affluent les jeunes garçons et les jeunes filles venus de plusieurs lieues à la ronde. Cette réunion se tient sur un plateau gazonné où garçons et filles se forment par groupes placés à une vingtaine de pas de distance et se tournant le dos. Ces groupes chantent des chœurs alternés, extrêmement simples, où les jeunes garçons vantent leur adresse, leur force et leurs richesses et où les jeunes filles glorifient leurs vertus ménagères et détaillent les trésors de leurs trousseaux. Souvent un mot égrillard met toute l'assemblée en joie; les rires, les chants et les danses d'hommes joueurs de « sen » durent pendant toute l'après-midi; les marchands d'alcool et de gâteaux font de bonnes affaires, pendant que garçons et filles font plus ample connaissance et jettent les bases des futures unions.

C'est pendant les journées qui suivent cette fête que se font la plupart des demandes officielles de mariage. (La photo 154, pl. 40, représente le plateau où s'est tenue cette foire aux mariages, près de Pha-Long, le 21 février 1912. La photo 155, pl. 40, représente la danse d'un joueur de « sen » pendant la fête. Les photos 156 et 157, pl. 40, montrent des groupes de jeunes filles



90. Poste-frontière de PHA-LONG. (Pays Méo).



347. HO-TO-TCHAY (village méo).



184. Champ d'opium cultivé par les Méo, sur un terrain de rizières irriguées.



467. DONG-VAN et le " Bois Sacré ".

appartenant aux diverses tribus « méo » de la région de Pha-Long et venues à la foire en question.)

La polygamie est autorisée, toutefois il est rare que les « Méo » prennent une deuxième femme, sauf dans le cas où la première reste stérile.

La femme adultère est généralement répudiée et ses parents doivent restituer la dot; le mari trompé a le droit de tuer sa femme et même le complice de cette dernière; ce droit n'est presque jamais exercé.

N. B. — Nous avons dit plus haut (paragraphe relatif aux caractères généraux) que beaucoup de jeunes filles « méo » étaient de vertu assez facile et on cite même des exemples de prostitution sans qu'il en rejaillisse d'ailleurs le moindre déshonneur sur les intéressées. Tous les Européens qui sont passés à Dong-Van ou qui y ont séjourné, connaissent le fameux « bois sacré » qui se trouve à quelques centaines de mètres du poste (et que l'on aperçoit dans le fond de la photo 467, pl. 41). Ce bois de peu d'étendue est placé entre deux collines; il a de très beaux arbres, quelques groupes de rochers assez pittoresques et il renferme les ruines d'une ancienne pagode.

Lorsqu'un Européen va se promener dans ce bois, on voit aussitôt descendre des collines avoisinantes où elles travaillent, plusieurs jeunes filles « méo » qui viennent offrir au promeneur leurs sourires et... le reste. Il est juste d'ajouter d'ailleurs que les nymphes du « bois sacré » de Dong-Van n'appartiennent pas toujours au groupe « méo » et qu'elles comprennent aussi des jeunes filles « lolo » (du genre de celles que représente la photo 465, pl. 30).

Le respect et le culte des morts ne sont pas aussi rigoureusement observés chez les « Méo » que dans les autres groupes. Les funérailles ne sont guère, comme les autres grands actes de la vie, naissances ou mariages, que des occasions de boire et de festiner.

Le cadavre, revêtu de ses meilleurs habits, est attaché debout contre un des murs de la pièce d'honneur où sont réunis les parents, les voisins et les amis. Pendant trois jours, les festins et les danses alternent sans interruption; le mort est invité à participer aux repas et on introduit souvent de petits morceaux de viande dans sa bouche. Chez quelques tribus, on tue un chien qui est ensuite attaché à la main du mort au moyen d'un ruban de papier; ce chien est chargé de diriger les pas de son maître sur les chemins de l'autre vie.

L'emplacement de la tombe ayant été désigné par le prêtre-sorcier, le cadavre est porté sur un brancard jusqu'au lieu de l'inhumation. Dans le cas où un cercueil est construit, la mise en bière se fait au dernier moment, à

côté de la fosse, dès que cette dernière est creusée. Le cortège qui comprend les parents et amis tire des pétards et des coups de fusil. (Les femmes « méo » ne participent pas aux cérémonies des funérailles.) Après la mise en terre, la fosse est comblée, on construit au-dessus un petit tumulus parfois recouvert de pierres plates et sur lequel on brise le brancard qui a servi à apporter le mort; le cortège rentre ensuite à la maison mortuaire où les festins recommencent jusqu'à épuisement des provisions préparées.

On ne s'occupe plus des morts. Dans la région de Pha-Long, un des enfants du mort vient apporter quelques vivres sur la tombe pendant les deux ou trois jours qui suivent les funérailles et tout est dit. (Les photos 198 et 199, pl. 42, représentent les funérailles d'un riche « Méo » qui était « ly-truong » de la commune de Pha-Long. Sauf en ce qui concerne le cercueil, confectionné ici avec assez de soin, en planches imputrescibles, à la mode chinoise, la cérémonie est tout aussi simple que pour un « Méo » pauvre.)

Le deuil est marqué par le port du turban blanc.

* * *

Les « Méo » n ont à proprement parler aucune religion et font preuve du même esprit d'indépendance envers les dieux que vis-à-vis des hommes. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, ils ne pratiquent même le culte des ancêtres que de la manière la plus vague. L'autel des ancêtres consiste généralement en une ou plusieurs bandes de papier rouge, collées sur un cloison de la pièce d'honneur et au-dessous desquelles est fixée une tablette supportant un bol plein de sable où on pique de temps à autre un bâtonnet d'encens allumé.

Le culte se réduit à quelques invocations et à l'offrande de victuailles, quand un festin se donne dans la maison.

Les « Méo » connaissent l'esprit du ciel (« Tô »), de la terre (« Ang »), des montagnes (« sien-chen »), du tonnerre (« lu-chen »), des eaux (le dragon « lông-wâng ») et les esprits du foyer (« tsao-chen »).

Les « Méo » connaissent la légende du déluge que nous avons déjà rapportée : un seul couple formé du frère et de la sœur, survivant au cataclysme et dont l'union incestueuse produisit une calebasse. Les pépins de cette calebasse donnèrent naissance au genre humain.

Ce qui caractérise particulièrement les « Méo », c'est que tout en croyant à l'existence d'esprits malfaisants, capables de tourmenter les humains, ils n'ont aucune crainte de ces esprits mauvais, contrairement à ce que nous avons vu pour les « Thaï » et surtout pour les « Man ». Aussi les « Thaï » et les « Man » considèrent-ils les « Méo » comme des gens d'une essence particulière.



Funérailles " Méo ".



199. Creusement de la tombe.

198. La mise en terre.



168. Balançoire tournante " Méo ".



385. Singe savant dressé par un "Méo ".

Les « Méo » croient que les hommes ont trois âmes « pli » qui se réincarneraient dans le corps des femmes enceintes. (Voir renvoi de la p. 165.)

Ils ont des prêtres-sorciers qui président aux cérémonies et qui ont le pouvoir de communiquer avec les esprits. Ces prêtres sont illettrés et ne reçoivent aucune initiation; les traditions de la tribu, les rites sommaires et les quelques formules d'exorcismes ou d'incantations se transmettent oralement; la fonction est généralement héréditaire.

Les « Méo » célèbrent un grand nombre de fêtes, qui sont autant d'occasions de faire bombance. Au début de l'année, on fête spécialement les esprits du Ciel, de la Terre et du Foyer ainsi que les ancêtres; au moment des semailles, on fait des sacrifices à l'esprit des montagnes protecteur des récoltes; après la moisson, nouveaux sacrifices à l'esprit des montagnes et aux ancêtres; le troisième jour du cinquième mois, fête particulière au moment de la récolte des plantes médicinales. En dehors de ces cérémonies à dates fixes, le « Méo » célèbre soigneusement les anniversaires de naissance et les autres événements heureux. Toutes ces fêtes consistent en festins et beuveries entremêlés de chants et de danses. Le « Méo » est d'un caractère insouciant et très gai, il aime la musique et la danse. Les chants, en dialecte « méo », sont toujours grivois et même érotiques. La danse uniquement pratiquée par les hommes s'exécute le plus souvent en jouant du « sen »; le joueur tient ses jambes fléchies et le haut du corps penché en avant; il saute d'un pied sur l'autre, soit en tournant sur lui-même, soit en avançant ou en reculant, mais sans jamais cesser de jouer. (Photo 155, pl. 50.)

Les enfants « méo » pratiquent beaucoup le jeu de la balançoire tournante qu'ils tiennent vraisemblablement des Chinois. Un pieu solide et profondément fiché en terre est terminé à sa partie supérieure par une cheville centrale sur laquelle est enfilée une grosse perche qui porte, à cet effet, un trou en son milieu. La perche est mobile horizontalement autour de l'axe formé par la cheville centrale précitée; elle est aussi mobile dans le sens vertical, et chacune de ses extrémités peut s'élever d'une hauteur double de celle du pieu. Un enfant prend place (à califourchon ou sur le ventre) à chacune des extrémités de la perche à laquelle on donne un mouvement de rotation horizontale assez rapide, combiné avec un mouvement vertical. Ces mouvements sont provoqués par chacun des enfants qui prennent appui sur le sol, à tour de rôle. (La photo 168, pl. 42, représente une de ces balançoires tournantes.)

Certains « Méo » sont bateleurs et dressent des singes savants. (Photo 385, pl. 42.)

Nous avons trouvé, dans un assez grand nombre de maisons « méo », des

oiseaux noirs connus sous le nom de « merles mandarins ». Ils sont d'une taille un peu supérieure à celle de notre merle ; le bec est large et jaune ; ils ont un capuchon et une petite gorgerette en peau jaunâtre ; leur talent d'imitation est réellement surprenant, car non contents de siffler comme les merles ordinaires, ils imitent à la perfection tous les bruits qu'ils entendent : vagissements de nouveau-nés, hennissements des chevaux, aboiements de chiens, toux, gargouillements de la pipe à eau, grincements de portes, etc., etc. Ces oiseaux se vendent à des prix très élevés.

CHAPITRE V

LE GROUPE « LOLO »



135. Village " Méo " à rizières étagées.



203. PHA-LONG. Pays de " Méo ", de " Nung " et de " Pa-y ".



428. Flancs de collines aménagés en rizières irriguées par les " Méo " de la région de PA-KHA. Les villages restent installés près des sommets.



128. Métier méo à dévider le chanvre.

CHAPITRE V.

Le Groupe « lolo ».

Les « Lolo », qui forment des groupements considérables dans les provinces du sud de la Chine, ne sont représentés en territoire tonkinois que par quelques tribus, très inégalement réparties le long de la frontière, depuis Bao-Lac jusque vers Phong-Tho et dont le nombre total d'individus ne dépasse guère 12,000.

Les agglomérations les plus denses se rencontrent dans la région de Bao-Lac qui contient la grande majorité du groupe, dont les villages sont plus ou moins disséminés au milieu des villages « man » et « méo »». Partout ailleurs, dans les régions de Dong-Van, Yen-Minh, Hoang-su-phi, Muong-Khuong, Coc-leu, Bao-Ha, Trinh-Tuong, Phong-Tho, les « Lolo » ne forment que des hameaux épars, ne comprenant chacun qu'un petit nombre de cases.

Tous ces « Lolo » affirment que leur installation au Tonkin remonte à une époque très reculée que certains indiquent vers le début de l'ère chrétienne, époque ou les « Lolo » formaient dans le Yunnan orientale un puissant Etat dont les limites méridionales pouvaient se trouver très rapprochées de notre frontière tonkinoise actuelle. Comme nous l'avons indiqué au chapitre I, nous avons très souvent trouvé au Tonkin les « Lolo » au contact des « Thaï » qui n'ont cessé de les dominer et de les tenir dans une situation tout à fait subordonnée. Quoi qu'il en soit, ces tribus semblent avoir coupé depuis fort longtemps les liens qui les rattachaient à leurs grands groupements d'origine et elles perdent peu à peu leurs caractères particuliers pendant qu'elles adoptent les mœurs et les croyances des autres groupes au milieu desquels elles vivent, « Thaï », « Man » ou « Méo ».

Nous étudierons plus particulièrement dans ce chapitre les tribus ci-après :

Les « Lolo » proprement dits ;
Les « Fou-la » ;
Les « Xa-pho » ;
Les « Ho-nhi ».

Nous avons déjà vu au chapitre II que certaines tribus désignées sous le nom de « Lolo » (« Pen-ti-lolo », « Pou-piao-lolo ») devaient être plutôt classées dans le groupe « thaï » qui les a absorbées et auquel les rattachent les formes de leurs dialectes ainsi que leurs coutumes.

Les « Lolo ».

Cette importante tribu, de beaucoup la plus nombreuse du groupe, est exclusivement installée dans les montagnes de la région de Bao-Lac, au contact immédiat des « Méo ».

Ils se désignent eux-mêmes sous les noms de « Heu-lolo » (« Lolo noirs ») ou de « Peu-lolo » (« Lolo blancs » et d'une façon plus générale sous le nom de « Dji » (ou « Gni ») qui serait celui de leur grande tribu d'origine. Les Annamites les appellent parfois « Man-Khoanh » (ce qui veut dire « Man à galons ») à cause des nombreuses bandes horizontales et multicolores dont sont formées les manches des vestes féminines.

* * *

Parmi les nombreuses variétés d'indigènes qu'on rencontre dans le Haut-Tonkin, le « Lolo » est celui dont le type se rapproche le plus de notre type occidental et on l'a comparé très souvent au type bohémien. L'allure et le port de tête sont nobles et dégagés, les sourcils horizontaux; le teint bistré ou cuivré. Les femmes sont élancées et gracieuses, leur démarche très élégante (1). Le type « lolo » frappe au premier abord, d'autant plus qu'il contraste de la manière la plus marquée avec l'aspect des types voisins. Ce caractère général se maintient constant, les « Lolo » ne se mariant qu'entre gens de la même tribu, ce qui ne les empêche pas, comme nous l'avons indiqué plus haut, d'adopter les coutumes et même les costumes des autres groupes, mais sans aller jusqu'à la « mésalliance ».

Tandis que les « Lolo » de Chine ont conservé le tempérament guerrier et pillard, les « Lolo » du Tonkin sont d'un caractère doux et assez indolent, ce qui les met souvent en état d'infériorité vis-à-vis de leurs voisins plus énergiques et plus actifs.

---

(1) « Les femmes des « Lolo », aimables et coquettes, sont beaucoup plus fortes que les Chinoises; elles ne se sont pas soumises à la mode pour se comprimer les pieds et travaillent dans les champs, à côté des hommes, toujours gaies et prêtes à se reposer du travail par la danse et le chant. Elles sont considérées comme les plus belles femmes de la province et souvent des Chinois choisissent leurs épouses légitimes parmi ces indigènes, dont certaines, beaucoup même, ont absolument l'air européen, sauf le vêtement: encore portent-elles, ici ou là, des tabliers multicolores dont l'aspect rappelle ceux des femmes slovaques de Hongrie. » E. Reclus, *op. cit.*, p. 456.

La « Lolotte » est réputée pour la blancheur de son teint, la finesse de son profil et la beauté de ses yeux.

Ils font souvent un usage immodéré de l'alcool, du tabac et surtout de l'opium.

* * *

Les « Lolo » du Haut-Tonkin emploient des idiomes birmano-tibétains dont les vocabulaires varient notablement d'une tribu à l'autre.

Les éléments de la phrase se suivent dans l'ordre ci-après : sujet, adjectif, complément direct, verbe, complément indirect, préposition.

Exemple : Mon bon père vend (sa) maison à (un) homme.
Moi le père bon maison vendre homme à.

Ils emploient le « kouan-hoa » et parfois le « thaï » comme langues d'échange ; ils font usage des caractères chinois pour leurs écrits.

Ils n'ont aucune écriture spéciale et ils ne connaissent pas l'écriture employée par les « Lolo » du Yunnan.

Ils sont d'ailleurs assez intelligents et susceptibles de recevoir une certaine culture.

* * *

Les hommes adcptent progressivement le costume des « Thaï » ; toutefois ils conservent un exemplaire du costume distinctif de la tribu, pour en être revêtus après leur mort afin que leurs ancêtres puissent les reconnaître. Ce costume « lolo » se compose :

1° D'une veste courte, largement ouverte sur le devant de la poitrine et ne descendant pas au-dessous de la ceinture ;

2° D'un pantalon large, portant au bas des jambes une bande de broderies exécutées avec des fils rouges et jaunes et représentant des carrés et des triangles séparés par des lignes brisées ;

3° D'un turban en étoffe bleue très foncée, dont les extrémités portent des broderies analogues à celles du pantalon.

Aucune partie de la tête n'est rasée. Les cheveux sont serrés en chignon derrière la tête et pris dans le turban.

Le costume des femmes « lolo » du Haut-Tonkin comprend les pièces suivantes :

1° Une veste très courte, genre veste de zouave, laissant à découvert une bande de peau nue à la ceinture. Le derrière de la veste et les côtés du devant sont garnis d'applications en étoffes de couleurs vives. Les manches sont formées, du poignet à l'épaule, d'une succession de bandes en étoffes de couleurs variées (rouges, bleues, brunes) ; c'est à cause de la disposition de ces manches que les Annamites appellent parfois les « Lolo » des « Man à galons » ;



337. Jeunes femmes " Fou-la ".



514. Femmes " Fou-la ".



335. Village " Fou-la ".



348. Le Rocher des tombeaux (" Lolo ").

Le Deley, imp., Paris

2° Un pantalon de forme très ample, portant de larges bandes brodées et des franges à verroteries;

3° Un tablier brodé descendant jusqu'aux jarrets. Ce tablier se porte par derrière et laisse découvert le devant du pantalon;

4° Une ceinture nouée devant, qui serre tablier et pantalon et dont les bouts brodés descendent jusqu'aux genoux;

5° Une coiffure d'un modèle particulier (1). Les cheveux sont fixés sur le sommet de la tête au moyen d'un peigne en bois, et entourés d'un serre-tête blanc. Englobant le tout, un petit turban dont les bouts brodés et garnis de perles pendent derrière la tête et descendent jusqu'aux épaules. Aucune partie de la tête n'est rasée.

Hommes et femmes « lolo » portent des jambières en toile roulée; ils vont d'ailleurs très souvent les jambes et les pieds nus.

Les divers bijoux féminins, bagues, bracelets, colliers, sont en argent et d'un modèle très voisin des bijoux « méo ».

* * *

Les cases « lolo » sont de deux modèles principaux. Dans les villages riches, établis à proximité de terres fertiles, les cases sont construites sur pilotis, comme celles des « Thaï », les bestiaux étant parqués sous la maison.

Dans les hameaux pauvres, la case repose directement sur le sol et est formée d'un toit en paillotte et de murs en tiges de maïs; les animaux domestiques sont alors parqués dans un hangar voisin de la case.

Dans tous les cas, l'habitation ne comporte qu'une seule pièce généralement propre et bien tenue; il n'existe aucune cloison formant des compartiments intérieurs

L'ameublement est toujours des plus simples: lit de camp le long d'une des grandes parois, coffres, tables et bancs. Les récoltes sont entassées un peu partout.

La cuisine comporte toujours deux foyers, dont l'un est affecté spécialement à préparer la nourriture des jeunes filles, pour le motif qui sera indiqué plus loin.

---

(1) « A la vue d'une femme, on peut toujours savoir par sa coiffure si elle est une jeune fille, épouse sans enfants ou déjà mère: non mariée, elle porte une petite marmotte bleue, brodée de couleurs éclatantes et se terminant en cinq pointes ayant chacune un grelot d'argent; mariée, elle quitte le bonnet à pointes pour le chapeau de paille, également orné de boutons de métal; mère, elle indique sa dignité par un cordon rouge autour de sa chevelure; un autre cordon annonce la naissance d'un deuxième enfant, celui qui, d'après la coutume, prend toujours, fils ou fille, le rang d'aîné. » E. RECLUS, *op. cit.*, p. 457.

Ces particularités de coiffure que E. Reclus signale chez les femmes « lolo » de Chine ne sont pas constatées chez les « Lolo » du Tonkin.

Les ustensiles de cuisine, bassines en forme de calottes sphériques, plateaux, bols, tasses, etc., n'ont rien de particulier et sont semblables aux modèles déjà décrits.

* * *

Selon le genre de culture, rizières irriguées ou pentes montagneuses, le « Lolo » se nourrit soit de riz, soit de maïs et de riz de montagne; il consomme en outre une grande quantité de légumes, pois, haricots, concombres, aubergines, etc.; la viande est réservée pour les jours de fête, l'alcool de riz ou de maïs est souvent absorbé sans modération.

A partir de leur puberté, les jeunes filles ne doivent plus manger de la viande, et ne peuvent utiliser des ustensiles dans lesquels auraient cuit des aliments gras, sous peine de tomber malades aussitôt.

Cette croyance explique ce qui a été dit plus haut sur le deuxième foyer entièrement réservé à la cuisine des jeunes filles (1).

Les hommes fument l'opium, très souvent avec excès.

Hommes et femmes fument le tabac (pipe à eau ou pipe à fourneau).

Les cultures de riz et de maïs se font par les procédés déjà indiqués et au moyen d'instruments aratoires en tous points analogues à ceux qui ont été décrits précédemment.

L'opium est cultivé partout où le terrain et le climat sont favorables.

Les légumes sont cultivés dans de petits jardinets ou, le plus souvent, à travers les plantations de maïs, comme chez les « Méo ».

Les fruits sont nombreux et des plus appréciés: poires, pêches, goyaves, pamplemousses, prunes, et même noix et châtaignes.

Les animaux domestiques et la volaille sont les mêmes que dans les groupes voisins.

Les « Lolo » sont un peu apiculteurs. Ils ne pratiquent pas la chasse. Ils se livrent parfois à la pêche au moyen de petits éperviers.

* * *

Les industries des « Lolo » ne présentent rien de particulier. La fabrication des étoffes, de l'alcool, les teintures, etc., se font par les procédés ordinaires déjà mentionnés.

Le commerce se réduit à l'échange des excès de récoltes contre des étoffes,

---

(1) Les femmes « lolo » de Bao-lac ne doivent pas manger de la chair de canard; cette interdiction serait motivée par ce fait que les canards étant considérés comme ne sachant ni couver leurs œufs ni élever leurs petits, ces défauts seraient pris par les femmes qui mangeraient de la viande de canard.

des teintures et les menues fournitures nécessaires à la confection des vêtements et des broderies.

Les tribus voisines des « Méo » savent fabriquer les seaux en bois et la grande flûte à six ou huit tuyaux appelée « sen ». Les autres tribus fabriquent aussi des guitares à long manche et comportant deux ou trois cordes, et de grandes flûtes à un seul tuyau formé d'un long roseau qui s'emmanche dans une calebasse.

* * *

Les groupements « lolo » établis au Tonkin sont trop dispersés et trop mélangés avec des groupements d'autres races pour avoir une administration particulière.

Les hameaux ou villages « lolo » sont commandés par un « siao-phay » qui relève administrativement soit d'un « ping-t'éou méo » soit d'un « tcha-tao lolo » (dans le cas où plusieurs villages « lolo » sont contigus), soit d'un « ly-truong thaï ».

En principe, les chefs sont pris dans la tribu qui a la prépondérance numérique, c'est ainsi que de petits groupements « méo » rattachés à des groupements « lolo » plus importants obéissent à un chef « lolo ».

Les « Lolo » du Tonkin, séparés depuis plusieurs siècles de leurs grands groupements d'origine, n'ont conservé aucun vestige ni même aucun souvenir précis de leur ancienne organisation.

La famille constitue la vraie cellule sociale; les droits de propriété et les coutumes d'héritage y présentent quelques caractères spéciaux, ayant pour effet d'assurer la transmission de la propriété dans la famille du mari.

Le « Lolo » est propriétaire de ses rizières irriguées, dont il dispose comme il l'entend. Il ne se considère que comme usufruitier des terres cultivées en montagne.

Quand un chef de famille meurt, ses biens, meubles et immeubles sont partagés entre ses enfants mâles. A défaut d'enfants mâles, les biens sont attribués par moitié, d'une part à la femme du défunt, d'autre part aux frères ou aux neveux du mari. Quand la femme meurt à son tour, sa part revient également aux frères ou aux neveux du mari.

Les terres de montagne sont l'objet d'un partage analogue, mais sans perdre leur caractère d'usufruit. Aussi, si l'un des enfants mâles ou l'un des autres héritiers ne peut cultiver toute la part qui lui revient, l'excédent non cultivé rentre dans la propriété commune et ne peut être vendu ou cédé à d'autres familles.

Le chef de famille jouit d'une très grande autorité à laquelle ses enfants sont entièrement soumis jusqu'au jour où ils ont fondé de nouveaux foyers.

* * *

Les coutumes relatives à la naissance d'un enfant ne semblent présenter d'autres particularités que les suivantes :

Tous les trois jours on donne à l'enfant un peu de riz mâché.

L'allaitement ne dure qu'une année.

Les « Lolo » adoptent parfois des enfants que les familles nombreuses de leur tribu leur cèdent ou leur vendent.

L'enfant adoptif prend le nom de sa nouvelle famille et jouit des mêmes droits que les enfants légitimes.

La demande en mariage est faite par deux amis du jeune homme qui se présentent à la maison de la jeune fille, porteurs de quelques victuailles (poulets et riz).

Un conseil de famille, formé par les parents de la jeune fille, examine et discute la demande. En cas de refus, les deux intermédiaires se retirent emportant leurs victuailles ; en cas d'acceptation, on consomme sur le champ ces dernières.

Le jeune homme, prévenu de la suite favorable donnée à sa demande, revient avec ses deux amis, porteurs de cadeaux, et fixe avec son futur beau-père le montant de la dot, puis la date du mariage. Au jour fixé, la fiancée est conduite à la maison du jeune homme, accompagnée par ses frères et sœurs, par deux vieilles femmes et par les deux entremetteurs. Le soir venu, on célèbre le mariage par un grand festin suivi de danses. Six jours plus tard, les nouveaux mariés vont passer deux jours dans la maison de la jeune femme, puis reviennent passer une nuit au domicile du mari ; ensuite, la mariée retourne habiter dans la maison de ses parents où elle reste jusqu'au jour où une grossesse apparaît certaine ; elle vient alors s'installer définitivement chez son mari.

Nous avons déjà trouvé cette dernière coutume chez les « Thô » du Si-Kiang et chez les « Nung ». Ce rapprochement ne manque pas d'intérêt, il ne nous a pas été possible de déterminer l'époque à laquelle remonte chez les « Lolo » du Tonkin la coutume en question.

Les jeunes gens peuvent se marier contre le gré de leurs parents, ainsi que nous l'avons déjà vu pour les « Méo ». Le jeune homme enlève sa fiancée, mais il devra plus tard payer une dot double.

Les « Lolo » n'ont généralement qu'une seule femme.

L'adultère est puni de mort.

Le « Lolo » défunt est revêtu de ses plus beaux habits, et mis en bière aussitôt après. La bière est conservée pendant trois jours dans la maison mortuaire. L'inhumation est faite le quatrième jour ; les parents seuls assistent à cette cérémonie. On allume du feu sur la tombe dès que la fosse est

comblée; ce feu est entretenu par les parents, pendant neuf jours si le défunt est un homme, huit jours pour une femme, six jours pour un enfant. La tombe est ensuite abandonnée et on ne s'en occupe plus jamais.

Certaines tribus « lolo » suivent des coutumes un peu différentes. Chez les « K'an-t'éou-lolo » (« Lolo » coupeurs de tête), les cadavres sont exhumés au bout de trois ans; la tête est détachée du corps et mise dans une petite caisse en bois qu'on place d'une manière très visible sur un rocher voisin. (La photo 348, pl. 44, représente des rochers que les habitants de la région nomment « rochers des tombeaux » et sur lesquels se trouvent encore des têtes de « K'an-t'éou-lolo » provenant d'un hameau de cette tribu qui a émigré depuis une trentaine d'années.) (S. O. de Pha-Long.)

D'autres tribus inhument leurs morts sans cercueil et placent sur le cadavre un long bambou creux vertical qui vient émerger au-dessus du tumulus. Les parents contrôlent de temps en temps l'état de décomposition du cadavre, en venant humer les émanations à la partie supérieure du bambou; quand il n'y a plus aucune odeur, le cadavre est exhumé, les ossements sont placés dans une petite caisse qui est exposée comme il est dit ci-dessus pour les « K'an-t'éou ».

* * *

Les « Lolo » du Tonkin n'ont, à proprement parler, ni religion ni croyances particulières. Ils ont adopté celles de leurs voisins les plus immédiats, que ces derniers soient « Méo », « Man » ou « Thaï ». Ils croient aux esprits malfaisants, mais ne les craignent pas au même degré que les « Thaï ».

Ils observent le culte des ancêtres d'une manière assez rigoureuse; sur l'autel des ancêtres, les morts sont représentés de la manière suivante : des tiges d'orchidées, coupées sur une longueur de sept nœuds pour un homme et neuf nœuds pour une femme, servent d'armatures à des figurines faites en flocons de papier; ces figurines qui ont une hauteur d'environ 10 centimètres, sont accrochées à la cloison qui forme l'autel des ancêtres.

Les « Lolo » ont des prêtres-sorciers qui se transmettent verbalement les traditions.

Les « Lolo » sont d'un caractère plutôt gai, et comme les « Méo » ils ne négligent aucune occasion de festoyer. Ils pratiquent des danses chantées, les garçons groupés d'un côté, et les filles de l'autre; ces danses sont accompagnées par les instruments de musique dont il a été parlé plus haut.

LES « FOU-LA ».

Les « Fou-la » forment une tribu du groupe « lolo » qui n'est représentée au Tonkin que par quelques centaines d'individus répartis en petits hameaux le long de la frontière, dans les régions de Hoang-Su-Phi, Muong-Khuong et Ba-Xat.

Les « Thaï » les appellent des « P'ou-la ».

Dans leur dialecte, les « F'ou-la » se désignent sous le nom de « Peu-pa ».

Comme les autres « Lolo », les « Fou-la » proviennent des provinces du sud de la Chine et sont extrêmement mélangés avec les autres tribus de la zone-frontière, mais ils conservent aussi leurs caractères d'origine, en évitant toute mésalliance avec leurs voisins. Ils gardent leur type particulier décrit plus haut à propos des « Lolo ». Ils sont timides et doux, ce qui constitue une faiblesse vis-à-vis des tribus voisines, plus énergiques.

Le vocabulaire des « Fou-la » diffère notablement de celui des « Lolo », mais appartient évidemment aux dialectes du groupe; la construction de la phrase est identique à celle des « Lolo ».

Ils ne connaissent aucune écriture; ils emploient les caractères chinois. Leur langue d'échange est le « kouan-hoa ».

Les « Fou-la » habitent des cases de deux modèles principaux :

1° Cases sur pilotis, du genre usité chez les « Thaï », mais comportant un plancher très peu élevé au-dessus du sol, de sorte que le dessous des cases ne peut être utilisé que pour parquer la volaille, les chèvres et les porcs (les animaux domestiques de grande taille doivent être parqués en dehors des habitations, dans des écuries du modèle déjà décrit) ;

2° Cases rectangulaires, en pisé, construites à même le sol et recouvertes d'un toit à deux pans, en paillotte. Ce modèle se rencontre surtout dans les hameaux « fou-la » au contact des « Méo »; il comporte toujours, sur l'une des grandes faces de la maison, une sorte de terrasse assez large, couverte par un prolongement de la toiture. L'intérieur présente parfois un couloir aménagé le long de cette même grande face et sur lequel s'ouvrent les divers compartiments de la maison. Les cloisons intérieures, ainsi que la fermeture de l'espace existant entre le haut des murs et l'angle supérieur de la toiture, sont en bambous écrasés. L'intérieur des cases est assez bien tenu.

(La photo 335, pl. 44, représente un village « fou-la » de la région de

Muong-Khuong, construit en zone « méo ».) Les constructions ont beaucoup d'analogie avec les cases « méo », mais les abords des cases sont infiniment plus propres que dans les hameaux de ce dernier groupe.

Le costume et la coiffure des hommes « fou-la » ressemblent beaucoup à ceux des « Lolo » décrits ci-dessus. La veste est courte et le bas du pantalon est brodé sur une assez grande largeur. Mais en dehors de « l'uniforme » de la tribu, les hommes « fou-la » portent indifféremment le costume « thaï » ou « méo » ou même chinois.

La tenue féminine de la tribu comporte les pièces suivantes :

1° Une veste de forme assez courte, mais cependant un peu plus longue que celle des femmes « lolo », et ne laissant à nu aucune partie de la ceinture; cette veste est généralement en étoffe bleue très foncée, presque noire; elle se boutonne devant le cou et sur le côté droit, elle est bordée sur le devant d'une bande bleu clair plus ou moins large, suivie d'un liséré blanc ou bleu clair. Certaines femmes « fou-la » portent la veste en bleu très clair, dans ce cas la bordure et le liséré sont rouges. (Voir femme de droite de la photo 514, pl. 44.) La veste comporte un col étroit (1 à 2 centimètres) garni de broderies, les manches, larges, descendent jusque vers le milieu de l'avant-bras et se terminent par deux ou trois bandes circulaires, blanches, rouges ou bleues, atteignant à peu près la hauteur du coude;

2° Un pantalon large descendant jusqu'au mollet et terminé par des bandes bleu clair ou rouge qui portent parfois des broderies;

3° Un tablier qui se porte devant le corps et noué derrière le dos. Ce tablier légèrement fendu sur le bas des côtés est retenu au cou au moyen d'une ou deux chaînettes d'argent dont les mailles sont de grosseur très variable. Sur le devant, il est bordé d'une bande bleu clair (ou rouge) et d'un liséré analogue à ceux de la veste;

4° Une ceinture, nouée par devant et serrant l'ensemble des vêtements décrits ci-dessus. Les bouts de la ceinture pendent devant les cuisses, parfois jusqu'aux genoux, et portent en grand nombre de petites bandes finement brodées;

5° La coiffure est d'un modèle tout à fait particulier. Le cheveux ne sont pas rasés; ils sont réunis en chignon sur le dessus de la tête et un peu en arrière; autour du chignon on place une sorte de serre-tête en étoffe noire, souvent bordé d'une mince bande rouge. L'ensemble est tenu par un cordon sur lequel sont enfilées des perles de couleur et des verrotteries très serrées.

Les femmes « fou-la » marchent le plus souvent pieds nus; nous ne leur avons jamais vu de jambières.

(Les photos 514 et 337, pl. 44, représentent divers costumes de femmes « fou-la » de la région de Muong-Khuong.)

Les bijoux sont assez peu nombreux, les « Fou-la » étant d'ailleurs très

pauvres. Les femmes ne portent guère que les chaînettes d'argent servant à retenir le tablier: elles ont parfois de minces bracelets d'argent ou de cuivre; leurs boucles d'oreilles consistent en un simple anneau d'argent, auquel sont attachées parfois des pendeloques formées de minces chaînettes portant de petites plaques en argent repoussé; elles ne portent presque jamais de bagues ni de colliers.

Les « Fou-la » sont des agriculteurs. Leurs moyens d'existence et leurs modes de culture ne présentent aucune particularité. Ils n'ont pas d'autres industries que celles du tissage et de la teinture pour lesquelles ils emploient les procédés déjà décrits.

Tout ce qui a été dit des « Lolo » au sujet des diverses coutumes et des croyances, s'applique entièrement aux « Fou-la » qui subissent peu à peu l'influence des tribus au milieu desquelles ils sont établis.

Les « Xa-pho ».

On désigne sous le nom de « Xa-pho » des tribus « lolo » assez importantes, comptant de 3.000 à 4.000 individus et qui sont établies sur la rive droite du Fleuve Rouve dans les régions de Bao-Ha et de Coc-Leu, mélangées aux « Thaï » et aux « Nhang ».

Ces tribus se nomment elles-mêmes des « Lao-pa ».

Les « Xa-pho » sont assez étroitement apparentés aux « Fou-la » ; plus timides encore que ces derniers, ils se sont laissés complètement dominer par les « Thaï » qui les traitent souvent en véritables esclaves, corvéables et taillables à merci. Les « Xa-pho » acceptent d'ailleurs cette condition subalterne qu'ils ne semblent pas désirer modifier.

Le costume des femmes ressemble à celui des « Fou-la », mais la veste est plus courte et elle est bordée d'une large bande sur laquelle sont brodés des losanges remplis de dessins multicolores.

Le dialecte a beaucoup d'analogies avec le dialecte « fou-la » ; la langue d'échange est le « thaï » et parfois l'annamite.

Les mœurs et les coutumes des « Xa-pho » se rapprochent peu à peu de celles des « Thaï » et des « Nhang » au milieu desquels ils vivent. Les cases, très propres, sont le plus souvent du modèle sur pilotis. Les hameaux sont peu éloignés des rizières, mais toujours installés sur les pentes des collines.

Pas plus que les autres « Lolo », les « Xa-pho » n'ont de religion ni de croyances bien définies, en dehors du vague culte rendu aux ancêtres ; ils ne s'intéressent guère aux questions concernant les âmes et les esprits.

Ils ont très peu de légendes ; ils paraissent ignorer totalement celle du déluge qui est cependant connue, avec de nombreuses variantes, par presque toutes les autres tribus de la haute région ; ils en ont conservé une qui explique de la manière suivante la forme exiguë des vestes « lolo » : le premier couple humain eut quatre fils d'où sortirent les quatre grandes races de la région :

Les « Xa-pho » appelés « Lao-pa » ;
Les « Thaï » appelés « Gia-lo-pa » ;
Les « Man » appelés « Yem-pa » ;
Les « Méo » appelés « Méo-pa ».

Lorsque la mère confectionna le premier vêtement de ses enfants, elle commença par les ancêtres des « Thaï » et des « Man » auxquels elle fit très large mesure ; ensuite, la pièce d'étoffe étant plus qu'à moitié dépensée, elle tailla plus court le vêtement de l'ancêtre des « Méo » ; après quoi il restait si peu d'étoffe que l'ancêtre des « Xa-pho » ne put avoir que la petite veste portée encore par les « Lolo ».

LES « HO-NHI ».

Cette tribu « lolo » n'est représentée au Tonkin, entre Phong-tho et Trinh-Thuong, que par quelques hameaux renfermant au total 200 à 300 individus. D'importants groupements de « Ho-nhi » sont établis dans le Yunnan méridional, en particulier dans la région de Pou-eurl. On les désigne encore sous les noms de « Ouo-ni » ou « Wo-ni ».

Ils proviennent du Yunnan occidental.

Ils ont l'aspect général des « Méo », mais ils ont la peau sensiblement plus brune que ces derniers. Ils sont de tempérament très robuste, mais d'un caractère doux et craintif qui les pousse à l'isolement.

Ils parlent un dialecte « lolo » assez différent de celui des autres tribus du groupe; ils emploient le « kouan-hoa » comme langue d'échange; on trouve parmi eux un nombre de lettrés extrêmement restreint.

Le costume des hommes ressemble à celui des « Méo » de la région, mais la couleur bleue du costume est très foncée.

Les femmes portent également des effets en étoffe bleue très foncée et qui comprennent :

1° Une veste descendant jusqu'aux genoux. Cette veste est fendue sur le côté gauche, depuis le bas jusqu'à la ceinture; le devant est relevé et attaché à la ceinture, sur le côté droit;

2° Un cache-seins de forme triangulaire; la pointe du triangle est en haut, retenue au cou par un cordon; le bas du cache-seins est attaché autour de la ceinture;

3° Un pantalon de forme très ample, s'arrêtant aux genoux;

4° Des jambières remontant jusqu'au-dessus des genoux et souvent garnies de broderies à leur partie inférieure;

5° Une coiffure rappelant, dans son ensemble, celle que nous avons déjà décrite pour les femmes « pa-y ».

La chevelure, nouée en chignon très serré, porte à sa partie supérieure une sorte d'armature rigide garnie de boutons sphériques en argent; sur le tout est posée une pièce d'étoffe très légère, en fine toile bleu foncé, et portant une bordure de franges.

Les femmes « ho-nhi » ont de très nombreux bijoux : bagues, bracelets et boucles d'oreilles; elles ont aussi des colliers d'un modèle spécial, formé

de petites plaquettes rondes en argent repoussé, enfilées par un cordon ; certaines femmes garnissent le devant de leur veste avec une rangée de ces mêmes plaquettes.

Les cases « ho-nhi » sont rectangulaires et exiguës. Les murs sont en torchis. La toiture en paillotte descend très bas, de manière à ménager le long des murs extérieurs un large couloir abrité. La case n'a qu'une porte qui s'ouvre sur un couloir intérieur ; elle est divisée en plusieurs compartiments par des cloisons légères en torchis ; toutes ces chambres s'ouvrent sur le couloir intérieur. La salle d'honneur contient l'autel des ancêtres et est généralement placée en face de la porte d'entrée. La cuisine est le plus souvent installée dans le couloir intérieur à la partie la plus éloignée de la porte d'entrée.

Le genre de vie des « Ho-nhi » est celui de toutes les tribus qui cultivent des rizières irriguées. Les instruments aratoires et les méthodes de culture n'ont rien de particulier.

Les croyances et les coutumes sont assez rapprochées de celles des « Méo » ; comme ces derniers, les « Ho-nhi » sont amoureux de l'indépendance ; vivant très isolés sur leurs hautes collines, ils gardent une grande liberté d'allures et ne sont pas hantés par la crainte des mauvais esprits.

Les « Ho-nhi » se marient entre eux. La demande en mariage est faite par des entremetteurs ; les cérémonies nuptiales ne présentent aucune particularité remarquable ; comme chez tous les autres groupes elles sont marquées par de grandes réjouissances et de solides festins.

Quand un « Ho-nhi » vient à mourir, son corps reste étendu sur le sol de la case, et n'est mis en bière que le lendemain avant le lever du jour. La veillée mortuaire dure un mois ; l'inhumation est faite dans une forêt.

Les tombes sont ensuite visitées une fois par an.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre IV. — Le groupe « méo ».

Chapitre V. — Le groupe « lolo ».

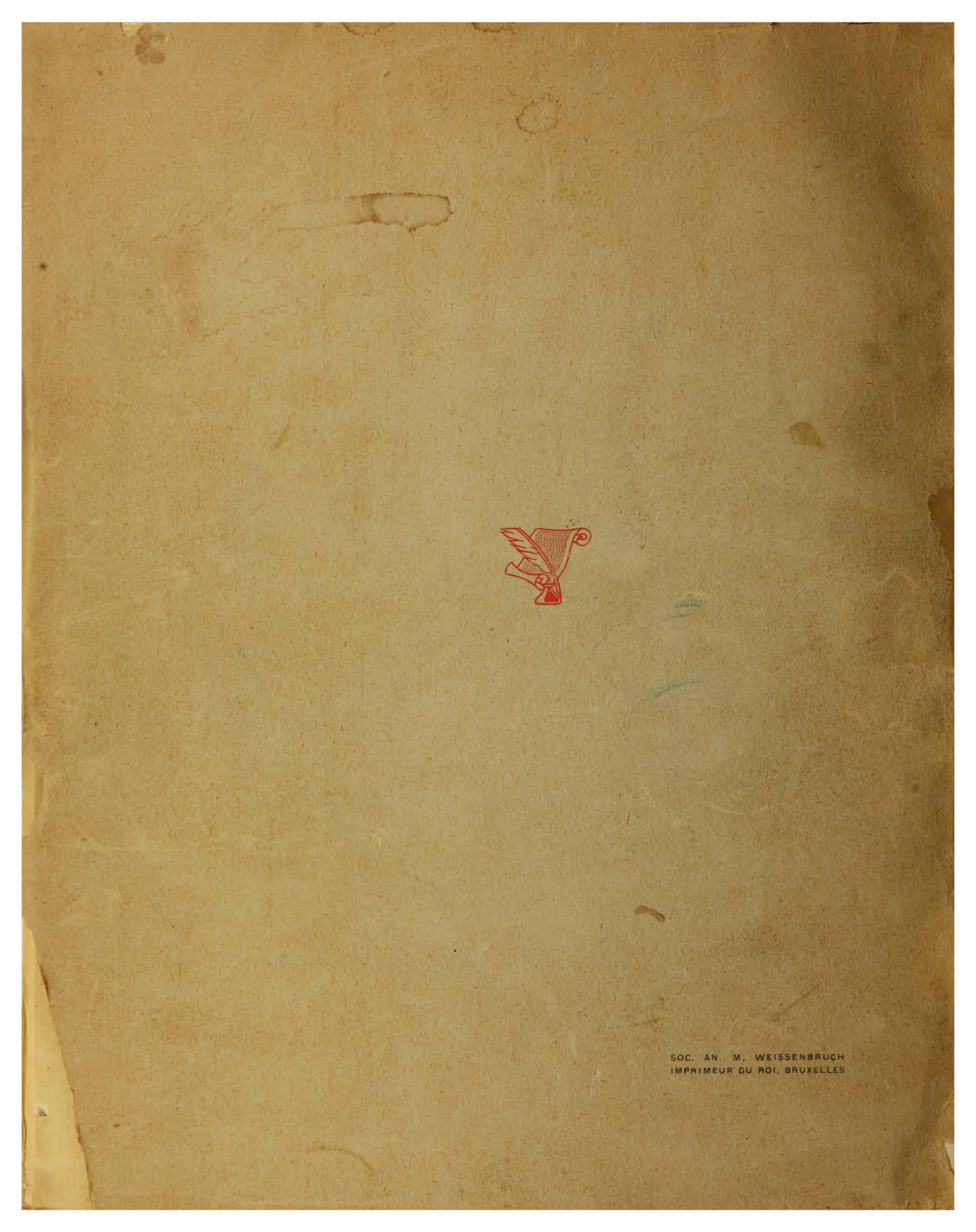
TABLE DES PLANCHES

SOC. AN. M. WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI, BRUXELLES

LES RACES DU HAUT-TONKIN

ERRATA

Page 6, ligne 17 . . .	*lire :*	présentent	*au lieu de :*	présent
» 12, renvoi (1) . . .	»	1913	»	1923
» 14, ligne 28 . . .	»	Belgique 245	»	Belgique 345
» 24, ligne 19 . .	»	30 à 40.000	»	50 à 40.000
» 53, antépénult. . .	»	extérieur	»	intérieur
» 55, ligne 26 . . .	»	certaines	»	certains
» 56, ligne 3. . . .	»	en dessus	»	au dessus
» 71, ligne 9. . . .	»	des	»	du
» 78, ligne 25 . . .	»	entreprenant	»	indépendant
» 102, lignes 8 à 12 .	supprimer cet alinéa, la photo 465 n'ayant pas été insérée.			
» 102, ligne 17 . . .	supprimer les mots : (voir photo 465)			
» 110, ligne 20 . . .	supprimer les mots : photo 99, pl. 34			
» 154, ligne 6. . . .	supprimer les chiffres : 105, pl. 39			
» 155, ligne 3. . . .	supprimer les chiffres : 105, pl. 39			
» 162, ligne 19 . . .	*lire :* pl. 40 *au lieu de :* pl. 50			
» 167, lignes 22 et 23 .	supprimer le membre de phrase entre parenthèses.			
» 169, ligne 24 . . .	*lire :* pl. 40 *au lieu de :* pl. 50			
» 193, lignes 18 et 19 .	supprimer ces deux lignes relatives à la photo 465 non insérée.			



SOC. AN. M. WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI, BRUXELLES